Tandis que le NPD menace le gouvernement de lui retirer son appui

Le chef de cabinet de M. Favreau est mêlé à l'affaire

Dief suggère à Favreau et à Tremblay de démissionner

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LV — NO 280

MONTRÉAL, VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964



Smallwood accuse Québec de chantage et affirme qu'il exploitera Hamilton "avec ou sans Brinco"

par Yves MARGRAFF

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, a "relancé" hier l'affaire Hamilton-Brinco, s'en prenant au Québec avec une violence inacoutumée. Il a notamment affirmé que le premier ministre Lesage avait posé comme conditions à l'achat par Québec de l'électricité générée aux chutes Hamilton: 1) que Terre-Neuve nationalise lesdites chutes; 2) que plus de 5,000 Québécois aillent au Labrador travailler au projet; 3) que tous les matériaux et matériels nécessaires à la construction viennent du Québec, et enfin que Terre-Neuve accède aux "exigences de Québec" relativement à la frontière du Labrador.

Ces surprenantes déclarations, auxquelles le premier ministre Lesage répondra aujourd'hui, sont venues dans le courant de la soirée, quelques heures à peine après que M. Smallwood eut tenu à Montréal une conférence de presse au cours de laquelle il avait déclaré en substance que l'électricité des chutes Hamilton serait exploitée avec ou sans Brinco et que le courant généré serait transporté par voie terrestre et sous-marine selon un tracé qu'a étudié une firme londonienne d'ingénieurs-conseil spécialisée dans ce genre de choses. Pour M. Smallwood, "Québec n'a rien à voir là-dedans" puisque M. Lesage a "fermé la porte aux négociations voici plusieurs mois". Et M. Smallwood se dit heureux de cette "rupture" car, dit-il, le projet Hamilton sera beaucoup plus intéressant pour Terre-Neuve dans les "conditions actuelles".

Les conditions actuelles sont celles qu'envisagent M. Smallwood à la lumière de l'étude menée par une firme britannique sur la rentabilité d'une ligne de transport qui aura notamment à traverser les détroits de Belle-Isle et de Cabot par câbles sous-marins. Toujours selon M. Smallwood, M. Winters, président directeur général de la British Newfoundland Corporation (qui détient les droits d'exploitation des réserves énergétiques du bassin Hamilton) s'est montré vivement intéressé par le nouveau projet que le premier ministre rapporte de New York où il a rencontré les représentants de la firme d'ingénieurs-conseil d'une part, et "des financiers" d'autre part. Ces financiers seraient prêts, toujours selon M. Smallwood, à bailler les fonds pour ce projet soit pour la partie du tout dont ne s'occuperait pas BRINCO.

Il a été impossible aux journalistes de savoir où exactement se situe, dans l'esprit de M. Smallwood, la limite des responsabilités de BRINCO en cette affaire. Le premier ministre terreneuvien n'a pas davantage précisé si les droits acquis par BRINCO quant à l'exploitation du bassin sont échus ou si le gouvernement de Saint-Jean entend les tenir pour lettre morte dans le cas où BRINCO n'accepterait pas finalement la formule Smallwood. Le premier ministre a déclaré que BRINCO avait obtenu des droits sur ces réserves hydrauliques à la condition expresse de les mettre en valeur.

— BRINCO a-t-elle été limitée dans le temps? Terre-Neuve a-t-il fixé une date limite pour la mise en chantier?

— La date limite est liée à l'avènement plus ou moins prochain de générateurs atomiques à bon marché, a répondu le premier ministre dans une boutade.

Ce genre de réponse a souvent fait suite aux questions des journalistes. Le premier ministre terreneuvien s'emporte par moment, se fait badin à d'autres, blagueur aussi, à tel point qu'il faut au reporter faire la part des facéties et des déclarations sérieuses.

Il est une attitude cependant qui ne fait aucun doute quant à son inspiration, c'est celle dont fait montre M. Smallwood lorsqu'il explose littéralement pour s'en prendre au gouvernement québécois ou à son chef, M. Lesage, pour qui il se défend pourtant d'avoir amitié et estime.

"Le gouvernement du Québec, dit M. Smallwood avec violence, aurait bien voulu s'emparer du gouvernement de Terre-Neuve afin de chasser la BRINCO de cette province et de nationaliser les chutes Hamilton." A propos de nationalisation, M. Smallwood trouve aberrant que le Québec, sous prétexte de planifier son réseau électrique ait acquis aussi les parts de Shawinigan Water and Power dans Hamilton Falls Corporation (actions qui faisaient partie du portefeuille d'une filiale de la Shawinigan).

Pour mémoire, l'Hydro-Québec a obtenu 20 pour cent des actions de HFC, par cette opération. Le Québec devait par la suite et pour des raisons mal définies, en céder 5 pour cent à Terre-Neuve.

Il convient de rappeler aussi que Québec n'a jamais "rompu" les négociations avec la BRINCO, et avec la BRINCO seulement. Tout au plus ont-elles été "interrompues" mais; comme l'ont répété à souhait, et M. Lesage et M. Winters, "la porte restait ouverte". Ce n'est apparemment que pour M. Smallwood que "la porte a été fermée à double tour par M. Lesage".

M. Smallwood ne croit pas que ce soit principalement en raison du prix que Québec ait "rompu les négociations". En fait, estime le premier ministre de Terre-Neuve, le prix qui était offert à Québec dans la première proposition, était inférieur à ce que coûterait la production d'une telle masse d'énergie électrique au Québec.

"Pour des raisons que je n'ai pas à apprécier ici... dit M. Smallwood qui se reprend pour dire: Pour des raisons que j'ignore, Québec a interrompu les négociations en invoquant le prix, selon lui, trop élevé. Pourtant, Québec est bien incapable de produire de l'électricité à si bon compte."

Si au lieu de tergiverser, Québec avait signé le contrat voici sept mois, a encore dit M. Smallwood, l'affaire serait maintenant en marche et Terre-Neuve ne pourrait que regretter d'avoir accepté ces conditions qui auraient fait d'elle le dindon de la farce. Mais puisque Québec ne s'est pas décidé, M. Smallwood est très heureux et fera tout pour appliquer sa formule infiniment plus rentable, selon lui pour Terre-Neuve et pour les Maritimes.

En définitive, M. Smallwood jubile et le proclame en se frottant les mains. "Terre-Neuve n'est dorénavant plus prisonnière de Québec et se prépare à faire une bonne affaire en raison des droits que lui paieront les exploitants et le gouvernement fédéral sous forme de partage des impôts prélevés sur les bénéfices de la société privée." Celle-ci, M. Smallwood l'a répété à diverses reprises, ne sera BRINCO que dans la mesure où cette compagnie endossera le projet et le fera sien. Sinon, ce pourra être une autre société, privée à n'en point douter si l'on tient compte de la vigueur que met M. Smallwood à défendre l'entreprise privée.

Nous avons demandé à M. Smallwood s'il ne craignait pas que le Québec qui détient malgré tout 15 p.c. des actions de Hamilton Falls Corporation, influence la décision de BRINCO.

La réponse fut aussi brève qu'énergique: "Non".

M. Smallwood pose à son tour une question "Supposez que les choses se passent entre Québec et l'Ontario. Supposez que Québec détienne les réserves énergétiques du Labrador terreneuvien et que l'Ontario cherche à acheter le courant à vil prix pour le revendre à son tour et avec profit aux Etats-Unis. Qu'adviendrait-il?"

C'est un confrère de langue anglaise qui répond, en un mot lui-aussi: "Révolution!"

Le premier ministre de Terre-Neuve n'a pas voulu entrer dans les détails techniques du projet mis au point par la firme d'ingénieurs-conseil. Il a éludé toutes les questions à ce sujet, se contentant d'affirmer que l'affaire était parfaitement réalisable sur le plan technique, sur le plan économique et sur le plan financier. Il a cité de nombreux exemples de câbles sous-marins qui donnent satisfaction dans différents pays du monde.

— Sera-ce du courant alternatif ou continu?

M. Smallwood prie l'un de ses collaborateurs de répondre: "Continu." Il s'agissait du président de la régie terre-neuvienne de l'électricité.

Interrogé hier soir à la suite des déclarations de M. Smallwood, le premier ministre Lesage a répondu dans un sourire: "J'espère qu'il (M. Smallwood) aura moins de misère que n'en a eu le Québec avec son câble aux Boules." Il s'agit d'une expérience malheureuse de l'Hydro-Québec qui tenta vainement au prix de $15 millions de faire passer le courant sous le fleuve Saint-Laurent. Le câble fut arraché à diverses reprises.

Le premier ministre du Québec devait ajouter que "Terre-Neuve est incapable de faire quoi que ce soit en cette affaire sans la British Newfondland Corporation. M. Smallwood peut bien caresser des rêves charmants, mais cela ne les rend pas réalisables pour autant."

Dans le même temps, ou à peu près, le président directeur général de la BRINCO, M. Robert Winters, publiait un communiqué laconique faisant suite à l'entretien qu'il avait eu à déjeuner avec le premier ministre de Terre-Neuve venu lui présenter "sa" formule. Tout indique que M. Smallwood ne connaissait pas la déclaration de M. Winters au moment où il a tenu sa conférence de presse.

Voir page 16: Smallwood affirme

Martineau est acquitté, la Couronne ira en appel

QUEBEC - Le conseiller législatif Gérald Martineau, 62 ans, sur qui pesait l'accusation d'avoir fraudé le gouvernement du Québec d'une somme de $34,600, a été acquitté hier.

L'acquittement a été prononcé par le juge Albert Dumontier de la Cour des Sessions de la paix.

L'accusation contenait 11 chefs, résultat du versement de ristournes sur des achats faits par le gouvernement à la compagnie de peinture Sico Limitée sous l'ancien gouvernement de l'Union nationale, entre 1955 et 1960.

M. Martineau était alors trésorier du parti de l'Union nationale.

Le juge Dumontier, dans un jugement qui compte 28 pages, dit en être venu à la conclusion que M. Martineau n'est pas un fonctionnaire.

Il en résulte, a-t-il dit, que l'un des éléments essentiels de l'accusation n'a pas été prouvé.

"Au surplus comme les démarches que l'accusé a entreprises auprès de la compagnie Sico, d'une part, et le directeur du service des achats du Québec d'autre part, n'ont pas été faites en sa qualité de conseiller législatif les actes criminels contenus dans l'acte d'accusation ne peuvent être en droit lui être reprochés.

"Je déclare l'accusé non coupable sur chacun des chefs d'accusation contenus dans l'acte d'accusation'.

M. Martineau a assisté, en compagnie de ses procureurs, à la lecture du jugement. Il est demeuré impassible pendant toute la durée de la lecture qui a duré presque une heure.

A la suite de son acquittement, il a immédiatement quitté la salle d'audience et est sorti du palais de justice, sans rien dire.

Lors du procès de M. Martineau, son procureur, Me Joseph Cohen, de Montréal, avait présenté une motion demandant l'annulation des divers chefs d'accusation, invoquant le fait que son client n'était pas un fonctionnaire au sens du code pénal.

Le juge Gérard Simard, de la Cour des sessions de la paix, qui avait alors entendu la motion, l'avait rejetée. Il avait évoqué pour le rejet de la motion la jurisprudence établie dans des causes antérieures.

Voir page 16: Martineau

MÉTÉOROLOGIE

Généralement ensoleillé

Min.: 25 — Max.: 30

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.

MONTREAL

FÊTE DU JOUR

S. MAXIME, évêque

Les librairies

F. PILON INC.

Papeteries - Dactylographes

Accessoires de bureau

Québec appliquera dès cet hiver des recommandations de la commission Parent

De notre envoyé spécial, Jules LeBLANC

LA MALBAIE — Le ministre de l'éducation a indiqué hier que le gouvernement appliquera, dès cet hiver, certaines recommandations de la commission Parent, contenues dans le rapport publié récemment.

M. Gérin-Lajoie, qui fait présentement une tournée au Saguenay, sur la Côte-Nord et au Lac Saint-Jean, a déclaré devant un millier de personnes à La Malbaie qu'à la réunion prévue pour les 7 et 8 décembre, "les hauts fonctionnaires se répartiront la tâche d'appliquer les recommandations du rapport Parent".

"Il ne s'agit pas de tout chambarder d'un seul coup, a dit le ministre. Il y aura des adaptations progressives car il ne faut pas inquiéter les jeunes qui sont déjà dans les écoles. Ce que nous envisageons, ce sont des transformations profondes, à long terme, dans les structures de notre système d'éducation."

Dans une visible allusion à l'urgence de créer des "instituts", M. Gérin-Lajoie a dit qu'actuellement, "il y a un certain désordre ou au moins un manque d'ordre. Pour les étudiants qui viendront dans trois, quatre, cinq ou six ans, le problème sera réglé. Il y aura des étapes de transition à mettre au point. Nous le ferons au cours de l'hiver. Au cours de l'hiver, d'ailleurs, le gouvernement sera en mesure d'annoncer au moins un certain nombre de réformes en établissant des étapes."

M. Gérin-Lajoie a précisé quelque peu la procédure qui sera suivie. Dès la réunion de décembre, le ministère va faire des projets de réglementation qu'il soumettra au conseil supérieur de l'éducation. Celui-ci fera ensuite des recommandations au cabinet qui décidera

Voir page 16: Québec

LES REBELLES LANCENT UNE CONTRE-OFFENSIVE SUR STANLEYVILLE

Congo: de violents combats se poursuivent

LEOPOLDVILLE — Les combats se poursuivaient hier soir avec rage à Stanleyville à la suite d'une contre-attaque des forces rebelles. L'armée nationale congolaise et les mercenaires au service du gouvernement central soumettaient à un tir nourri de mortiers et de mitrailleuse le quartier de la ville repris par les rebelles.

Les correspondants de presse rentrés jeudi soir à Léopoldville estiment généralement que rien n'est fini à Stanleyville, où les rebelles affamés sont encore retranchés dans des immeubles.

Stanleyville, qui naguère était une jolie ville aux boulevards bien alignés et plantés d'arbres et aux gazons bien soignés, n'est plus qu'une ville de mort où partout gisent des cadavres en putréfaction.

La ville de Paulis à quelque 200 milles au nord-est de Stanleyville a été reprise hier matin aux rebelles par 267 parachutistes belges qui ont sauté de quatre C-130 américains après bombardement par l'aviation du camp militaire. Cependant, la résistance rebelle a été très forte et tandis que les combats se poursuivaient encore, on comptait déjà quatre heures après le parachutage. Un tué et cinq blessés graves parmi les parachutistes. Juste avant l'arrivée des troupes belges, 300 Congolais auraient été fusillés sur la grand-place de Paulis.

De Bruxelles, M. Paul-Henri Spaak, ministre belge des affaires étrangères, donnait hier soir, les détails suivants: 19 ou 20 personnes, on ne connait pas encore le chiffre exact, ont été assassinées au cours des deux nuits qui ont précédé le parachutage des troupes belges à Paulis. Parmi elles se trouvaient deux Américains et plusieurs missionnaires.

Au total 211 personnes ont été évacuées de Paulis. 90 d'entre elles sont des Belges. Parmi les autres, il y a des Indiens et des Pakistanais ainsi que des Grecs et des Portugais.

Outre les 211 personnes évacuées de Paulis, 564 autres dont un certain nombre de non Belges et quelques Congolais, ont été évacuées de Stanleyville pour cette ville, le nombre de morts s'élève officiellement maintenant à 31.

Les rebelles congolais auraient repris la ville minière de Punia, à 150 milles au nord de Kindu sur la route conduisant à Stanleyville.

La nouvelle a été annoncée par des aviateurs à la base militaire de Kamina.

Une piste située à 12 milles de Punia et qui avait servi de base aux avions appuyant les troupes qui ont reconquis Stanleyville a été attaquée par plus de 500 rebelles. Les troupes qui protégeaient la piste ont dû se replier sur Kindu.

La ville de Punia avait été libérée la semaine dernière par l'armée nationale congolaise. Pendant ce temps, de source généralement bien informée, on apprenait hier soir à Nairobi que M. Thomas Kanza, ministre des affaires étrangères du gouvernement rebelle congolais, a reçu un télégramme de M. Gbenye dans lequel le chef du gouvernement rebelle annonce que Pierre Mulele, Gaston Soumialot, le général Olenga et lui-même sont sains et saufs et font route actuellement vers le Soudan.

M. Pearson rentre à Ottawa aujourd'hui

Nouvelle journée dramatique hier aux Communes:

● C'est d'abord le ministre de la justice, M. Favreau, qui annonce à la Chambre que son chef de cabinet, M. André Letendre, a lui aussi téléphoné à un avocat montréalais au sujet d'un cautionnement dans l'affaire du trafic de stupéfiants. Il précise que le nom de M. Letendre apparaît au rapport secret de la Gendarmerie, mais que celui-ci n'est pas accusé de tentative de corruption.

● C'est ensuite M. Martin, premier ministre suppléant, qui repousse une fois de plus les demandes de l'opposition en faveur d'un élargissement du mandat de la Commission d'enquête Dorion, de sorte que le juge puisse examiner tous les aspects de cette affaire, y compris les prétendues tentatives de corruption.

● M. Diefenbaker, avec solennité, et M. Andrew Brewin s'étonnent que le ministre de la justice et le ministre de la citoyenneté, M. Tremblay, n'aient pas jugé opportun de démissionner. Ces ministres, a-t-il dit, ont voulu cacher toute cette affaire dont les Communes n'auraient jamais rien su si le député Nielsen ne l'avait pas révélée.

● C'est aussi le parti néo-démocrate qui annonce qu'il ne saurait appuyer le gouvernement si celui-ci n'élargit pas le mandat de la commission d'enquête Dorion.

● C'est également M. Gérard Chapdelaine (créditiste de Sherbrooke) qui, quant à lui, reproche à M. Nielsen de chercher à "salir des réputations". Son intervention donne à penser que les créditistes de la tendance Thompson se rallieront aux ministériels quoi qu'il arrive dans cette affaire. Cet appui serait suffisant pour empêcher la chute du ministère Pearson.

● M. Pearson, absent de la Chambre depuis trois jours, a décidé d'interrompre sa tournée dans l'Ouest et de rentrer sans délai à Ottawa où une réunion d'urgence du cabinet est prévue pour aujourd'hui.

● Enfin, de Londres, M. Guy Lord, ancien chef de cabinet de M. Favreau, affirme qu'il n'a jamais tenté d'exercer des pressions auprès d'un avocat montréalais dans cette affaire.

OTTAWA. — Le Nouveau parti démocratique a fait savoir hier au gouvernement qu'il votera en faveur de toute motion visant à le renverser s'il n'élargit pas le mandat confié à la commission chargée de mener une enquête judiciaire dans l'affaire de contrebande de stupéfiants quelques minutes avant que le ministre de la justice, M. Guy Favreau, n'annonçât en Chambre que le nom de son secrétaire exécutif, M. André-J. Letendre, figurait aussi dans le rapport confidentiel préparé par la Gendarmerie royale relativement à cette affaire.

Dans une lettre adressée au premier ministre intérimaire, M. P. Martin, M. Andrew Brewin (NPD-Tor.-Greenwood), a demandé que le mandat de la commission présidée par le juge F. Dorion de la Cour supérieure du Québec soit élargi afin de savoir comment ont agi la Gendarmerie royale et le ministre de la justice quand les faits révélés aux Communes par M. Erik Nielsen (PC-Yukon), ont été portés à leur connaissance.

M. Brewin, au nom de son parti, demande également que la commission fasse enquête sur les agissements de M. Raymond Denis, ancien secrétaire exécutif du ministre de la citoyenneté et de l'immigration, M. René Tremblay.

Refus

Le mandat confié à la commission lui demande de faire enquête sur les allégations relatives à des incitations particulières ou des pressions abusives auxquelles on a eu recours en vue d'influencer l'avocat s'occupant de la demande d'extradition d'un certain Lucien Rivard ainsi que sur toutes les circonstances pertinentes à cette affaire et sur les rapports présentés au ministre de la justice par la Gendarmerie royale afin de savoir s'il y a preuve suffisante justifiant des poursuites pour des infractions qui auraient pu être commises.

M. Nielsen a révélé aux Communes que M. Denis aurait offert $20,000 à un avocat montréalais, Me Pierre Lamontagne, afin qu'il ne s'oppose pas à sa demande de caution.

L'ancien secrétaire exécutif de M. Favreau, M. Guy Lord, aurait également fait des démarches en ce sens, de même que M. Guy Rouleau (L-Dollard) qui a demandé d'être relevé de ses fonctions de secrétaire parlementaire du premier ministre.

Voir page 16: Ottawa

BREWIN (NPD):

Favreau doit démissionner

OTTAWA. — M. Andrew Brewin, député néo-démocrate de Toronto, a affirmé pour sa part que M. Favreau est inapte à occuper son poste et doit démissionner. Il a commis, dit-il, une grave erreur de jugement, une erreur insensée, lorsqu'il a décidé de ne pas poursuivre Raymond Denis (ancien chef de cabinet du ministre de l'immigration) pour tentative de corruption d'un avocat montréalais. M. Brewin annonce enfin que son groupe a décidé à regret d'appuyer la motion présentée il y a quelque temps par les conservateurs et tendant à porter le salaire de M. Favreau de $35,000 à un dollar (ce qui équivaut une motion de censure). C'est aujourd'hui, semble-t-il, que la motion sera mise aux voix.

M. Douglas Fisher (leader adjoint du NPD) constate que l'habileté des libéraux à gagner l'appui du Québec a tou-

Voir page 16: Favreau

AU LARGE DE LA COTE DU NEW JERSEY

Un navire est tranché en deux: 14 morts, 5 disparus

NEW YORK — Le luxueux paquebot "Shalom," orgueil de la flotte marchande israélienne, est entré en collision, au cours de la nuit d'hier, avec le pétrolier norvégien "Stolt Dagali," et l'a coupé en deux, dans l'Atlantique nord. Au moins 14 personnes ont péri, tandis que 5 autres, disparues, sont considérées comme mortes.

Tous les morts appartenaient à l'équipage du pétrolier dont le port d'attache était Oslo. Aucun passager ne se trouvait à son bord.

Vingt-quatre autres marins du pétrolier, dont une stewardesse, ont pu être rescapés après des efforts désespérés, malgré une mer agitée et des vents violents, à 35 milles au large de la côte du New Jersey.

En une fraction de seconde, juste au moment de la collision, quelques survivants du pétrolier, d'une jauge de 12,723 tonneaux, se sont trouvés dans l'eau, nageant pour leur vie, sans même avoir une petite idée de ce qui s'était produit. On présume que quelques victimes sont mortes sans savoir ce qui leur arrivait.

En contraste frappant avec la tragédie qui se passait sur le "Stolt Dagali", les passagers du "Shalom" se sont remis rapidement du choc subi. Ils s'alignèrent sur les ponts —plusieurs femmes portant leur manteau de vison par-dessus leur pyjama — pour assister aux opérations de sauvetage.

En tout, 1,119 personnes se trouvaient à bord des deux navires, dont 43 sur le pétrolier; la collision s'est produite peu après deux heures du matin, heure avancée de l'Est.

Voir page 16: Un navire

Négociation 'au sommet' à La Presse

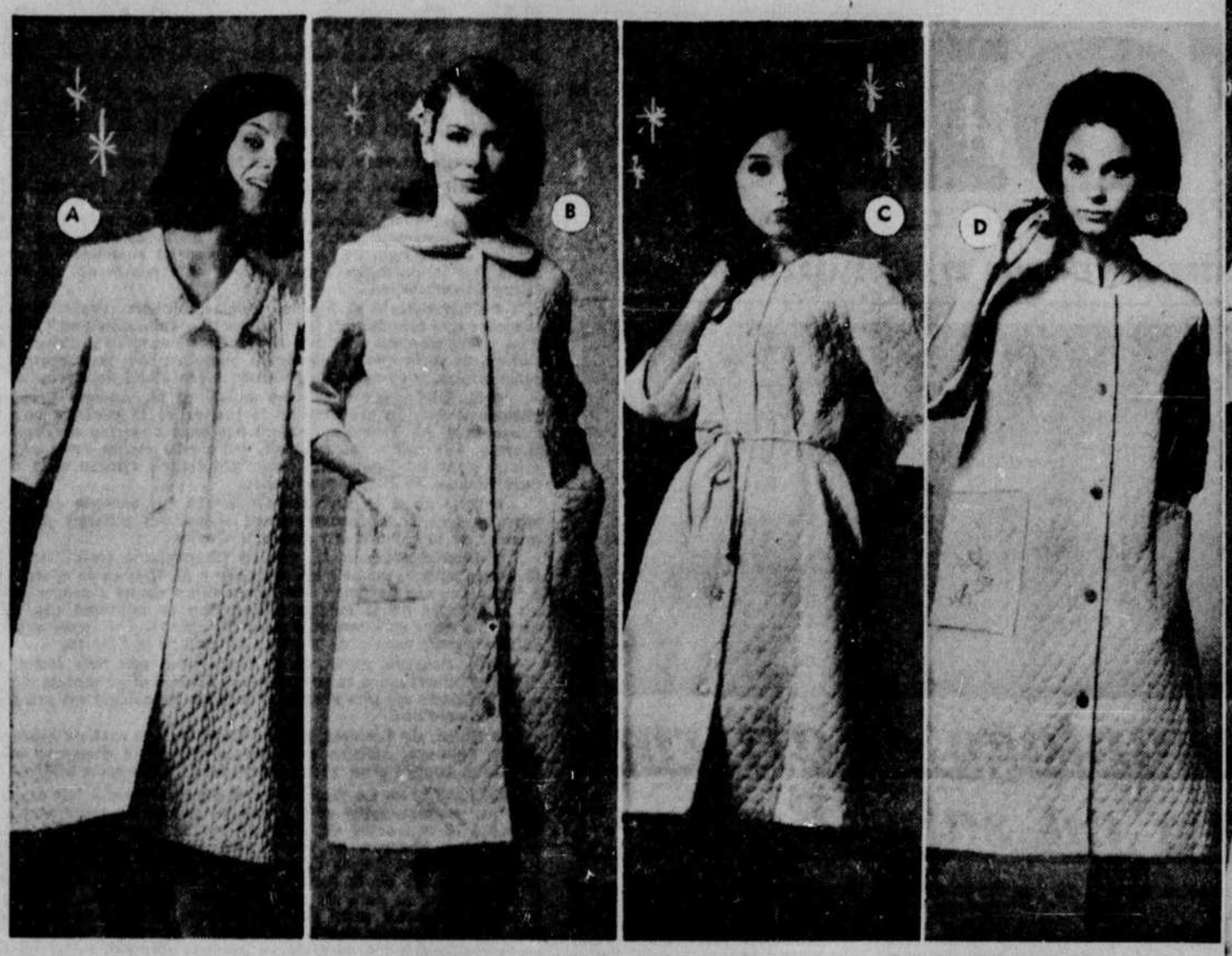
M. Marcel Pepin a de nouveau négocié hier avec les représentants de la direction de LA PRESSE, MM. Claude Ducharme, conseiller juridique, et Maurice Chartré, président du Conseil d'administration. La discussion a porté sur de nouvelles offres monétaires faites par LA PRESSE aux syndicats CSN à la suite de l'intervention de M. Jean Lesage. Il est convenu que les parties feront rapport au premier ministre si elles ne parviennent pas à s'entendre.

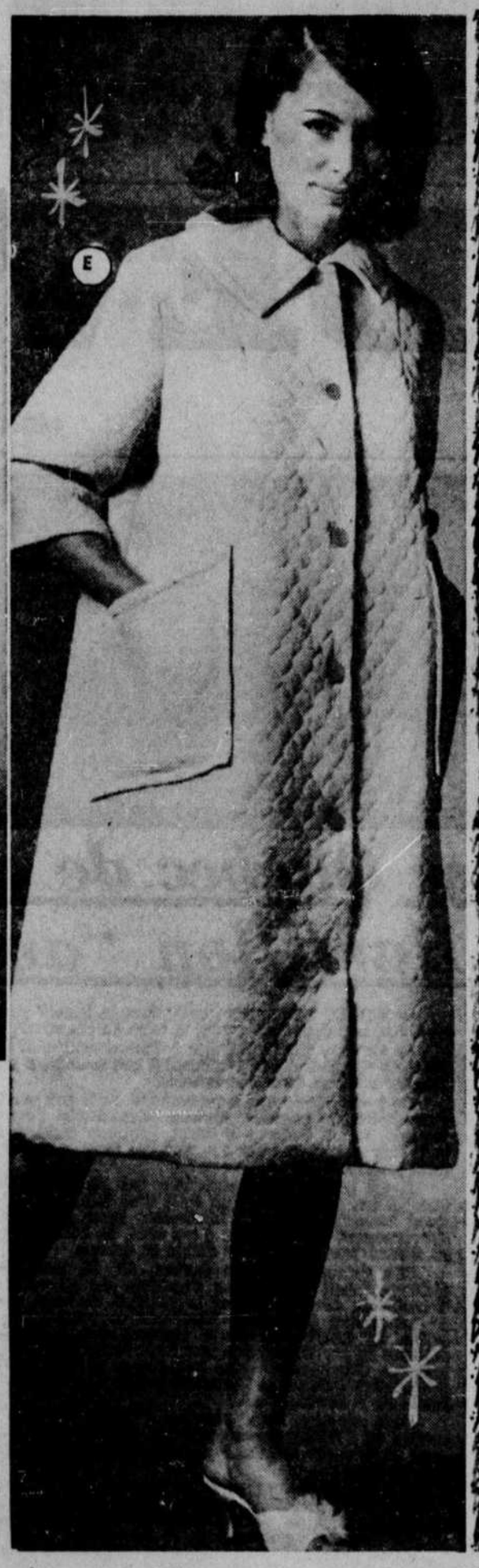
Le secrétaire général de la CSN a d'autre part rencontré hier les comités de négociation des syndicats qui lui ont donné le mandat de négocier en leur nom.

Rien n'a transpiré des rencontres et des discussions de la journée, mais il ne semblait pas hier soir que le conflit puisse être réglé en 48 heures, comme on pouvait l'espérer après l'intervention du premier ministre.

MORGAN
JOURS d'AUBAINE de DECEMBRE

Cinq peignoirs matelassés... exclusifs à Morgan et offerts à prix de vente pour emplettes de Noël!





Peignoirs de nylon ou crêpe matelassé, de confection étudiée aux couleurs toujours dans le ton. Faites de jolis présents de Noël en offrant un de ces peignoirs offerts à prix de vente spécialement pour vos emplettes de Noël. Tous en tailles P.M.G.

A. Crêpe matelassé, décolleté profond et noeud de chiffon nylon. Jaune narcisse ou blanc.

B. Nylon matelassé, broderie à la poche et liséré. Bleu Wedgwood ou blanc neige.

C. Nylon matelassé, modèle se portant trois façons. Rose pâle ou aqua.

D. Nylon matelassé, petit col mandarin. Aqua ou rose pâle.

E. Nylon matelassé, petit col pointu et poche spacieuse. Bleu tendre ou rose pâle.

Rég. 12.98

8.88 ch.

Téléphoner à 842-6261

LINGERIE DU BUDGET, (rayon 84), au troisième
Aussi sélection à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Ouvert ce soir jusqu'à 9 hres
Succursales jusqu'à 9 h. 30



A bas prix de vente! Bottes cosaques en souple cuir de gant, doublure peluche!

Rég. 12.95 **9.95**

Souples, chaudes, confortables et du dernier cri... les bottes cosaques toujours en faveur! Tige longue de 13 po. en souple cuir de gant, épaisses semelles de caoutchouc strié et talon bottier 1¼ po. Noir ou brun seulement. Pointures 6 à 10. Pas de demi-pointures.

Téléphoner à 842-6261

CHAUSSURES DU BUDGET, (rayon 94), au troisième
Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard

"Trouvailles" en spécial d'Avant-Noël... au rayon de la papeterie chez Morgan!



Style à bille "Scripto," modèle nouveau
Achetez-en plusieurs comme cadeaux de NOEL à ce bas prix! Bout en biseau; corps noir, gris, vert lime ou rouge brique. Emballage de fantaisie.
2 pour 1.45



Joli crayon de couleur or, garni d'un gland.
Très élégant, c'est un crayon de sac à main, agrémenté d'un gland de teintes variées. N'a jamais besoin d'être aiguisé. Présentation en jolie boîte-cadeau. **.95**



Stylo à bille doté d'un bouton signaleur de numéros de téléphone
Très pratique dans votre sac à main ou près du téléphone! Stylo de fabrication solide, teinte or avec bouton. Présentation boîte-cadeau pour Noël! **.95**



Bougies à gouttes de couleurs irisées... note gaie et tout à la joie des Fêtes! boîte de 2
Réjouira toute hôtesse! Longue de 12 pouces, cette chandelle avec givre brûlera d'une flamme multicolore et s'écoulera en différentes nuances de l'arc-en-ciel. Très effective sur la table de NOEL! **.95**

Téléphonez à 842-6261

Papeterie, rayon 18, au rez-de-chaussée. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard
Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard



La photo de votre enfant avec le Père Noël en sept secondes seulement!

...incroyable direz-vous! Mais oui, grâce à l'utilisation de l'appareil Polaroid chez Morgan! Votre enfant croira que c'est un autre tour de magie du Père Noël!

Photo Polaroid en noir et blanc, 3¼ po. x 4¼ po., sous cache carton et prête à conserver comme souvenir de la visite de votre enfant au Père Noël.

taxe comprise 1.05

Cadeaux pratiques et féminins ...prix d'aubaines pour Noël!



Portefeuille français

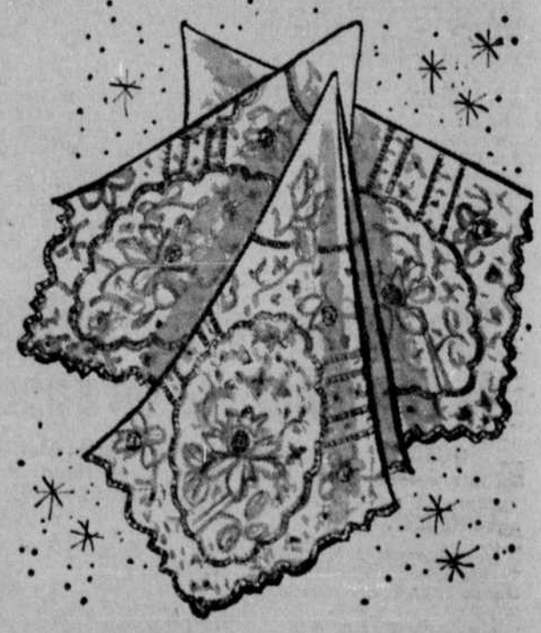
Joli porte-monnaie français de forme allongée en souple cuir; monture triple section pour la monnaie sections séparées pour les dollars et les cartes d'identité Noir, brun, rouge ou havane **3.99**
Rég. 6.95

Parapluie de nylon

Parapluie et fourreau assorti en nylon, montures 10 branches, poignées de fantaisie. Teintes unies, noir, rouge, gris, brun, bleu, vert ou beige. **4.99**
Rég. 7.95

Téléphonez à 842-6261

ARTICLES DE CUIR, PARAPLUIES (Rayon 39), au rez-de-chaussée
Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon



Vente de mouchoirs importés en fin coton brodé pour Noël!

Rég. $4 **2.99**

Soulignez l'affection que vous portez à une amie en lui achetant ce joli cadeau à Noël Mouchoirs 11 po. carrés en coton souple brodé de belle qualité, ourlets festonnés. Blanc avec broderie blanche seulement.

Téléphonez à 842-6261

ACCESSOIRES-MODE, (rayon 10), au rez-de-chaussée

HEURES D'AFFAIRES MORGAN : MAGASIN PRINCIPAL, DE 9 H. A 5 H. 30 — SUCCURSALES : DE 9 H. 30 A 6 H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — MAGASIN PRINCIPAL JUSQU'A 9 H.
SUCCURSALES 9 H. 30 — TELEPHONER A 842-6261

DEPOSE SUR LA TABLE DU CONSEIL MUNICIPAL HIER SOIR

Le code du logement s'applique aux maisons construites avant le 4 mai 1949

Par Jean-Marc LALIBERTÉ

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déposé hier soir, sur la table du conseil municipal, le projet de code de logement qui a pour objet d'établir des normes relatives à l'entretien et à l'occupation des immeubles résidentiels.

Ce règlement aura pour but d'améliorer, d'une part, les conditions de l'habitat à Montréal et de prévenir, d'autre part, la détérioration prématurée des bâtiments.

L'administration municipale a voulu, avant de faire adopter ce nouveau code, par le Conseil, le lui soumettre d'abord pour étude. A moins que des objections majeures soient soulevées, il est fort probable que dès sa prochaine séance, le Conseil en sera saisi pour adoption.

Dans les notes explicatives qui accompagnent le document et qui ont été préparées par M. Aimé Désautels, on fait allusion à la possibilité de faire bénéficier les propriétaires qui amélioreront leurs maisons d'une subvention.

M. Désautels dit qu'il serait possible d'obvier, dans certains cas, aux difficultés d'ordre économique auxquelles certains propriétaires pourraient avoir à faire face à cause de l'application du code du logement, en se prévalant des pouvoirs que la ville a obtenus de la Législature d'accorder une subvention annuelle, ne pouvant excéder une période maximum de dix ans, égale à l'augmentation du montant de la taxe foncière qu'elle pourrait recevoir après la construction ou la rénovation d'un immeuble domiciliaire.

Le directeur du service d'Urbanisme dit qu'un projet de règlement dans ce sens sera soumis à l'approbation du conseil dès que le code du logement aura été adopté.

Le code du logement, présentement devant le conseil, ne s'appliquera qu'aux immeubles existants dans les limites de la ville à la date d'entrée en vigueur, le 4 mai 1949, du code du bâtiment (règlement 1900); dans les limites des quartiers Rivière-des-Prairies et Saraguay aux immeubles construits avant l'annexion de ces territoires à Montréal.

Le règlement, toutefois, ne s'appliquera pas dans le cas de tels immeubles que la ville aura décidé ou décidera de réserver pour fins municipales, c'est-à-dire affectés par des lignes homologuées ou encore dans le cas des immeubles situés dans une zone d'industrie décrétée telle par règlement de zonage.

M. Désautels explique que les exigences d'un code du logement ne doivent pas être moindres, sauf dans des cas bien spécifiques où l'application est impossible, que celles des règlements en vigueur et qu'elles ne peuvent, par ailleurs, être plus sévères que les exigences qui prévalent actuellement.

On a donc pris pour acquis, dans l'élaboration du code du logement, que les immeubles résidentiels érigés depuis l'entrée en vigueur du règlement 1900 sont, sauf dans le cas de grossière négligence ou d'irrégularités non décelées, conformes aux exigences dudit règlement et qu'ils offrent des logements qui répondent encore aujourd'hui aux normes qui prévalent actuellement. La même hypothèse a été formulée dans le cas des bâtiments érigés dans les quartiers Rivière-des-Prairies et Saraguay, après la date de l'annexion de ces anciennes municipalités au territoire de la ville.

Quant aux immeubles résidentiels affectés par une ligne homologuée ou situés dans une zone industrielle, il n'y a aucun avantage à prolonger leur vie et c'est pourquoi le code du logement ne s'applique pas dans leur cas.

APPLICATION DU CODE

A première vue, l'application de ce code du logement sera très arbitraire, car il appartiendra aux inspecteurs du service des permis et inspections d'établir si l'extérieur ou l'intérieur d'un bâtiment répond aux exigences du code et "offre un aspect de propreté."

Pour éviter les injustices ou encore une interprétation trop rigoureuse, le service d'urbanisme a songé à la création d'un organisme d'arbitrage.

Ainsi, les inspecteurs du service des permis et inspections pourront en tout temps, les jours ouvrables, entre 9 hres a.m. et 9 hres p.m., pénétrer dans un bâtiment pour en constater l'état.

Lorsque le directeur du service jugera, à la suite d'une inspection ou d'une enquête, qu'un logement ou un immeuble résidentiel n'est pas conforme aux exigences du code, il doit envoyer un avis de non conformité à la personne à laquelle échoit, en tout ou en partie, la responsabilité de rendre le logement ou l'immeuble résidentiel en cause, conforme aux exigences.

Cet avis doit, en plus de donner une description du logement ou de l'immeuble résidentiel, indiquer d'une façon claire et précise: a) la nature de la contravention; b) les mesures à prendre pour y remédier; c) le délai accordé pour se conformer à l'avis; d) la date limite pour exercer un droit de recours auprès du comité d'arbitrage; e) la manière d'exercer ce recours.

Le "comité d'arbitrage" sera composé d'un architecte, d'un ingénieur et d'un entrepreneur en bâtiments, nommés par le comité exécutif. Ce comité entendra les appels des personnes ayant reçu un avis de non conformité. Il pourra maintenir la décision du directeur du service des permis ou inspection, ou la modifier, soit en jugeant qu'on est allé trop loin dans une interprétation ou encore en accordant un délai plus long à l'intéressé pour se conformer aux exigences du code.

LES EXIGENCES DU CODE

Les exigences du code du logement sont nombreuses. Elles touchent tout le bâtiment résidentiel, ses dépendances et même les aires libres qui l'entourent.

Il spécifie que les aires libres, comprenant la cour, les marges latérales, et autres espaces libres autour de la maison, doivent être exemptes de toute dépression susceptible de provoquer, même de façon intermittente, la formation de toute mare d'eau stagnante ou autre cloaque; qu'elles doivent être pavées, recouvertes de poussière de pierre ou aménagées en pelouses ou jardins; qu'elles doivent être traitées de manière à assurer l'évacuation des eaux de ruissellement vers le système municipal d'égout, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un puisard.

Le code exige que les aires libres soient maintenues dans un état constant de propreté, soient exemptes de plantes vénéneuses ou nuisibles et gardées libres, en tout temps, de rebuts, de déchets et de débris de toutes sortes.

Le code prévoit que les bâtiments accessoires, hangars, garages, etc, doivent être maintenus dans un état de propreté constant; qu'ils ne doivent constituer de quelque manière que ce soit, un danger à la personne ou à la propriété; qu'ils doivent être maintenus en bon état, réparés au besoin et recevoir périodiquement l'application d'une couche de peinture.

Toute condition de nature à provoquer la présence de vermine ou de rongeurs doit être éliminée des bâtiments accessoires et lorsqu'ils sont infestés, les mesures qui s'imposent doivent être prises pour les détruire et empêcher leur réapparition.

EXIGENCES RELATIVES AU BATIMENT PRINCIPAL

Le code stipule que tout bâtiment principal qui constitue, en raison de déficiences physiques ou pour toute autre cause, un danger pour la sécurité ou la santé de ses occupants, ou du public en général, doit être jugé impropre à l'habitation.

Il énumère ensuite les exigences requises quant à l'état des murs extérieurs, des fenêtres et portes, des toits, des balcons, galeries, escaliers, etc.

Le code établi qu'un logement doit comprendre au moins: a) une cuisine ou une cuisinette et un espace additionnel destiné à la consommation des repas b) une chambre à coucher; c) un salon ou vivoir; d) une salle de toilette et de bain. Un salon ou vivoir peut tenir lieu à la fois de chambre à coucher à condition qu'il puisse être isolé des autres pièces du logement, qu'il soit éclairé et aéré conformément aux exigences du règlement et que sa superficie de plancher ne soit pas inférieure à 150 pieds carrés.

Tout logement doit être pourvu d'au moins: a) un évier de cuisine; b) une toilette; c) un lavabo; d) un bain ou une douche, raccordés directement au système de plomberie. L'évier de cuisine, le lavabo et le bain ou la douche doivent être alimentés d'eau froide et d'eau chaude.

Toute cuisine ou cuisinette, doit être équipée: a) d'une armoire basse avec surface de travail d'une superficie minimum de trois pieds carrés par pièce habitable à l'exclusion de la surface occupée par l'évier; b) d'armoires, y compris l'armoire exigée à l'alinéa "a", pour le rangement des denrées non périssables, de la vaisselle et des ustensiles à raison de 12 pieds cubes par pièce habitable.

Le règlement contient aussi des stipulations relatives aux systèmes électrique et de plomberie, au chauffage, à l'aération, etc.



Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger et douze de ses prêtres ont célébré hier le Saint-Sacrifice de la messe, au Grand Séminaire de Montréal, au cours d'une même céré monie. La concélébration, cérémonie évocatrice de l'Eglise primitive, symbolise l'unité du sacerdoce. Le Saint-Père a ainsi célébré la messe, avec quatre évêques, à l'ouverture de la troisième session du concile oecuménique, le 14 septembre. Les cocélébrants, avec Son Em. le cardinal Léger, étaient, hier: M. l'abbé Paradis, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire; Mgr Lafortune, chancelier de l'Archevêché; Mgr Doran, curé de St. Patrick; Mgr Langlois, supérieur du Collège de L'Assomption; Mgr Marien, directeur de l'Oeuvre des vocations; M. le chanoine Savarie, de l'Archevêché; MM. les abbés Lessard, curé de N.-D.-du-Rosaire; Gagnon, président de la Commission de liturgie; Crowley, de l'Archevêché; Leclerc, directeur de l'Office des paroisses; Guillet, curé de St-Louis-de-France; Comeau, vicaire à la cathédrale. (Photo LE DEVOIR, Denis St-Jean)

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

RESULTATS D'UN SONDAGE DU P. MONTMIGNY

L'étudiant n'établit pas de lien entre sa vie affective et sa vie de chrétien

"La grande majorité des étudiants souligne l'existence réelle de capacités affectives chez les étudiants (amitié, émerveillement, responsabilité), mais il est à remarquer que ces capacités affectives ne sont pas mises en relation avec la vie chrétienne. Plusieurs étudiants affirment ne pas voir le lien qu'il y a entre vie affective et vie chrétienne."

C'est là une des constatations du père Jean-Paul Montminy, o.p., à la suite d'un sondage effectué auprès des étudiants de 42 collèges classiques de tous les coins de la province.

Le père Montminy s'adressait à plus de cent directeurs spirituels des collèges classiques réunis en assemblée générale à l'Institut Desjardins de Lévis.

Le sondage fait par le père Montminy avait pour but une meilleure prise de conscience des caractéristiques de la vie spirituelle des étudiants. On demandait aussi aux jeunes de dire ce qu'ils attendaient du responsable de la vie spirituelle dans leur collège.

Voici d'autres constatations qui se dégagent de la compilation des réponses :

● Les jeunes ressentent une grande insécurité devant la vie actuelle (études, professions, etc.). Plusieurs doutent aussi que le christianisme puisse vraiment répondre à ce malaise parce que, disent-ils, la religion leur semble trop négative, l'enseignement religieux trop traditionnel et formel.

● Pas moins des deux tiers des réponses insistent pour dire que le language pastoral n'est pas adapté aux besoins des étudiants. Ce language ne les rejoindrait pas dans leur vie quotidienne. En conséquence, plusieurs groupes disent leur difficulté d'accepter l'Eglise.

● Les étudiants voudraient que le responsable de la vie spirituelle de leur collège soit un homme ouvert, qu'il sache écouter et comprendre, qu'il accepte de discuter, de chercher avec les étudiants une solution à leurs problèmes plutôt que de donner une réponse toute faite souvent intemporelle pour eux.

● On a souvent regretté que le responsable de la vie spirituelle du collège soit trop distant ; on désirerait que ce responsable soit plus disponible. Selon plusieurs étudiants, le directeur spirituel aurait trop d'activités extérieures.

● On voudrait que le responsable de la vie spirituelle présente une religion plus dynamique, qu'il fasse une large part à la liturgie selon l'esprit du Concile.

● On souhaiterait que le directeur spirituel accepte de se faire aider en formant des équipes d'étudiants à l'intérieur du collège.

Le Père Montminy avait précisé, au début de son exposé, que la méthode de sondage employée permettait surtout aux étudiants de souligner des problèmes ou des aspects négatifs. Ce sondage a été réalisé auprès d'étudiants et d'étudiantes ayant en moyenne 19 ans et poursuivant leurs études au niveau des classes de Belles-Lettres à Philo II.

Interprétant par la suite les données de l'enquête, le Père Montminy soulignait qu'à son avis deux problèmes majeurs semblaient se dégager : 1) la faiblesse de la place faite aux valeurs affectives dans la présentation de l'Evangile; 2) le manque de respect des étapes du développement de la vie de l'étudiant.

"L'étudiant accepterait facilement d'être en état de recherche positive, d'être en marche, de ne pas avoir de réponse définitive à ses problèmes. Mais il a souvent l'impression qu'on lui sert des réponses toutes faites qui ne collent pas suffisamment à sa vie. On note aussi que l'étudiant, tout en rejetant assez sévèrement les adultes, sent le besoin de leur appui, de leur support. Les jeunes manifestent beaucoup de lucidité en exprimant très bien ces deux pôles : besoin d'autonomie et aussi besoin d'appui. En somme, les étudiants veulent qu'on travaille avec eux à l'éducation de leur liberté et de leur sens de responsabilité."

Ces données du sondage et les interprétations du Père Montminy ont servi de base à un travail d'équipe dont les conclusions et les interrogations ont ensuite été communiquées en assemblée plénière.

Un vaste programme d'expansion des usines de la compagnie Eddy à Hull ($10 millions)

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre a annoncé, hier, conjointement avec les dirigeants de la compagnie E. B. Eddy, la mise en oeuvre d'un vaste programme d'expansion de leurs usines situées à Hull.

On a déjà commencé l'exécution de ce projet auquel on consacrera quelque 10 millions de dollars. Le programme comprend, entre autres choses, la construction d'un immense bâtiment qui servira principalement à la transformation des produits bruts. Cette nouvelle usine qui aura trois étages de hauteur, s'étendra sur une longueur de 440 pieds et aura une largeur de 150 pieds. Dans ce programme d'expansion, est également prévue l'installation d'une nouvelle machine à papier. Il s'agit d'un équipement moderne qui améliorera dans une large mesure la productivité de l'entreprise. Le programme sera complété au cours de l'année 1965.

En commentant cette nouvelle, le premier ministre, M. Lesage a tenu à souligner qu'il s'agissait là d'un autre exemple de coopération entre le gouvernement provincial, une municipalité et une entreprise. Le premier ministre a aussi fait allusion à la déclaration qu'il faisait lors de son discours à Montréal, le 22 novembre dernier à l'occasion du dîner-bénéfice de la fédération libérale du Québec. M. Lesage avait alors fait observer que le climat économique dans la province à l'heure actuelle était exceptionnellement favorable au développement industriel. Puis, il avait ajouté à la même occasion, que lui-même et quelques-uns de ses collègues étaient en pourparlers avec certains dirigeants de l'industrie de la pâte, du papier et du carton et qu'il avait confiance qu'on arriverait à des ententes dans un avenir prochain en vue de l'expansion de cette industrie.

A peine quatre jours après cette déclaration, a-t-il souligné, je suis évidemment satisfait de vous faire part de l'expansion de cette importante entreprise de Hull. M. Lesage a enchaîné en disant que les entretiens avec les autres groupes intéressés aussi à cette industrie, se poursuivaient toujours.

Un dernier fait important à noter, conclut-il, c'est que non seulement ce projet sera réalisé par des Québécois, mais qu'il le sera avec des matériaux qui, en majeure partie, sont fabriqués dans la province.

Le Dr Jacques Genest est nommé directeur du département de médecine de l'U. de M.



Le Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal vient de nommer le docteur JACQUES GENEST directeur du département de médecine de la Faculté de médecine.

Originaire de Montréal, le nouveau directeur, diplômé du Collège Jean-de-Brébeuf et de la faculté de médecine de l'U. de M., fit ensuite des études spécialisées à l'université Johns Hopkins et à l'université Harvard ; il devenait en 1948 assistant à l'Institut de recherches Rockefeller et médecin à l'hôpital Rockefeller, où il poursuivit des recherches notamment sur la physiopathologie rénale. De retour à Montréal en 1952, il devenait directeur de la recherche médicale et du département de recherches cliniques de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le docteur Genest y attirait une brillante équipe de travailleurs et amorçait sur l'hypertension artérielle, une série de travaux qui établit le département comme l'un des principaux centres mondiaux de recherche dans ce domaine.

Membre de nombreuses sociétés médicales et savantes dont la Harvey Society de New York, la Société française d'endocrinologie, l'American Endocrine Society, la Société royale de médecine d'Angleterre et les sociétés canadiennes de physiologie, de biochimie et de nutrition, le Dr Genest est président de la Société médicale de Montréal et fut président de la Société canadienne des recherches cliniques en 1961. Le Conseil des recherches médicales qui a retenu ses services comme membre de la division de la recherche clinique, le délégua officiellement au Congrès international de biochimie à Vienne en 1958. Il fait aussi partie du bureau consultatif du Conseil de recherche sur l'hypertension sanguine de l'American Heart Association. Directeur de la Fondation du Québec des maladies du coeur, il en a été, jusqu'à cette année, président de la section des recherches médicales.

Le Dr Genest, qui était membre du Conseil des gouverneurs de l'université de Montréal, a démissionné de ce poste quelque temps avant sa récente nomination à celui de directeur du département de médecine.

Ouverture de l'exposition "La Photographie"

Le représentant du maire, le conseiller Paul-Emile Sauvageau, a inauguré l'exposition "La Photographie", au centre récréatif Maisonneuve, 3000, rue Viau, hier soir.

L'exposition organisée par la section des arts, de la division de la récréation, réunit 93 photographies de 35 exposants, choisis par le jury parmi 100 participants. Les membres du jury étaient MM. Paul Gladu, critique d'art, Jacques Guy, artiste-photographe, et Yvon Bellemare, chef de la section photographie de la ville de Montréal.

La présente exposition sera ouverte au public, tous les jours de 1h. 30 à 10h., du 27 novembre au 27 décembre, et l'entrée est libre.

Les photographies présentées sont signées : Andrie, Marcel; Bernard, Yvon; Benny, Rhéal; Clyke, Graeme; Despatie, Gérard; Desroches, Claude; Fontaine, Andrée; Fontaine, Bernard; Gagnon, Raymond; Gosselin, Pierre; Goudreau, Gilles; Cusset, Gérard; Hansen, Kero; Labrèche, Serge; Lachance, Robert; Laliberté, Hubert; Leduc, André; Macot, Maurice; Maillette, Roger; Major, Louis-Michel; Mounsey, Yseult; Nadeau, Jean-Serge; Paquette, Gilles; Pinto, Cecil; Riopelle, T.; Ste-Croix, Louis; Saint-Jean, Michel; Staszewski, Edward K.; Tanguay, Micheline; Versaille, Yvan; Vézina, Serge; Villeneuve, Gérard; Weber, Roland; Zoltowski, Georges.

Aucun preneur pour les droits aériens de la station Laurier

L'administration municipale n'a pas réussi à trouver preneur pour l'exploitation des droits aériens au-dessus de la station de métro Laurier.

Le 16 juillet dernier le comité exécutif a autorisé le directeur du service des travaux publics à demander des soumissions publiques pour l'aliénation du droit de construire sur l'emplacement du métro situé au sud du boulevard St-Joseph, entre les rues Rivard et Pontiac.

La superficie offerte est de 28,000 pieds carrés dont 11,250 pieds carrés pour fins de construction.

Le cahier des charges souligne que cet emplacement est situé dans une zone d'occupation commerciale et domiciliaire où l'on peut s'attendre à un grand développement. L'accès sud à la station de métro Laurier sera contigu à l'édifice pouvant être construit sur cet emplacement.

On prévoit qu'il passera à cet endroit 30,000 personnes par 24 heures et plus de 270 personnes par minute aux périodes de pointe.

Le cahier des charges signale également que l'on prévoit qu'environ 43 autobus par heure, provenant des lignes qui circuleront le long du boulevard St-Joseph, se rabbattront aux heures de pointe sur cet emplacement pour assurer la correspondance avec le métro.

En plus il signale que l'emplacement sera relié directement à l'Exposition Universelle de 1967 par le métro.

L'ouverture des soumissions devait avoir lieu hier, mais le greffier a fait rapport qu'il n'a reçu aucune réponse à cet appel d'offres.

Guy Lechasseur, adjoint de Kierans

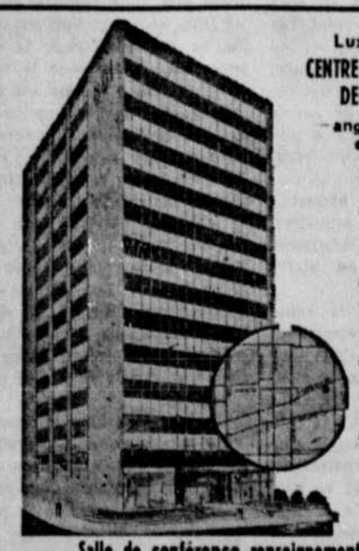
QUEBEC. — Me Guy Lechasseur, député de Verchères, devient adjoint parlementaire du ministre du revenu.

M. Lechasseur occupait jusqu'ici le poste d'adjoint parlementaire du secrétaire de la province, M. Bona Arsenault.

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL

Si le TOIT est à VERSANT
Faites installer des
GOUTTIÈRES - "ho do"
ÉGLISES HÔTELS USINES ENTREPÔTS BUNGALOWS COTTAGES MOTELS
LONGUEURS DE 45' SANS JOINTS • GALVANISÉS - ALUMINIUM - CUIVRE Estimés gratuits
INSTALLATION EXCLUSIVE PRIMEAU MÉTAL INC. MONTRÉAL 322-4160 QUÉBEC 872-9244

AUTRICHE • BELGIQUE • FRANCE • HOLLANDE • ITALIE
Grand Macnish SCOTCH WHISKY
Whisky écossais vendu à prime ailleurs dans le monde. En vente au Canada à prix normal.*
*Pour une raison inconnue, il y a 33 ans, le Grand Macnish était coté à prix populaire en Amérique du Nord. Il se vendait ailleurs, et se vend encore, à prime. Il est, par conséquent, au Canada, l'un des plus fameux whiskys écossais et l'un des meilleurs que l'on puisse se procurer.
SAVEUR INCOMPARABLE • VALEUR INCOMPARABLE • WHISKY ÉCOSSAIS INCOMPARABLE


Luxueux bureaux
CENTRE PROFESSIONNEL DE MONTREAL
angle Sherbrooke et St-Hubert
• OCCUPATION IMMEDIATE
• SITUE A PROXIMITE DE LA STATION DU METRO
• AIR CLIMATISE
• 15 ETAGES AVEC DEUX GARAGES
• SERVICE professionnel GRATUIT DE PLANIFICATION
• DIVISIONS INTERIEURES ET FIXTURES GRATUITES POUR VOUS CONVENIR
Salle de conférence renseignements : 527-2496

EDITORIAL

En marge des événements d'Ottawa

L'affaire Denis-Lord est maintenant entre les mains d'une commission royale. La règle nous interdit d'en parler.

Mais, à la suite d'une lecture attentive du compte rendu des débats qui ont eu lieu aux Communes cette semaine, il est deux aspects politiques de cette histoire que nous devons signaler sans délai.

•

Le premier aspect touche à la conduite de deux ministres de la Couronne devant le Parlement.

Il est évident que, dans la phase initiale du débat, le ministre de la justice a manqué soit de franchise, soit de maîtrise suffisante des faits. Il a fallu que l'opposition le traîne littéralement au centre de la place pour qu'il s'ouvre enfin de manière satisfaisante.

De cette réticence, rappelons les exemples les plus frappants. A M. Nielsen, qui vient de lancer des accusations précises impliquant un ancien fonctionnaire du ministère de la Justice, M. Favreau répond avec violence:

> *"C'est un mensonge flagrant, car personne, parmi les gens mêlés à cette affaire et dont le député a dit qu'il s'agit de contrevenants, n'est membre de mon ministère ou n'en a jamais fait partie".*
>
> (Débats de la Chambre des communes, volume 109, page 10568).

Un peu plus tard, M. Favreau devait admettre que M. Guy Lord, ancien fonctionnaire de son ministère, était mentionné dans le rapport de la Gendarmerie royale en relation avec des actes précis qu'il avait posés dans le cas de Lucien Rivard. Hier même, M. Favreau reconnaissait que son adjoint immédiat, M. André Letendre, était également cité dans le même rapport.

Un peu plus tard, M. Douglas demande à M. Favreau si d'autres personnes, "haut placées dans le gouvernement", ne seraient pas aussi nommées dans le même document. M. Favreau hésite un moment. Il demande : *"Je voudrais bien savoir ce que mon honorable ami a voulu dire par "haut placés dans le gouvernement"*. Puis le ministre de la justice ajoute qu'il lui faudra vérifier ce point: *"Pour autant que je me souvienne*, commente-t-il, *ce n'est pas le cas, mais je ne voudrais pas l'affirmer catégoriquement"*.

Le lendemain après-midi, le coq chantait. M. Guy Rouleau avouait qu'il était intervenu dans l'affaire Rivard. Il ajoutait qu'il savait avoir été nommé dans le rapport de la gendarmerie. Il démissionnait sur-le-champ de son poste d'adjoint parlementaire de M. Pearson.

Dans le cas de M. Tremblay, ce fut plus bref. A propos de M. Raymond Denis, le ministre de la citoyenneté et de l'immigration tenta d'abord de finasser. L'ancien adjoint exécutif de M. Tremblay avait démissionné, si le ministre "se souvenait bien", afin de s'orienter vers d'autres "activités". Ce n'est que pressé de questions par les députés conservateurs que M. Tremblay a fini par admettre qu'il était bel et bien au courant, au moment de la démission de M. Denis, des accusations portées contre ce dernier.

Ces faiblesses de mémoire, ces réticences révèlent une drôle d'attitude à l'endroit du Parlement. On ne s'explique pas de tels écarts de la part d'hommes aussi intelligents que MM. Tremblay et Favreau. Celui-ci a joué gros jeu ces jours derniers. Il est possible que son prestige soit ruiné pour longtemps. Il le devra surtout à son ineptie.

•

Le deuxième problème a trait à la manière dont MM. Favreau et Tremblay se sont comportés à l'endroit du premier ministre.

Tous deux étaient au courant du grave dossier qui demeurait ouvert à propos de personnages dont l'un avait réussi à se faufiler dans l'entourage même du premier ministre. Même s'il n'y avait pas, aux yeux de M. Favreau, de preuves suffisantes pour mettre ces gens en accusation, il y avait là-dedans assez de dynamite pour que M. Pearson méritât d'être averti.

Or, ce n'est que deux mois après la réception du rapport de la Gendarmerie royale par M. Favreau — et deux jours à peine avant le débat parlementaire de lundi — que M. Pearson fut saisi du problème. Des hommes intimement mêlés au gouvernement étaient impliqués dans une affaire susceptible de prendre une grave tournure: au lieu de prévenir leur chef du volcan sur lequel était assis le gouvernement, deux de ses ministres préféraient le laisser à ses méditations sentimentales sur le drapeau national.

Ces faits nous placent en face d'un dilemme embarrassant. Ou M. Pearson est trop éloigné des problèmes concrets pour connaître et contrôler réellement ce qui se passe à l'intérieur du gouvernement: et alors il ne mérite pas son titre de chef du gouvernement. Ou M. Pearson est un chef efficace et vigoureux: et alors il a été joliment trahi par l'ineptie ou le silence coupable de ses collaborateurs immédiats.

Interrogé là-dessus, le premier ministre a répondu: *"J'ai confiance en mes ministres"*. Ces paroles ne clarifient rien. Elles cachent tout au plus soit la résignation d'une vieille femme trichée qui n'a d'autres recours que de garder quand même sa confiance à son mari, soit la prudence d'un homme en colère qui sait quand même se maîtriser et se garder un peu de temps pour réagir.

De toute manière, ces faits révèlent une grave absence de communication à l'intérieur du gouvernement. Ils ébranlent sérieusement la confiance que l'opinion peut avoir en M. Pearson.

•

Nous assistons à l'éclatement de la vieille poubelle libérale de Montréal. Les histoires sordides s'accumulent depuis quelques mois.

M. Pearson paiera cher la gaffe qu'il a commise en accordant sa confiance à une clique contre laquelle il fut dûment prévenu.

Quant à M. Favreau, il plaide candeur et naïveté. C'est édifiant. Mais ce n'est pas avec cette sorte de graine qu'on fait des chefs.

Claude RYAN



Ils ont ri quand je leur ai promis un métro . . .

Notre régime monarchique

BLOCS NOTES

Le plaidoyer de M. Murray Ballantyne en faveur du maintien de l'institution mornarchique au Canada, publié dans cette page mercredi, est plutôt faible. Il apporte des arguments qui ont une certaine valeur quant à l'Angleterre, mais qui n'ont guère de consistance lorsqu'on veut les appliquer au Canada: dans son zèle à vouloir constater chez nous des avantages que peut avoir la couronne pour le Royaume-Uni, l'auteur prouve plutôt le contraire.

Ainsi, pour montrer que la monarchie constitutionnelle peut garder un rôle utile en démocratie parlementaire, M. Ballantyne écrit: "L'autorité est déposée dans la personne de la reine, mais celle-ci ne l'exerce que moyennant l'avis des ministres choisis par son peuple". Il ajoute qu'elle est tenue de prendre l'avis de ses ministres et qu'elle a aussi le droit de les aviser et de les avertir.

Il ajoute: "Si le souverain est sage et ceci vaut encore davantage à mesure que le souverain acquiert plus d'expérience, l'avis royal prend une valeur de plus en plus grande ; ceci est d'autant plus vrai que les ministres et les ministères ne font que passer, alors que le souverain demeure". C'est difficile de savoir si en Angleterre ces avis possibles de la reine ont beaucoup de poids puisque la souveraine doit suivre obligatoirement l'avis de ses ministres. Mais invoquer cet argument pour le Canada c'est plutôt cocasse.

Car chez nous, la reine n'exerce pas ses prérogatives personnelles puisqu'elle est représentée par un gouverneur général. Pour les actes officiels qui exigent l'assentiment de la couronne, le gouvernement et le parlement canadiens s'adressent au gouverneur général. Ce dernier peut être un homme d'expérience dont les conseils sont pertinents et sages, mais cela prouve simplement qu'un chef d'Etat nommé par le gouvernement démocratique du Canada, qu'on l'appelle gouverneur général ou président de la république, pourrait donner les mêmes conseils; dans ces conditions, parler de l' "avis royal" attaché à la sagesse et à l'expérience personnelles du souverain, comme le fait M. Ballantyne, c'est se moquer des gens.

L'autorité du souverain

Les explications de M. Ballantyne, sur le principe d'autorité qu'incarne la monarchie, sont assez laborieuses. La doctrine que toute autorité vient de Dieu vaut pour tous les systèmes politiques, pour la démocratie comme pour la monarchie. Notre régime est démocratique, et l'auteur invoque la cérémonie du couronnement des souverains britanniques pour rejeter la théorie du droit divin des rois. Or il n'est pas nécessaire de remonter très loin dans la tradition monarchique anglaise pour trouver des époques et des régimes qui n'avaient rien de démocratique, même quand l'oligarchie tempérait l'absolutisme en faveur de classes privilégiées.

La vérité c'est que la monarchie britannique a survécu parce que cette institution est devenue largement symbolique et a été dépouillée de toute autorité politique réelle. M. Ballantyne explique ainsi l'axiome: "The King can do no wrong": le roi ne peut errer parce qu'il ne peut rien faire sans l'avis de ses ministres; cette formule est du reste un euphémisme, car le souverain n'a pas le choix, il doit faire ce que lui commandent ses ministres qui sont les vrais détenteurs de l'autorité politique avec le Parlement. Les ministres peuvent se tromper car ils agissent, mais le roi ne peut pas se tromper car il ne fait rien de son propre chef.

Le régime britannique est ainsi bien différent du système étatsunien où le président de l'Union est en même temps le chef du gouvernement. On peut juger préférable que l'autorité suprême dans l'Etat soit représentée par un personnage autre que le chef du gouvernement. Mais ce rôle du souverain constitutionnel ressemble beaucoup à celui d'un président de république parlementaire. Et on peut dire qu'au Canada, à cause de l'absence du souverain et de la délégation au gouverneur général, il n'y a pratiquement pas de différence.

Le gouverneur général

M. Ballantyne soutient que la combinaison du gouvernement responsable avec les institutions républicaines ne fonctionne pas très bien. Il ajoute ce passage assez surprenant dans notre contexte: "Il est difficile d'avoir du respect pour des présidents qui ne font que passer. Il est difficile de considérer qu'un citoyen ordinaire puisse être entièrement au-dessus de la politique partisane".

Or un gouverneur général ressemble beaucoup à un président de république. Lui aussi ne fait que passer. Il doit être au-dessus de la politique partisane mais c'est vraiment un citoyen ordinaire. Il est choisi non pas par le souverain mais par le gouvernement canadien. Et c'est une exigence de l'indépendance que ce choix ne puisse pas être fait par une reine d'Angleterre obligée de suivre l'avis de ses ministres anglais, mais par la reine du Canada qui ratifie le choix d'Ottawa. La divisibilité nécessaire de la couronne atténue encore l'aspect monarchique de notre régime politique.

Le souverain n'est plus qu'un symbole absent; "l'avis royal" auquel M. Ballantyne attache une grande importance, est donné par un gouverneur qui était hier un citoyen canadien ordinaire et qui le redeviendra demain, qui est choisi par le gouvernement, au lieu qu'en Angleterre, le Parlement de Westminster doit reconnaître le souverain imposé par la succession héréditaire au trône. Que reste-t-il de la monarchie au Canada?

Les arguments de M. Ballantyne se retournent contre sa thèse et deviennent des boomerangs; il apporte lui-même la preuve que les arguments qui valent en Angleterre sont futiles chez nous. C'est l'éloquence des faits. L'unique facteur qui plaide en faveur de la couronne au Canada c'est l'attachement sentimental que lui conservent un grand nombre de Canadiens d'origine britannique. C'est probablement suffisant pour ne pas exiger de changement à un système qui tient du folklore mais qui n'a pas d'inconvénient sérieux, puisque cela se résume à donner le titre de gouverneur général à un fonctionnaire qui fait l'office d'un président de république, et qui signe les décrets au nom d'une souveraine absente.

Dans la série de compromis et de rajustements qu'exige notre fédéralisme, les Canadiens français peuvent fort bien accepter le maintien de cet anachronisme inoffensif, et en faire un élément de négociation. Mais qu'on n'essaie pas de nous convaincre des vertus transcendantes d'une monarchie canadienne aussi nébuleuse.

P. S.

La répartition des dépenses et recettes fédérales par province

Lettre de M. Walter GORDON, ministre des Finances, au directeur du "Devoir"

Monsieur le directeur,

Je me reporte au document portant sur la répartition des dépenses et recettes fédérales, qui a été déposé à la Chambre des communes le 6 novembre en réponse à une question qu'avait posée M. Balcer au cours de la présente session du Parlement. Vos numéros du 9 et du 10 novembre consacraient passablement d'espace à ce document.

Je veux d'abord vous féliciter pour la façon complète et objective dont vous avez abordé une question qui, nous en convenons tous je crois, était très difficile à traiter. Je me rends compte de l'intérêt considérable que cette question générale de la répartition des recettes et dépenses fédérales a soulevé dans la province de Québec, et il importe qu'elle soit étudiée de façon aussi objective et impartiale que possible.

Il y a deux questions que je voudrais porter à votre attention, en réponse aux commentaires formulés dans votre journal. D'abord, il a été prétendu que l'impôt sur le revenu des sociétés est attribué, dans chaque cas, à la province où est situé le siège social et que les taxes indirectes (notamment la taxe fédérale de vente) sont réparties suivant le lieu d'origine des facteurs impliqués dans une transaction donnée. Ni l'une ni l'autre de ces propositions n'est exacte. La véritable base de répartition des diverses recettes fédérales est énoncée aux pages 9 à 12 de la réponse en français, et aux pages 8 à 10 de la réponse en anglais à M. Balcer.

Répartition de l'impôt sur le revenu des sociétés

Si vous voulez bien vous reporter à cette partie de la réponse, vous verrez que l'impôt sur le revenu des sociétés a été attribué en conformité de la formule énoncée à la Partie IV des Règlements fédéraux de l'impôt sur le revenu, lesquels régissent les paiements faits aux provinces en vertu de la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts. Ces règlements établissent divers modes d'attribution, suivant le genre de société dont il s'agit, mais la formule la plus en usage se fonde, pour 50 pour cent, sur la distribution par province des traitements et salaires des employés de la compagnie et, pour 50 pour cent, sur la distribution par province des recettes brutes. D'après cette formule, la majeure partie de l'impôt sur le revenu des sociétés dont le siège social se trouve à Montréal ou à Toronto serait, dans de nombreux cas, attribuée aux provinces autres que la province où est situé le siège social.

Les taxes indirectes

Au sujet des taxes indirectes, divers modes de répartition ont été utilisés, ainsi qu'il est mentionné dans la réponse. Le principe fondamental qui a été suivi, cependant, a été d'estimer d'une façon quelconque la distribution, par province, des consommateurs des biens assujettis à l'impôt. La taxe générale de vente, — le poste le plus important ici, — a été en grande partie attribuée en conformité des données puisées dans les comptes nationaux au sujet de la distribution, par province, du "revenu personnel disponible", soit le revenu personnel moins les impôts directs. Dans le cas de certaines taxes indirectes se rapportant à des produits spécifiques, on a estimé les ventes de 1961, par province, du produit assujetti à la taxe. Le tarif des douanes a donné lieu à des difficultés particulières, étant donné que, dans une mesure considérable, cet impôt porte sur des biens de "producteurs" aussi bien que sur des biens de "consommateurs"; le tarif des douanes a donc donné lieu à une répartition par tête. Comme il est indiqué, certaines des taxes indirectes ont été réparties d'après une formule préliminaire qui est sujette à revision.

Pourquoi certaines dépenses ne peuvent être réparties suivant les provinces

La deuxième question que je voudrais traiter concerne les diverses mentions du fait qu'une tranche considérable des dépenses fédérales, — y compris notamment les dépenses de la défense nationale et le service de la dette nationale, — ont fait l'objet d'une répartition par tête de population. Il a été prétendu que ces dépenses devraient être attribuées d'après le lieu où les sommes consacrées à la défense, etc., ont été effectivement dépensées. Ce mode de répartition a été pris en sérieuse considération au cours de notre étude, mais nous ne l'avons pas utilisé parce qu'il a été jugé incompatible avec les concepts sur lesquels l'étude se fondait. Le principe essentiel à la base de notre répartition des dépenses a été celui de l'avantage économique. En conséquence, on a scruté chaque poste de dépense gouvernementale afin d'en comprendre l'objet et de saisir la nature du service final fourni à la population. La répartition de la dépense a alors été estimée en fonction d'une mesure quantitative quelconque des avantages obtenus par les résidants de chaque province du service final découlant de la dépense en question.

La seule autre solution pratique, si l'on n'avait pas utilisé le concept de l'avantage économique, aurait été de recourir à une méthode purement comptable établie d'après les données relatives aux chèques émis par le gouvernement. Nous avions plusieurs raisons de rejeter cette solution de rechange. La principale de ces raisons a été que nous ne pouvions pas accepter l'idée que l'argent dépensé dans une province ne peut être à l'avantage des autres provinces. Prenons, si vous voulez, un exemple évident : si, dans une province il est dépensé de l'argent en recherches forestières, cette dépense peut fort bien profiter à toute l'industrie forestière du Canada en abaissant les frais de production et en plaçant l'industrie elle-même dans une meilleure posture vis-à-vis des concurrents. Ne serait-ce pas une interprétation indûment étroite que de prétendre que la dépense a profité à la seule province dans laquelle les travaux de recherche ont été effectués.

Une objection technique

La répartition comptable des dépenses se heurte à une autre objection d'un caractère technique. Cette objection réside dans le fait que la méthode comptable ne se défend que si elle est menée jusqu'à sa conclusion logique. Il ne suffit pas de constater que des chèques fédéraux ont été expédiés aux fournisseurs de l'Etat dans certaines provinces, car l'argent ainsi touché par ces fournisseurs sera redépensé et une partie de la "redépense" peut fort bien être affectée à l'achat de biens et services d'autres provinces. Ainsi, le gouvernement fédéral pourrait bien verser $1,000,000 à un entrepreneur d'Halifax pour avoir exécuté un marché, mais il est possible que la majeure partie de l'argent touché par l'entrepreneur ait été versée aux fabricants d'outillage du Canada central, et ceux-ci peuvent fort bien avoir contracté de fortes dépenses dans d'autres provinces encore pour se procurer les matières brutes. Il est évident qu'il serait peu réaliste d'attribuer ce million de dollars à la Nouvelle-Ecosse.

Je serais disposé à concéder que la répartition comptable des dépenses pourrait être utile, mais seulement si elle était menée jusqu'à sa conclusion logique, c.-a-d. si la source ultime de tous les matériaux et de toute la main-d'oeuvre affectés aux travaux fédéraux, était cherchée et déterminée. Ce serait là une tâche énorme exigeant la mise au point d'un genre quelconque d'analyse nationale d'intrants-extrants. Je ne crois pas que ce soit là encore une solution praticable au Canada.

La défense nationale

Je n'essaierai pas d'examiner les diverses dépenses qui ont été réparties par tête de population, puisqu'il en est longuement question dans le document qui a été déposé à la Chambre des communes, lequel expose les diverses raisons (et il y en a plus d'une) qui ont milité en faveur d'une répartition par tête d'habitant. Toutefois, je voudrais mentionner plus particulièrement les dépenses du ministère de la Défense nationale et les dépenses connexes engagées pour la sécurité nationale. Dans l'examen de ces dépenses, nous avons considéré le service produit en fin de compte, c.-à-d. le maintien de la sécurité, et nous en sommes venus à la conclusion que ce service profite également à chaque citoyen du Canada et que la répartition par tête d'habitant était la plus juste.

Le service de la dette

Je voudrais également m'arrêter à la répartition du service de la dette nationale. Le service de la dette a été aussi réparti par tête de population. En théorie, il aurait été possible d'attribuer ces versements aux provinces de résidence des bénéficiaires, quitte à traiter autrement les bénéficiaires étrangers, ce qui aurait évidemment nécessité une formule différente. Toutefois, lorsqu'il verse les intérêts et le principal aux obligataires, le gouvernement ne fait qu'acheter un service de ceux qui lui prêtent de l'argent. Il est clair que l'avantage en revient non pas aux gens qui ont prêté l'argent, — ils auraient pu le prêter ailleurs en obtenant peut-être de meilleurs taux, — mais aux gens qui ont profité des travaux que les emprunts ont permis d'exécuter. Dans les circonstances, il ne semblait pas réaliste de répartir ces sommes suivant le lieu d'expédition des chèques. Nous avons donc cherché à voir qui profitait en fin de compte des services achetés au moyen des fonds empruntés. Abstraction faite des refinancements, nous constatons qu'une très forte proportion de ces emprunts ont été faits en vue de la défense du pays en temps de guerre, dépenses qui elles-mêmes ont été réparties par tête de population. Ce qui reste du service de la dette se rapporte à divers postes de dépense dont il n'est pas utile de déterminer l'affectation; par conséquent, nous avons supposé que les services ainsi fournis avaient profité également à tous les citoyens canadiens.

Une étude américaine

Il est intéressant de noter qu'aux Etats-Unis il y a quelques années une économiste bien connue, Selma Mushkin, a étudié la répartition des recettes et dépenses fédérales entre les Etats américains. Son étude, qui est sans aucun doute le travail académique le plus autorisé dans ce domaine, porte sur l'année 1951-1952 et a été publiée en résumé dans le numéro de septembre 1957 du "National Tax Journal" et dans le numéro de novembre 1957 de la "Review of Economics and Statistics". Il ressort de l'étude Mushkin que les problèmes étudiés sont très semblables à ceux que nous avons rencontrés dans notre propre travail. Dans l'étude américaine, il était fait deux analyses du côté dépenses : une en fonction de l'"avantage économique", qui semble se rapprocher beaucoup de l'étude du ministère des Finances, et l'autre en fonction du "mouvement de l'argent". Cette dernière base ne correspond pas à ce que j'ai désigné plus haut sous le nom de "répartition comptable'. Ainsi, les encaissements du Département de la Défense des Etats-Unis, qui s'élèvent à quelque $22.6 milliards pour l'achat de biens et matériaux militaires, ont été estimés d'après des données nationales relatives aux intrants-extrants.

Je reproduis plus bas deux paragraphes de l'article de Mushkin paru dans la "Review of Economic Statistics (page 436), qui expliquent le pourquoi des deux méthodes qu'elle a employées pour répartir les dépenses du gouvernement des Etats-Unis.

"Two concepts of geographic distribution

Attempts to determine the location of those who benefit from federal outlays in terms of the program purposes or beneficiary groups must be distinguished from attempts to determine the state into which the federal outlays flow, initially or over a longer period. In the beneficiary concept emphasis is placed principally on determining who benefits from services and where the beneficiaries are located. The principal questions which this type of estimate is intended to answer are "Who is served by the federal program?" "What is the program expenditure intended to do for, or on behalf of, people?" "Is the program intended primarily to help farmers, children, old folks, the gainfully employed, or the disabled?" The benefit approach thus traces federal expenditures to the recipients of the services and payments for which the federal programs are designed. In contrast, a dollar-flow approach is designed to trace the funds from their taxpayer sources to the recipients — federal employees, other individuals and families receiving welfare payments and benefits, holders of the public debt, and those who produce the goods and services which go into commodities purchased by the federal government. In a dollar-flow measure, military payrolls would be attributed to the states in which the payments are made to members of the Armed Forces. Under a beneficiary concept these payrolls would be considered as a part of the national security expenditures made on behalf of all citizens to protect our way of life. The national security program is not designed to benefit members of the Armed Forces — instead it calls upon a citizen army to serve in defense of the people of all states of the union.

The two measures accordingly serve different purposes and are useful for different kinds of analysis. While the dollar-flow measure is more familiar, some issues have been raised on the plausibility and usefulness of this approach, at least in connection with a similar problem, namely the allocation of federal expenditures to income groups. For example, John Adler wrote "The money-flow concept is, by implication at least, based on the assumption that the income of government employees, for instance, would be zero if the government did not employ them. This assumption is clearly untenable if we conceive of an economy as anything even vaguely approaching a general equilibrium system in which there are forces tending toward the elimination of such maladjustments as unemployment". On the other hand, Stauffacher, writing earlier on a similar problem of distribution of federal disbursements by income classes, rejected the benefit approach in favor of an attempt to evaluate income flows, because of the difficulty in placing a value on benefits. Cost necessarily is used as the measure of a benefit although the actual benefit may exceed, or be less than, the cost".

J'espère bien que les commentaires formulés plus haut sauront vous intéresser et vous permettront de saisir la portée du document que le gouvernement a déposé en réponse à la question de M. Balcer.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

W.L. GORDON,
Ministre des Finances
Ottawa.

lettres au DEVOIR

Pour un Institut canadien d'études supérieures : plaidoyer d'un universitaire de Yale U.

J'ai appris par votre journal que M. Pearson vient de proposer que le Canada se dote d'un ou d'instituts de hautes études. C'est un projet dont j'ai rêvé moi-même depuis quelques années, surtout pour ma spécialité, la physique. Je suis un Anglophone d'Ontario qui ai fait un stage en France et qui fais en ce moment un stage aux Etats-Unis. Je songe voir naître au Canada un institut de grande valeur intellectuelle où des ressortissants des "deux solitudes" pourraient travailler ensemble avec des savants de réputation mondiale — une année en français, par exemple, et la suivante en anglais, et ainsi de suite. J'entends déjà des rires sarcastiques au sujet du biculturalisme et du bilinguisme, mais je dirige mes propos vers ceux de vos lecteurs qui mijotent d'aussi folles idées.

Au sujet de l'AANB, les droits des provinces, les dangers de la centralisation, je ne veux rien entendre — tout ce que je veux savoir, c'est : qui, parmi les hommes de science canadiens - français, mordrait à l'idée ? La réaction défavorable de quelques universitaires francophones aux propos de M. Pearson (dont je ne connais pas les détails) est sans doute fondée sur des questions de principe. Pour cette raison, j'insiste sur la nécessité de commencer avec des hommes et non pas avec une institution.

La Société italienne de Physique donne chaque été, pendant deux mois, dans la région des lacs italiens, les cours de physique Enrico Fermi. Les langues officielles des conférences sont **l'anglais** et **le français.** Ces cours sont de renommée mondiale et attirent des conférenciers très connus. Les étudiants viennent de partout et bon nombre d'Italie, cela va de soi. Est-ce par hasard, alors, que l'Italie ait donné au monde tant de physiciens de valeur (Fermi, Majorana, Segrè, Amaldi, . . .) ? Le Canada peut-il en faire autant ? Nous n'avons pas le lac de Côme, cela n'est pas un scandale; mais si nous n'avons pas de bonne volonté, c'est dommage.

(Dr) Norman K. SHERMAN,
Département de Physique,
Université Yale, U.S.A.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : VIctor 4-3361

Le Boréal Express lance un album: 1524 à 1760!

par Gilles LESAGE

La dynamique équipe de Boréal Express a procédé hier au cercle universitaire de Montréal au lancement d'un album contenant les 16 numéros qu'elle a publiés de janvier 1963 à juin 1964, et couvrant la période du régime français, de même qu'au lancement du premier numéro du régime anglais (daté évidemment de 1763) et dont la manchette est la suivante: effondrement de la Nouvelle-France!

Ce journal d'histoire du Canada d'un genre révolutionnaire possède déjà un nombreux et fidèle public lecteur. Journal authentique, avec ses titres à sensation, ses nouvelles, ses chroniques, sa page sportive, sa page féminine, ses photos, sa bande comique, ses caricatures, ce mensuel unique en son genre au pays et probablement en Amérique du Nord présente l'histoire sous l'allure moderne d'un journal qui aurait été rédigé à l'époque même où les événements ont eu lieu. Journal authentique, Boréal Express l'est également par sa mise en page aérée, alléchante, de qualité fort supérieure à celle de la plupart des "vrais" journaux. Et pas de "retournes"!

Le professeur Marcel Trudel a signé la préface de ce premier album. Il écrit notamment: "Lorsqu'en 1962 paraissait le premier numéro de Boréal Express, celui de 1524, j'écrivais avec enthousiasme que l'équipe du journal affrontait une triple gageure : rédiger une gazette rétrospective qui ne tombe pas dans la parodie, fournir au lecteur une information toujours exacte, maintenir jusqu'à la fin la qualité du début; et j'ajoutais: ce serait dommage qu'on échoue. Or, à la grande surprise des plus sceptiques, la triple gageure a été gagnée".

Elle l'a été par cette équipe de Trifluviens, dont M. Trudel dit : "Rarement aura-t-on vu un groupe travailler avec autant d'unité d'esprit et de style; on croirait que tout le journal est écrit d'une seule et même main". Rappelons leurs noms: Mgr Albert Tessier, P.D., M. l'abbé Gillet Boulet, MM. Pierre Gravel, Jacques Lacoursière, Denis Vaugeois, et M. l'abbé Lévis Martin, directeur artistique de grande classe.

L'album comprend un index complet.

Durant la suspension de l'été, l'équipe a continué de peiner à la tâche et de voyager. Trois de ses membres sont allés successivement rendre visite à Pierre Gravel et à son épouse, aux études à Paris. L'abbé Martin a même prolongé son séjour à deux mois, explorant minutieusement les moindres "caches artistiques" de l'Ancienne France.

D'autre part, avant de s'engager dans la présentation du régime britannique, l'équipe s'est interrogée sur les succès et les faiblesses de la formule du journal. Avec humilité, elle a considéré les témoignages reçus, de même que l'aide financière du ministère des affaires culturelles, comme un encouragement à continuer dans la même veine.

Comme la documentation se fait de plus en plus abondante et que l'équipe craignait quelque peu de succomber sous l'ampleur de la tâche à accomplir, elle a rappelé à la rescousse un professeur d'histoire et de littérature, actuellement à préparer une thèse sur son oncle, Philippe Panneton (l'écrivain Ringuet) : l'abbé Jean Panneton.

Si le premier album se termine avec la capitulation de Montréal, le Boréal Express volume 3, No 1 (1763) entreprend l'étude du régime anglais. Feuilletons-le rapidement. Voici la dernière phrase d'un éditorial intitulé "Notre sort est fixé' : "Il doit y avoir moyen de concilier notre loyauté à la couronne anglaise et notre volonté de rester français et catholiques". (On croirait rêver !). Voici quelques autres titres : "Notre fer supérieur même au fer importé de la Suède"; "La perdrix serait en voie de disparition"; Ou encore ces deux-ci relevés dans la page des nouvelles internationales : "En Angleterre, des ministres tout neufs, mais des idées qui le sont moins !" (sommes-nous bien en 1763 ou en 1964?), et "L'Angleterre semble ne négocier qu'avec des ennemis". Un autre point d'interrogation : "Quel sort attend les Jésuites au Canada?".

Déjà approuvé comme matériel didactique libre par l'ancien comité catholique du Conseil de l'instruction publique, Boréal-Express connaît une grande faveur chez les jeunes, à qui il donne le sens et le goût de l'histoire telle qu'elle s'est faite, et non comme une science morte.

Pour ceux à qui cette idée ne serait pas encore venue, soulignons que l'album, en vente dans les principales librairies au prix de $7.50, constitue un magnifique cadeau de Noël.

Le prix de l'abonnement annuel (10 numéros) est de $3.00. Pour abonnement et toute correspondance, on écrit à :

Le Boréal Express,
Centre des études universitaires,
Trois-Rivières.

M. Raymond Bousquet explique la politique du président de Gaulle:

La force stratégique H française évitera que l'Europe ne redevienne un champ de bataille



NDLR. — Le compte rendu du discours prononcé mercredi midi à Montréal par l'ambassadeur de France au Canada, M. Raymond Bousquet, contenait de nombreuses erreurs et faisait état de propos que M. Bousquet n'a pas tenus ce jour-là devant le cercle Kiwanis - St-Laurent. Cette dépêche, publiée en page 5 de notre édition d'hier nous avait été envoyée par l'agence Presse Canadienne. Elle portait le titre: "Bousquet: dans la période troublée actuelle, on ne peut se fier entièrement aux alliances". LE DEVOIR s'excuse auprès de ses lecteurs et de l'ambassade de France des inexactitudes contenues dans l'article. La Presse Canadienne a admis hier que sa dépêche s'inspirait d'un texte remis aux journalistes, d'un aide-mémoire qui ne constituait pas en lui-même le texte de la conférence. Nous publions aujourd'hui un nouveau compte rendu de cette conférence sur la foi des notes remises par M. Bousquet.

Expliquant à Montréal, les positions françaises dans l'Alliance atlantique et son attitude vis-à-vis d'une force nucléaire, l'ambassadeur de France, M. Raymond Bousquet a notamment déclaré: "La France entend, dans cette période de profonde transformation de l'Alliance, dans cette période de résurrection de l'Europe, que les puissances de l'Europe et la France en particulier, prennent le relais et soient capables — par la mise au point d'une force nucléaire suffisamment importante — de permettre à la dissuasion, telle qu'elle a été pratiquée depuis 1945, de continuer à jouer. Ce que nous voulons, c'est éviter la guerre et permettre une meilleure coopération entre les peuples, notamment ceux d'Europe. La politique fondée sur la force nucléaire française a pour objectif non seulement le maintien de la paix par une efficace dissuasion proportionnelle, mais une véritable coexistence pacifique par l'équilibre des forces en assurant aux deux camps les moyens d'éviter des erreurs de calcul stratégique."

"A ceux qui font valoir que la force française de dissuasion est trop faible pour intimider les Russes, a encore dit M. Bousquet, je réponds par la formule de "dissuasion proportionnelle": dès lors que la force française de dissuasion est en mesure d'infliger à l'URSS des centaines de milliers de morts (et demain, en 1972, quand nous disposerons de 50 batteries de fusées Polaris, des millions de morts) l'enjeu de Berlin ou de l'Allemagne justifie-t-il, aux yeux de Moscou, les risques de pareil holocauste? La réponse est évidemment négative car une modification de la situation à Berlin ne vaut pas 10 à 15 millions de morts russes!

"Dans une période d'équilibre de la terreur où les deux Grands possèdent chacun les moyens de s'entretuer, c'est l'incertitude qui domine. Khrouchtchev ou ses successeurs, comme les Américains, doivent faire constamment des calculs de probabilité. L'adjonction d'un facteur supplémentaire comme la force française — qui en cas de guerre serait coordonnée avec la force américaine — constitue un facteur supplémentaire d'incertitude pour les Russes et accroit par conséquent, dans une proportion non négligeable, les risques que représente, pour le Kremlin, le déclenchement d'une guerre conventionnelle ou atomique.

"Ce que la France veut c'est de ne pas être exclue de la stratégie nucléaire. Elle ne veut pas que l'Europe demeure sous la seule protection des Anglo-Saxons. La France envisage des perspectives à long terme et prend une assurance contre l'imprévu.

"Si la force multilatérale, a expliqué l'ambassadeur de France, devait aboutir à créer une sorte d'Alliance militaire germano-américaine, le gouvernement français pourrait difficilement considérer qu'une telle alliance soit compatible avec le récent traité franco-allemand. Cette alliance militaire ne serait pas davantage compatible avec la notion française de la défense de l'Europe, c'est-à-dire la nécessité d'une politique européenne, d'une défense européenne. En effet un système consistant à placer d'un côté la France et de l'autre l'Allemagne et les Etats-Unis ne saurait constituer une politique européenne. La France est donc fondée à s'inquiéter de la forme prise aujourd'hui par la force multilatérale.

M. Raymond Bousquet, étudie alors les conséquences d'une guerre conventionnelle ou atomique tactique en Europe pour affirmer : "La dissuasion graduée ou la réponse flexible chère à M. McNamara dans la doctrine américaine de 1960 causent en Europe, et notamment en France, les plus vives appréhensions. En effet, cette doctrine proportionne directement l'importance de la

(Suite à la page 16)

Caritas - Canada en congrès

Le congrès de Caritas-Canada s'est ouvert hier soir à Montréal où il se poursuivra jusqu'à samedi midi. Proclamant le thème "Socialisation et engagement chrétien", il a donné lieu à un exposé du père Gonzalve Poulin qui avait intitulé sa causerie : "La socialisation des structures de bien-être". Les exigences de l'horaire nous forcent à remettre à demain la publication du compte rendu sur cette conférence d'ouverture.

Nos lecteurs trouveront également demain dans notre page religieuse, un résumé de l'exposé de l'abbé Jean-Guy Hamelin qui parlera ce matin de "l'engagement personnel et de la participation communautaire".

Demain samedi, le directeur du DEVOIR, M. CLAUDE RYAN, parlera des "perspectives d'avenir de la socialisation". Nous en rendrons compte dans notre édition de lundi matin.

Sur notre photo figurent, de gauche à droite, le père Gonzalve Poulin, le juge Georges Blanchard, président, l'abbé Jean-Guy Hamelin, directeur du département d'action sociale de la Conférence catholique canadienne (CCC) et l'abbé L.-P. Latulipe, secrétaire général de Caritas.

Mgr Cimichella préside à l'ouverture officielle du nouvel hôpital St-Michel

La troisième phase de la construction et de l'aménagement de l'hôpital St-Michel vient de se terminer. Une cérémonie a marqué hier la bénédiction de cette institution, ainsi que l'ouverture officielle par le représentant du ministre de la santé. Cet hôpital est situé au 8040 de la 9e avenue, à St-Michel.

Son Exc. Mgr A.-M. Cimichella, évêque auxiliaire à Montréal a béni l'hôpital, hier matin. Au début de l'après-midi, M. le Dr Desrochers, représentant à Montréal du ministre de la santé, le Dr Alphonse Couturier, au cours d'une brève cérémonie, a coupé un ruban symbolique et dévoilait une plaque, en présence du personnel médical, de représentants de ceux des infirmières et des auxiliaires. Une centaine d'invités parcouraient ensuite les laboratoires et d'autres aménagements de cet hôpital des plus modernes.

Les premiers malades étaient admis à l'hôpital St-Michel en 1956, l'on procédait ensuite à la construction par diverses étapes jusqu'à ces récents mois. Cet hôpital de 257 lits est au service d'une population de 65,000 âmes. Le confort et l'efficacité ont cédé le pas aux installations très spécialisées que l'on trouve généralement dans les grands hôpitaux ; par contre, il ne manque rien aux moyens de diagnostic mis à la disposition des médecins, dont 60 p.c. sont des généralistes et 40 p.c. des spécialistes.

Toutes les exigences du ministère de la santé ont été respectées. Situé au milieu d'un quartier populeux, l'hôpital est remarquablement insonorisé. Il dispense des soins de chirurgie générale, d'obstétrique et de médecine.

Au nombre de ses caractéristiques principales, comme le notait le directeur médical, le Dr Jean-Marie Mousseau, soulignons la présence d'une section de soins intensifs, section où sont placés les grands malades, sous la surveillance d'une équipe médicale particulièrement formée. Cette disposition permet d'obvier aux services de gardes-malades privées.

La pouponnière de 65 lits qui répond aux besoins que suscitent 250 accouchements par mois, est un modèle du genre. Un équipement très au point vient à l'aide des bébés nés prématurément, pourvu que leur poids dépasse quatre livres ; ceux dont le poids est moindre sont hospitalisés à Sainte-Justine.

M. Raymond Camus, courtier en valeurs mobilières, préside le conseil d'administration de l'hôpital, qui compte également trois médecins, comme le requiert la loi.

Sharp: le Québec occupe une situation spéciale au Canada

TORONTO — Le Québec occupe une situation spéciale au sein de la Confédération; il n'est pas et ne peut pas être une province comme les autres, a déclaré hier le ministre du commerce, M. Mitchell Sharp. "Pour des raisons historiques, a-t-il continué, le Québec a des responsabilités spéciales en ce qui concerne la préservation et l'enrichissement de l'héritage particulier du Canada français".

Le discours du ministre a été lu par le président du club de l'Empire, l'avion de M. Sharp n'ayant pu quitter la capitale.

En raison de sa position unique, il est normal que le Québec soit plus jaloux que les autres provinces de ses droits au sein de la Confédération. Et s'il agit ainsi, il n'y a pas de raison de craindre que le pays va s'effondrer, dit encore le texte de M. Sharp.

Le ministre a rappelé que notre pays a connu de multiples transformations dans les relations fédérales-provinciales depuis la Confédération. Selon lui, ces modifications peuvent se produire sans mettre en danger l'unité canadienne, à condition qu'on veuille bien la préserver. "La période de transformation actuelle est capitale, a-t-il souligné, non seulement parce que le Québec revendique ses droits avec une nouvelle vigueur, mais aussi parce que des secteurs entièrement ou partiellement dévolus aux provinces y gagnent en importance, tels l'éducation, la voirie, la santé, le bien-être.

Rajustement, dit Chevrier

LONDRES. — M. Lionel Chevrier a déclaré hier que le Canada survivra comme pays uni selon qu'il pourra régler efficacement les problèmes constitutionnels, raciaux et régionaux qu'il connaît maintenant.

"Nous sommes dans une période de grand rajustement au Canada," a déclaré le haut commissaire du Canada à Londres au cours d'un discours prononcé devant la Société des chevaliers de la table ronde.

Mais "en dépit de ces ajustements, le mot Canada n'a jamais dans notre histoire résonné plus agréablement aux oreilles de ses fils loyaux, qu'ils soient d'origine française, anglaise ou autre, qu'aujourd'hui," a ajouté M. Chevrier.

À VENDRE

CONCIERGERIE 68 APP.
Angle Sud-Est Sherbrooke et St-Denis
S'adresser à
Gérard RAYMOND, C.R.
842-8419

Comment travaillent les pickpockets

Chaque fois que vous êtes dans la foule, prenez garde! Vous pouvez vous trouver à côté d'un pickpocket. Sauriez-vous alors comment protéger votre portefeuille? SÉLECTION du Reader's Digest de décembre vous révèle les méthodes des "voleurs à la tire", vous met en garde contre les trucs du métier et vous donne des conseils pratiques pour éviter d'être volé. Voilà un article que tout le monde devrait lire. Achetez Sélection aujourd'hui!



LE NOUVEAU DISQUE DE

Claude Léveillée

12" - HI-FI FL 311 — Rég. $4.20 pour $2.99

Stéréo FS 611 - Rég. $4.98 pour $3.49

De loin - La Source - Le Reel de la Ville - Dans mon paradis - Le Chercheur d'or - Les radios de mon quartier - Rupture - Pour Toi - Boulevard du crime - Carrousel

Au même bas prix : Vigneault — Julien — Ferré — Gauthier — Brassens — Brel — Leclerc — Aznavour — Clay — Dalida — Milla Davis — Brubeck — Mulligan — Cugat — Ken Griffin — Mahalia Jackson — Greco — Catherine Sauvage — Béart.

Valable jusqu'au 5 déc.

commandes postales 50¢-3 disques

CENTRE DU DISQUE MONTROSE

3168 e. bélanger montréal RA 9 2833



Un précieux tourbillon...

un diamant éblouissant...

et votre doigt dit,

"Je suis jeune... ravie...

et très amoureuse!"

Quel que soit votre budget...

quel que soit votre goût...

vous trouverez le plus vaste

assortiment de bagues de fiançailles,

modernes et traditionnelles à Montréal... depuis $100.

Mappin's

Joailliers et orfèvres

1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie • Budgets ou termes

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

SINGING NUNS

Les "Singing Nuns" de Chatham, un choeur formé de 60 soeurs Ursulines, ont enregistré leur premier disque. Cet arrangement musical, intitulé "Praise God", célèbre l'anniversaire de mère Marie de St-David, supérieure générale de la congrégation.

Les soeurs ont déclaré que le disque aura probablement plus d'attrait pour les amateurs de musique liturgique que pour les adolescents.

TRIO

Le Trio Beaux-Arts de New York donnera un concert public à l'Ecole Normale de Musique, 4873 avenue Westmount, Montréal, le jeudi 3 décembre à 20 h. 30. Menahem Pressler, pianiste, Daniel Guilet, violoniste et Bernard Greenhouse, violoncelliste, donneront le programme suivant: Trio en Do Majeur, K. 548, Mozart; Trio en Ré Majeur, op. 70 no 1, Beethoven; Trio en La Mineur, op. 50, Tchaïkowsky.

AUDIBERTI

Dimanche, à 20 h. 30, M. Jacques Vier, professeur à l'Université de Rennes et professeur invité à la Faculté des Lettres de l'Université Laval, prononcera au Théâtre de l'Estoc, 9, rue St-Louis, une conférence intitulée: "Audiberti ou le triomphe du verbe". "Le Mal court" prendra l'affiche à l'Estoc en mai prochain.



Geneviève Grad, vedette du "Gendarme de St-Tropez" qui prend ce soir l'affiche du Parisien, est arrivée de Paris pour présenter elle-même ce film lors de sa première ce soir.

AGENDA

Illustré par des oeuvres de peintres du Québec, l'agenda Mongeau et Robert 1965 sera lancé à la Salle canadienne du Club St-Denis, 257 est, rue Sherbrooke, le mercredi 9 décembre à 18 heures.

PARALLELE

La Librairie de l'Est et les Editions de l'Axe procéderont mercredi prochain au lancement du poème "Parallèle Charnel", de Louis-Roland Paradis. La réception aura lieu à Sherbrooke, au grand salon du Motel "Le Baron".

GROULX

"Le Chat dans le sac", premier long métrage de Gilles Groulx et Grand Prix du cinéma canadien cette année, sera présenté au réseau français de télévision de Radio-Canada, dimanche soir 20 décembre, à 21 heures.

A LA PLACE DES ARTS

Le cycle symphonique de Smetana

Le prochain concert double d'abonnement de l'Orchestre Symphonique de Montréal, les 1er et 2 décembre, à 8 h. 20, à la Place des Arts, offrira une double primeur, non seulement à Montréal, mais au Canada: les débuts du célèbre chef tchèque Vaclav Smetacek et la première exécution intégrale du cycle "Ma Vlast" ("mon Pays") du compositeur tchèque Bedrich Smetana, cycle inspiré par différents sites, événements et personnages historiques tchèques.

Ce concert sera donc un double hommage à la Tchécoslovaquie: par le compositeur, le plus illustre, avec Dvorak, que nous ait donné ce pays, et par le chef d'orchestre.

Le cycle "Ma Vlast" comprend six poèmes symphoniques dont le plus connu est "La Moldau", inspiré par le large et majestueux fleuve qui traverse Prague, la capitale de la Tchécoslovaquie. Les autres poèmes symphoniques qui complètent ce cycle sont: "Vysehrad" (le château des anciens rois de Bohème, près de Prague), "Sarka" (amazone bohémienne trompée dans ses amours et qui jura de se venger de l'Homme), "Les forêts et pâturages de la Bohème", "Tabor" (la place forte des Hussites) et "Blanik" (leur cimetière légendaire).

Vaclav Smetacek est actuellement le plus réputé des chef d'orchestre tchèques. Jouissant en Europe d'un très grand renom, il est surtout connu en Amérique grâce à ses enregistrements, principalement celui du "Stabat Mater" de Dvorak avec la Philharmonique tchèque.

ULTRADUPLEX
A ST. LAURENT
CONSTRUIT SELON VOS CAPRICIEUSES SPECIFICATIONS
de salaberry

THEATRE LA BOULANGERIE
5140 DE LANAUDIERE
"UN TOUR DE FORCE" — JEAN BASILE
LA VISITE DE LA VIEILLE DAME
FRIEDRICHT DURENMATT
— Ce soir — 8 h. 30 —
RESERVATIONS : 10 JOURS A L'AVANCE — LA. 3-2454

SANDRA DEE
ROBERT GOULET
ANDY WILLIAMS
and MAURICE CHEVALIER as Philip Dulaine

A ROSS HUNTER Production "I'd Rather Be Rich"
Horaire
10.45 - 12.55 - 3.10
5.20 - 7.35 - 9.45
in EASTMAN COLOR
CAPITOL
A l'affiche

Basé sur l'histoire réelle de la plus grande dame des Etats-Unis
A House Is Not a Home
avec SHELLEY WINTERS
et ROBERT TAYLOR
DES DEMAIN
LOEW'S
DERNIER JOUR MARNIE

Le Cellier de Bacchus
DANSE ET SPECTACLE CHANTANT
tous les soirs
avec notre accordéoniste
DODO Poisse
RAMADA INN
6110 ch. Côte de Liesse
(près de l'aéroport Dorval)
748-7771

"Un grand succès" Cue — "Riche mélodie" N.Y. Times
The World of Kurt Weill
Chanté

présentant
MARTHA SCHLAMME
et WILL HOLT dans le
SPECTACLE ORIGINAL DE NEW YORK PRESENTE ACTUELLEMENT A LONDRES
"Mack the Knife"
"September Song"
et plusieurs autres
COMEDIE-CANADIENNE
Dimanche, le 29 novembre
2 spectacles - 7h. et 9h.30 p.m.
$5.00 - $4.00 - $3.00 - $2.75 - $2.25
Billets maintenant en vente
La Comédie-Canadienne
Tél.: 861-3338

Le théâtre d'avant-garde dans le vieux Montréal
DEUXIEME SEMAINE
2 comédies en 1 acte de Murray SHISGALL
LES DACTYLOS — MISE EN SCENE RODRIGUE MATHIEU
Jean-Claude Guichard Charlotte Jones
Wilma Ghezzi Marc Chartier
LE TIGRE
LES SALTIMBANQUES LA. 5-2732
Prix d'entrée ETUDIANTS $1.00 ADULTES $2.00
Jeu. ven. sam. 8.30 dim. 7.30

DERNIERS JOURS
POUR VOIR :
1—"Faibles femmes' en couleurs avec Alain Delon
2—"Un soir sur la plage" avec Martine Carol
3—"Volupté" en couleurs avec Gina Lollobrigida.
EN EXCLUSIVITE : au Cinéma LA SCALA
Papineau et Beaubien — 721-3107


Enfin vous pouvez voir le chef-d'oeuvre de l' Immortel
GÉRARD PHILIPE
"POT BOUILLE"
Un film de JULIEN DUVIVIER
DANIELLE DARRIEUX
ANOUK AIMÉE DANY CARREL
2e film sensationnel
L'ASSASSIN VIENDRA CE SOIR
FRANÇOIS DE GUELT RAYMOND SOUPLEX
Commençant DEMAIN
CHATEAU
271-4400

INGMAR BERGMAN
A SON MEILLEUR !
— DANS —
LE SILENCE

Version originale, sous-titres anglais
DEUXIEME SEMAINE!
Soirées à 6h.30 et 8.45 p.m.
EMPIRE
CINEMA de REPERTOIRE
451 avenue Ogilvy (coin Durocher)

HYMAN BRESS
pianiste Charles Reiner

★ "Fermeté et fougue rares" London Daily Mail
★ "Vitesse lumineuse et sûreté des doigts" Music Journal, N.Y.
★ "Fantastique" New York Times
PROGRAMME
BACH ★ BRAHMS
STRAVINSKY
BLOCH
LUNDI, 7 DEC. A 8.30 P.M.
LE PLATEAU
BILLETS : 4.00 - 3.00 - 2.50 - 2.00
maintenant en vente au Centre du disque 2000 Crescent, Mtl

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — "Ballet du Chili" — 8.30 - Dim. 2.30 - 8.30.
COMEDIE CANADIENNE — Relâche.
ATELIER DES SALTIMBANQUES : "Le Tigre" — "Les Dactylos" — Jeu. Ven. Sam.: 8.30 — Dim. 7.30
THEATRE ANJOU — "Moins une" — 9.00. Dim. 8.30.
THEATRE DE LA PLACE — "LE Quadrillé". 8.00 Sam. 8.00 - 10.30 - Rel. lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT — "Les jouets" — 8.30. Dim.: 2.30 - 7h.30
LES APPRENTIS SORCIERS — "La visite de la vieille dame" — Jeu., ven., sam. 8.30. Dimanche 7.30.
THEATRE DE L'ECHANGE — "Renaud et Armide", Sam. 8.30 — "Don Juan". Dim. 8.30.
THEATRE DE L'ESTOC, Québec — "Lettres de Stalingrad" — 8.30.
THEATRE ORPHEUM — "La Danse de mort" — 8.30.
THEATRE DE L'EGREGORE — "Tchin-Tchin" — 8.30 — Dim. 7.30 — Relâche lundi.

CINÉMA

CINEMATHEQUE CANADIENNE — Relâche.
ALOUETTE — "My Fair Lady" - 8.00 merc. sam. dim. 2.00
AVENUE — "Carry on Spying" — 1.35 - 3.35 - 5.35 - 7.35 - 9.35.
BEAUBIEN — "La bonne soupe" — Sem. 7.30 - 9.30 — Dim. 12.54 - 3.08 - 5.22 - 7.36 - 9.50.
BIJOU — "Cherchez l'idole" — 1.59 - 3.16 - 8.33 — "Rythme, amour et twist" — 12.30 - 3.47 - 6.44 - 10.01.
CANADIEN — "D'où viens-tu Johnny?" — 12.00 - 3.15 - 6.20 - 9.45 — "Nous irons à Deauville" — 1.40 - 4.55 - 8.15.
CAPITOL — "I'd Rather Be Rich" — 10.45 - 12.55 - 3.10 - 5.20 - 7.35 - 9.45.
CHAMPLAIN — "Cet enfant est mien" — 12.00 - 3.25 - 6.50 - 10.15 - "Gypsy, vénus de Broadway" — 1.48 - 5.13 - 8.28.
CHATEAU — "Gibraltar" — 1.10 - 3.55 - 6.45 - 9.35 — "Ce monde infâme" — 2.30 - 5.35 - 8.25
CINEMA FESTIVAL — "La femme des dunes" (sur semaine) 7.30 - 9.30 (dimanche seul.) 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8 h. 30 tous les soirs. 2 h. merc. et sam. — Dim. 1.00 - 4.45 - 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis merc. et sam. 2 h. dim. 1 h.
ELYSEE — Resnais: "Le feu follet". lun. au ven. 7.30 - 9.30. Sam. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 — Eisenstein. "La Peau douce", même horaire.
EMPIRE — "Le Silence" — 8.30 — 8.45 — Dim. à partir de 1.00
FRANCAIS — "La taverne de l'Irlandais" — 10.32 - 2.00 - 5.40 - 9.35 — "Citoyen de nulle part" — 12.15 - 3.30 — 7.40
GRANADA — "Gibraltar" — 1.00 — 3.50 — 6.45 — 9.40 — "Ce monde infâme" — 2.40 — 5.35 — 8.30
KENT — "The Luck of Ginger Coffey" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00.
LOEW'S — "A House Is not a Home" — 10.45 - 12.55 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.45.
LAVAL — "Une grosse tête" 12.00 - 3.15 - 6.35 - 9.50 — "Goliath contre les Géants" — 1.35 - 4.55 - 8.10.
LA SCALA — "Faibles femmes" — 12.40 - 5.25 - 10.00 — "Un soir sur la plage" — 2.15 - 7.00 — "Volupté" — 3.40 - 8.30.
OUTREMONT ET MONKLAND — "Cleopatra" — 1.00 - 4.30 - 8.15.
PAPINEAU — "Gibraltar" — 2.15 — 5.15 — 8.15 — "Ce monde infâme" — 1.00 - 4.00 - 7.00 - 10.00
PALACE — "Where Love Has Gone" 10.10 - 12.20 - 2.35 - 4.45 - 7.00 - 9.15.
PARISIEN — "Le gendarme de St-Tropez" — 10.00 - 11.55 - 1.50 - 3.50 - 5.45 - 7.45 - 9.45.
PLACE VILLE MARIE — (Petite salle) — "Yesterday, today, tomorrow" — 12.15 - 2.20 - 4.50 - 7.00 - 9.30 — (Grande salle) "The Organizer" — 12.10 - 2.25 - 4.45 - 7.05 - 9.25.
PLAZA — "D'où viens-tu Johnny?" — 1.30 - 4.45 - 8.05 — "Nous irons à Deauville" — 12.10 - 3.25 - 6.30 - 9.55.
RIALTO et SAVOY — "Man in the Middle" — 1.00 - 3.50 - 6.40 - 9.25 "Night Train to Paris" — 2.45 - 5.30 - 8.20.
RIVOLI — "La taverne de l'Irlandais" — 1.00 - 3.15 - 9.30 — "Citoyen de nulle part" — 3.20 — 7.35
ST-DENIS — "Cherchez l'idole" — 12.30 - 3.47 - 6.44 - 10.01 — "Rythme, amour et twist — 1.58 - 5.15 - 8.32.
SEVILLE — "Mediterranean Holiday 8.15. — Sam. 10.00 — 2.15 — 8.15 — Merc. 2.15 — 8.15 — Dim.: 2.15 — 7.45
SNOWDON — "Topkapi" — 12.30 - 2.50 - 4.55 - 7.00 - 9.05.
STRAND — "Man in the Middle" 1.00 - 3.50 - 6.40 - 9.25 - "Night Train to Paris" — 11.45 - 2.45 - 5.40 - 8.40.
WESTMOUNT — "A shot in the Dark" — 1.05 - 3.05 - 5.10 - 7.15 9.15.

RADIO-SELECTION

CBF

● A CBF-FM, à 1 h. 10, Matinée symphonique. Au programme, Forêt de l'Amazone, de Villa-Lobos, avec Bidu Sayao et l'orchestre sous la direction du compositeur; la Symphonie en ré mineur, de W.-F. Bach; Façade, de Walton; A Simple Symphony, de Britten, et Rondo en la majeur, de Schubert.

● Aux Chefs-d'oeuvre de la musique, à 3 heures, le poème symphonique Prague et la 2e Symphonie en do, de Josef Suk, avec l'Orchestre philharmonique tchèque.

● A l'émission Ad lib, à 4 h. 45, André Hébert présente des oeuvres pour flûte à bec.

● A 8 heures, Petit concert sous la direction de Sylvio Lacharité avec le concours de Jeanne Guillard, soprano. Extraits d'opéras et Symphonie en sol majeur, de Gluck.

● A l'émission consacrée aux Chorales du Canada français, à 8h. 30, le Choeur Mongrain, de Québec.

● Au Concert de musique de chambre, à 9 heures, le Trio pour cor, violon et piano, de Lennox Berkeley, interprété par Aimé Lamesse, Mildred Goodman et Françoise Bertrand.

HORAIRES DE LA TELEVISION

VENDREDI 27 NOVEMBRE

CBFT 2

10.00 Musique
11.00 CINEMA "Les flancés" — Italien — drame
12.55 Téléjournal
1.00 CINEMA "Chantage" — français — drame
3.00 Tire l'aiguille
3.30 L'Eternel Féminin
4.00 Bobine
4.30 La Boîte à surprise
5.00 Ti-Jean Caribou
5.30 L'Enfant du cirque
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 L'inspecteur Leclerc
8.30 CINEMA INTERNATIONAL "Le dernier témoin" — allemand — drame judiciaire
10.15 La politique provinciale
Le parti libéral
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 Les Couche-tard
11.30 CINEMA "Les maudits" — français — aventures

CFTM 10

10.30 Mire
11.00 Bien l'bonjour
12.00 Manchettes horaire
12.15 EN MATINEE "Guillene, benoît Millen" — Italien — drame
3.00 Bon après-midi
4.00 Défi au danger
4.30 Zoé du Capitaine Bonhomme
5.30 Au nom de la loi
6.00 Télé-Métro
6.30 Sport-images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-roman
7.30 EN PREMIERE "La maîtresse de fer" — américain — aventures
9.30 Alors... raconte
10.00 La Famille Stone
10.30 Une saison de Lise
10.45 Dernière heure
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.15 CINEMA "El Makun" — allemand — drame
12.45 Fermeture

CBMT 6

9.57 Today on CBMT
10.00 Quebec Schools Telecast
10.30 Across Canada
11.00 Friendly Giant
11.15 Chez Hélène
11.30 Butternut Square
11.50 News
12.00 Reach for the Top
12.30 Calendar
1.30 Movie Matinée "Paula"
3.00 As The World Turns
3.30 Take Thirty
4.00 The Secret Storm
4.31 Razzle Dazzle
5.00 Thierry La Fronde
5.30 Music Hop
6.00 Johnny Quest
6.30 Across Canada
7.00 CBC TV News
7.22 Sports with Doug Smith
7.30 Wendy and Me
8.01 Country Hoedown
8.30 Bob Hope Show
9.30 Telescope
10.00 Bon Casey
11.00 CBC National News
11.14 Viewpoint
11.21 Final Edition
11.36 FRIDAY PREMIERE "The Strip"

CFCF 12

9.30 Meditation
9.35 Coffee Break
10.00 The Liberal Arts
10.30 Romper Room
11.00 Ed Allen Time
11.30 Abracadabra
12.00 Lunchtime Little Theatre
1.00 Channel 12 Theatre "Seventeen" — comédie dramatique
3.30 Four of a Kind
3.00 People in conflict
3.30 It's Your Move
4.00 Surprise Party
5.00 Family Theatre "Tokyo File 212" — drama
6.30 Star Stakes
6.40 Racing Review
6.45 Pulse
7.00 Country Music Hall
7.30 The Andy Griffith Show
8.00 Double Your Money Hughie Green
8.30 McHale's Navy
9.03 The Outer Limits
10.20 Combat
11.00 National News
11.15 Pulse
11.25 Pajama Playhouse "The Burglar" — drama
1.06 Newsroom - Meditation

elysée 4e SEM.
55 MILTON/842-6053
SALLE RESNAIS
"Louis Malle a accompli une oeuvre d'art" — FRANCE-SOIR
LE FEU FOLLET
avec MAURICE RONET Jeanne Moreau Alexandra Stewart
PRIX SPECIAL Festival de Venise
EISENSTEIN
16e et dernière semaine
FRANÇOIS TRUFFAUT
la peau douce

les Swingle Singers de Paris & Monique Leyrac
Vendredi 4 décembre à 8h.30 p.m.
Samedi 5 décembre à 8h.30 p.m.
Billets: $4.50, $4.00, $3.50, $2.50, $2.00 taxe incluse.
présenté par
Les Productions Samuel Gesser Inc.
PLACE DES ARTS


BALLET NATIONAL DU CHILI
LA PLUS FASCINANTE ATTRACTION ARTISTIQUE A NOUS VENIR DE L'AMERIQUE DU SUD.
CE SOIR 8 h. 30
(à guichet fermé)
DEMAIN SOIR
DIMANCHE MAT.
à 2 h. 30
100 billets à $1.00 pour les étudiants, en matinée
PLACE DES ARTS
Billets en vente à La Place des Arts; Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke o. (sous-sol); chez Ed. Archambault Inc. 500 est, rue Ste-Catherine et 2140, de la Montagne; chez Charlebois Bijoutier, 5960 St-Denis, 2115 Jean-Talon e.; Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame o.
RESERVATIONS : à Canadian Concerts
932-2171 - 932-3722


JOSEPH E. LEVINE Susan Hayward Bette Davis
Where Love Has Gone
Parmi un des grands livres à succès
CONNORS · HEATHERTON · JOSEPH E. LEVINE · EDWARD DMYTRYK · JOHN MICHAEL HAYES
Horaire: 10.10 - 12.20 2.35 - 4.45 - 7.08 - 9.25
PALACE 3ème semaine

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE
861-6665
le Quadrillé
Comédie populaire canadienne
COMPLET CE SOIR
200 REPRÉSENTATIONS

Cinema
PLACE VILLE MARIE
Gagnant du prix 1964 du festival international de l'Argentine
"Ne manquez pas de le voir! Intéressant... humain, éclatant, compatissant et humoristique."
MARCELLO MASTROIANNI
The ORGANIZER
HORAIRE
12.10 - 2.25
4.45 - 7.05
9.25

RENATO SALVATORI · ANNIE GIRARDOT · FOLCO LULLI
20e SEMAINE !
HORAIRE : 12.10 - 2.20 4.30 - 6.45 9.00
Little Cinema
SOPHIA LOREN ● MARCELLO MASTROIANNI
de VICTORIO De SICA
en COULEURS : HIER AUJOURD'HUI ET DEMAIN

CE SOIR A 8 H. 30 A L'ORPHEUM
"LA DANSE DE MORT"
De August STRINBERG
Avec : DENISE PELLETIER
JEAN GASCON
LEO ILIAL
AVEC EN ALTERNANCE :
(mercredi le 2 et samedi le 5 décembre)
LES DEUX DERNIERES REPRESENTATIONS DE
"LES FANTASTICKS"
Comédie musicale
de : Tom Jones et Harvey Schmidt
Adaptation française de : Eloi De Grandmont
Demi-tarif pour les étudiants et les syndiqués les mardis, mercredis et jeudis.
POUR RESERVATIONS .. 845-7149
TNM

BILLETS EN VENTE AU GUICHET OU PAR LA POSTE
My Fair Lady
CE SOIR A 8 H.
AUDREY HEPBURN - REX HARRISON - STANLEY HOLLOWAY
Les enfants de 16 ans ou plus sont admis en matinées seulement.
Guichet ouvert de 10h. a.m. à 9h. p.m.
ALOUETTE
Matinées: 2h. p.m. mercredi $2.00
Samedi, dimanche et fêtes $2.50
Soirs à 8h. p.m. lun. à jeu. $3.00
Vend., sam., dim., et fêtes $3.50

Sur la plage les plus jolies BAIGNEUSES vous feront RIRE aux LARMES

avec LOUIS DE FUNES GENEVIÈVE GRAD MICHEL GALABRU dans
LE GENDARME DE SAINT TROPEZ
Un film de JEAN GIRAULT
EN SCOPE, EN COULEUR ET EN MUSIQUE
AUJ. à 9.30 SUR SCENE
GENEVIEVE GRAD
venue spécialement de Paris
Le Parisien
HORAIRE 10.00 - 11.55 - 1.50 - 3.50 5.45 - 7.45 - 9.45

Le conseil municipal approuve l'augmentation des tarifs du taxi

Le conseil municipal a voté hier l'augmentation des taux du taxi de Montréal.

En vertu de l'amendement au règlement adopté hier, le coût de la course et du temps d'attente sont augmentés de 20 p.c. La "tombée" demeure la même à $0.45 comprenant le premier sixième de mille, tandis que le prix de la course passe de $0.05 le cinquième de mille à $0.05 le sixième de mille. Quant aux taux de l'attente, il passe de quatre à cinq cents la minute.

Plusieurs conseillers municipaux ont profité de la circonstance pour faire certaines remarques concernant l'industrie du taxi. Le conseiller John-Lynch Staunton, le conseiller Roger Sigouin et certains autres ont fortement critiqué l'état déplorable de certaines voitures de taxi.

M. Lynch-Staunton a demandé à l'administration de voir à ce que les chauffeurs profitent eux aussi de l'augmentation accordée.

Le conseiller Claude Melançon a dit qu'il doute fort que les chauffeurs profitent de cette hausse des tarifs après en avoir interrogé un certain nombre.

Le conseiller Gerald F. Charness a soulevé le cas de Murray Hill Taxi qui a la franchise exclusive à l'aéroport de Dorval. Il a insisté pour que l'administration continue de faire pression auprès des autorités fédérales pour que cette injustice faite aux propriétaires de taxis de Montréal cesse.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a expliqué que l'augmentation a été accordée à la demande de la plupart des propriétaires de taxis et d'un grand nombre de chauffeurs.

Quant à l'état des voitures, il a dit que la police fait tout en son pouvoir pour exercer une surveillance étroite, mais malheureusement le service manque de personnel.

M. Saulnier a dit qu'il a insisté auprès des propriétaires pour qu'ils fassent bénéficier les chauffeurs de cette hausse des tarifs.

Le président a dit que tout est mis en oeuvre pour que le règlement du taxi soit appliqué dans toute sa rigueur, avec le résultat que pour la première fois, depuis nombre d'années, la ville a retiré deux ou trois permis et que des rapports concernant quatre ou cinq autres permis sont rendus chez le directeur du service de la police.

Ces permis, a expliqué M. Saulnier, seront revendus conformément aux dispositions du règlement.

L'état-major des pompiers menace de se réunir en séances d'étude

La plupart des membres de l'état-major du service d'incendie de Montréal menacent d'arrêter le travail et de se réunir en séances d'étude si l'injustice faite à 14 d'entre eux n'est pas corrigée immédiatement par l'administration municipale.

Dans un communiqué remis à la presse, l'Association professionnelle des chefs du service d'incendie de Montréal, qui compte 42 membres, fait valoir que la réclamation concernant 14 de ses membres remonte à plus d'une année et que l'administration malgré des promesses formelles n'a encore rien fait pour corriger l'anomalie dont sont victimes ces officiers.

Il s'agit de douze chefs de district et de deux chefs de division dont les promotions sont antérieures à la rétroactivité accordée le 15 octobre 1963 par le comité exécutif lors d'un rajustement de traitement des membres de l'état-major du service. Il en résulte que les chefs promus le 1er avril 1961 atteignent le maximum de l'échelle des salaires six mois plus tard que les chefs promus le 1er octobre 1962.

"Acculés au pied du mur" déclare le communiqué de presse, "l'Association songe à des mesures radicales, dont la formation d'un syndicat de cadre au sein de l'Association internationale des pompiers (FTQ-CTC) ou à l'organisation de séances d'étude spéciales où nous étudierons plus profondément et plus longuement notre problème". La tenue de telles séances d'étude signifierait un arrêt de travail.

Dès janvier, des subventions pour l'amélioration des propriétés

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a annoncé hier soir au conseil municipal que dès le mois de janvier prochain la ville de Montréal mettra à exécution les pouvoirs obtenus de la Législature et qui lui permettent de verser des subventions aux propriétaires qui apporteront des améliorations à leurs maisons.

En présentant au conseil le projet de "code du logement" (dont on trouvera de larges extrait en page 3), M. Saulnier a annoncé qu'au tout début de l'année 1965 également, le service d'urbanisme pourra rendre compte et déposer les études précises qui ont été faites sur d'autres secteurs de la ville qui ne peuvent être rénovés que par des projets de démolition sous l'initiative directe de la ville de Montréal.

M. Saulnier a répété que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement suit de très près les travaux qui se poursuivent à Montréal en vue de la rénovation urbaine.

Il a ajouté que des entretiens à ce sujet, avec le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, l'autorisent à compter sur une collaboration étroite et pratique des autorités provinciales.

M. Saulnier a dit que le code du logement n'est pas "une manifestation d'un désir de coercition intempestif" de la part de l'administration municipale. Les rigueurs justifiées qu'il faudra exercer en temps utile, a-t-il dit, ne devront l'être qu'en dernier ressort et après que les bienfaits que ce code doit apporter auront pu être mesurés.

Le président du comité exécutif a invité les propriétaires, les organismes sociaux et le public en général à faire connaître leurs réactions à ce projet de code avant qu'il ne soit soumis au Conseil pour acceptation.

Bégin: M. Duplessis n'avait aucune objection

QUEBEC. — M. Jos-D. Bégin, ancien ministre de la colonisation et organisateur en chef de l'Union nationale, a déclaré en cour hier que M. Maurice Duplessis, ancien premier ministre de la province, n'avait fait aucune objection à ce qu'il soit actionnaire d'une compagnie faisant affaire avec le gouvernement provincial.

M. Bégin témoignait pour sa propre défense au cours de son procès. Il fait face à une accusation d'avoir accepté ou d'avoir convenu d'accepter pour une tierce personne, des commissions en considération d'un exercice d'influence. Le procès s'est terminé en fin d'après-midi et les procureurs des deux parties devront soumettre leur plaidoieries par écrit au président du tribunal, le juge Léon Girard de la cour des sessions.

M. Bégin a dit que c'est M. Duplessis qui a donné l'ordre de changer le nom de la compagnie Arthur Bouchard en celui de la firme Baribeau et Ttchemin.

M. Arthur Bouchard était président de cette compagnie alors que M. Bégin était un des actionnaires.

"J'ai alors expliqué au premier ministre la situation dans laquelle j'étais placé en lui précisant que je ne voulais pas participer ni retirer de bénéfices en faisant affaire avec le gouvernement. M. Duplessis n'y voyait aucune objection," a dit M. Bégin.

M. Bégin a dit qu'il avait exécuté les ordres du premier ministre, pour que des commissions soient versées à M. Armand Bouchard, qui agissait à titre d'intermédiaire entre la compagnie Internationale Harvester et le gouvernement du Québec.

"Le frère à Ti-Bert"

M. Bégin a affirmé que M. Duplessis lui a déclaré que ce serait le "frère à Ti-Bert". Le premier ministre du temps faisait alors allusion à M. Arthur Bouchard, qui était le frère du conseiller législatif Albert Bouchard.

M. Bégin a également déclaré qu'il n'avait jamais retiré de salaire, de dividendes ou de commissions d'une compagnie qui aurait transiger avec le gouvernement et dont il était actionnaire.

Par ailleurs, M. Emile Cusson, gérant de la compagnie Charles Cusson, a déclaré que si sa compagnie n'avait pas versé de commission à M. Bouchard, ses chances de faire affaires avec le gouvernement auraient été très minces. Il a cependant précisé qu'il s'agissait d'une opinion personnelle et que jamais, M. Bouchard ou M. Bégin ne lui avaient parlé de commission à verser.

D'un autre côté, M. Bouchard, qui témoignait pour la couronne, a dit que M. Bégin ne savait absolument rien de l'entente survenue entre lui et la compagnie Cusson, au sujet des ristournes.

La couronne a essayé de savoir quel était le pourcentage des actions détenues par M. Bégin dans la compagnie, mais le juge Girard a donné raison à la défense qui s'y opposait en disant que le procès en cour était celui de M. Bégin et non celui de la compagnie.

Le juge a également rejeté une demande de la couronne qui voulait que le témoin Bouchard soit déclaré hostile.

Le juge a précisé que M. Bouchard était un très mauvais témoin, sans toutefois le considérer comme un témoin "qui ne veut pas dire toute la vérité, qui manifeste de la mauvaise volonté, qui est insolent et évasif."

Le juge a ajouté que le témoin saisissait mal les questions, tout probablement parce qu'il n'avait pas l'habitude des cours de justice.

Le juge a demandé aux procureurs de lui présenter les plaidoieries avant le 14 janvier. Il n'a pas fixé de date pour le prononcé du jugement.



Tout pour la femme

Huguette Proulx et ses invités vous feront passer des moments agréables, mesdames, tout en vous faisant bénéficier de leurs expériences et en vous prodiguant de précieux conseils.

à 1h.30 p.m.

QUÉBEC NO 1

CKAC

16e SEMAINE

"UN FILM BEAU ET ÉMOUVANT"

"UN VRAI CHEF-D'OEUVRE"

Prix spécial du jury

FESTIVAL DE CANNES 1964

LA FEMME DES DUNES

Un film prestigieux et provoquant

CINEMA FESTIVAL

Sur semaine : 7.30, 9.30
Dimanche : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

FRANÇOIS VILLON
Poète

BEAUBIEN
RA. 1-6060
Beaubien près Iberville
10e SEM.



Horaire sur semaine : 7.30 - 9.30
Dim. 12.54 - 3.08 - 5.22 - 7.36 - 9.50



CE SOIR À 8H.15

Blue Bonnets

Le dimanche, 2h.15 — Pas de courses le soir

Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant la piste. Réservations: 735-2680. Venez donc!

CE SOIR
jusqu'à dimanche
"ROCCO et SES FRERES"
de Luchino Visconti
et "LES ENRAGES"
CINEMA MAJESTIC
3166 est, Henri-Bourassa
(près boul. St-Michel)
Tél.: 721-5107

THEATRE DU RIDEAU VERT
Ce soir 8h.30
dim.: 2h.30 et 7h.30
Les Jouets
avec
MARJOLAINE HEBERT
HELENE LOISELLE
ANDRE CAILLOUX
LIONEL VILLENEUVE
BERNARD BABE
FRANÇOIS CARTIER
AU STELLA 844-1793

CINE — Ven., 8h.30 — Sam., 2 - 8h.30 — RAY
STANLEY KRAMER présente en Technicolor et CINERAMA
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
Nulle part ailleurs à Montréal en Cinerama
• Un record • 265,000 spectateurs • 12è mois
• Vous rirez à vous tordre les côtes ! • Sièges réservés en vente au théâtre, par courrier, téléphone ou chez Faucher Electrique, chez Morgan (magasins Rockland, Dorval, Boulevard).
CINERAMA IMPERIAL
1426 BLEURY, Montréal
AV. 8-7102 ou 5402

Théâtre de l'Échange
485, ave Bloomfield
samedi soir, 8 h. 30
dimanche soir, 8 h. 30
DON JUAN
de Joseph Mignolet
Abonnements et réservations.
276-1527

RAPPORT
DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUEBEC
DEUXIEME PARTIE — (LES STRUCTURES PEDAGOGIQUES DU SYSTEME SCOLAIRE)
PRIX : $2.00
EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

MONTREAL :
Librairie Dussault Ltée
1315, rue Lafontaine
Tél. 526-3795

TROIS-RIVIERES :
Librairie de Trois-Rivières
667, rue Bonaventure
Tél. FR. 4-8186

SHERBROOKE :
La Cité du Livre
256, rue Marquette
Tél. LO. 9-5977

QUEBEC :
Librairie du Quartier Latin
1111, rue Saint-Jean
Tél. 529-4906

OTTAWA :
Librairie Dussault
170, rue Rideau
Tél. CE. 6-3980

Librairie de la Cité Universitaire
Cité Universitaire
Tél. LO. 9-6939

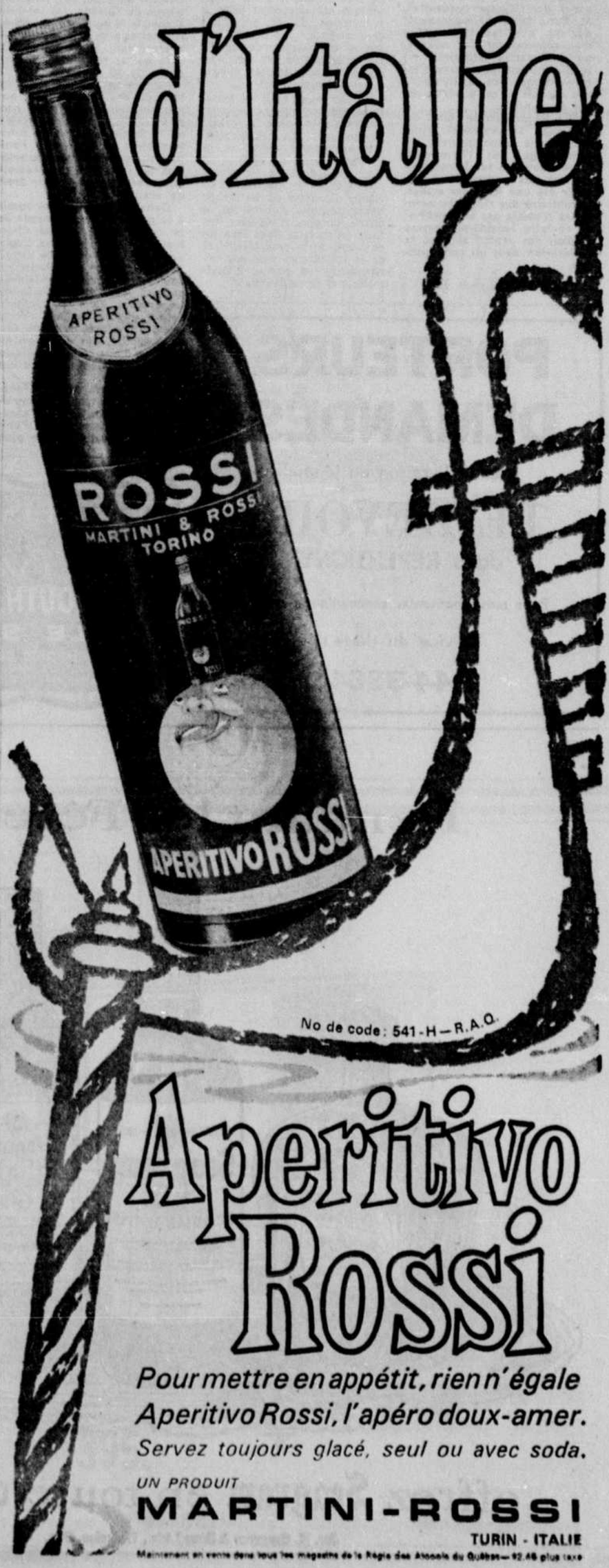
Librairie Cité Universitaire (Librairie Dominicaine)
2715, Chemin de la Côte Ste-Catherine — 739-6373

Vous êtes invités chez
BILL WONG'S INC
A VOIR FILMER LES SEQUENCES DU PROGRAMME
" BRAS DESSUS BRAS DESSOUS !!
DIMANCHE LE 29 NOVEMBRE 1964
toute la journée
7965 boul. Décarie
au sud du boul. Métropolitain

L'EVENEMENT MUSICAL DE L'ANNEE
PREMIER CONCERT PUBLIC A MONTREAL
une des plus grandes voix de notre époque
JOAN SUTHERLAND
Soliste invitée de l'Orchestre Symphonique de Montréal
au pupitre : Richard Bonynge
MARDI, 8 DECEMBRE - 8 H. 30 P.M.
Concert "Caisse de soutien"
PROGRAMME
Bach - Mozart - Rossini - Donizetti - Glière
BILLETS EN VENTE MAINTENANT
Parterre AA - T $9.50
Parterre U - ZZ $8.50
COMMANDES POSTALES ACCEPTEES
Mezzanine Complet
Balcon Complet
PLACE DES ARTS MONTREAL 30 QUEBEC



Tous les soirs, **Carl Ballaban**, son violon magique et son fameux trio vous feront danser et vous émerveilleront, au réputé **LE PAVILLON de l'HOTEL LASALLE** de Montréal.



d'Italie

Aperitivo Rossi

Pour mettre en appétit, rien n'égale Aperitivo Rossi, l'apéro doux-amer.

Servez toujours glacé, seul ou avec soda.

UN PRODUIT
MARTINI-ROSSI
TURIN - ITALIE

Maintenant en vente dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec — $2.48 plus taxe

Pépin: c'est un (non-sens) de croire que tout le monde au pays peut être bilingue

CHICOUTIMI — M. Jean-Luc Pépin, député libéral de Drummond-Arthabaska aux Communes, a affirmé à Chicoutimi que vouloir imposer le biculturalisme et le bilinguisme à toute la nation est un véritable non-sens.

Qu'on le veuille ou non, a-t-il dit devant le club Richelieu, le biculturalisme et le bilinguisme ne seront toujours réservés qu'à un certain pourcentage de la population canadienne.

On devrait toutefois exiger le bilinguisme, a-t-il dit, partout où la chose est possible et utile.

M. Pépin a noté, par ailleurs, que les Canadiens d'origine anglaise semblent attacher une certaine importance au symbole que représente la reine.

"Pourquoi ne pas nous montrer assez adultes pour leur accorder cette petite concession et nous attaquer à des problèmes beaucoup plus importants qu'une visite de la reine au Canada de temps à autre".

Les Canadiens, a encore dit le conférencier, sont malheureusement portés à mal juger le travail des hommes publics. Leur travail n'est pas considéré comme il devrait l'être, trop de jugements portent sur des balivernes et des banalités.

Il s'est dit consterné, voire même épouvanté, par toutes ces attaques injustifiées dont le ministre de la justice, M. Guy Favreau, est l'objet depuis quelque temps.

Le centre de mécanographie du ministère des finances, inauguré

QUEBEC. — Le nouveau centre de mécanographie du ministère des finances, qui loge les ordinateurs électroniques et autres machines utilisées pour les plus importantes opérations de comptabilité et de statistique de l'administration québécoise, a été inauguré officiellement hier soir par le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage.

A cette occasion, la direction du ministère a invité les membres du conseil exécutif et les hauts fonctionnaires des différents ministères à visiter le centre et à se familiariser avec son fonctionnement. Dans quelques semaines, au cours de la prochaine session, le centre recevra la visite officielle des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.

Le nouvel édifice est situé dans la banlieue québécoise de ville de Duberger, en bordure du boulevard Charest. Il a été construit par le ministère des travaux publics, à un coût d'un peu plus de $600,000, d'après les plans des architectes F.A. Walker et A. Tessier en collaboration avec les ingénieurs-conseils A. Gilbert pour la mécanique et M.-P. Dupuis pour la structure.

D'architecture simple et sobre, cet édifice fonctionnel de deux étages présente en façade une alternance très agréable de pleins et de vides, butés aux extrérités par des masses solides de briques. Les entrées sont bien accusées. La surface utilisable à l'intérieur représente un total d'environ 53,700 pieds carrés.

Le centre loge un service de comptabilité de l'administration du Québec relevant du contrôleur de la trésorerie.

L'organisation du centre de mécanographie remonte à 1935 lorsque, sous la direction de M. Théo. Lamontagne qui poursuit actuellement des travaux analogues au Pakistan, il fut organisé pour accélérer la préparation de statistiques des véhicules-automobiles et de l'industrie laitière. En 1936, le service était centralisé au ministère de l'industrie et du commerce et, de 1938 à 1962, il a été utilisé presque exclusivement pour la préparation de la paye des fonctionnaires, opération que vinrent compliquer, dès le début de la guerre, les multiples déductions pour impôts, obligations d'épargne, etc.

En 1962, alors qu'il est transféré au ministère des finances, le centre entre dans la période électronique. En collaboration avec le centre de calcul de l'université Laval, on élabore un plan pilote dont on s'inspirera pour élargir graduellement le champ d'activité du service de mécanographie. Aujourd'hui, le centre, en plus d'expédier une foule de travaux dans tous les domaines de la comptabilité et de la statistique, constitue véritablement un centre d'informations et de recherches.

Le centre dispose présentement de deux ensembles électroniques ayant une capacité de mémoire de 8,000 et 16,000 positions respectivement. Le centre utilise également un troisième ensemble, en collaboration avec l'université Laval. Ce dernier ensemble a une capacité de mémoire de 40,000 positions et est destiné principalement aux travaux scientifiques ainsi qu'aux travaux requérant une plus grande capacité de mémoire.

Très bientôt, le centre disposera d'un autre ensemble pour effectuer des travaux à l'aide de caractères à l'encre magnétique. Ce nouvel ensemble sera affecté principalement aux travaux de réconciliations, des chèques encaissés, du renouvellement des permis de conduire, de l'enregistrement des véhicules-automobiles et autres projets actuellement à l'étude.

L'UCC-Saguenay s'en prend à René Lévesque

L'UCC de la région du Saguenay prend à partie le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, pour avoir déclaré que les expériences d'ensemencement des nuages, ou de création artificielle de la pluie ,n'ont pas causé d'inconvénients aux cultivateurs des régions où ces expériences ont été tentées.

"La Fédération de l'UCC du Saguenay se demande, après avoir pris connaissance du communiqué de l'honorable René Lévesque sur l'ensemencement des nuages, si après avoir été une idole des ondes, le ministre des richesses naturelles n'essaie pas aujourd'hui de se faire considérer comme le dieu des vents," affirme la Fédération dans un communiqué.

(Suite à la page 16)

Deux syndicats de fonctionnaires lancent un appel à leurs confrères

Deux syndicats d'employés du gouvernement provincial lancent un appel aux fonctionnaires du Québec, les invitant à choisir le syndicat des fonctionnaires provinciaux pour les représenter, à l'occasion du vote qui se tiendra lundi prochain, le 30 novembre.

Le syndicat des employés de la Régie des alcools (CSN), qui négocie présentement son premier contrat avec la direction de la Régie, a invité les fonctionnaires et ouvriers à l'emploi du gouvernement provincial, les invitant à se prévaloir en grand nombre de leur droit de vote.

Dans un communiqué remis à la presse, deux dirigeants de ce syndicat, MM. René Chartrand et Réal Chalifour, soulignent que "même si la victoire du Syndicat des Fonctionnaires provinciaux semble déjà acquise, il est de la plus haute importance dans le contexte actuel qu'une majorité écrasante d'employés de l'Etat fasse connaître leur adhésion au principe d'une action syndicale authentique dans la fonction publique."

"Le choix proposé aux fonctionnaires, poursuit le communiqué, est clair. Ils ont à choisir entre une association d'une part, sur laquelle pèse le plus lourd discrédit et qui place depuis 20 ans la "coopération" avec le gouvernement au-dessus de la "revendication" des membres qu'elle est sensée représenter, et un syndicat d'autre part qui réclame pour les employés de l'Etat le statut de citoyens à part entière disposant de leurs pleins droits d'association et de négociation collective".

D'autre part, le syndicat des ingénieurs du gouvernement du Québec (CSN), par la voix de son président André Marcoux, a insisté sur l'importance du geste que poseront les fonctionnaires lundi.

"Le geste que vous poserez, dit M. Marcoux, influencera certainement l'avenir économique et social du Québec. Vous n'êtes pas sans savoir ce que signifie pour un Etat en plein essor, comme celui du Québec, une administration forte et dynamique par opposition à une administration craintive, partisane et inefficace. L'Etat du Québec se développe à un rythme accéléré présentement et chaque fonctionnaire digne de ce nom se doit de participer à cette évolution. Soyons solidaires, refusons un cataplasme comme le Conseil général, et formons de véritables syndicats."



L'Association des jeunes notaires de Montréal s'est donné un nouveau président, ces jours derniers, en la personne de Me Philippe Julien, que l'on voit ici entouré des membres de son conseil. Me Julien succède, à la présidence, au notaire Guy Rivet. De gauche à droite: Me Léonard Wisse, 2e vice-président; Me Joseph de Palma, 1er vice-président; Me Nicole Laferrière-Leroux secrétaire; Me Julien et Me Rivet, président sortant.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

TECHNICIEN ARCHITECTE DIPLOME

6 années d'expérience en Europe. Cherche situation aussi comme dessinateur.

Ecrire à :

M. Condi Enrico,
434 est, boul. Dorchester, app. 76
Montréal, Qué.

SECRETAIRE DEMANDEE

Secrétaire légale bilingue, sténo-dactylo, expérience pas nécessaire; téléphoner pour entrevue:

861-2617 — G. Morier

HOMMES DEMANDES

Employés avec au moins 5 ans d'expérience dans la ligne de matériaux électriques en gros. Candidat devra être bilingue, bonne apparence, etc. Position permanente, bons revenus, assurance-maladie, fond de pension, etc. — Strictement confidentiel.

PRODUITS LDG INC.
RA. 8-9241 — M. Jolicoeur

Vendeurs pour grande maison d'imprimerie

Dans les cadres de son programme d'évolution accélérée, une des plus importantes maisons d'imprimerie à Montréal désire augmenter son personnel de ventes.

L'expérience n'est pas essentielle mais sera considérée comme un atout important. L'ambition et la volonté de réussir sont des qualités nécessaires. Les candidatures seront considérées comme hautement confidentielles. Pour obtenir une entrevue, les candidats sont priés d'écrire à Case 1060 LE DEVOIR, en envoyant leur curriculum vitae.

Tout le personnel de ventes de cette maison a été avisé de la publication de cette annonce.

PLACIER DEMANDE

Grand manufacturier de lames cherche représentant bilingue entre 25 et 35 ans pour se mettre en rapport avec les détaillants ainsi que les grossistes de produits pharmaceutiques dans la province de Québec et la Vallée d'Ottawa. L'expérience dans ce genre de travail est un atout. Nous offrons un salaire selon l'expérience du candidat. Une voiture sera fournie et les dépenses défrayées. Veuillez envoyer en anglais un résumé de votre expérience passée tout en incluant une photographie récente et votre numéro de téléphone à:

CASE 1061, LE DEVOIR

INGENIEUR-VENDEUR
QUINCAILLERIE DES LIGNES ELECTRIQUES

Est demandé pour travailler avec une compagnie reconnue au service des comptes, dans Montréal et les environs, pour la vente de quincaillerie des lignes électriques.

Doit avoir de l'expérience dans le domaine de la mécanique et de l'électricité, être un ingénieur professionnel ou posséder un diplôme équivalent.

Age : 30 à 45 ans. Doit être bilingue. C'est une excellente occasion pour le candidat qualifié.

LACAL INDUSTRIES
Boite postale 130, Station U, Toronto 18, Ontario

PORTEURS DEMANDÉS

pour la livraison du journal

LE DEVOIR
dans REPENTIGNY

Pour renseignements, communiquez avec:

Service du tirage :

844-3364

CAZALIS et PRATS
C & P
CAZAPRA
VERMOUTH sec FRANÇAIS
"LE SOLEIL"
IMPORTE DE SÈTE (France)
À TOUS LES MAGASINS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC SOUS No 558A

TRADUCTRICE DEMANDEE

Chez Morgan, on demande une traductrice expérimentée pour annonces publicitaires dans les journaux. La canditate doit également posséder des connaissances pour la correction des épreuves.

Veuillez vous présenter au bureau d'embauchage

HENRY MORGAN & CO. LIMITED
550 ouest, rue Sherbrooke
Entrée, rue Aylmer

ADMINISTRATEUR

LA POSITION — Diriger le programme des ventes d'une compagnie agressive dans le domaine électrique. Responsable au président pour développer et administrer les politiques de vente et développer de nouveaux marchés.

LE CANDIDAT — Age 30 à 40 ans — gradué école d'administration, expérience de mise sur le marché, vente et administration.

LE SALAIRE — $9,000. à $12,000. à discuter en fonction de l'expérience et des qualifications — et bénéfices marginaux.

Adresser "Curriculum vitae" à case postale 1054, Le Devoir, Montréal.

Toutes les réponses seront tenues strictement confidentielles.

JEUNE FILLE DEMANDEE

OPERATRICE de MACHINE à FACTURES

Demandons jeune fille pour opérer machine à factures "Friden Computyper" pour marchands de bois en gros. Doit être bilingue, références exigées.

S'adresser à : Robert DeMontigny

BOCK & TETREAU LTEE 748-6311

POSSIBILITES D'EMPLOI
FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

★**CONSEILLER MEDICAL DES PENSIONS,** Commission canadienne des pensions, Ottawa. $12,600 — $15,100. Circulaire 64-501.

★**ECONOMISTES ET STATISTICIEN** — Etudes des transports terrestres et aériens. Commission des transports aériens et ministère des Transports, Ottawa. Jusqu'à $10,700. Circulaire 64-2020.

★**STATISTICIENS DE RECHERCHES,** Bureau fédéral de la statistique, Otawa. Jusqu'à $10,700. Mention : 64-2018.

★**INGENIEURS — ELECTRICITE ET MECANIQUE,** conception, surveillance, services de la construction des édifices, Travaux publics, Halifax, circulaire 64-1207 ; Winnipeg, circulaire 64-1153. Jusqu'à $9,600.

PILOTE D'ESSAI, Transports, Ottawa. Jusqu'à $8,970. Concours 64-1213.

★**INGENIEURS-ELECTRICIENS,** Transports, Aéroports internationaux de Toronto et de Winnipeg, devant diriger des programmes touchant le fonctionnement et l'entretien des installations électriques. Jusqu'à $8,640. Mention 64-1152F.

★**CONSEILS EN BIEN-ETRE SOCIAL,** travailleurs sociaux professionnels, Citoyenneté et Immigration, divers centres. Jusqu'à $8,160. Circulaire 64-2069.

ANALYSTE DES TARIFS, Commission des transports aériens, Ottawa. $6,990 — $7,890. Concours 64-209.

INSPECTEUR — COMMISSION DES TRANSPORTS AERIENS, Ottawa. $6,480 — $7,140. Concours 64-208.

★**ARCHEOLOGUE — RECHERCHES HISTORIQUES,** Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa. $6,180 — $7,320. Mention 64-389.

AGENT DES RELATIONS INDUSTRIELLES, BILINGUE, Travail, Montréal. $7,440 — $8,460. Concours 64-612.

ESTIMATEUR DU COUT DE CONSTRUCTION DES EDIFICES, BILINGUE, Travaux publics, Ottawa. $6,990 — $7,710. Concours 64-1328.

REDACTEUR DE DEVIS TECHNIQUES, BILINGUE, Travaux publics, Ottawa. $4,860 — $5,580. Concours 64-279.

★**EVALUATEUR D'IMMEUBLES,** Finances, Ottawa. $5,910 — $6,630. Mention 64-464.

★**INGENIEURS-MECANICIENS,** Planification et agencement des ensembles mécaniques, Postes, Ottawa. Jusqu'à $9,600. Concours 64-1201.

Pour obtenir des précisions et des formules de demande, prière d'écrire à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, dans le cas des concours marqués★. Dans les autres cas, on se procure précisions et formules de demande aux bureaux de poste dans les grands centres, aux divers bureaux de la Commission du service civil ou du Service national de placement. Dans tous les cas, prière de rappeler le numéro de concours pertinent.

IMPERIAL OIL LIMITED

DEMANDE DES INGENIEURS

Nous sommes à la recherche de personnel qualifié dans le domaine du génie, pour la mise en marché des produits du pétrole. Des possibilités d'avancement se présenteront dans les fonctions administratives et spécialisées.

Les candidats doivent posséder un degré universitaire reconnu en génie, avoir jusqu'à cinq ans d'expérience après avoir reçu leur diplôme, jouir d'une personnalité réfléchie et être bilingues.

Le travail consiste dans la préparation de plans et d'estimés, dans la construction et l'entretien des stations de service et des installations des succursales, telles les réservoirs, la tuyauterie, les dispositifs de pompage et de chargement et les bâtisses.

Les conditions de travail sont excellentes, les bénéfices sociaux complets. Automobile fournie. Salaire initial proportionné à l'expérience et, par la suite, selon le rendement.

Prière de répondre par écrit, donnant tous les détails requis, à :

Le directeur des relations avec le personnel (Marketing)
Boite postale 310, Montréal.

Pendant les Fêtes...



offrez Seagram en toute confiance

Jos. E. Seagram & Sons Ltée., Waterloo, Ont.

Manitoba: l'assurance médicale remboursera 80% des médicaments

De notre correspondant particulier

Jacques OUVRARD

WINNIPEG. — Le nouveau plan du Service médical du Manitoba fonctionnera un peu comme l'assurance-automobile. Chaque année, l'assuré paiera la totalité de ses dépenses médicales (médecin ,traitements divers, médicaments, etc.) jusqu'à concurrence de 50 dollars, ensuite, il continuera de payer docteurs et pharmaciens, mais la compagnie d'assurance lui remboursera 80 p.c. des factures acquittées. Une exception, dans le cas des médicaments, il n'aura droit à aucun remboursement sur le premier dollar de chaque ordonnance.

C'est une formule absolument nouvelle que va inaugurer le Service médical du Manitoba, compagnie d'assurance privée, créée et gérée par les médecins de la province. Plus de la moitié de la population manitobaine bénéficie à l'heure actuelle de la gratuité, absolue, des visites médicales et de certains soins et traitements, contre le paiement d'une prime mensuelle d'environ 10 dollars. Il s'agit là des assurés qui adhèrent au plan dans le cade d'un groupe (le plus souvent une entreprise) c'est-à-dire la grande majorité. Les docteurs reçoivent, du service, un certain pourcentage du tarif normal des consultations et visites, en fonction des revenus provenant des cotisations des assurés. Depuis quelques années, le pourcentage est tombé à 70 p.c., sans que, pour cela, le déficit ne cesse de s'accroître.

Plusieurs raisons ont été, et sont encore invoquées. Les abus d'abord. Ceux de certains assurés qui consultent leur docteur sans nécessité réelle : pourquoi se gêner puisque ça ne coûte rien. Ceux de certains médecins qui se prêtent au petit jeu des consultations par téléphone, et qui, sans avoir vu le malade, facturent leurs honoraires au service médical. Seul contrôle possible pour celui-ci : le nombre de consultations que peut donner un médecin qui fait consciencieusement son travail. On conçoit que ce contrôle soit inefficace. Les docteurs ont exigé que quelque chose soit fait pour remédier à cet état de chose et aussi pour contrebalancer l'augmentation constante des frais professionnels. Il n'était pas question — ou plutôt il n'était plus question d'augmenter le taux des cotisations. Ceci a déjà été fait. Le docteur Allison, président du conseil d'administration du Service médical du Manitoba, déclare qu'une augmentation générale des cotisations serait des plus injustes parce que faisant payer, par tous les assurés, les abus de certains d'entre eux..

On a donc décidé de se livrer à une expérience avec un petit groupe d'assurés, moins de 1 p.c. du total : expérience qui commencera le 1er janvier 1965 et dont les résultats seront examinés, avec le plus grand soin, au bout de six mois. Un total de 2,300 assurés ont été avisés qu'ils feront l'expérience. Ils appartiennent à 46 groupes différents qui n'ont qu'une seule chose en commun : un taux de cotisation très élevé. Les cotisations varient, en effet, de groupe à groupe, en fonction du rapport : revenu - utilisation.

On a commencé par leur annoncer une bonne nouvelle : leur cotisation mensuelle sera réduite, de 18 dollars à 12.75 pour ceux qui paient le plus. Autre bonne nouvelle : les médicaments, les appareils de prothèse et les traitements physiothérapiques seront couverts par le service médical. Par contre l'assuré devra assumer une part de responsabilité financière. S'il s'agit d'un individu, cette responsabilité sera entière jusqu'à concurrence de 50 dollars par an, s'il s'agit d'une famille, jusqu'à 100 dollars. Au-delà de ces montants, l'assurance fonctionnera comme suit, pour le bénéficiaire.

Dans les cas d'intervention chirurgicale (y compris accouchement) et de son complément anesthésique obligatoire, il ne paiera rien comme par le passé. Dans tous les autres cas, il devra payer le médecin, le pharmacien, le physiothérapiste, etc... Ensuite, il enverra la facture, dûment acquittée, au service médical qui lui remboursera 80 p.c. de ce qu'il aura déboursé. Dans le cas de médicaments cependant, le service médical déduira $1 dollar du montant de chaque ordonnance avant de calculer les 80 p.c. remboursables. Un exemple : si une ordonnance a coûté $5 dollars, l'assuré recevra 80 p.c. de $5 dollars moins un, soit 80 p.c. de $4 dollars, c'est-à-dire $3.20.

Le dollar qui demeure à la charge de l'assuré, quel que soit le montant de l'ordonnance, l'obligation de débourser, d'abord, avant d'être remboursé, autant de moyens de mettre un terme aux pratiques abusives, déclare le docteur Allison.

Enfin, et ceci n'est pas la clause la moins importante de ce nouveau plan : le Service médical du Manitoba a fixé un plafond aux dépenses médicales qu'un assuré sera obligé de payer de sa poche, en plus de ses primes mensuelles, des 50 ou 100 dollars annuels (selon sa situation de famille) et du dollar par ordonnance, c'est-à-dire les 20 p.c. qui ne sont pas remboursables. Au-delà de ce plafond fixé à 100 dollars, le service médical prendra tout à sa charge.

E mettant les choses au pire, un père de famille participant à l'expérience qui débutera, au Manitoba, le 1er janvier, ne devrait dépenser, en 1965, pour sa santé et celle des siens, que 353 dollars plus un dollar par ordonnance (12 cotisations mensuelles à $12.75, le maximum, 100 dollars au départ et 100 dollars jusqu'au plafond). Ceci quel que soit le nombre de ses enfants et l'état de santé de sa famille. Si la paperasserie administrative, inévitable, amène à formuler quelques réserves, l'expérience mérite d'être suivie avec beaucoup d'intérêt. Tel est l'essentiel de la réaction du public manitobain.

O.F.C.

UN WHISKY CANADIEN

Un des 3 Grands Whiskys Canadiens

EXPORTES AVEC FIERTE VERS PLUS DE 50 PAYS

DISTILLE VIEILLI ET EMBOUTEILLE A VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10,256, ST-LAURENT
Tél.: 277-5700

★ Le Cardinal ★
NOUVELLE CONCIERGERIE
6 ETAGES
LOGEMENTS LUXUEUX
3½ — 4— 4½ — 5
Piscines intérieure et extérieure
patio sur le toit
★ Bain de vapeur "Sauna"
★ A l'épreuve du son et du feu
★ Contrôle individuel de chauffage
★ Buanderette sur chaque étage
★ Câble de télévision
DISTRICT COTE-DES-NEIGES
3270 ave Ellendale
coin Decelles
733 - 6618
Agent de location: J. & M. ENRG.
C. MESSIER — 733-6618
SUR SEMAINE 10 A.M. A 10 P.M.
FIN SEMAINE 10 A.M. A 6 P.M

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

DUPUIS & MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — 526-1654

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD
ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1 — 844-1775

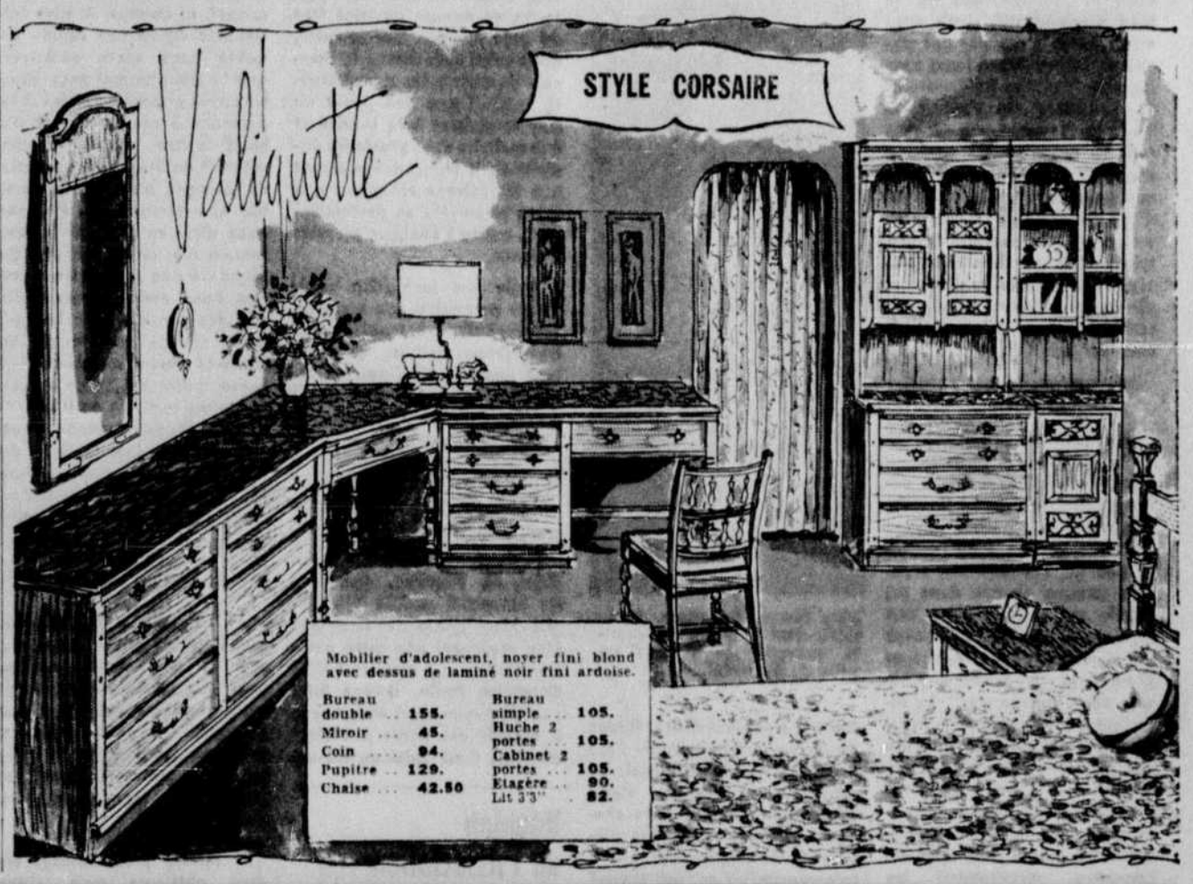
SARRA - BOURNET & AUDET
ARCHITECTES
159, rue Principale
HULL, P.Q. — 777-4994
110, rue York,
OTTAWA, Ont. — 232-5913

PAUL-O. TRÉPANIER
ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

DECORATEUR

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

Valiquette
STYLE CORSAIRE



Mobilier d'adolescent, noyer fini blond avec dessus de laminé noir fini ardoise.

Bureau double	155.	Bureau simple	105.
Miroir	45.	Huche 2 portes	105.
Coin	94.	Cabinet 2 portes	105.
Pupitre	129.	Etagère	90.
Chaise	42.50	Lit 3'3"	82.

MODE CALIFORNIENNE PAR SKLAR

Valiquette



Sofa Chesterfield, coussins reversibles en duvet synthétique au dossier et au siège, tissu imprimé et piqué de haute qualité. Spécial
Fauteuil de même description. Spécial 119.

Deux morceaux 339.



Bureau triple 72" de longueur à 9 tiroirs dont trois dissimulés par 2 portes miroir "plate glass" encadré 32" x 56", chiffonnier à 5 tiroirs, tête de lit 4/6, avec base de métal, noyer fini naturel lustré. Rég.: 495. Spécial 395.
Table de chevet 65.

Stationnement municipal à l'arrière du magasin

N. G. VALIQUETTE LTEE. 915 Ste-Catherine est 842-8811

HEURES D'AFFAIRES :
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m. Ouvert les jeudis et vendredis soirs jusqu'à 9.00 p.m.

L'univers féminin

Les fonctionnaires féminines de l'hôtel de ville ont peu de chance d'accéder aux postes supérieurs

par Solange CHALVIN

"Les secrétaires devront devenir des compétences sur le plan administratif, sinon elles seront remplacées par des machines, affirmait ces jours derniers M. Timothy Reid, adjoint au président de l'université York de Toronto. "Si le seul fait de préparer du café ou d'arroser les plantes est invoqué pour justifier la présence d'une secrétaire, au lieu d'utiliser un système commun de dactylographie et de sténotypie, continuait M. Reid, plusieurs directeurs estimeront que les services de secrétaires deviennent un luxe".



Mlle Denyse Brosseau, secrétaire d'un membre du comité exécutif de l'Hôtel de ville de Montréal.

UN MINIMUM DE TROIS LANGUES

Continuant sa conférence devant les membres de la filiale torontoise de l'Association nationale des secrétaires, M. Reid disait que les personnes ayant un petit bagage d'instruction et peu de compétences, n'auront aucune chance dans un monde automatisé, alors que d'autres possédant de vastes connaissances et une formation professionnelle, seront en mesure de le commander". Le directeur commercial de la compagnie Air Canada ajoutait de son côté que la secrétaire de demain n'aura plus à se préoccuper de tâches sans importance, mais par ailleurs devra connaître au moins trois langues, connaître parfaitement les rouages administratifs de la maison qui l'emploie et être en mesure de prendre des décisions rapidement, en l'absence de son patron.

QU'EN PENSENT LES SECRETAIRES?

Nous avons interrogé une jeune secrétaire, Denise Brosseau, qui pratique depuis sept ans son métier à l'Hôtel de ville de Montréal. Denise est secrétaire d'un membre du comité exécutif. Bachelière du Collège Marguerite Bourgeois, Denise a poursuivi des études de langue et d'histoire de l'art à l'Université de Montréal, en cours du soir. Gagnante d'une bourse d'études attribuée chaque année par la Société d'études et de conférences, elle a interrompu, un an, son travail de secrétaire pour suivre à Paris, des cours de perfectionnement en littérature. Elle parle couramment trois langues dont l'italien. Denise a songé à s'inscrire en Droit à l'université de Montréal; malheureusement les heures de cours sont incompatibles avec son travail; elle aurait voulu obtenir une licence en "histoire de l'Art" et cette fois encore, les heures de cours dont l'un a lieu à 4 h. de l'après-midi sont impossibles à concilier avec son travail de secrétaire.

— Il est bien évident que je suis consciente que les secrétaires de demain devront être de plus en plus compétentes, mais qu'on nous donne la chance d'acquérir cette compétence. Il faudrait que des cours du soir conduisent à la licence et à la maîtrise dans plusieurs disciplines; il faudrait également que les patrons acceptent que leurs employées se perfectionnent, quitte à changer certains horaires.

Seule une formation supérieure permettra aux secrétaires d'accéder à des postes plus importants, croit-on, et pourtant jusqu'ici bien peu de diplômées féminines ont réussi à obtenir un poste supérieur à l'Hôtel de ville.

SI LES FEMMES LE VEULENT ELLES FERONT CHANGER LES REGLEMENTS

Nous avons interrogé à ce sujet, M. Primeau, directeur du personnel depuis 3½ ans qui nous avoue franchement être préoccupé par cette question. "Il est vrai qu'à part Mlle Germaine Pépin, il y a bien peu de femmes qui réussissent à obtenir des titres à l'Hôtel de ville. C'est ainsi qu'aucune femme n'est directeur de personnel, ni technicienne de personnel, ni commis. A quoi cela tient-il? Après une rapide enquête nous avons découvert que le filon normal pour aboutir après plusieurs années d'expérience à ces postes est d'abord d'être accepté comme commis de bureau. Or l'emploi de commis n'est pas accessible aux femmes. M. Primeau nous dit à ce sujet, qu'aucune femme n'a jamais fait une demande en ce sens. "Il est vrai que nous avons souvent affiché des emplois pour lesquels nous disions que "seuls les hommes étaient acceptés". Mais personnellement, je ne verrais pas d'un mauvais oeil que ce règlement soit amendé. C'est aux femmes d'en faire la demande... A ma connaissance, je le répète, aucune femme n'est jamais venue officiellement se plaindre dans mon bureau, de ne pas avoir été acceptée dans tel emploi précis".

J'ai signalé à M. Primeau que l'affichage d'un poste qui spécifie que les femmes ne sont pas admises n'encourage certainement pas celles-ci à se présenter. Il en convient et m'assure qu'il verra à faire amender prochainement ces conditions si les femmes le désirent.

Il faudra probablement encore plusieurs mois, sinon quelques années avant que la situation ne s'améliore nettement, mais il est certainement urgent que plusieurs fonctionnaires féminines se donnent la main, à l'intérieur de cette vaste maison qu'est l'Hôtel de ville pour faire reconnaître leurs droits et compétence.

Réunion de l'Association des Techniciennes en Sciences Familiales

L'Association des Techniciennes en Sciences Familiales convoque ses membres de Montréal et de la région à une première réunion, samedi prochain, le 28 novembre à 1 heure, à l'Institut de Pédagogie Familiale d'Outremont, 90 chemin Bellingham, en vue de la formation du secteur de Montréal à l'intérieur de l'Association.



Un déjeuner suivi d'un défilé de modes aura lieu vendredi, le 27 novembre, au Motel Le Martinique. Cette manifestation est organisée par le comité féminin de l'Opera Guild de Montréal dont nous apercevons sur notre photo Mme Roméo Desjardins et Pauline Donalda, présidente de l'association. N'apparaissent pas, mais font également partie du comité: Mme Phillip Sulla, Mme Charles Sommer, Mme J. Beaudoin-Handfield, Mme L. Bercovitch, Mme M. Diner et Mlle Alice Strasberg. Renseignements: WE. 3-6951.

La moyenne d'âge des travailleuses est d'environ 40 ans

NIAGARA FALLS — Une représentante du ministère du Travail de l'Ontario estime que les étudiantes en nursing pourraient avoir plus de temps libre, ce qui augmenterait peut-être le nombre de candidates. Mme Ethel McLellan, qui participait à une réunion d'infirmières en chef à Niagara Falls, a suggéré des programmes qui laisseraient autant de loisirs aux étudiantes en nursing qu'aux élèves des autres facultés à l'université. Mme McLellan est directrice de la section féminine au ministère du Travail.

Elle a ajouté qu'une autre méthode susceptible d'attirer les femmes à la profession serait de promouvoir des programmes destinés également aux femmes plus âgées. Selon Mme McLellan, trois sur cinq travailleuses ontariennes sont mariées, et leur âge est de 40 ans en moyenne. En notant la pénurie d'infirmières, la représentante du ministère du Travail croit que d'ici 1971, les services de 42,000 infirmières seront requis.



En l'honneur du juge Jacques Trahan. — L'administration de l'hôpital du Sacré-Coeur marquait ces jours derniers, par un grand banquet la nomination du juge Jacques Trahan à la Cour des sessions de la paix. Monsieur le juge Trahan est président du conseil d'administration de la corporation de cet hôpital. On voit sur la photo ci-dessus, M. le juge et Mme Jacques Trahan en compagnie de Soeur Adrien Victor, supérieure et directrice générale de l'hôpital du Sacré-Coeur.

CARNET MONDAIN

Mariage Santoire - Walker

Me Roméo Santoire et Mme Santoire de Notre-Dame de Grâces ont l'honneur d'annoncer le mariage de leur fille Nicole à M. David Walker, e.a. de San Francisco, Californie, fils de M. Tom Cooper Walker, esq., de Eastbourne, Angleterre. La bénédiction nuptiale leur sera donnée samedi le 26 décembre, en la chapelle St-Victor de l'église Notre-Dame de Grâces.

L'aménagement de votre

CAVE À VIN

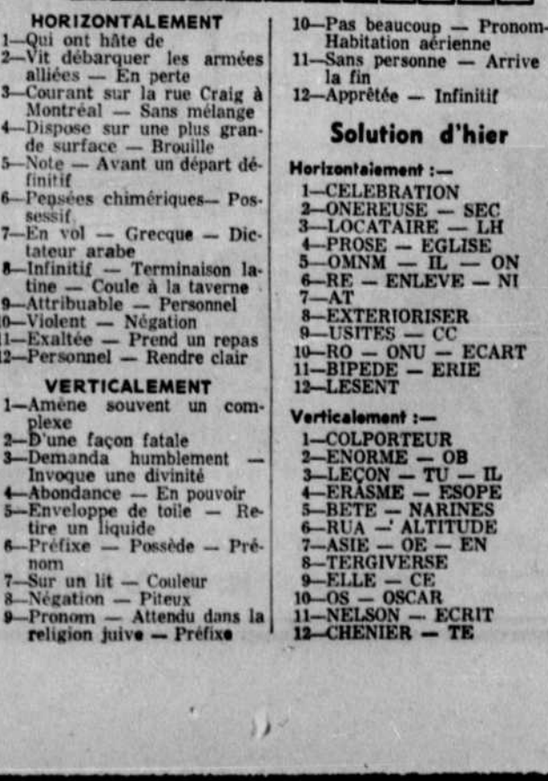
n'est plus un problème avec notre casier à bouteilles "LE PRATIC"



6 formats :
24 - 36 - 48 - 60 72 et 84 places
Dimensions :
largeur : 25" maximum
profondeur : 8"
hauteur : variant de 20½" pour 24 bouteilles 60½" pour 84 bouteilles

AU CEP D'ANJOU
470, Avenue Ogilvy
Montréal 15
Ouvert de 9h. a.m. à 5h.30 p.m. du lundi au vendredi de 9h. a. m. à 12h.30 p. m. le samedi

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

1—Qui ont hâte de
2—Vit débarquer les armées alliées — En perte
3—Courant sur la rue Craig à Montréal — Sans mélange
4—Dispose sur une plus grande surface — Brouille
5—Note — Avant un départ définitif
6—Pensées chimériques— Possessif
7—En vol — Grecque — Dictateur arabe
8—Infinitif — Terminaison latine — Coule à la taverne
9—Attribuable — Personnel
10—Violent — Négation
11—Exaltée — Prend un repas
12—Personnel — Rendre clair

VERTICALEMENT

1—Amène souvent un complexe
2—D'une façon fatale
3—Demanda humblement — Invoque une divinité
4—Abondance — En pouvoir
5—Enveloppe de toile — Retire un liquide
6—Préfixe — Possède — Prénom
7—Sur un lit — Couleur
8—Négation — Piteux
9—Pronom — Attendu dans la religion juive — Préfixe
10—Pas beaucoup — Pronom— Habitation aérienne
11—Sans personne — Arrive à la fin
12—Apprêtée — Infinitif

Solution d'hier

Horizontalement :—
1—CELEBRATION
2—ONEREUSE — SEC
3—LOCATAIRE — LH
4—PROSE — EGLISE
5—OMNM — IL — ON
6—RE — ENLEVE — NI
7—AT
8—EXTERIORISER
9—USITES — CC
10—RO — ONU — ECART
11—BIPEDE — ERIE
12—LESENT

Verticalement :—
1—COLPORTEUR
2—ENORME — OB
3—LEÇON — TU — IL
4—ERASME — ESOPE
5—BETE — NARINES
6—RUA — ALTITUDE
7—ASIE — OE — EN
8—TERGIVERSE
9—ELLE — CE
10—OS — OSCAR
11—NELSON — ECRIT
12—CHENIER — TE











L'univers féminin

Quand les croulants s'ennuient...

Samedi après-midi de soleil, la rue Ste-Catherine bouge, pavé roulant, continuité bilatérale, d'où s'échappent de petits groupes d'étudiants, des enfants et quelques adultes. L'entrée de la Comédie-Canadienne, une porte ouverte sur deux heures de musique... une porte ouverte aux jeunes seulement.

Me rappelant les vides de nos adolescences, nos immenses soifs, puis les premiers concerts symphoniques, notre touchante fidélité à l'Equipe et les luttes désespérées de Pierre Dagenais, le premier festival de Montréal et l'inoubliable "Messie de Haendel" sous les ogives de St-Laurent, j'étais heureuse pour toute cette jeunesse qui recevait gratuitement ce qui était impensable pour moi à cet âge.

Quand je présentai mon billet de concert, la dame au contrôle s'insurgea, s'indigna et me prit à part d'une voix aigre.

— Madame, vous avez un billet blanc, c'est un billet d'enfant. Les billets d'adultes sont jaunes. Etes-vous professeur?

— Non, Madame, je ne suis qu'une mère de famille qui voudrait écouter de la musique. Mon fils ne pouvait utiliser ce billet, alors j'ai pris son billet et j'écouterai à sa place.

— Vous n'êtes pas en règle; ne recommencez pas.

Il fallait entendre fustiger l'être indigne que j'étais, l'usurpatrice, la voleuse en herbe... J'ai eu l'impression d'être entrée par les coulisses, un rat de cale en quelque sorte, une sorte de croulant allant dans un endroit interdit au plus de vingt ans.

A l'entracte, j'ai essayé de reprendre la conversation avec cette dame du contrôle, une dame de ma génération. Poliment, elle m'a tourné le dos.

Continuez gens de ma génération à faire du contrôle intempestif, à respecter des cadres trop rigides, à laisser dans le noir un peuple avec billets blancs ou billets jaunes, c'est le meilleur moyen de briser les derniers liens qui restent entre croulants et teenagers.

Avec la naïveté des enfants, je me demande encore "où va la musique qui n'est pas entendue? et à qui profite-t-elle?"

LEONIE

Votre grain de sel

Le lapin braisé, spécialité de l'Amérique centrale

Vous est-il arrivé, un jour de réception, de vous mettre martel en tête pour composer un menu différent, de préparation peu compliquée et économique tout à la fois. C'est souvent en feuilletant des livres de recettes que l'on trouve des idées originales et amusantes pour un repas entre amis, nous confiait l'autre jour une correspondante. Voici ses suggestions qui vous intéresseront sûrement à l'approche du temps des festivités.

Menu pour six personnes

Consommé au vin

Lapin braisé de l'Amérique centrale

Chou-fleur entier au gratin

Pommes de terre persillées

Salade vinaigrette au fromage bleu

Tarte chiffon aux fraises

Le consommé au vin: à chaque tasse de consommé bouillant, on ajoute 1 c. à soupe de sherry ou de porto, ou 2 c. à soupe d'un vin rouge de votre choix.

Lapin braisé de l'Amérique centrale: cette recette a été puisée dans un livre de cuisine de tous les pays du monde. Le lapin se vend, comme le poulet dans le panier, nettoyé et coupé en morceaux. On le trouve au comptoir des viandes congelées dans les principaux magasins d'alimentation. De prix abordable (environ .89 la livre), cette viande, bien cuisinée, a un goût très fin. Mettez de côté vos préjugés et essayez.

- 2 c. à thé de sel
- 1 c. à thé de poivre
- 2 gousses d'ail finement hachées
- 3 oignons coupés fin
- 2 tomates en morceaux
- ½ c. à thé de thym
- 2 feuilles de laurier
- ½ tasse de vinaigre de vin quelques gouttes de tabasco, deux lapins en morceaux.
- 4 c. à table d'huile d'olive
- 1 tasse de bouillon ou de consommé ou un cube d'extrait de viande dissous dans une tasse d'eau chaude
- ¼ tasse de sherry.

Mélanger les 9 premiers ingrédients dans un bol de verre ou de grès (pas de métal). Y déposer les morceaux de viande bien nettoyés. Laisser macérer une nuit ou au moins douze heures au réfrigérateur. Retirer de la marinade (mettre celle-ci de côté). Bien assécher la viande. Chauffer l'huile d'olive dans un poêlon et bien faire dorer chaque morceau de lapin. Ajouter la marinade et le bouillon et laisser cuire à feu lent, couvert, pendant 1 h. à 1 h. 15 ou jusqu'à ce que la viande soit tendre. Ajouter le sherry. Vérifier l'assaisonnement et continuer la cuisson environ 10 minutes. Servir très chaud.

Chou-fleur entier au gratin: préparer le chou-fleur comme à l'habitude, le laissant entier, sans le défaire en bouquets. Une fois cuit à l'eau bouillante salée, bien égoutter, mettre dans une assiette à tarte en pyrex beurrée, et recouvrir d'une bonne sauce au fromage. Mettre à gratiner au four.

Vinaigrette au fromage bleu: à une vinaigrette à la française, ajouter du fromage bleu ou du Roquefort défait en petits morceaux.

Tarte chiffon aux fraises : nous laissons cette dernière recette à votre choix... c'est maintenant votre tour de feuilleter vos livres de cuisine.

Renée R.

Un des quintuplés français vient de mourir

PARIS — Jean-Luc Sambor, le plus jeune des quintuplés français nés lundi à Paris, est décédé hier soir, annonce un communiqué du ministère français de la santé.

Aucun changement important n'est à signaler dans l'état de santé des quatre autres enfants", déclare le communiqué.

Jean-Luc, le dernier né et le plus faible, n'avait pu être pesé parce que trop frgaile. Il souffrait de difficultés respiratoires depuis sa naissance et sa température ne s'était pas stabilisée.

Le Dr François Alison, chef adjoint de l'Institut de puériculture où sont soignés les enfants a déclaré que l'état de santé de deux autres des quintuplés, Monique et Thierry, donne lieu à une sérieuse inquiétude.

Le directeur de l'Institut, le professeur Marcel Leong a déclaré que tous les bébés luttaient pour leur survie dans leurs incubateurs.

L'adolescence en révolte: un problème mondial

Dans tous les pays prospères, des jeunes garçons saccagent *pour le plaisir* la propriété d'autrui, assomment des passants *pris au hasard;* des adolescentes se livrent à la prostitution. "Pourquoi?" se demandent les parents effarés. Lisez dans SÉLECTION du Reader's Digest de décembre comment des experts de cette question expliquent la violence et l'amoralité de certains jeunes. Achetez le Sélection de décembre aujourd'hui même!

La première femme député du N.B. se propose d'être bavarde au Parlement

OTTAWA — Mme Margaret Rideout, première femme à représenter le Nouveau-Brunswick à la Chambre des communes, a pris possession de son siège au Parlement d'Ottawa, parmi ses collègues du parti libéral depuis quelques semaines. Cette veuve âgée de 41 ans, a été élue dans une élection complémentaire au début du mois, comme député de la circonscription Westmorland, poste que détenait son défunt mari Sherwood H. Rideout.

Accompagnée par ses trois fils, George, 19 ans, David, 15 ans, et Robert 11 ans, Mme Rideout a prêté serment au cours d'une cérémonie au Parlement, en présence du premier ministre Pearson.

Le nouveau député féminin, une jolie blonde aux yeux bruns, portait une robe noire de coupe très simple, agrémentée d'un seul rang de perles, pour cette cérémonie d'investiture et son premier après-midi à la Chambre.

Elle était souriante et détendue, malgré les six points de suture à l'arrière de la tête et de nombreuses contusions provoquées par un accident d'automobile dont elle fut victime quelques jours avant son élection.

Six femmes en chambre

On compte maintenant quatre femmes députés, représentantes du parti libéral aux Communes. Il s'agit du ministre de la Santé, Judy LaMarsh, Margaret Konants, député de Winnipeg-Sud, Pauline Jewett, député de Northumberland, et Margaret Rideout.

Les conservateurs ont deux représentantes: Jean Casselman Wadds, pour le comté de Grenville-Dundas, et Eloise Jones, député de Saskatoon. Mme Rideout se propose de prononcer beaucoup de discours au Parlement. Elle a ajouté que son réel intérêt en politique l'a incitée à briguer les suffrages à l'élection, et non pas seulement parce qu'elle avait aidé son mari durant ses campagnes politiques. Née Margaret Saunders, à Bridgewater, elle travaillait comme secrétaire avant son mariage. Elle projette d'avoir un appartement à Ottawa pour mieux s'occuper de son travail, mais ses fils continueront leurs études à Moncton.

Livre nouveau :

"La culture, richesse accessible..."

par Juliette CHABOT

Dans notre société contemporaine, la culture se présente sous des formes très variées et de plus en plus accessible à tous. L'ouvrage (1) dont il est question ici met en valeur les diverses méthodes pour l'acquisition d'une saine culture au moyen des livres, périodiques, disques et émissions télévisées.

Le mot le plus important revient sans cesse "Sachons choisir". Distinguons entre "informations' et "formation".

Si le journal apparait en baisse, en revanche les magazines connaissent une grande et perpétuelle augmentation, v.g. **Paris-Match,** dont le tirage atteint 1,410,310 exemplaires.

Le livre cependant garde son importance essentielle. Dans le budget familial, ne devrait-il pas y avoir une part pour lachat de livres? Également, pourquoi ne pas puiser largement aux richesses contenues dans les bibliothèques publiques? Pourquoi ne pas s'inspirer des recensions de livres présentées par des revues sérieuses comme: **Livres et Lectures, Notes biographiques, Lectures et Best Sellers.**

On trouve ici quelques conseils importants, non seulement sur la façon de choisir ses lectures mais aussi sur la façon de lire et de tirer parti des moyens audio-visuels de transmission de la pensée.

Une coordination du travail ne nous fait pas oublier qu'il faut savoir se reposer et sauvegarder l'activité et le travail de l'esprit. Un dernier conseil : "Le silence intérieur qui s'impose est le meilleur et le plus indispensable instrument de la culture".

Bourçois-Macé, Andrée
La culture, richesse accessible. Paris, Ed. Fleurus, 1964. Collection "La vie de la Femme")

de chez BIRKS pour Noël

MAGASIN DU CARRE PHILLIPS OUVERT JUSQU'A 9H. P. M.
COMMANDES TELEPHONIQUES : 866-1411 LOCAL 391 - 392 - 393



FRAIS COMME LA BRISE

Les verres intérieur et extérieur jouent un double rôle

Idéal pour les desserts froids, les fruits de mer, les potages glacés. La partie extérieure peut servir de verre à liqueurs fines, à brandy, ou de vase à bouquets. En verre fin taillé avec décorations florales.

18.00 la douzaine
1.50 chacun



En exclusivité chez Birks ! Parure de métal fini or florentin avec pierres du rhin: la grande simplicité du motif permet de le porter même durant le jour. D'un bel effet avec les lainages et les tweeds de ville...

37.50

Ensemble d'après-midi

15.00
15.00
6.50

BIRKS JOAILLIERS

Pour Noël, faites des décorations en styrofoam



Vous pouvez, vous aussi, faire de splendides décorations en styrofoam pour vous, pour vos amis, pour vos voisins. Vous pouvez fabriquer des crèches, des garnitures pour le sapin de Noël, pour décorer votre table. Vous ne pouvez pas manquer votre coup, car vous utilisez des **patrons grandeur exacte.** Même un enfant est sûr de les réussir. Il suffit de suivre les indications .que .vous .trouverez .dans .les cahiers

16 PATRONS DE DÉCORATIONS POUR LA NOËL

Vous serez enchantés des résultats. Et pour **$1.00 seulement,** vous aurez des patrons, grandeur exacte, pour **16 décorations différentes.**
Il existe 2 cahiers de "Patrons de décorations pour la Noël" à $1.00 chacun (16 patrons différents par cahier).

N'attendez pas la veille des fêtes pour préparer vos décorations. Procurez-vous immédiatement vos cahiers de "Patrons de décorations pour les Fêtes," **chez votre libraire, à votre magasin de hobbies** ou à la Centrale du Livre Inc., 260 ouest, rue Faillon, Montréal 10.

DÉMONSTRATION

Chaine de Radio-Canada (TV), les dimanches 29 novembre, 6 et 13 décembre, de 1 h. 30 à 2 h. 30 p.m.

Découpez ou recopiez ce bulletin. Envoyez-le à:
La Centrale du Livre Inc.
260 ouest, rue Faillon, Montréal 10
S.V.P., m'envoyez vos PATRONS de DECORATIONS pour la NOEL
.....cahier(s) Série A, à $1.00 l'ex.
.....cahier(s) Série B, à $1.00 l'ex.
Ci-joint la somme de $.....
Nom ..... Tél. .....
Adresse .....



DE FRANCE

Elégance à l'heure du thé — pour vous, ou pour l'hôtesse de votre choix — c'est ce qu'apportera notre charmant nouvel ensemble. Le motif de roses éclatantes en or sur porcelaine blanche enjolivera l'intérieur le plus simple...

l'ensemble de 3 pièces 10.00

(Théière, pot à crème et sucrier)

BIRKS JOAILLIERS



NOTE A L'INTENTION DES COLLECTIONNEURS :

Dernière production de l'hôtel de la monnaie... pour orner votre pupitre et le garder bien à l'ordre. De véritables pièces de monnaie canadienne de l'an 1964 sont enfermées dans ces accessoires de lucite à la clarté de cristal — vous serez fier de les posséder ou de les offrir en cadeau.

a presse-papiers : 11.00 b Appui-livres : 24.50 la paire
c Ensemble de stylographe et support : 13.50 d Sablier : 4.00
e Coupe-papiers : 2.50

BIRKS JOAILLIERS

CARRÉ PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9 hres

Du 1er au 23 DECEMBRE (INCL.). EXCEPTE SAMEDI : 9 H. 30 A 5 H. 30





UN AUTRE SERVICE DUPUIS

Lorsque vous avez des emplettes à faire confiez vos bambins (bébés exceptés) à notre

GARDERIE D'ENFANTS

au 6e étage

DU LUNDI AU SAMEDI A VOTRE DISPOSITION de 9h.30 à 5h.30

Sans frais durant les deux premières heures chaque heure additionnelle: **25c**



ENSEMBLE ARLBERG "OLYMPIC"

EXCLUSIVITE DUPUIS

● skis ● harnais ● bâtons **au complet** **29.96**

Skis en frêne européen, 20 laminages, surface plasticisée et bien polie. Carres métal (steel edges) pour un parfait contrôle. Extrémités avec embouts protecteurs en métal. Fond noir, garniture rouge/blanc sur les côtés. Longueur des skis: 5'9", 6'1", 6'5", 6'9". Montés. Fixations "Squaw Valley", en métal chromé. Câble et tension réglables, talons-plaques en caoutchouc. Bâtons en aluminium, poignée en polythène et dragonne de cuir.

BOTTINES "DAVOS"

paire **18.36**

Excellentes bottines de ski, cuir noir, fabrication canadienne, grand confort pour le pied: semelle caoutchouc, langue coussinée, laçage sur oeillets en-dedans, dessus avec agrafes, doublure cuir et caoutchouc-mousse.

- hommes: 6 à 12 (avec ½)
- femmes: 5 à 10 (avec ½)

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 920



Chauds chandails pour le ski

Tricot 100% laine, motifs scandinaves, encolure bateau, manches longues. P.M.G.
● noir/charcoal/rouge/bleu poudre ● noir/charcoal/bleu royal/bleu poudre
● blanc/noir/rouille/vert. **19.95**

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

GILETS DE SKI *longueur 28"*

100% nylon et Antron, marque Sport Togs, haute qualité. Devant uni, dos matelassé EXTENSIBLE. Entre-doublure agglomérée 100% TERYLENE — TOUT CONFORT. Glissière. Capuchon sous le col. Poches pratiques. 36 à 44. ● gris pâle ● rouge ● noir ● bleu royal. **$35**

PANTALONS DE SKI

WHITE STAG, marque recherchée. Tissu laine et nylon extensible. Ceinture tout élastique, ajustement parfait. Poches pratiques à glissière nylon, les sous-pieds en élastique. 30 à 38. ● noir ● bleu royal ● brun pour statures ordinaires, courte, élancée — ● beige ● vert forêt pour stature régulière seulement. **$35**

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610

Chemises sport "Lanerossi" de Arrow

Tissu 55% laine et 45% rayonne, doux, très confortable. Manches longues. Col mou à pointes courtes baleinées, 2 poches de poitrine. Grande variété de quadrillés en bleu, rouge, gris ou brun — P.M.G. et XG. **13.95**

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 630

Sous-vêtements coton "Thermal"

Ce tricot coton THERMAL blanc, isole contre le froid en gardant la chaleur du corps. C'est le choix des sportifs.

CAMISOLES manches courtes, encolure ronde, P.M.G. **2.95** **CALEÇONS** taille élastique, jambes longues. P.M.G. **3.95** **CAMISOLES** encolure ronde manches longues. PMG **3.95**

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

GILETS DE SKI EXTENSIBLES longueur 27"

Marque "UTEX", confection tissu 100% nylon ● noir ● argent ● bleu électrique. Tailles 36 à 44 — devant et dos matelassés et EXTENSIBLES, manches et côtés unis. Glissière, capuchon sous le col, cordonnet au capuchon. 2 poches sur glissière. Poignets élastiques. **24.95**

PANTALONS DE SKI EXTENSIBLES

"Superfold Stretch" tissu laine/viscose/nylon parfaitement extensible. Pattes réglables à la taille, sans pli et lintérieur à relief caoutchouc retenant la chemise. Sous-pieds élastique double. 3 poches sur glissière de nylon (pas d'accrochage). Tissu traité contre les taches et à l'épreuve de l'eau (Scotchgard). **19.95**

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610

CITE DES JOUETS — 4e étage **PERE NOEL** a bien hâte de revoir tous ses jeunes amis. **FEE DES ETOILES** attend tous les petits copains. Pour chacun elle réserve un souvenir-surprise. Entrée .25 **P'TIT TRAIN DU NORD** Ding... pouf! Ding... pouf! on démarre pour une balade inoubliable. Le voyage .15 **CKVL** A ne pas manquer le MESSAGE DU PERE NOEL à 4h.30 du lundi au vendredi.

Pourquoi pas Dupuis où Père Noël ACHETE TOUS SES CADEAUX

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TELEPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

Le prêt de $3 milliards facilitera la reprise de l'économie britannique

LONDRES — M. James Callaghan, chancelier de l'Echiquier, a déclaré hier au parlement que la somme de $3 milliards mise à la disposition de la Grande-Bretagne donnerait à ce pays le temps de mettre au point des plans à long terme pour renforcer son économie.

Afin d'obtenir ce renforcement tant en Grande-Bretagne qu'à l'étranger, la priorité est accordée à l'exportation, grâce aux mesures déjà annoncées et à celles encore à l'étude, a dit le chancelier de l'Echiquier.

Toutes les dépenses de l'Etat, y compris celles qui découlent des engagements, qu'il a pris à l'étranger dans le domaine de la défense, sont passées au crible, a-t-il ajouté, afin de tenter de rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

Les nouveaux crédits accordés à la Grande-Bretagne par un groupe de nations démontrent la confiance qui est accordée à la Grande-Bretagne dans ses efforts pour atteindre les objectifs quelle s'est fixés, a assuré M. Callaghan. Il a dit:

"Cet appui massif, la rapidité avec laquelle il nous a été donné démontrent l'importance vitale de la solidité de la livre, non seulement pour nous, mais pour la structure financière mondiale. "Cette action concertée des autorités monétaires du monde occidental montrent à ceux, qui se sont laissé influencer par les rumeurs qui ont couru sur la solidité de la livre, que leurs craintes n'étaient pas fondées.

"Une monnaie stable est le produit d'une économie forte. La valeur des crédits mis à notre disposition vient de ce qu'ils nous donnent le temps de mettre en application des plans à long terme pour renforcer notre économie.' "

M. Callaghan a précisé que les crédits étaient valables pour une période de trois à six mois. Aucune condition, a-t-il affirmé, n'est attachée à ce prêt, à l'exception de quelques détails techniques.

En réponse à M. Joe Grimond, leader libéral, le chancelier a déclaré que de la main-d'oeuvre spécialisée deviendrait disponible à la suite de la revision des engagements de la Grande-Bretagne outre-mer dans le domaine de la défense.

Sir Alec Douglas-Home, s'est inquiété de la réponse de M. Callaghan à M. Grimond. Pour le leader de l'opposition conservatrice, M. Callaghan venait de "laisser vaguement entendre" que la Grande-Bretagne abandonnerait certains de ses engagements dans le domaine de la défense, ce qui allait provoquer une sérieuse inquiétude chez les alliés de la Grande-Bretagne.

M. Callaghan a répondu qu'il était du devoir de tout gouvernement de revoir de près les activités du gouvernement qui l'a précédé afin d'équilibrer les engagements pris pour la défense avec les dépenses que ces engagements entraînent.

"L'influence d'un pays dépend essentiellemnt de la force de son économie," a assuré le chancelier de l'Echiquier.

A. M. Maudling, porte-parole financier de l'opposition, le chancelier a déclaré que le gouvernement travailliste avait dû trouver des moyens d'encourager les exportations, du fait de l'échec des conservateurs dans cette tâche.

M. Callaghan estime qu'il est "impertinent" de la part des conservateurs de se permettre des critiques, quand ce sont eux qui se sont lancés dans des dépenses de prestige qui font peser de lourdes charges sur la balance des paiements.

"Ils auraient dû reconsidérer ces projets il y a longtemps. C'est ce que nous devons maintenant faire et faire vite," a conclu M. Callaghan.

Moscou promet son aide au Vietnam

MOSCOU — L'Union soviétique, dénonçant les attaques aériennes qui auraient été effectuées par l'aviation américaine sur le territoire du Nord-Vietnam, a donné hier l'avertissement que l'URSS ne saurait "rester indifférente au sort d'un pays socialiste frère et est prête à lui offrir l'assistance nécessaire".

Cette mise en garde, notent les observateurs, est plus menaçante et plus précise que celles qui avaient été lancées en août dernier à la suite des incidents du golfe du Tonkin. A ce moment, l'agence Tass, dans une déclaration autorisée, s'était contentée de dénoncer les "actions agressives" des Etats-Unis.

De plus, la déclaration de Moscou survient au moment même où le général Maxwell Taylor, appelé en consultation à Washington, se prépare à conférer avec l'administration Johnson. On sait que dans une récente interview, l'ambassadeur des Etats-Unis au Sud-Vietnam avait exprimé l'opinion que l'issue de la guerre était douteuse et avait indiqué que des attaques aériennes contre les voies de communication du Vietcong seraient souhaitables.

L'avertissement soviétique a prix la forme d'une déclaration "autorisée" de l'agence Tass dont voici le texte:

"Les Etats-Unis doivent observer strictement les accords de Genève. Ceux qui conçoivent des plans aventureux en Indochine doivent comprendre que l'Union soviétique ne peut rester inactive devant le sort que l'on veut faire aux pays socialistes frères et est prête à leur accorder toute l'aide nécessaire.

"Les raids aériens des pirates américains contre la République démocratique du Vietnam font partie d'un plan préparé à l'avance, appliqué probablement dans le but de développer les actions militaires en Indochine.

"Une telle politique d'aventure militaire constitue une violation flagrante des accords de Genève et est contraire aux principes du droit international".

"L'action agressive des militaristes américains ne peut pas ne pas inquiéter les peuples et les pays épris de paix. Il est compréhensible pour tout le monde que de telles actions sont dangereuses pour la paix dans le Sud-Est asiatique et dans le monde entier".

"L'agence Tass est autorisée à déclarer que l'URSS condamne résolument l'action agressive entreprise par les Etats-Unis et qui s'est manifestée par le bombardement d'objectifs situés sur le territoire de la République démocratique vietnamienne, et exige de mettre fin à toutes les provocations semblables contre ce pays.

"La position de l'Union soviétique consiste en ce qu'il ne doit y avoir aucune ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays et des peuples. Les Etats-Unis doivent observer rigoureusement les accords de Genève", conclut l'agence Tass.

SAIGON — M. Tran Van Yuong, président du conseil sud-vietnamien a décidé aujourd'hui de proclamer à partir de minuit l'état de siège à Saïgon et dans la province voisine de Gia Dinh, apprend-on de source autorisée.

De source américaine, on croit savoir que le décret gouvernemental impliquerait la loi martiale.

L'état de siège entraînera des mesures restrictives plus sévères que celles annoncées hier soir dans le cadre de l'état d'urgence.

Le général Pham Van Dong aurait été nommé gouverneur militaire de Saïgon.

Les nouvelles mesures ont été décidées au terme d'une journée durant laquelle a régné à Saïgon un calme tendu tandis que les manifestations avaient cédé la place à des négociations.

M. Melvin Manful, conseiller pour les affaires politiques à l'ambassade américaine à Saïgon et M. James Rosenthal, deuxième secrétaire ont passé une grande partie de l'après-midi à parlementer avec les dirigeants bouddhistes. De leur côté, ceux-ci se sont réunis pendant plusieurs heures aujourd'hui sans qu'aucune décision ait été annoncée.

Le haut conseil national se réunit ce soir à Saïgon pour la première fois depuis les récentes manifestations antigouvernementales. D'après les observateurs politiques à Saïgon, bien que le gouvernement ait perdu de ses partisans au sein du conseil, la majorité reste toutefois opposée à une motion de censure à l'encontre du premier ministre.

M. Tran Van Huong a, pour sa part, confirmé aujourd'hui à un journaliste qu'il n'avait l'intention ni de démissionner ni de remanier son gouvernement tant qu'il se trouverait sous pression.

Le palais Gia Long où se réunit le haut conseil national est gardé par d'importantes forces de sécurité dont des parachutistes, et un certain nombre d'artères principales de la capitale sont fermées à la circulation.

Rusk et Schroeder: accord sur la MLF

WASHINGTON — M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat américain et M. Gerhard Schroeder, ministre des affaires étrangères ouest-allemand ont exprimé l'espoir qu'un plus grand nombre possible de pays de l'OTAN participeraient à la force nucléaire multilatérale.

Ils ont formulé ce voeu dans un communiqué conjoint publié à Washington.

Les deux ministres expriment également l'espoir qu'un accord sur une charte de la force nucléaire multilatérale "serait réalisé prochainement."

M. Schroeder a informé M. Rusk "de la récente initiative prise par le gouvernement de l'Allemagne fédérale en vue d'une relance de l'unification politique de l'Europe et d'un renforcement des communautés européennes existantes."

Le secrétaire d'Etat a pris note de cette initiative "avec satisfaction," ajoute le communiqué.

En ce qui concerne le problème de la réunification allemande, les deux ministres sont d'accord pour reconnaître que "toutes les occasions devront être saisies au cours de discussions avec le gouvernement de l'Union soviétique, en conformité avec la responsabilité conjointe des quatre puissances, en vue d'obtenir la coopération soviétique dans la tâche visant au rétablissement de l'unité allemande."

Le secrétaire d'Etat "a réaffirmé la détermination des Etats-Unis de continuer leur politique à l'égard de l'Allemagne et de Berlin.

Les deux ministres sont également d'accord pour reconnaître que le renforcement de l'OTAN continue à être nécessaire pour préserver la paix et sauvegarder la sécurité occidentale.

Bruxelles ne participera pas à la MLF

BRUXELLES —M. Paul-Henri Spaak, ministre belge des affaires étrangères, a répété hier devant la commission des affaires étrangères du sénat, que la Belgique ne désirait pas participer à la force multilatérale. Nous avons eu des échanges de vues à ce sujet a-t-il dit aux sénateurs, mais y prendre part est tout autre chose. M. Spaak a d'autre part déclaré qu'il était urgent de relancer les conversations entre les six sur l'union politique européenne, mais qu'au préalable, un rapprochement franco-américain était nécessaire. M. Spaak s'est déclaré satisfait des résultats obtenus par les "six" dans leur préparation du "Kennedy round". La liste d'exceptions à l'abaissement des tarifs douaniers présentée par les "six" est "honorable et défendable", a-t-il dit. Le ministre belge a enfin exprimé l'espoir qu'un compromis pourrait être trouvé entre les 'six' en ce qui concerne le prix commun des céréales, sur la base de 'prix intermédiaire se situant entre le maximum et le minimum".

GATT: accord in extremis sur le sous-développement

Après avoir failli échouer près du but, les parties contractantes du GATT réunies à Genève depuis le 17 novembre ont mis au point "in extremis" un nouveau chapitre de l'accord général, consacré aux pays en voie de développement, et qui va être soumis à la signature des gouvernements.

Ce texte met en forme juridique les engagements de la part des pays industrialisés correspondant, dans les grandes lignes, aux revendications du programme d'action du GATT.

En contrepartie, les pays en voie de développement devront prendre les mseures appropriées pour faciliter et développer les échanges entre eux.

Le problème des préférences que pourraient octroyer les pays industrialisés aux pays en voie de développement est renvoyé pour une étude ultérieure ainsi que les questions relatives à l'organisation du commerce de produits primaires.

Le texte arrêté, qui sera rendu public le premier décembre, et qui va être renvoyé aux gouvernements pour approbation, n'aurait pas, selon certaines sources, recueilli l'assentiment unanime des parties contractantes, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou en voie de développement. La délégation américaine paraissait hier soir encore très réticente.

Un porte-parole du GATT a précisé hier qu'une réunion sera prochainement convoquée par le secrétaire exécutif du GATT, à laquelle les ministres seront invités.

"L'objet de cette réunion ministérielle sera de procéder à la signature de l'acte final authentiquant le texte de ces amendements à l'accord général, de considérer pour signature un protocole mettant en forme ces amendements et enfin de prendre en considération et d'adopter une déclaration qui entrainerait la mise en application de facto de ce protocole".

Le porte-parole a indiqué que cette réunion ministérielle pouvait être prévue pour la fin de décembre ou le début de janvier. Il a précisé que 2 tiers des signatures étaient requises pour mettre en vigueur le protocole.

Rentrée de M. Michel Debré

PARIS — Après être resté dans l'ombre depuis avril 1962, date à laquelle il avait cédé la place à M. George Pompidou à la tête du gouvernement français, M. Michel Debré vient de faire une entrée politique assez retentissante que les milieux politiques parisiens considèrent comme un événement important.

En effet, reçu longuement par le général de Gaulle voici une quinzaine de jours, l'ancien premier ministre a fait mercredi, à la tribune de l'Assemblée nationale, un discours très remarqué soutenant le gouvernement dans le débat sur le Vème plan, et qui lui a valu les félicitations du président de la République.

Dans ce discours, M. Michel Debré s'est fait l'ardent et dynamique défenseur de la politique de planification. "Au delà des majorités et des oppositions passagères, a-t-il dit, la planification est devenue une affaire nationale".

Dans les milieux gouvernementaux, on exclut cependant l'idée que M. Debré puisse succéder à M. Pompidou dans un avenir prochain. En outre, on se refuse à admettre qu'il puisse exister une quelconque rivalité entre ces deux servants fidèles du général de Gaulle et l'on en donne pour preuve que si M. Debré a prononcé un discours retentissant, c'est à la demande de M. Pompidou lui-même.

Incidents à Berlin

BERLIN —Environ 200 coups de feu ont été tirés jeudi soir par des gardes-frontières est-allemands à la frontière séparant Berlin-Ouest de la 'RDA', annonce l'agence d'information DPA. Un des points de passage permettant aux rentiers est-allemands de se rendre à Berlin-Ouest a dû être fermé pendant une demi-heure pour des raisons de sécurité. D'après les observations de la police ouest-berlinoise, un fugitif, qui tentait de se rendre à Berlin-Ouest aurait été abattu".

Chypre: de nouvelles conversations s'imposent

NICOSIE — "De nouvelles conversations sont indispensables" a déclaré hier M. Galo Plaza, médiateur des Nations unies pour Chypre, avant de prendre l'avion pour Londres où il s'entretiendra avec le secrétaire au Foreign Office et avec le ministre du Commonwealth, avant de poursuivre son voyage vers New York. M. Galo Plaza a ajouté qu'il reviendrait peut-être à Chypre après Noël, "suivant les développements qui pourraient intervenir."

Dure bataille

"La bataille à l'Assemblée des Nations unies sera dure, mais nous combattrons de toutes nos forces et avec détermination pour gagner notre juste cause", a déclaré pour sa part M. Spyros Kyrpianou, ministre cypriote des affaires étrangères, avant de quitter Nicosie par avion pour New York, via Athènes et Londres.

Dans la capitale britannique, M. Kyprianou rencontrera lundi M. Arthur Bottomley, ministre britannique pour le Commonwealth.

Au sujet du débat sur Chypre à l'Assemblée générale de l'ONU le ministre cypriote a exprimé l'espoir qu'en dépit des efforts des ennemis de Chypre, les Nations unies justifieraient la demande cypriote, fondée rigoureusement sur les principes de la charte de l'ONU".

AUX QUATRE COINS DU MONDE

Fournitures militaires anglaises

LONDRES — Le gouvernement britannique n'autorisera pas l'exportation au Portugal d'armes destinées aux territoires portugais d'outre-mer, a déclaré M. Wilson aux Communes, hier.

Les suites de l'affaire des Buccaneers

PRETORIA —Le premier ministre sud-africain a déclaré hier, au cours d'une interview, que l'accord militaire de Simonstown restera en vigueur puisque la Grande-Bretagne a décidé de ne pas annuler la commande sud-africaine de 16 bombardiers "Buccaneers". M. Verwoerd avait en effet déclaré, le 14 novembre que, si l'Angleterre n'honorait pas son contrat à ce sujet, son gouvernement annulerait l'accord accordant à la Grande-Bretagne l'utilisation de la base de Simonstown. Il a ajouté que le récent embargo anglais sur les fournitures d'armes à la R.S.A. était un problème à part qui nécessiterait une étude particulière.

Le SPD en congrès appuie la MLF et réélit Brandt

CARLSRUHE — Le congrès fédéral du parti social-démocrate s'est prononcé jeudi pour une participation de la République fédérale à une force atomique commune en approuvant une résolution recommandant que ce problème soit résolu en commun par les nations occidentales. La résolution fait bien allusion à la MLF, quoique le parti SPD "n'ait pas l'intention de s'en tenir coûte que coûte à cette forme de défense atomique commune. Au cours des débats en comité, le vice-président du parti, M. Fritz Erler s'était opposé à ce que l'allusion à la MLF soit supprimée dans le texte de la résolution, faisant valoir que les sociaux-démocrates" feraient ainsi le jeu de de Gaulle". Une nouvelle tentative pour supprimer l'allusion à la MLF faite devant l'assemblée plénière a également échoué, la motion dans ce sens ayant été rejetée par la majorité, dix délégués seulement votant contre et 9 s'abstenant".

Au cours du même congrès, M. Willy Brandt bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, a été réélu président du parti social démocrate par 314 voix sur 329 votes exprimés.

CHAMPAGNE
de Castellane
EPERNAY
R.A.Q. 569 I BRUT SEC. 569 H.

IZARRA
LIQUEUR
Verte en bouteille 213 B
Jaune en bouteille 213 A
R.A.Q.
Vieille Liqueur de la Côte Basque de réputation internationale

HUILE D'OLIVE VIERGE
PUGET
PUR JUS DE FRUIT
Plus qu'une HUILE
Un Condiment Sain Savoureux Naturel
Agent général pour le Canada
J. Alfred Ouimet, Montréal

PRÊTS PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
au taux le plus bas!
6½%
POUR ACHETER • CONSTRUIRE • REFINANCER UNE PROPRIÉTÉ
Montréal et banlieue • Aucune commission • Service rapide
Consultez le gérant, que vous soyez client ou non.
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
65 succursales ouvertes tous les soirs de 7 à 8 h.

parlons chiffres
. . . mais parlons bien. Au fait, nous n'en citerons qu'un, mais trois fois: 9, 9 et encore 9. Car 999 est l'indicatif du porto *importé* Emu. De l'Emu importé. Du porto Emu . . . Important, très important: sa belle teinte ambre rouge. Son bouquet généreux. Son prix, aussi: quelques cents de plus. Emu: un porto digne de respect, et qui en dit long sur celui a le bon goût de l'offrir. Le porto Emu 999 . . . un des très bons vins que nous envoie l'Australie. En vente également: le sherry "Medium" EMU, le sherry DRYAD, le brandy australien MARIE-CLAIRE.



AVIS DE DÉCÈS

BARTHE — A Montréal, le 25 novembre 1964, est décédée Marcelle Barthe, fille de feu René Barthe et de Marie-Louise Dufresne, soeur de Bernard, Alphonse et Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons Jos. C. Wray et Bros. no 1234, rue de la Montagne pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9 hres. Et de là au cimetière de Notre-Dame à Ottawa, Ont. lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLARD — A Vaudreuil sur le Lac, le 25 novembre 1964 à l'âge de 58 ans, est décédé M. Médor Brouillard, époux de Laura Leblanc, frère de M. Edouard Brouillard, autrefois propriétaire de Soulanges Paving. Les funérailles auront lieu lundi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Trudeau No 12 rue St-Charles, Dorion à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Michel de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hres. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRE — A Verchères, le 26 novembre 1964 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jean Baptiste Dupré, marchand. Ex Régistrateur du comté de Verchères, époux en première noce de Marie-Anne Langevin et en seconde de Marie-Jeanne Caron. Les funérailles auront lieu lundi le 30 courant. Le convoi funèbre partira du salon Gérard Jodoin, No 4 rue St-André, pour se rendre à l'église paroissiale de Verchères, où le service sera célébré à 10 hres. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'BREHAM — A Longueuil, le 25 novembre 1964 à l'âge de 66 ans, est décédé M. Jos Leslie O'Breham, époux de Blanche Duquette, père de Claude, Yves, Lyle-André, demeurant à 1048 Papineau. Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira du salon E. Darches et fils Inc. No 527 rue Ste-Hélène à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Clare, où le service sera célébré à 10 h. Il y aura libéra et inhumation à Mayo, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAIEMENT — A Longueuil, le 26 novembre 1964 à l'âge de 73 ans, est décédé Patrick Charles Paiement, époux d'Alice Hampton. Père de Patrick, jr, Hélène (Mme Fearn Duthie), Eveline (Mme Gordon Penny), Arthur, Alice (Mme André Globensky) et Florence (Mme Jacques Massé), demeurant à 447 Montarville. Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons B. Francoeur et Fils Enrg., No 70 boul. Lemoyne à Longueuil à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 10 hres. Et de là au cimetière de Longueuil, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

Une messe anniversaire sera célébrée pour le repos de l'âme de M. et Mme Albert Roy, samedi le 28 novembre à 8 heures a.m., en l'église Notre-Dame du Foyer. Parents et amis sont priés d'y assister.

28-11-64

Lorsque vous l'aurez essayée, vous vous en voudrez de vous en être passé si longtemps...

Tia Maria

LIQUEUR DE CAFÉ

Dégustez-la telle quelle. Versez-en sur la crème glacée ou le gâteau. Préparez des consommations exotiques. Délicieuse de mille et une façons. Essayez-la, vous verrez!



ESTATE INDUSTRIES LTD. Jamaica W.I.

Dief veut faire témoigner MacLaughlin



OTTAWA. — Un comité des communes pourra entendre les trois membres de la commission de tutelle du Syndicat international des gens de mer du Canada.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a également demandé que le nouveau président du SIGM, M. Leonard MacLaughlin, soit appelé à comparaître devant ce comité.

Le ministre du travail, M. Allan MacEachen, a suggéré que cette motion demandant la comparution des membres de la commission de tutelle soit adoptée quand M. Diefenbaker a voulu savoir du ministre si la commission ou le gouvernement lui-même avait appuyé la candidature de M. MacLaughlin à ce poste.

Le chef de l'opposition a également demandé que comparaisse le président international du SIGM, M. Paul Hall, afin de savoir s'il y a eu entente quelconque avec M. MacLaughlin relativement à Hal C. Banks, ancien président du syndicat.

M. Diefenbaker avait demandé au ministre s'il croyait que M. MacLaughlin était apte à remplir ce poste puisque la commission royale d'enquête Norris a signalé qu'il avait collaboré de près avec M. Banks et qu'il était un témoin très récalcitrant.

M. Eldon Woolliams (PC — Bow River) a demandé à son tour que des mesures efficaces soient prises afin que Banks cesse de garder le contrôle du syndicat et de la commission de tutelle.

Banks a fui aux Etats-Unis après avoir été condamné à cinq ans de prison. Une accusation de conspiration avait été également portée contre lui après la publication du rapport Norris.

La commission de tutelle, dont la création a été approuvée par le Parlement l'automne dernier, a congédié Banks et surveille les nouvelles élections.

On a annoncé mercredi que M. MacLaughlin avait été élu président du SIGM.

Le ministre du travail a également fait savoir aux Communes hier qu'il n'y avait rien, à sa connaissance, dans ses dossiers, démontrant que Banks avait versé la somme de $1,500 à M. Raymond Denis, impliqué dans l'affaire de contrebande de stupéfiants.

M. Douglas, chef néo-démocrate, a immédiatement repris que l'on a dit à "certains journalistes' que de tels documents existent et ont été trouvés.

Mardi, M. Douglas avait posé une question en ce sens à M. MacEachen et ce dernier avait promis de s'enquérir.

Le ministre a déclaré qu'il avait donné l'ordre, si on trouvait de tels documents, de les remettre à la commission d'enquête Dorion.

"Il semble toutefois que de tels documents n'existent pas", a dit le ministre.

M. Douglas a dit que l'on avait raconté le contraire à des journalistes, ajoutant que si de telles preuves existaient, elles étaient insuffisantes pour faire porter l'enquête sur toutes les activités de M. Denis, alors qu'il était à l'emploi du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le ministre a répété que rien n'indique, à son ministère, que ces documents existent, mais il a promis de poursuivre ses recherches.

SEBASTIANO AIELLO

Monuments dessinés en exclusivité par notre maitre-sculpteur, SEBASTIANO



- De tous styles
- De toutes dimensions
- A tous les prix

Le monument ci-dessus est l'un des nombreux modèles en montre sur notre terrain.

Signalez CL. 9-6917 dès aujourd'hui

Liquidation de marchandise

durant les mois d'octobre et de novembre

Faites la comparaison et vous constaterez par vous-même que nous avons des modèles que vous ne verrez pas ailleurs, tout en bénéficiant de prix beaucoup plus bas.

Nous livrons par tout le Canada • Pamphlet gratuit sur demande

Terrain d'exposition: 6811 est, Sherbrooke

Bureau: 6776 est, Sherbrooke CL. 9-6917

Situé à côté du cimetière de l'Est

Ouvert tous les jours de 9 a.m. jusqu'à 9 p.m. Sam. et dim. jusqu'à 5h.

Votre MONTRE ne fonctionne pas à votre ENTIERE SATISFACTION?

- *Service rapide*
- *Ouvrage de précision*
- *Prix modérés*

CONSULTEZ notre département de réparations

COMPONNETTE

J. BRASSARD, prop.

256 Ste-Catherine est
7780 Sherbrooke est

BERTRAND

VOUS INVITE

1009 ST. CATHERINE OUEST WEST
MONTREAL 2
288-3146

PLACE VILLE MARIE
MONTREAL 2
861-5808

A COMPARER CES PRIX ET CES AVANTAGES

Spéciaux de la semaine: CAPITOL — ANGEL — PATHE



GIUSEPPE DI STEFANO chante des chansons napolitaines "Amena e Core, Marechiare, Funiculi Funicula", etc.
Angel 36102 $ 36102 Mono Rég. 5.45 Spécial 3.79 | Stéréo 5.98 3.99



La fabuleuse VICTORIA DE LOS ANGELES. Récital de lieder.
Angel 35971 $ 35971 Mono Rég. 5.45 Spécial 3.79 | Stéréo 5.98 3.99



RICHARD ANTHONY chante en français, "Tol l'ami, Tchin Tchin, J'irai twister le blues", etc.
Pathé PAM 67138 Mono Rég. 4.45 Spécial 2.99



BECAUD A L'OLYMPIA. Magnifique sélection de chansons de Bécaud. — Pathé 67144 Mono Rég. 4.45 Spécial 2.99



I DON'T WANT BE HURT ANYMORE, Nat King Cole. "Only Yesterday, You're My Everything", etc.
Capitol T 2118 ST 2118 Mono Rég. 4.20 Spécial 2.95 | Stéréo 5.20 3.50



BEACH BOYS CONCERT. Concert "sur le vif" enregistré en Californie "Fun, Fun, Fun in My Room, Hawaï" et autres.
Capitol TAO 2198 STAO 2198 Mono Rég. 4.98 Spécial 3.35 | Stéréo 5.98 3.99

- Nous offrons le plus grand choix de disques à Montréal — 25,000 microsillons de tous genres. On y trouve les disques les plus en demande comme les plus rares.
- Notre stock comprend des importations exclusives, disques de collectionneurs et livres d'art.
- Tous nos disques sont garantis sans condition.
- 12 disquaires-libraires de carrière vous assurent un service compétent.
- Nous assurons un service de commandes postales et téléphoniques des plus efficaces.
- Nos clients sont invités à remiser gratuitement leur voiture dans l'immense garage souterrain de la Place Ville-Marie.

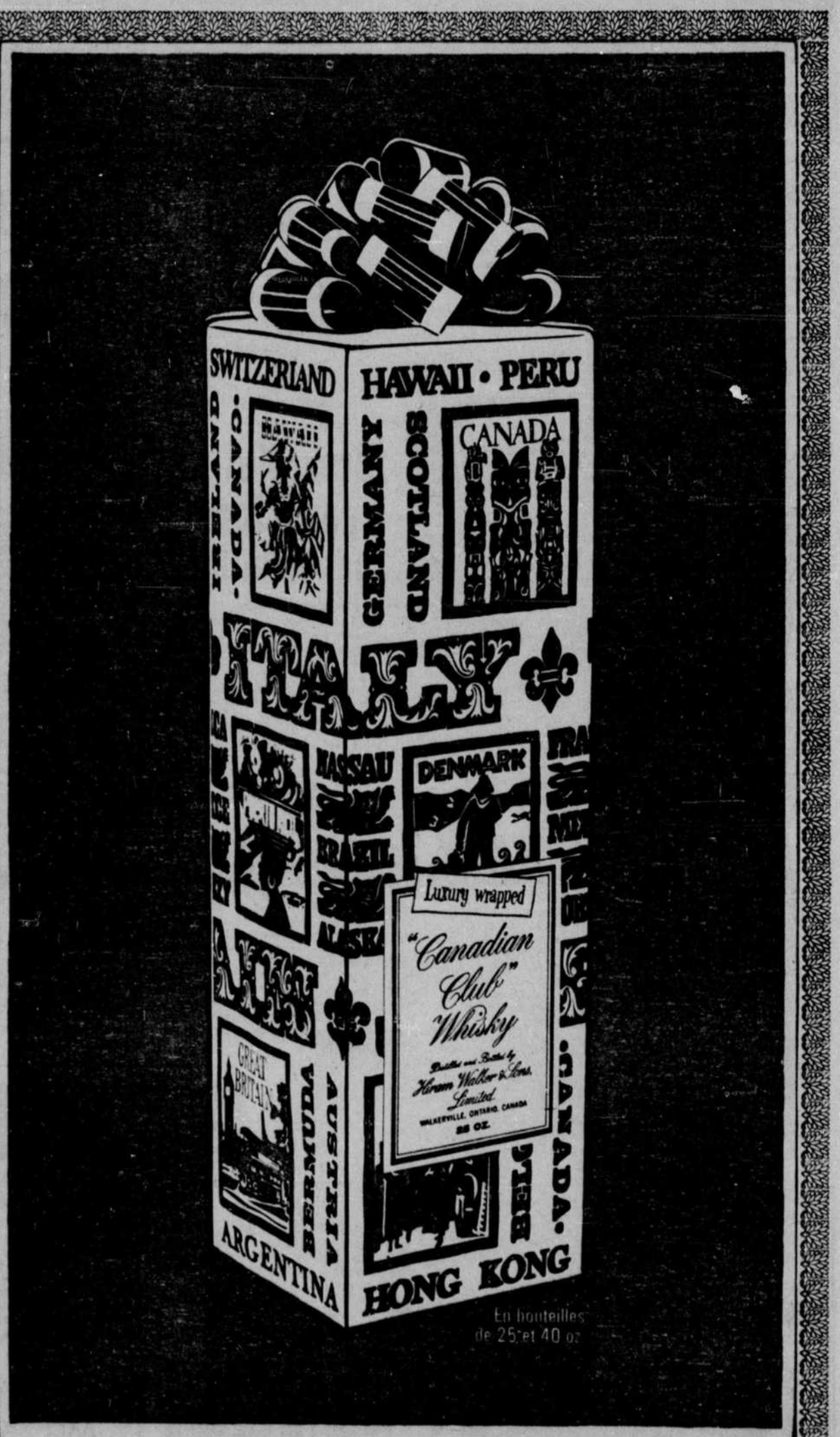
Nos magasins sont ouverts tous les jours jusqu'à 6.00 heures, les jeudis et vendredis jusqu'à 9h.30 P.M.

Nos clients touchent des dividendes sur tout achat au prix courant.

Procurez-vous les meilleurs enregistrements de votre musique préférée chez Bertrand.

Distribués au Canada par Quality Records

DISQUAIRES ET LIBRAIRES DE RENOM



En bouteilles de 25 et 40 oz

Donnez et servez le meilleur des meilleurs...

Canadian Club

par HIRAM WALKER

Moelleux, velouté et léger, c'est le whisky le plus recherché pour offrir en cadeau
Maintenant en boîte de présentation sans majoration de prix

Le président général de la campagne 65 des Oeuvres de charité can-françaises

Si les hommes d'affaires canadiens-français négligent leur devoir envers la Fédération, c'est la libre entreprise qui en souffrira



Le président général de la campagne 1965 de la Fédération des oeuvres, M. Sam Gagné, a invité hier les hommes d'affaires canadiens-français à accroître leurs contributions à la Fédération, soulignant que, s'ils veulent continuer à jouir des avantages du régime actuel d'entreprise privée, il leur faut en assurer les inconvénients.

Prenant la parole au déjeuner du Cercle Richelieu-Montréal, M. Gagné a noté qu'en certains milieux on prétend que l'Etat devrait assumer le domaine de l'assistance sociale au complet et que, de toute évidence, la tendance est en ce sens.

"Mais nous nous illusionnerions, a-t-il dit, si nous pensions que le système pourrait être plus économique. L'Etat ne fait pas l'argent, il nous le demande. Sa participation plus poussée dans le domaine de l'assistance sociale signifiera nécessairement plus de taxes et éventuellement de nouvelles nationalisations."

Reprenant les thèmes du colloque que la Chambre de commerce de Montréal a tenu récemment sur le bien-être communautaire dans la métropole, M. Gagné a rappelé que deux universitaires ont démontré à cette occasion que les oeuvres de bien-être canadiennes-françaises de la métropole étaient beaucoup moins bien pourvues que celles des autres groupes ethniques, particulièrement le groupe anglophone.

Le docteur Livia Thür, professeur d'économique à la faculté de sciences sociales de l'université de Montréal, a fait connaître des statistiques indiquant que les sommes recueillies en dollars constants, compte tenu de l'indice des prix des soins personnels et de santé, baissent de 3.7 pour cent par an pour la Fédération, et de 1.4 pour cent pour la Red Feather. D'autre part, le doyen de la faculté de sciences sociales de l'université de Montréal, M. Philippe Garigue, avait affirmé que, compte tenu des ressources (elles-mêmes insuffisantes) des oeuvres de bien-être de la communauté anglophone, l'objectif de la campagne de la Fédération aurait dû être de $10 millions pour 1965.

De fait, cet objectif est de $3 millions, a précisé plus loin M. Gagné.

De ce montant, la Fédération compte obtenir $1 million de la section commerce-industrie. La campagne officielle ne débute qu'en mars prochain, mais suivant l'exemple des autres fédérations, la Fédération des oeuvres a décidé d'avancer de quatre mois la campagne commerce-industrie, souhaitant augmenter les rentrées de 35 pour cent par rapport à l'année précédente.

M. Gagné a souligné que la campagne "n'est pas l'affaire des autres, mais avant tout la nôtre, et nous devons compter que les milieux d'expression anglaise, en particulier dans le monde des affaires, considéreront en définitive que, toute proportion gardée, leur générosité ne devra pas dépasser la nôtre".

Dans un autre ordre d'idées, M. Gagné a remercié la presse en général, et la presse d'expression anglaise en particulier, pour sa compréhension des problèmes de la Fédération tels qu'ils ont été exposés au colloque de la Chambre de commerce.

Il a fait état d'un échange de correspondance avec le président de la Gazette, M. Charles H. Peters. M. Gagné lui avait écrit pour le remercier de l'importance qu'il avait accordée dans les pages d'information de son journal au compte rendu du colloque.

Dans sa réponse à cette lettre, M. Peters affirmait qu'à son avis, une des solutions possibles à la situation défavorable des oeuvres canadiennes-françaises serait l'unification des campagnes de souscription des quatre fédérations d'oeuvres montréalaises.

M. Gagné a rappelé hier que cette possibilité avait été évoquée au colloque. "Si nous ne réussissons pas à assurer à Montréal cette unification, a-t-il dit, je ne vois pas comment nous pourrons réussir à établir dans tout le pays le minimum d'harmonie essentiel au salut de la Confédération."

L'UCC rappelle à M. Courcy une promesse de subside

L'Union catholique des cultivateurs a rappelé au ministre provincial de l'agriculture, M. Alcide Courcy, une promesse qu'il a faite il y a un mois, lors de la tenue du congrès de l'Union. Le 21 octobre, le ministre avait promis à une délégation des dirigeants de l'UCC qu'il répondrait dans un mois à une demande de subside aux producteurs de lait industriel, qui coûterait environ $15 millions par an à la province.

Mercredi, le président de l'UCC, M. Lionel Sorel, a fait tenir le télégramme suivant à M. Courcy :

"Principaux dirigeants de l'UCC en réunion à Montréal du comité des politiques agricoles de l'UCC et du comité spécial du dernier congrès général sur le lait industriel ont pris connaissance des développements et de la situation à ce jour au sujet des décisions du dernier congrès relatives au sort pénible des producteurs de lait industriel.

"Nous apprécions les efforts poursuivis et le travail accompli spécialement lors de la récente conférence agricole fédérale-provinciale, en vue de décider le gouvernement d'Ottawa à assumer ses responsabilités et à jouer son rôle dans la solution du problème, et nous vous assurons de notre entier appui et concours dans ce sens.

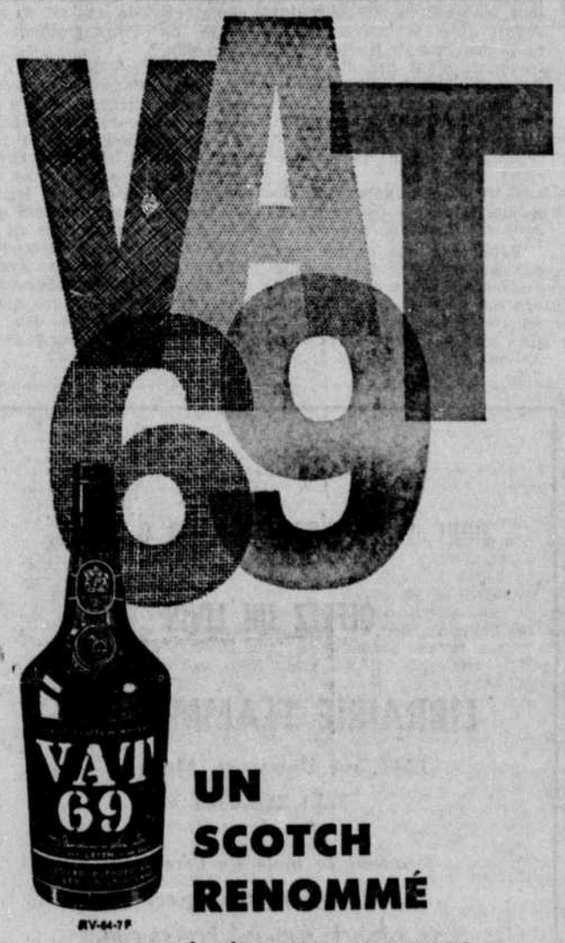
"Cependant, nous vous rappelons la demande formelle de notre congrès pour une subvention spéciale du gouvernement du Québec de 40 cents le 100 livres de lait aux producteurs de lait industriel, rétroactive au 1er août, comme mesure d'urgence et temporaire, et votre engagement officiel de nous faire connaître votre décision dans un délai d'un mois.

"Le délai étant expiré, nous comptons sur une réponse immédiate de votre part, alors que nous sommes en réunion, car nous devons aviser aux dispositions à prendre pour assurer l'accomplissement des engagements pris et obtenir justice pour quelque 60,000 cultivateurs particulièrement défavorisés".

La production de lait industriel, c'est-à-dire de tout le lait qui n'est pas consommé comme tel mais qui est transformé en beurre, en fromage, en poudre, etc., relève du ministère fédéral de l'agriculture, parce qu'elle a des implications de commerce interprovincial. L'UCC à son congrès avait quand même adressé sa requête de subside à Québec, lors de son congrès, en insistant sur le fait que ce subside ne serait qu'une mesure temporaire d'assistance en attendant une amélioration globale de la situation des producteurs laitiers.

Le président de l'UCC, M. Sorel, avait déclaré que si le lait industriel relevait d'Ottawa, les cultivateurs du Québec, eux, relèvent du gouvernement provincial.

A l'heure actuelle, le prix payé aux producteurs de lait industriel est en moyenne de $3 les cent livres. Selon les dirigeants de l'UCC, cela donne aux cultivateurs intéressés un revenu net moyen qui est inférieur à ce que retire un chômeur de l'assurance-chômage.

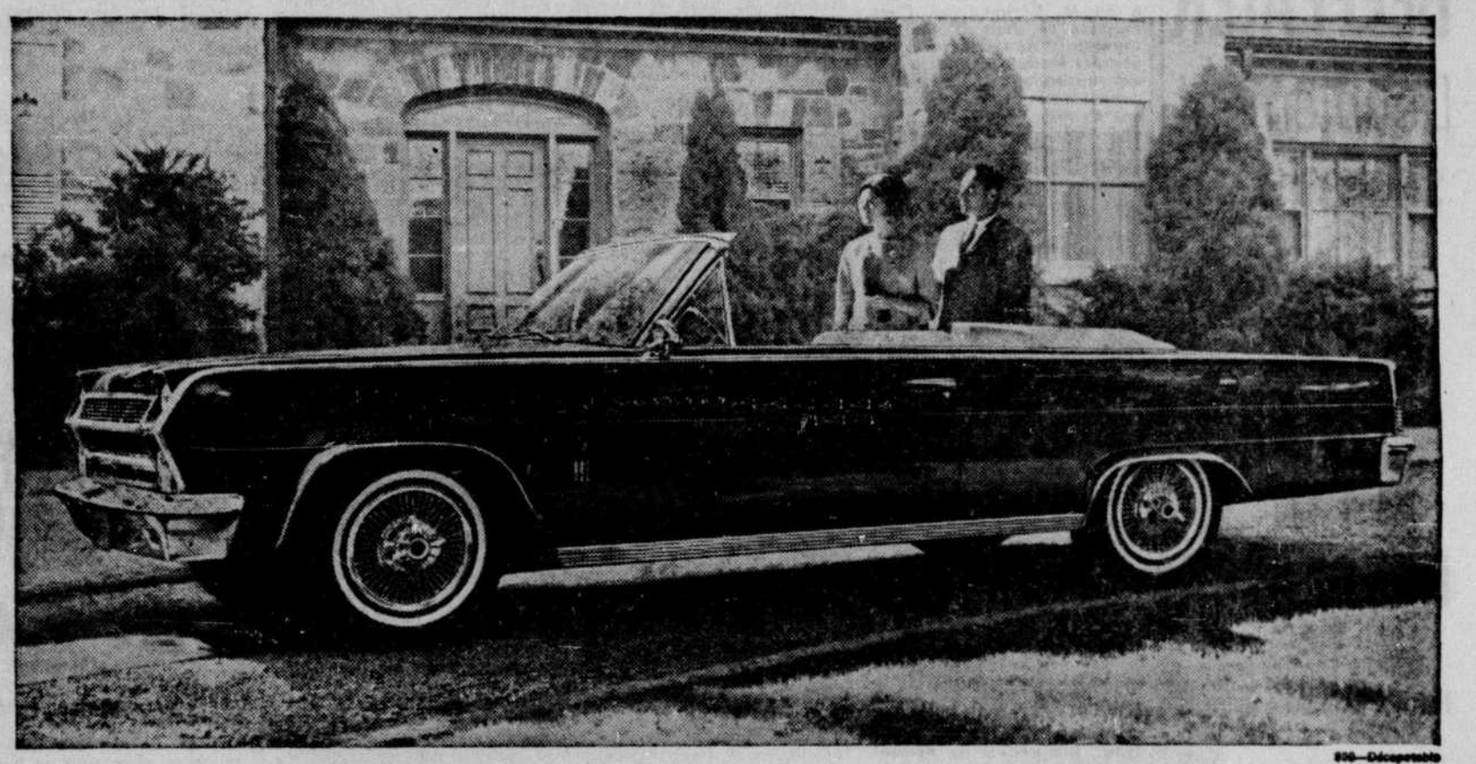


UN SCOTCH RENOMMÉ

RV-64-7F

IMPORTÉ D'ÉCOSSE EN BOUTEILLES

Le premier des fabricants de compactes a décidé de "grandir"!



808—Décapotable

DEUXIÈME ÉTAPE DE LA RÉVOLUTION RAMBLER:
la luxueuse Ambassador 1965-plus longue et plus large pour procurer la qualité Rambler aux amateurs de grosses voitures!

Lorsque, il y a quelques années, nous lançâmes la première voiture compacte, ce fut une sorte de révolution contre l'excès de dimensions, poids et trucs, qui nous plaça à l'avant-garde des compactes.

Maintenant, pour marquer le début de la deuxième phase de la révolution Rambler, nous offrons les caractéristiques exclusives et la qualité prouvée Rambler aux amateurs de voitures plus grosses, sous la forme d'une voiture d'une grosseur, apparence et performance nouvelles, la luxueuse Ambassador 1965.

Vous avez le choix de trois excellents moteurs: le Torque Command, le nouveau six révolutionnaire de 155 c.v. possédant la nervosité d'un huit, dont le vilebrequin à 7 paliers et 8 contrepoids permet un fonctionnement souple sans vibrations. Vous avez encore le V8 Ambassador de 270 c.v., dont le rapport puissance/poids est le meilleur de l'industrie. Vous avez également le V8 fougueux de 198 c.v.

L'Ambassador '65 offre des intérieurs luxueux et spacieux, sans oublier le plus grand choix de sièges de l'industrie, tous réglables à 7 positions et appuie-tête réglables perfectionnés. Vous avez également un nouveau grand choix d'équipement facultatif et d'accessoires, depuis les transmissions automatiques et l'équipement entièrement servo-commandé, jusqu'aux freins à disque et à la radio AM/FM.

L'Ambassador '65 offre des caractéristiques exclusives de qualité comme, par exemple, la robuste construction monocoque à panneaux latéraux monopièces éliminant les bruits; le traitement antirouille par immersion; les freins à sécurité double; le silencieux armé de céramique; les plafonds insonorisés en fibre de verre.

Voici les résultats de la deuxième phase de la révolution Rambler: l'Ambassador 1965 présentant les caractéristiques et la qualité Rambler sous la forme d'une nouvelle voiture plus grosse et plus luxueuse, pour laquelle vous pouvez choisir 70 sortes d'équipement et d'accessoires.

Voyez l'Ambassador '65 chez le vendeur Rambler de votre localité!

L'AMBASSADOR 1965

UN PRODUIT DE L'AMERICAN MOTORS (CANADA) LIMITÉE

REGARDEZ "LA COUR EST OUVERTE." MARDI 9 H.-9 H.30. RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA







MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD.
11 Avenue Westminster Sud — HU. 4-1101

MODEL AUTO SALES INC.
6995 boul. St-Laurent — CR. 2-5761

CHALET MOTORS LTD.
2110 boul. Décarie — 481-0161
(près de Sherbrooke)

MOUSSETTE AUTOMOBILE LTEE,
4747 est, rue Jean-Talon — 729-5287
St-Léonard-de-Port-Maurice

MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LIMITEE
3995 Avenue Bannantyne — PO. 6-4122
Verdun

COOKE TOLEDO MOTORS LIMITED
2134 ouest, rue Ste-Catherine — WE. 7-3561

VIAU RAMBLER LTD.
1072 boul. des Laurentides — 387-9514 et 669-2691
Pont-Viau

A MA BAIE AUTOMOBILE INC.
9490 boul. Lalonde — 684-4400
Ville Pierrefonds

GARAGE LAVAL LTEE,
2230 rue Viau — 254-9475

ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE
855 rue Notre-Dame, R. R. 2
581-5780 — 581-5781 — 581-5782
Repentigny

ARBOUR AUTOMOBILE LTEE,
10305 Avenue Papineau — DU. 1-2378

LEROUX AUTOMOBILES INC.
16 Rabastalière — 653-2500 — 653-2464
St-Bruno

LAKESHORE MOTORS LIMITED
660 Lakeshore Drive — 631-9891
Dorval

LAVAL AUTO INC.
4600, 60ème rue — NA. 7-2748
Laval-Ouest

ST-LAMBERT AUTOMOBILE LTD.
860 boul. Taschereau — 676-7901
(à côté de Towers) — St-Lambert



L'EXTRÊME-ORIENT

21 jours—seulement $398
(plus le billet d'avion)

Tokyo, Taïwan, Hong Kong, Bangkok—villes fascinantes de l'Extrême-Orient, remplies de charme exotique. Allez-y en Superjet DC-8, le service le plus direct et le plus rapide, de Montréal. Vous volez de jour sur tout le trajet jusqu'à Tokyo ou Hong Kong, deux villes où vous pouvez facilement obtenir la correspondance pour le sud-est de l'Asie. Explorez ces villes fantastiques de l'Extrême-Orient . . . choisissez parmi les excursions à bas prix; il y en a une qui convient à vos goûts et à votre budget. Exemple: 21 jours pour seulement $398 (plus le billet d'avion). Consultez votre agent de voyages ou le Canadien Pacifique, 861-9361.

PAR AVION AVEC LE Canadien Pacifique

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS / LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE





LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
VACANCES
VOYAGES DE NOCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. A 9 P.M.

VOYAGES TRAVELAIDE
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER
B. A. Turcotte, prés.
Jules Desmarais, Sec.-Gen.
UN. 1-7272

Québec...

(Suite de la première page)

en dernier ressort. M. Gérin-Lajoie a dit que le conseil supérieur de l'éducation n'aura pas de recommandations à faire à partir du rapport Parent; il n'en fera qu'à partir des recommandations des hauts fonctionnaires du ministère.

"Dans l'ensemble, le gouvernement donnera suite aux recommandations de la commission Parent," a dit le ministre qui a cependant refusé de préciser s'il donnera suite de façon intégrale aux recommandations.

Concernant les recommandations du rapport sur l'établissement d'options au lieu de sections au niveau secondaire, M. Gérin-Lajoie a dit qu'il pouvait difficilement ne pas être d'accord. Au sujet des options, il devait déclarer devant un groupe de commissaires d'écoles, à un autre moment de la journée d'hier: "Chez nous, il y a une autre sorte de ségrégation que la ségrégation de la couleur: c'est la ségrégation de l'enseignement qui se manifeste parfois au sein d'une même famille"



ROLE AUX ETUDIANTS

A au moins trois reprises, le ministre a insisté pour que les étudiants soient représentés au sein de différents comités consultatifs concernant l'organisation scolaire. Il a insisté pour que les représentants étudiants soient choisis non pas par les directions d'école mais par les étudiants eux-mêmes. Il a souhaité que les étudiants se donnent les cadres requis pour étudier entre eux les divers problèmes que leurs représentants auront à discuter.

Le ministre a insisté sur la nécessité de canaliser l'énergie débordante des jeunes en l'utilisant dans certains secteurs. Il a mis ses auditeurs au défi de ne pas trouver l'expérience avantageuse en deçà de la période de deux mois qui suivra l'application de la formule.

"Les jeunes font des coups pendables, parce qu'ils ont de l'énergie à revendre, a-t-il dit. Ils feront toujours un certain nombre de folies aux yeux des adultes. Ils en feront d'autant plus que les adultes ne reconnaîtront pas la contribution valable, positive et raisonnée à l'avancement de la société et de l'enseignement que les jeunes de 15, 16 et 17 ans peuvent apporter. Je touche ici le fond de l'"Opération 55", l'essence même de la réorganisation scolaire du Québec".

"L'"Opération 55", le rapport Parent, la transformation scolaire, la grande charte et la nouvelle charte de l'éducation, c'est pour les enfants, a dit M. Gérin-Lajoie. C'est toujours ce dont il faut se souvenir. Il ne s'agit pas d'élever des monuments, de créer des institutions, il s'agit de donner à nos enfants les moyens d'entrer dans la vie, dans une Amérique du Nord où le français ne sera plus seulement un sujet de fierté mais un sujet d'avancement".

BEEFEATER
BEEFEATER
Doublement sec afin de doubler votre plaisir
GIN
BEEFEATER
Distillé à Londres depuis 1820 par la famille Burrough

L'UCC-Saguenay...

(Suite de la page 8)

D'après la Fédération, les conclusions du ministère des richesses naturelles contredisent une étude du ministère des terres et forêts, présentée en 1956. "En 1956, il était intéressant de dire que les expériences d'ensemencement des nuages donnaient des résultats. Le gouvernement provincial y voyait des avantages. Aujourd'hui, la situation est changée. Il peut y avoir des inconvénients à l'ensemencement des nuages, alors ces expériences n'ont pas d'effet d'après M. Lévesque."

La Fédération conclut que si M. Lévesque, "comme il semble vouloir le faire croire, contrôle les tempêtes, il aura fort à faire pour calmer celle qu'il vient de soulever parmi tous les "habitants" de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean". Elle réitère sa demande d'une commission d'étude indépendante sur la question de la pluie artificielle.

Ottawa...

(Suite de la première page)

En réponse à cette lettre, M. Martin a déclaré aux Communes que le mandat confié à la commission était assez vaste et que le gouvernement n'avait pas l'intention de l'élargir.

M. Martin a ajouté qu'il avait adressé une lettre répondant aux suggestions de M. Brewin, expliquant que le fait de demander à un juge de faire enquête sur la façon dont a procédé le ministre de la justice revenait à demander à un juge de porter jugement sur un ministre du cabinet responsable devant les Communes seules.

Quant aux activités de M. Denis, a dit le ministre, une enquête complète sera faite si un député veut porter une accusation contre lui, mais que sans cette accusation formelle, aucune enquête supplémentaire ne saurait avoir lieu.

M. T. C. Douglas, chef du NPD, a alors déclaré que cette accusation avait déjà été portée par Me Lamontagne.

"Il n'y a pas de doute que le mandat actuel de la commission s'étend à ce domaine", a répondu M. Martin.

Quant à l'affaire Letendre, M. Favreau a admis qu'il avait appris que ce dernier avait communiqué avec Me Lamontagne au sujet de cette affaire de contrebande, mais qu'il laisserait la commission déterminer exactement la nature de l'intervention de M. Letendre.

Le ministre a bien précisé toutefois que M. Letendre n'avait pas été accusé de tentative de corruption.

La force...

(Suite de la page 5)

riposte à celle de l'offense. Si la seconde est purement classique, la première le sera également, chaque camp ayant le souci d'éviter l'escalade, c'est-à-dire de ne pas recourir aux grandes armes nucléaires stratégiques. Cette doctrine élève nécessairement le seuil atomique. Elle entraîne obligatoirement une guerre purement classique et nous retombons dans la situation désastreuse d'une guerre purement conventionnelle de part et d'autre entraînant l'invasion irrésistible, et, dans le cas d'emploi d'armes atomiques tactiques, la destruction des territoires de combat. On comprend que dans cette situation, ceux qui ont connu les guerres du passé se soucient de ne pas en voir renaître la possibilité. Deux puissances en Europe l'ont compris: l'Angleterre depuis la dernière guerre, qui s'est assurée une force de dissuasion nationale; la France, avec le général de Gaulle, qui entend demeurer maîtresse de sa politique militaire et par conséquent de sa politique étrangère, l'une et l'autre étant à l'âge atomique les deux volets d'un même diptyque.

"Dès lors que les États-Unis la puissance principale en Occident, craignant le ravage de leurs villes par les missiles et bombardiers soviétiques de portée intercontinentale, envisagent par la doctrine de la "réponse flexible", de livrer une bataille d'Europe purement conventionnelle ou atomique tactique, il faut que les puissances européennes disposent d'une force de représaille stratégique de nature à dissuader l'adversaire susceptible d'avoir des doutes sur l'ampleur de la riposte. Tel est le sens de la force française atomique. Tel a été jusqu'ici celui de la force britannique nucléaire.

Favreau...

(Suite de la première page)

jours été enviée. Il se demande à présent si le peuple canadien ne commence pas à comprendre ce qui explique les assises solides de ce parti dans le Québec.

M. Jean Berger (libéral de Montmagny-L'Islet) accuse l'opposition de chercher à diviser le pays, mais M. Léon Balcer, leader conservateur du Québec, exprime l'espoir que ce "scandale" sera mis au jour afin que les Canadiens français puissent marcher "la tête haute". Et M. Balcer ajoute: "Je constate malheureusement et avec tristesse que le ministre de la justice pour qui j'avais le plus grand respect s'est conduit comme un écolier."

M. Berger a rappelé le cas de M. Yves Gabias député de Trois-Rivières, à l'Assemblée législative du Québec, chassé pour trois ans à la suite d'accusations portées contre M. René Hamel, alors procureur-général de la province.

"Le député du Yukon, M. Nielsen ne porte même pas d'accusations précises. Il se cache derrière son immunité parlementaire pour porter des insinuations sournoises. Mettons fin à cette lutte fratricide, à ce tumulte indescriptible qui frôle presque l'indécence et ayons plus de respect envers notre système parlementaire".

M. Berger a souligné le bon travail du ministre de la justice en ce qui regarde la réforme pénitencière, la loi anti-combine, et l'entente qui permettra le rapatriement de la constitution.

M. Théogène Ricard (PC—St-Hyacinthe-Bagot) a émis à son tour le "regret que M. Favreau ait agi avec autant d'incompétence alors qu'il occupait un poste aussi important que celui de la justice".

"Même si c'est un Canadien français, il faut voir où est la vérité. Ouvrez le rapport de la Gendarmerie royale, et nous verrons qui a raison. Nous voulons une enquête complète".

Quant à la campagne de salissage et aux atteintes à l'unité nationale, M. Ricard a rappelé aux libéraux leur propre campagne contre MM. Courtemanche, Sévigny et Dorion, et ajouta que la mésentente au pays était causée par "les promesses irréfléchies des libéraux lors des dernières campagnes électorales".

M. Terry Nugen (PC — Edmonton — Strathcona) a renchéri en déclarant que "la population n'aura plus confiance en la justice canadienne en voyant quelle sorte d'homme en a l'administration".

Il a imputé au ministre la responsabilité de la fuite de Hal Banks aux Etats-Unis.

M. Bryce MacKasey (L — Verdun) a enfin pris la défense des deux hommes impliqués dans cette affaire, MM. Raymond Denis et Guy Lord, "qui ne sont pas en Chambre pour se défendre.

"Nous connaissons des cas où les doutes étaient flagrants a dit M. MacKasey, mais aucune preuve ne les justifiait. La réputation de ces hommes peut être salie à jamais à cause des déclarations faites aux Communautés. Nous déclarons ces hommes coupables sans même leur donner droit à un procès juste et équitable."

$1 par année

M. Diefenbaker a déclaré qu'il allait demander qu'une motion, soumise il y a quelques semaines par M. Nielsen, demandant que le salaire de M. Favreau soit réduit à $1, soit mise aux votes.

Le chef de l'opposition s'en est également pris à M. Pearson, absent de la Chambre pour une tournée dans l'Ouest du pays.

"Le premier ministre devrait être à son siège, a dit M. Diefenbaker. Il n'aurait pas dû partir alors que les Communes étudiaient un sujet aussi sérieux." Il a ajouté que le premier ministre se devait d'être là, puisque son secrétaire parlementaire, M. Guy Rouleau, a remis sa démission.

M. Diefenbaker a repris qu'il trouvait étrange que personne n'ait pensé à informer le premier ministre de l'affaire alors que la gendarmerie royale l'avait trouvée assez sérieuse pour entreprendre une enquête complète.

M. Gordon a soutenu que le mandat confié à la commission Dorion était amplement vaste, signalant qu'aucun président de commission n'accepterait sa mission si le mandat était trop restreint.

M. Diefenbaker a repris que le gouvernement n'avait nié aucun des faits relatés par M. Nielsen et qu'en refusant d'en dévoiler les détails, il violait les droits du Parlement.

Quant à M. Gilles Grégoire (créditiste-Lapointe), il a déclaré que le mandat confié à la commission ne faisait que demander au ministre de la justice de trouver des preuves justifiant son action.

M. Grégoire a demandé que le mandat soit élargi afin que la commission puisse du même coup étudier les relations possibles avec l'ancien président du syndicat international des gens de mer du Canada, Hal Banks, en fuite aux Etats-Unis.

Il a enfin demandé que soient révélés les noms des députés de la région de Montréal qui ont bénéficié d'une aide financière de $1,000 chacun lors des dernières élections fédérales.

Un navire...

(Suite de la première page)

Des appareils de radar fonctionnaient sur les deux navires, et on se demande pourquoi, malgré l'épais brouillard, aucun n'a pu déceler la présence de l'autre et éviter la collision. Les deux capitaines, conseillés apparemment par leurs supérieurs, ont refusé d'aborder cette question avec les journalistes.

Peu après la collision, le "Shalom" perdit le pétrolier de vue et ce n'est qu'après un certain temps que les officiers du paquebot ont pu se rendre compte de l'accident et se rapprocher de l'épave.

Martineau...

(Suite de la première page)

M. Martineau attend maintenant son jugement sur deux autres accusations de fraude, contenant 13 chefs, et représentant une somme de $23,000. Ce jugement, que doit rendre le juge Paul Baillargeon, de la Cour des sessions de la paix, est attendu le mois prochain.

Le juge Dumontier a basé son jugement sur la définition du mot "fonctionnaire".

L'article 102 du code pénal, en vertu duquel avaient été portées les accusations contre M. Martineau défend à un fonctionnaire: d'accepter ou d'offrir ou de convenir d'accepter de quelqu'un, pour lui-même ou pour une autre personne, des récompenses, des avantages ou des bénéfices de quelque nature qu'ils soient.

Par ailleurs, le code pénal définit le fonctionnaire comme étant une personne qui: 1) Détient une charge ou un emploi et 2) Est nommée pour remplir une fonction publique.

Le juge Dumontier a alors nommé des personnes qu'il considère comme étant fonctionnaires. Il a cité le lieutenant-gouverneur d'une province, les ministres de la Couronne, le procureur-général et le solliciteur-général.

Le juge a insisté sur le fait que ces personnes doivent, au moment de leur nomination, prononcer un serment d'allégeance et aussi un serment d'office.

"Il s'agit d'examiner si le conseiller législatif est un fonctionnaire tel que l'entend l'article 102 du code criminel," a dit le juge.

"Il n'y a que les fonctionnaires chargés de l'observance des lois et de l'administration de la justice qui peuvent être impliqués dans les crimes définis dans cette partie," a-t-il précisé.

QUEBEC (DNC) — Le procureur général a décidé hier, d'en appeler immédiatement du jugement rendu quelques heures plus tôt par le juge Albert Dumontier acquittant le conseiller législatif, M. Gérald Martineau, de onze chefs d'accusation portés contre lui à la suite de l'enquête Salvas.

Me Claude Wagner a convoqué les courriéristes parlementaires, vers midi, pour leur déclarer, en présence de Me Yvan Migneault, procureur de la couronne et autres hauts fonctionnaires du ministère:

"En compagnie de mes conseillers juridiques, j'ai lu et étudié le jugement. J'en suis venu à la conclusion, et sans la moindre hésitation, que nous devions interjeter un appel immédiatement.

"Il s'agit d'un appel en droit contre les conclusions du jugement dont voici les deux paragraphes:

"J'en viens donc à la conclusion, dit le juge Dumontier, que l'accusé n'est pas un fonctionnaire. Il en résulte que l'un des éléments essentiels de l'accusation n'a pas été prouvé.

"Au surplus, comme les démarches que l'accusé a entreprises auprès de la compagnie, la peinture Sico Limitée, d'une part, et chez le directeur des achats dans le gouvernement de la province de Québec d'autre part, n'ont pas été faites en sa qualité de conseiller législatif, les actes criminels contenus dans l'acte d'accusation ne pouvaient en droit lui être reprochés". (Fin de la citation).

"L'appel sera donc logé immédiatement", a dit en terminant le procureur général.

Rappelons que ce ne sera pas la première fois que le gouvernement en appelle dans des cas de poursuites mettant en cause les faits et gestes de l'administration de l'Union nationale.

Smallwood affirme...

(Suite de la première page)

M. Winters rappelle les déclarations de M. Smallwood en précisant que le premier ministre a demandé à la BRINCO de "revoir la question en vertu de cette formule nouvelle". Le président directeur général de la société ne déclare pas toutefois, comme lui prêtait M. Smallwood, qu'il ait donné son accord de principe.

Il fut impossible par la suite d'avoir d'autres commentaires de M. Winters qui, apprend-on, a rencontré M. Lesage dans l'après-midi de mercredi, au moment où M. Smallwood affirmait à New York qu'il avait trouvé la solution idéale.

Quand au premier ministre du Québec, il a fait la déclaration citée plus haut. Dès que ces quelques phrases, marquées au coin de l'ironie, ont été diffusées par les agences de presse, le premier ministre terre-neuvien a fait savoir à la Canadian Press l'accusation qui figure au début de cet article.

Devant la gravité de ces assertions, nous avons tenté, mais en vain, d'obtenir une nouvelle déclaration de M. Lesage. Son attaché de presse a simplement fait savoir que le chef du gouvernement québécois ferait connaître officiellement son point de vue aujourd'hui sur toute la question.

A la lumière de ce que sais LE DEVOIR pour avoir suivi l'évolution de cette affaire depuis plusieurs mois, nous pouvons d'ores et déjà préciser quelques points:

1 — M. Lesage a affirmé, à diverses reprises, que la question de la frontière du Labrador n'avait aucun rapport avec l'affaire Hamilton et qu'elle devait en être absolument dissociée.

2 — D'où viendraient les matériaux de construction d'un important projet au Labrador sinon du Québec?

3 — Tout indique que la première allusion à une éventuelle nationalisation des chutes Hamilton est postérieure à ce que M. Small wood appelle la "rupture des négociations" et ce que MM. Lesage et Winters ont toujours nommé "l'interruption des négociations".

M. MacEachen: rien ne relie Denis à Banks

OTTAWA — Le ministre du travail, M. MacEchen, a déclaré hier en Chambre qu'à sa connaissance, il n'y a rien dans les dossiers du gouvernement fédéral qui puisse prouver que l'ex-président du syndicat international des gens de mer du Canada, Hal Banks, ait versé de l'argent à Raymond Denis, ancien chef de cabinet du ministre de l'immigration, M. Tremblay.

Le leader néo-démocrate, M. Douglas, a immédiatement contesté cette affirmation. Il a affirmé que certains journalistes ont appris l'existence de pièces justificatives démontrant qu'il y a eu une transaction entre MM. Banks et Denis. Mardi, M. Douglas avait demandé que l'on fouille les dossiers de la commission royale d'enquête Norris sur le problème syndical des Grands Lacs. Selon lui, c'est dans ces dossiers qu'on trouverait la preuve que M. Banks a versé environ $1,500 à M. Denis.


Pour ceux qui préfèrent un SCOTCH DOUX et LÉGER
ST. LEGER
LE CHOIX DES CONNAISSEURS
Jugez-en par vous-même
Disponible dans tous les magasins de la REGIE
Distillé et embouteillé en Ecosse par Hill Thompson & Co. Ltd. fabricants du fameux scotch "SOMETHING SPECIAL" de renommée mondiale

A tous, petits en grands,
pour vos cadeaux de fin d'année,
OFFREZ UN LIVRE
LIBRAIRIE FLAMMARION
1243, rue Université, Montréal
Tél.: 866-6381
Pendant le mois de décembre, le magasin sera ouvert de 9 heures a.m. à 9 heures p.m.

Les Boulangeries POM vous offrent de délicieux produits en plus grand nombre que toute autre boulangerie de Montréal
32 sortes de gâteaux, 15 sortes de beignes. 9 tartes aux fruits différentes. Pâtisserie danoise. Brioches en anneaux. Crumpets. Muffins à l'anglaise. Fèves au lard cuites au four. Biscuits secs. Biscuits. Petits pains. 29 sortes de pains et d'autres encore. Produits Harrison Brothers Limited.
POM Les boulangers POM

Choquette: Diefenbaker s'est fixé pour but de discréditer les Québécois

KINGSTON, Ont. — Le député libéral de Lotbinière a accusé le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, d'avoir établi comme son objectif majeur de discréditer les Canadiens français.

M. Auguste Choquette, parlant devant un groupe d'étudiants de l'université Queen's, a dit que le chef de l'opposition avait organisé un service secret d'information afin de trouver les côtés vulnérables des hommes politiques du Canada français, à Ottawa et de ruiner leur prestige.

Selon M. Choquette, c'est ce qui explique l'agressivité de M. Diefenbaker en Chambre ces jours derniers.

"Il est donc urgent, a-t-il dit, que les conservateurs se choisissent un chef plus ouvert aux réalités canadiennes".

Le député de Lotbinière a dit que M. Diefenbaker, quand il était au pouvoir, avait toujours refusé de se choisir un premier lieutenant de langue française et que depuis que M. Léon Balcer (PC - Trois-Rivières) a été nommé chef des conservateurs du Québec, il l'a tout simplement ignoré.

"Si M. Diefenbaker, déclare-t-il, s'acharne à attaquer M. Guy Favreau, ministre de la justice, c'est pour l'empêcher de devenir le leader des Canadiens français aux Communes, lui qui a le potentiel voulu pour devenir un autre Louis St-Laurent".

M. Choquette a passé en revue les griefs des Canadiens français dont le plus grand danger est d'être assimilés et les initiatives du gouvernement fédéral pour réduire leur suspicion envers le gouvernement d'Ottawa.

Il a ajouté que le gouvernement actuel est le gouvernement de tous les Canadiens, lui qui est le promoteur de l'idéal des Canadiens français et le protecteur de leur particularisme ethnique.

A son retour dans la capitale, M. Choquette s'est dit enchanté de l'accueil sympathique que lui ont réservé ces étudiants de Kingston.

"Ils sont attentifs, a-t-il dit, à nos propos et très réceptifs au message du Québec. Ils veulent vraiment approfondir ses griefs et pénétrer la nature de ses revendications".

Harry Hays nie que les fermiers de l'Ouest soient choyés au détriment de ceux de l'Est

par Réal PELLETIER

Le ministre fédéral de l'agriculture, M. Harry Hays, a nié hier à Montréal que les fermiers de l'Ouest soient choyés par le gouvernement fédéral au détriment des agriculteurs de l'Est. M. Hays explique plutôt les déboires des fermiers québécois par leur retard à transformer leurs terres en unités économiques suffisamment étendues pour être viables, et par leur inaptitude à alimenter le marché québécois même.

Prenant la parole au cercle Kiwanis-Montréal, le ministre a souligné que l'assistance fédérale aux agriculteurs québécois a atteint la somme de $41 millions au cours du dernier exercice financier, ce qui représente $13 millions de plus que ce qu'ont reçu les fermiers de l'Ontario, la province qui bénéficie le plus des subventions d'Ottawa après le Québec.

Si les cultivateurs du Québec ont des difficultés, selon M. Hays, c'est que, contrairement aux cultivateurs de l'Ouest, ils n'ont pu élargir suffisamment leurs terres cultivables de façon à en faire des unités économiques rentables pour la subsistance de leur famille. Si le fermier moyen des Prairies, dit-il, "se débrouille mieux que le fermier moyen du Québec, c'est parce que le fermier des Prairies a eu, avant celui du Québec, à résoudre des problèmes économiques difficiles. La ferme de l'Ouest est passée de 381 acres en 1931 à 617 acres en 1961, tandis que celle du Québec ne s'est accrue que de 127 à 148 acres durant la même période. Selon M. Hays, le cultivateur du Québec, comme d'ailleurs celui de partout ailleurs, a toujours eu peur du crédit.

Une autre raison qui, dans l'esprit de M. Hays, explique les difficultés des fermiers québécois, c'est que certains d'entre eux tentent de faire leur vie sur des terres qu'on n'aurait jamais dû essayer de cultiver. Voilà un problème, dit-il, que mon collègue Maurice Sauvé, ministre des forêts, essaie de résoudre par l'intermédiaire du programme ARDA.

Enfin, le ministre Hays a noté que le marché de la région métropolitaine, qui groupe 2 pour cent de la population canadienne, est particulièrement important pour les producteurs agricoles du Québec, mais que ceux-ci ont failli à la tâche d'alimenter ce marché. En effet, dit-il, le Québec ne produit qu'environ 33 pour cent du boeuf qu'il consomme, 75 pour cent du porc, 20 pour cent de l'agneau, 45 pour cent des oeufs, 40 pour cent de la dinde et 75 pour cent de l'avoine qu'il consomme. De toute évidence, ajoute le ministre, les producteurs agricoles ont à leur porte un large marché qu'ils doivent exploiter. M. Hays fait observer que le cultivateur est aussi en mesure de bénéficier des prix les plus élevés au pays dans ce marché de la région métropolitaine.

M. Hays a également mis en garde contre les "rêveurs" qui cherchent à séparer le Québec du reste du Canada. Qu'adviendrait-il, dit-il, des 7,000 carcasses de boeuf que les producteurs de l'Ouest envoient chaque semaine chez les bouchers de l'Est ? Qu'arriverait-il du gaz naturel de l'Ouest qui chauffe maintenant des foyers de Montréal et autres centres de l'Est ? Vous imaginez-vous ces régions sans le gaz naturel de l'Alberta ?

De la même manière, qu'arriverait-il par exemple de l'industrie textile canadienne qui est concentrée à Montréal dans une proportion de 88 pour cent et qui compte entre autres sur le marché de l'Ouest ? Où les producteurs de lait du Québec et de l'Ontario vendraient-ils leur production de 30 millions de livres de fromage par année qu'ils écoulent présentement dans l'Ouest, si l'Ouest n'existait pas ?

Dans la vie économique, a fait observer M. Hays, il n'y a pas d'îlots; nous faisons tous partie d'une même terre ferme. Les réalités de la vie économique demeurent les mêmes dans n'importe quelle langue ou culture.



ST-DENIS SUR LE RICHELIEU évoque le nom de la seule bataille que les Canadiens français ont remportée au cours de la rébellion de 1837. Pour célébrer ce 127e anniversaire, le Rassemblement pour l'indépendance nationale et les Chevaliers de l'indépendance ont organisé une cérémonie ces jours derniers devant le Monument aux patriotes, à St-Denis. MM. Guy Pouliot, vice-président national du RIN et Marcel Chaput ont déposé des couronnes de fleurs. Précédemment, un groupe d'indépendantistes montréalais avaient posé le même geste au Monument aux patriotes, au pied du pont Jacques-Cartier, à Montréal.

UN PEU DE CONFUSION CHEZ LES CONSERVATEURS

Camp: "Nous sentons venir les élections!" Nowlan "ne voit pas pourquoi des élections"

WINNIPEG. — Il est possible qu'une élection fédérale ait lieu prochainement, a déclaré mercredi M. Dalton Camp, président de l'Association nationale du parti progressiste-conservateur.

Il a dit à un reporter: "Nous la sentons venir".

La date la plus vraisemblable, a-t-il dit, sera le printemps prochain ou au début de l'été alors qu'il sera possible d'accorder une réduction d'impôts. Les libéraux prendront avantage de ce fait pour en appeler au peuple.

Effectuant une tournée dans l'Ouest canadien, M. Camp a déclaré que les préparatifs de son parti en vue d'une élection vont bon train. Il a rejeté les insinuations que M. John Diefenbaker serait en train de perdre la direction du parti.

"M. Diefenbaker possède probablement plus d'admirateurs que n'importe quel autre homme public dans notre pays", a-t-il dit.

A tout événement, le parti compte dans ses rangs plusieurs membres capables de lui succéder quand le temps viendra, a déclaré M. Camp.

"Nous avons au moins trois premiers ministres provinciaux et une demi-douzaine d'autres qui possèdent les qualifications pour se porter candidats à la direction du parti."

Il a révélé qu'il s'était entretenu récemment avec M. Davie Fulton, leader du parti en Colombie-Britannique, à propos de retour dans la politique fédérale.

"J'espère bien qu'il reviendra", a-t-il dit. "Plusieurs parmi nous aimeraient le voir revenir à la Chambre des Communes."

Pendant ce temps à Sudbury, M. George Nowlan, ministre des Finances dans l'ancien cabinet conservateur, a déclaré mercredi que le débat sur le drapeau n'avait amené aucun délai inutile dans les affaires de la Chambre.

"Le débat sur le drapeau n'a pas retardé du tout les débats sur les autres affaires", a-t-il dit lors d'une interview. "Le seul inconvénient qu'il a causé, a été de nous obliger à travailler durant la période normale de nos vacances d'été."

Le député de Digby-Annapolis-Kings a ajouté qu'il ne voyait aucune raison pour une élection générale dans un avenir rapproché.

M. Nowlan, qui devait assister mercredi soir à une assemblée du parti, a déclaré qu'il était possible que la présente session se termine d'ici 10 jours, mais qu'il était impossible de l'affirmer, d'autant plus que le projet d'un régime de caisse de retraite serait porté devant un comité la semaine prochaine.

Rockwell serait venu à Vancouver

VANCOUVER — Selon un journal de Vancouver, le leader nazi américain George Lincoln Rockwell, serait venu dans cette ville mercredi soir. Rockwell n'a pas l'autorisation d'entrer au Canada en vertu d'une clause de la loi de l'immigration qui interdit les personnes prêchant le renversement du gouvernement par la violence et la force.

Rockwell devait assister à un débat-midi à l'Université de la Colombie-Britannique. Selon un poste de radio de Vancouver, Rockwell est entré au pays, déguisé en rabbin juif et sur le pouce, près de New Westminster. Les étudiants ont décommandé leur débat-midi et Rockwell serait retourné aux Etats-Unis par Douglas, à la frontière de la Colombie-Britannique.

Faribault: le Québec est bien placé pour rédiger une nouvelle constitution

TORONTO — Etant régie par le code civil plutôt que par la "common Law", la province de Québec est bien placée pour amorcer la rédaction d'une nouvelle constitution canadienne. C'est ce qu'a déclaré mercredi soir à Toronto, M. Marcel Faribault, président et gérant général du Trust Général du Canada.

S'adressant à quelque 1,100 personnes réunies à un dîner du Conseil canadien des chrétiens et des juifs, M. Faribault a ajouté que les provinces anglaises n'ont rien à craindre lorsque le Québec parle d'une nouvelle constitution.

"En vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, a poursuivi M. Faribault, le Québec est régi par le code civil alors que les neuf autres provinces le sont par le "common law", dans la tradition britannique."

M. Faribault a été honoré par le Conseil.

Les ouvriers et le nationalisme

"Les travailleurs québécois ont-ils intérêt à devenir nationalistes?" Tel est le thème du premier d'une série de colloques organisés par la direction de la revue "Révolution québécoise", sur ces problèmes de la classe ouvrière du Québec.

Cette rencontre publique aura lieu ce soir, à 8 h., au Centre social de l'université de Montréal. Les invités sont MM. Pierre Bourgault, président national du Rassemblement pour l'indépendance nationale, Pierre Vallières, directeur de "Révolution québécoise", Laurent Gaudreau, président du Syndicat des ouvriers-manoeuvres de Montréal (CSN) et Guy Bertrand, vice-président de l'Association générale des étudiants de l'université de Montréal.



Pour manifester sa solidarité envers les typographes et expéditeurs de "La Presse" en grève depuis déjà six mois, le Syndicat des employés de bureau de la Commission hydro-électrique de Québec, par l'intermédiaire de son président, M. Jean-Claude Dion, remettait, ces jours derniers, un chèque substantiel au président de l'Union Typographique Jacques-Cartier, local 145 de l'Union Typographique Internationale. On reconnaît, de gauche à droite : MM. René Garneau, président du comité de Publicité des grévistes, J.-C. Dion, président du Syndicat des employés de bureau de la Commission hydro-électrique de Québec, J.-W. Blaquière, président de l'Union Typographique Jacques-Cartier, Me Germain Canuel, conseiller juridique et technique du Syndicat, Jean Mathieu, chef de grève, et Gérard Normand, comité de publicité.

"Thunderbolt" et la ségrégation raciale

OTTAWA — La publication américaine "Thunderbolt", dont le ministère des postes a interdit la distribution au Canada, reflète les enseignements du Christ, a affirmé M. John Ross Taylor, de Gooderham, Ontario. MM. Taylor et David Stanley, de Toronto, ont témoigné devant une commission d'appel du ministère des postes, au nom du parti des droits de l'Etat de Birmingham, Alabama. Ils ont tenté de démontrer que les articles publiés dans "Thunderbolt" sont véridiques et qu'on ne peut les qualifier de "méprisants", comme le soutient le ministère des postes. Les témoins ont pris à parti les Juifs qui, disent-ils sont alliés au communisme, en même temps qu'ils contrôlent les moyens d'information en Amérique. Selon MM. Taylor et Stanley, tous les réseaux d'espions ont été contrôlés par les Juifs en Amérique et ils financent la campagne antiségrégationiste.

Voici...



vieilli 7 ans et seulement $7.70*

*pour 40 onces (plus taxe)

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" — 844-3361

— TÉLÉPHONEZ DEUX JOURS À L'AVANCE —

AIDE DOMESTIQUE

Fille pour aider aux légers travaux du ménage, aimant les enfants, femme de ménage, bons congés, RI. 4-1328. 28-11-64

Recherche une personne pour travail général dans la maison. Bon salaire (4 enfants). 488-2274. 26-11-64

DEMANDEE — $50 PAR SEMAINE Menagere avec expérience pour famille d'adultes. Résidence dans le quartier de Westmount, près de la rue Sherbrooke. Aura à sa disposition appartements privés. Travaux de ménage deux fois la semaine. Appeler sur semaine entre 9 hres et 5 hres., UN. 1-9901, local 9. 30-11-64

Femme de ménage demandée cinq jours par semaine assurés, française de preference, non logée, excellent salaire à personne qualifiée. Téléphoner vendredi ou samedi seulement, 735-0649. 30-11-64

Personne demandée pour garder 2 jeunes enfants durant semaine, 8 hres a.m. à 6 p.m. Bon salaire, références. 733-0221. 30-11-64

Ménage et entretien. Enfants. Logement à St-Hilaire. Tél.: 845-1115 ou charger 367-5642. 30-11-64

AUTOS A VENDRE

Mustang 1965, voiture neuve, V-8, toit rigide ou convertible. Choix de couleurs et équipement. Echange accepté. Demander YVON Beauchamps. CL. 4-7171. 30-11-64

CHEVROLET Impala, toit rigide, convertible, 12,000 milles, excellentes conditions, tout équipée. Raison : auto maintenant fournie par employeur. 331-4008. 30-11-64

VOLKSWAGEN 1962, 35,000 milles, modèle standard. Prix abordable. Tél.: 389-6745. 30-11-64

A LOUER

ENTREPOSAGE D'AUTOS pour l'hiver, à l'intérieur, assuré, service batterie. Eastern Automobile Storage, 2760 Notre-Dame est. 526-0859. 9 a.m. à 10 p.m. Remorquage. 8-12-64

Beau magasin à louer comme salle de démonstration ou tout autre commerce. 739-0878. 28-11-64

Manufacture 2 étages, 3,000 pieds, située à 2141 Beaudry. Tél.: 526-2843. 26-12-64

Boul. Métropolitain, St-Laurent, bureau moderne. Stationnement $50. par mois. Tél.: 381-1484. 2-12-64

AHUNTSIC — magasins situés ouest Fleury, 1700 p.c. et plus, subdiviseraient; excellent pour tous genres boutiques, libres. Excellente période année, chauffés, neufs. Constructeur, 387-5766. 28-11-64

Bureau, 960 est, Jean-Talon, $75.00 par mois, éclairage et chauffage payés par le propriétaire. Communiquer à 276-3639. 28-11-64

CARTIERVILLE — Appartements à partir de $67.50. 3½-4½ grandes pièces éclairées. Occupation immédiatement ou plus tard. Près écoles, centre achats et transport. S'adresser à 11950 Michel-Sarrazin, appt 5, ou téléphoner à FE. 4-8449. 28-11-64

Local commercial pour tout genre de commerce. 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX. Inspection de midi à 9 p.m. Tél.: 321-6896. 5-12-64

A VENDRE

Salon de haute coiffure, équipé au complet; 1448-a de la Montagne, 937-9251, M. Guy Demers. 28-11-64

VAL-DAVID, chalet suisse, idéal pour skieurs, situé en montagne, proximité centre de ski. Tout le confort nécessaire : foyer, chauffage central, meublé complet. 387-5766. 28-11-64

Local pour petite manufacture, centre de la ville. Près de Mozart. 6967 De Gaspé. 387-0727. 30-11-64

FLEURISTE
Commerce profitable. Prix $6,000.00. Comptant : $3,000.00. Ecrire à Louis Dubois, C.P. 1492, Place d'Armes. 28-11-64

AHUNTSIC — Excellent pour placement dans centre des affaires, est rue Fleury, 3 magasins au rez-de-chaussée, bureaux en haut, bons revenus, neuf. Constructeur 387-5766. 28-11-64

PHARMACIE

BELLE PETITE PHARMACIE A VENDRE, ROSEMONT. VERITABLE PARADIS. TRES INTERESSANT. PAS CHER. TEL.: 727-1911. 28-11-64

Aubaine véritable — Mobilier de chambre 5 morceaux, noyer, plus excellent matelas et sommier. 331-5964. 28-11-64

RIVE-SUD — Hôtel, grill, taverne, salle dîner, 12 chambres, terrain de 50,000 pi., bière en fût, comptant : $20,000. Echange accepté propriété à revenus, terre ou camp d'été, sauf commerce.
IMMEUBLES VALVER, courtiers, 676-7761
4-12-64

MANUFACTURE DE COUTURE

Située à 30 milles de Montréal, disponible avec personnel si désiré, dès maintenant. Zone deux, équipée au complet, incluant 36 machines à coudre régulières plus des machines spéciales et des presses à vapeur.

Ecrire à case 1063,
Le Devoir, Montréal
30-11-64

CHALETS A LOUER

Chalets de ski, 4 appts, cuisine et chambre de bain, 1300 pieds de la pente de ski. Téléphone Montreal, après 6 heures, 523-2213, Ste-Agathe, 326-3480. JNO

CHALET MEXICAIN
VAL-MORIN — chauffé, foyer naturel, poêle à gaz, réfrigérateur, 2 chambres à coucher, salon, cuisine, salle à manger, meublé style américain. Jour : 866-3384. 28-11-64

VAL-MORIN, chalet moderne meublé, foyer, 3 chambres, cuisine, grand vivoir. 231-1407. 30-11-64

Chalet, baignoire, douche, foyer, 3 chambres à coucher, 50 minutes de Montréal. RE. 1-9955. St-Sauveur des Monts, CA. 7-3489. 30-11-64

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE avec commodités, pour étudiant ou jeune homme sérieux, chez professeur, St-Hubert et Sherbrooke, 849-7896. 26-11-64

Jeune fille pouvant fournir bonnes références, Chateaubriand, près de Beaubien, 271-1731. 30-11-64

DEMANDE D'EMPLOI

Prendrais ouvrage de dactylo à domicile : lettres à adresser, comptes, etc. Appelez jour ou soir: 766-1405. J.N.O.

Diplômée en haute couture disponible pour confection avec ou sans patron. Créations et croquis. Prix abordable. Appeler 937-0417. 30-11-64

A bas prix, peinture générale, équipé au complet, 10 ans expérience, $1.75 heure ou au contrat. LA. 4-1588. 1-12-64

Secrétaire, en français seulement, à temps partiel, 9 hres a.m. à 1 hre p.m., chez avocat, notaire ou courtier d'assurances. 661-3150. 1-12-64

Secrétaire française, bonnes références, expérience, possédant bonnes notions de la langue anglaise, désire emploi de préférence Place Crémazie, rues St-Denis, St-Hubert. Tél.: 684-8543. 30-11-64

Demoiselle 31 ans, désire emploi léger pour dame seule ou couple sans enfant. Ecrire casier postal 321, Magog, Qué. 28-11-64

DIVERS

Nous achetons vieilles peintures canadiennes. Appeler : FE. 4-8186, JNO

A vendre, collection privée de peintures, D'Ayotte. Tél.: AV. 8-5076, de préférence le matin. 30-11-64

EDUCATION

Cours de céramique, poterie, émaux sur cuivre. Atelier du vieux Montréal. Pour information 861-4913 et 156 est, Notre-Dame. 30-11-64

EDUCATION

CHIMIE, cours privés. — 849-7896. 26-11-64

HOMMES FEMMES

Assurez votre avenir

Apprenez la

STENOTYPIE

Carrière intéressante et rémunératrice au niveau professionnel et exécutif

Cours du jour et du soir

Pour renseignements :

INSTITUT INTERNATIONAL DE STENOTYPIE INC.
1015 Beaver Hall Hill
878-9186
26-11-64

FEMMES DEMANDEES

Comptable bilingue, balance de vérification, paie, factures, dactylo, etc. pour petit bureau à Ville St-Michel. HU. 1-3250, après 4 h. p.m. 28-11-64

Sténo-dactylo bilingue, étude de notaire. 215 St-Jacques ouest, 845-7654 ou RE. 8-2565. 28-11-64

UNE DIETETISTE AVEC INTERNAT

Entre 30 et 45 ans ou senior professionnelle, capable de prendre charge d'un hôpital moyen, capacité d'environ 500. Bonne expérience et références exigées. Salaire selon qualifications. Ecrire casier 1058, Le Devoir. 28-11-64

SECRETAIRE BILINGUE

Compétente pour gérant général d'un très fameux hôtel des Laurentides. Salaire conforme à l'expérience de la candidate. Faire parvenir tous détails à casier 1059, Le Devoir. 28-11-64

Fille expérimentée sur machine à boutons et boutonnières "Overlock". S'adresser à 4428 St-Laurent, 3e étage. 1-12-64

COMPTABLE BILINGUE

Pour bureau dans quartier centre, de préférence avec expérience sur machine de comptabilité Burrough. Appeler VI. 4-1912, M. Max, pour entrevue. 1-12-64

Secrétaire possédant sténographie bilingue pour manufacturier de produits alimentaires. Bonnes conditions de travail. Ecrire à casier 1066, Le Devoir. 1-12-64

Institutrice demandée, cours primaire, titulaire pour 3e et 4e année. Qualifications requises : expérience dans l'enseignement, de janvier à juin 1965 — 272-7652.
COMMISSION SCOLAIRE STE-MADELEINE D'OUTREMONT
28-11-64

Dactylo parfaitement bilingue avec expérience, téléphone, département de commandes et factures, travail général de bureau. Téléphoner UN. 1-9945. 4-12-64

Joignez-vous au jeu insonore devenez hôtesse de l'air pour Eastern Air Lines

VOUS SEREZ REMUNEREE TOUT EN VOYAGEANT!
VOUS RENCONTREREZ DES PERSONNES INTERESSANTES
VOUS VOYAGEREZ GRATUITEMENT A MIAMI!
POUR ETRE QUALIFIEE A CET EMPLOI VOUS DEVEZ ETRE:
DIPLOMEE UNIVERSITAIRE
CELIBATAIRE (VEUVES SANS ENFANT SERONT CONSIDEREES)
AGEE D'AU MOINS 20 ANS (LES JEUNES FILLES DE 19 ANS ET DEMI PEUVENT FAIRE LEUR DEMANDE POUR EMPLOI FUTUR)
GRANDEUR 5'2" ET 5'9"; PESANTEUR DE 105 A 135 LIVRES, PROPORTIONNEE A LA GRANDEUR.
AVOIR AU MOINS 20/40 POUR LA VUE (LES VERRES DE CONTACT SERONT ACCEPTES).
DOIT PARLER COURAMMENT L'ANGLAIS!
POUR ENTREVUES:
DATES: LUNDI ET MARDI, LES 30 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE.
HEURES: LUNDI DE 4 A 8 h. p.m. MARDI DE 10 A 1 H. ET DE 4 A 8 H. P.M.
ENDROIT: HOTEL WINDSOR
VOYEZ: MONSIEUR C. R. DONNELLY
OU ECRIRE AU:
DIRECTEUR DU RECRUTEMENT DES HOTESSES DE L'AIR EASTERN AIR LINES, INC. AEROPORT INTERNATIONAL DE MIAMI, MIAMI, FLORIDE 33148

HOMMES DEMANDES

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON TECHNICAL INSTITUTE

UN METIER REMUNERATEUR en quelques mois

Chaque année près de 3,000 étudiants confirment la supériorité des méthodes "Aviron" dans les matières suivantes :

☐ Auto mécanique ☐ Soudure
☐ Dessin industriel ☐ Télévision
☐ Lecture de plans ☐ Radio
☐ Dessin commercial ☐ Débosselage
☐ Réfrigération ☐ Machiniste
☐ Electricité et autres

Les entrevues, tests et formalités d'enregistrement demandent un certain temps. Réservez votre place dès maintenant.

Ne commencez aucun entraînement technique sans consulter "AVIRON"

Envoyez-moi sans obligation votre brochure en couleurs me donnant de plus amples détails au sujet des cours Jour ( ) Soir ( ) A domicile ( )

Nom ..... Age.....
Adresse .....
Ville ..... Tél. .....
Nom du père .....
L.D.

SERVICES GRATUITS
Tests d'aptitude
Conseiller en éducation technique

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON
MONTREAL : 3035 ST-ANTOINE Tél. : 935-2525
QUEBEC : 310 LEE. 529-9544

DEPUIS 1929, SPECIALISTES DANS L'ENTRAINEMENT TECHNIQUE

HOMMES DEMANDES

Architecte et dessinateur, expérience minimum 5 ans. Les architectes Gagnon et Archambault, 844-8666. JNO

UN CHEF

D'entretien ménager, entre 30 et 55 ans, pour hôpital moyen, capacité environ 500. Bonne expérience et références exigées. Salaire selon qualifications. Ecrire casier 1057, Le Devoir. 28-11-64

Jeune homme bilingue avec expérience dans la vente pour nouvelle compagnie de produits sanitaires. Appeler après 4 hres p.m. à HU. 1-3250. 28-11-64

Jeune homme fort, bilingue, demandé pour camionneur; empressé et consentant de travailler fort, connaissant très bien la ville, pour nouvelle usine à Ville St-Michel. Caution requise. 481-3250. 30-11-64

Demande homme honnête et travaillant qui veut gagner un salaire plus élevé que la moyenne. Possédant une auto et de l'ambition pour de l'avancement. Entre 4 et 5 heures p.m., jeudi et vendredi. 9 et 10 heures a.m., lundi et mardi.

FULLER BRUSH CO. LTD.
a/s M. Léo Comtois,
3025, boul. L'Assomption
28-11-64

OCCASION D'AFFAIRES

Entrepreneurs en couture demandés pour robes de chambre d'hommes et femmes. Travail permanent. Nous fournirons des machines spéciales au candidat qualifié si nécessaire. Ecrire en mentionnant site et autres renseignements à case 1064, Le Devoir, Montréal. 30-11-64

Soudeur avec expérience pour entretien dans plan de blocs de ciment. Ouvrage à l'année, semaine 50 hres, $1.75 hre, 5 a.m. à 4 hres p.m. Se présenter à 9821 Lauzanne, Montréal-Nord. 28-11-64

GROSSISTE EN FOURNITURES DE PLOMBERIE A ST-LAURENT, demande des commis pour établir prix, pour comptes payables et recevables; aussi expéditeurs. Doivent avoir expérience en fournitures de plomberie et chauffage. Appeler M. S. Weinstein, 748-6101. MAIN PLUMBING & HEATING SUPPLY. 1-12-64

Bijoutier d'expérience, travail régulier, bon salaire à 1408 Bleury, suite 1. 4-12-64

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Côte-des-Neiges, Sherbrooke, 3½ app. meublés luxueusement. Pour 2 ou 3 personnes. 1636, Selkirk, app. 10. 937-4184. 30-11-64

Ahuntsic, bachelor, bureau, 1½ pièce, chauffé, épreuve du feu, climatisé, poêle, réfrigérateur. DU. 1-7788 et soir DU. 8-6273. 30-11-64

Près de l'école secondaire, autoroute, à Ste-Rose, app. 6 pièces, garage, chauffé, eau chaude fournie, libre, réservations pour mai 1965. 669-1856 ou 625-9310. 30-11-64

VILLE D'ANJOU — Logement 3½ pièces, neuf, éclairé, 7331 boul. Roi-René, $75 par mois. Téléphoner 2 à 8 h. p.m., 352-3310, 259-5000 J.N.O.

Côte-des-Neiges, ave St. Kevin, 4½, poêle, réfrigérateur, taxes. Occupation immédiate. 737-4833. 30-11-64

STE-ROSE — bungalow neuf, trois chambres à coucher, 2 salles de bain, $130.00 par mois. Option pour acheter si demandé. Jour : 731-5759; soir HU. 9-0997. 30-11-64

Bachelor — 2180 Harmony, entre DeLorimier et Pullum, 1½, neuf, meublé. 524-7086. 28-11-64

8230 est, rue Sherbrooke, appartements 2½-3½ modernes, meublés et non meublés. VI. 9-8458. 28-11-64

ROSEMONT, 4½, fermé, neuf, moderne, chauffé, eau chaude fournie, 6740, 30e avenue, appt 1, 727-5836. 26-12-64

NOUVEAU BORDEAUX, rue Truart (Acadie et Henri-Hourassa), duplex 5½, pièces, chauffé, avec garage. Tél.: 334-1673. 28-12-64

MADERSON Tower, 6275 Sherbrooke ouest, 1½, 2½, 4½, meublé ou non, chauffé, ascenseur, concierge.
IMMEUBLES TANGUAY.
527-4161, de 9 à 5
28-11-64

DUDEMAINE — 4302, Nouveau Bordeaux, près station C.N.R., centre d'achats, 5½ appts, chauffés, deuxième, garage.
IMMEUBLES TANGUAY.
527-4161, de 9 à 5
27-11-64

LASALLE, 81 Orchard, bas 5½ appts, garage, salle de jeu, chauffé, taxe d'eau payée.
IMMEUBLES TANGUAY.
527-4161, de 9 à 5
28-11-64

MADERSON Tower, 6275 Sherbrooke ouest, Penthouse, 3½ appartements, libres.
IMMEUBLES TANGUAY.
527-4161, de 9 à 5
28-11-64

JEANNE-MANCE 4818, près Villeneuve, 6 pièces séparées, peinturées, chauffées par radiateurs. Appeler CR. 7-1459, après 6 hres p.m.; samedi, dimanche toute la journée. 30-11-64

PLACE D'YOUVILLE

8633 FOUCHER, COIN CREMAZIE
Beaux appts neufs, dans édifice moderne, ascenseurs, thermostat individuel, garage, etc., près de la station du Métro. Luxueux 2½ et 3 pièces à partir de $100.00. Léger supplément si meublé. 381-8762. 2-1-65

MAINTENANT!

Bas Prix Comprend :

1. Air climatisé central
2. Tapis mur à mur
3. Electricité
4. Grandes draperies à toutes les fenêtres
5. Piscine chauffée sur le toit
6. Antennes pour tous les canaux de télévision
7. Cuisines avec toutes commodités électriques G.E.
8. Thermostat individuel dans chaque chambre
9. Intercom particulier à plusieurs lignes
10. Salle de jeu moderne
11. Magasins et services à l'intérieur de l'édifice
12. Préposé au stationnement des automobiles
13. Service de portier 24 heures par jour

Vendez votre auto... rendez-vous au travail à pied! (Il y a un service de location d'autos à des prix spéciaux)

CANTLIE HOUSE
1110 ouest, rue Sherbrooke à Peel
Ouvert tous les jours de 9h a.m. à 8h. p.m. — Samedi et dimanche jusqu'a 6h. p.m.

Locations et direction
WALDORF CORPORATION
845-3241

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Logement 4½, neuf, 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX, $95.00 par mois, chauffé, occupation immédiate, 2 mois gratuits. Inspection midi à 9 p.m., 321-6896. 5-12-64

(PENT-HOUSE) 8 PIECES, 3 CHAMBRES DE BAIN ET 5 PIECES, 2 CHAMBRES DE BAIN, 250 EST, BOUL. ST-JOSEPH, 844-7096 ET 527-2496. 16-12-64

5 pièces, meublées, chauffées, près pentes de ski, prix raisonnable. 81 rue Longpré, Ste-Adèle en Haut. 28-11-64

DUDEMAINE, 4302, Nouveau Bordeaux, près station C.N.R., centre d'achats, 5½ appts, chauffés, 2e, avec garage.
IMMEUBLES TANGUAY.
527-4161, de 9 à 5
28-11-64

Logement 5½ meuble, 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX. Inspection de midi à 9 p.m. Tél.: 321-6896. 5-12-64

LAVAL-DES-RAPIDES, boul. des Prairies, 5½ pièces, chauffé, neuf, garage, proximité écoles, église, vue sur rivière, bas, $135.; haut $110. Grand terrain arrière. 387-5766. 1-12-64

A louer, logement 5 grandes pièces fermées, très éclairées, 2e étage, non chauffé. Quartier résidentiel dans Rosemont, rue Louis-Hébert. 727-7482. 28-11-64

CARTIERVILLE, logis chauffé de 5½ pièces, pour occupation immédiate. Maison de construction moderne. Près de la station Val-Royal. $110.00 par mois. S'adresser à 11803 Michel-Sarrazin, FE. 4-7384. 2e-11-64

ON DEMANDE

Demandons 5½ pièces, chauffé ou non, dans Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et Westmount. Tel.: 728-7552. Pour avril ou mai 28-11-64

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, veuves, veufs, désirant rencontres sociales, courrier amical, agence matrimoniale, peuvent se joindre à Du Bonheur Enr. Tél.: RA. 9-0680. Pour inscription, envoyer $2.00 à casier postal 101, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 28-11-64

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. 9-4332. JNO

PROPRIETES A VENDRE

VILLE D'ANJOU — Triplex, 3 étages, 3 logements 5½, salle de jeu, garage double. Prix: $28,600. Faut voir, 2 à 8 p. m. 7331 boul. Roi-René, 352-3310, 259-5000. J.N.O.

VILLE LEMOYNE — Rue St-Louis, propriété commerciale, revenu net 15%.
MARIEVILLE — Luxueux split-level commercial, bureau, 2 garages, terrain 100x90. Idéal pour professionnels. Besoin d'un médecin dans la place.
CHEMIN CHAMBLY — Maison 10 pièces, terrain commercial 200x178, affaire exceptionnelle, $13,000. Faut vendre, succession.
IMMEUBLES VALVER
courtiers
676-7761
28-11-64

ST-BRUNO

AVENUE DE LA REGENCE
Superbe résidence qui ne laisse rien à désirer. Construite en 1963 sur plain-pied. Façade en pierre des champs, 81 pieds incluant garage double. Chauffage à eau chaude. 4 chambres à coucher, grand salon, cuisine avec dinette et salle à manger séparée. Grande salle de jeu aussi avec foyer. Fini très luxueux. On demande $44,000. Termes raisonnables. Pour plus de détails, appelez M. Ed. Hockenhull, 653-6448.

LES IMMEUBLES BAXTER,
236 Elm, St-Lambert,
671-6111
Courtiers licenciés.
28-11-64

VILLE D'ANJOU
Cottage, 7 pièces, à vendre ou à louer, salle de jeu, propriété neuve, prix $16,000. Comptant $3,000. Occupation immédiate. Appeler après 6 heures, 352-1785. 3-12-64

AUBAINE, cottage, pierres artificielles, 1½ étage, sous-sol fini, grand terrain clôturé, haies, arbres fruitiers, facilités de paiement. Montréal-Nord. Tél.: 322-5046. 28-11-64

ST-BRUNO — FAUT VENDRE
$31,750. Bungalow ultra-moderne, 3 pièces, 2 salles de bain, grande salle familiale 24 pieds avec foyer du plancher au plafond, salle à diner demi-étagère, cuisine moderne. Fourneau dans le mur, 4 chambres à coucher, salle de jeu finie avec foyer, buanderie, grand garage attaché avec au-dessus pont-promenade. 14,000 pieds carrés jardin paysager et un admirable bois au rond-point. $5,000 comptant. OL. 3-4241. 30-11-64

CARTIERVILLE — Maison 4 chambres à coucher, près train C.N.R., très bonnes conditions, tapis mur à mur, grande salle familiale, salle à diner, salle de jeu.
WOODCREST REALTIES,
331-4380
30-11-64

BOUCHERVILLE, bungalow 6½ pièces, abri d'auto, terrain fini. Cause transfert. $15,000 — OL. 5-5150. 28-11-64

TRIPLEX DE LUXE

FACE AU PARC
5939 PIERRE-BEDARD, COIN BOSSUET
Ouvert pour inspection tous les jours, après-midi et soir. Informations : Marcel Ouellette, CL. 9-2591 ou 254-1885. 30-11-64

AUBAINE — Ville d'Anjou, duplex neuf, 5½ pièces, garage, etc. Informations : RA. 7-3273, entre 7 et 8 heures p.m. 30-11-64

AUBAINE — près centre achats Domaine, maison appartements, 4 logements, garage, etc. Informations : RA. 7-3273, entre 7 et 9 hres p.m. 30-11-64

STE-THERESE EN HAUT — Split level, $15,000, 3 chambres à coucher, poêle dans le mur, tapis mur à mur, foyer, 13,000 pi. carrés. Propriétaire transféré. Doit déménager les Jan'ier, paiements peu élevés. Aubaine. Appeler frais renversés. 823-2841. 30-11-64

DUVERNAY, — Split level, vacant, 5 pièces, sous-sol fini, garage au niveau, fenêtres aluminium, terrain paysager clôture, adoucisseur d'eau. Occasion unique, prix $14,500. Comptant $1,000 haut vendre faites offre. J.-RENE MARCOUX, courtier, 668-6733. 4-12-64

Cottage détaché, 8½ pièces, 2 bains, 2 garages, jardin, près école et église. Appeler 768-6637 ou CR. 3-1838. Pas d'agents. 30-11-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT — DU 4-2534
J.N.O

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 novembre, 1964 par lequel NOR-ZEL ELECTRIC CO. INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre, présentes et futures, à la BANQUE DE MONTREAL, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 novembre, 1964 sous le No. 1791593.
Montréal, le 24 novembre, 1964.
BANQUE DE MONTREAL

TRAFALGAR SCHOOL FOR GIRLS

AVIS est par les présentes donné que TRAFALGAR SCHOOL FOR GIRLS de la Cité et du District de Montréal s'adressera à la Législature de la Province de Québec lors de sa prochaine session pour obtenir une loi amendant la Loi 35 Victoria, Chapitre 43 et amendements en vertu de laquelle elle fut constituée en corporation en élargissant et augmentant les pouvoirs de la dite corporation d'acquérir, posséder et aliéner des immeubles.
MONTREAL, le 11 novembre 1964.

SENECAL & STAIRS
Procureurs de la Requérante
Trafalgar School for Girls

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 649-016

HYMAN STAR et JACK STAR, gérants, tous deux des Cité et District de Montréal,
Demandeurs.
— VS —
CURRENT EVENTS LIMITED, corps politique et incorporé dûment incorporé suivant la loi et ayant son bureau-chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, et JEAN-D. ROLLAND, des Cité et District de Montréal.
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, JEAN-D. ROLLAND, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 24e jour de novembre 1964.
RAOUL CREVIER,
Député-Protonotaire.
Louis Schiff,
Avocat,
Suite 805,
159 ouest, rue Craig,
Montreal,
Procureur des demandeurs.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 661-915

DAME HILDEGARDE GODWIN BROWN, ménagère, de Ville de Lery, District de Montréal,
Demanderesse,
— VS —
W. G. SUTTON, exécutif, de la Cité de Westmount, District de Montréal,
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, W. G. SUTTON, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, le 24e jour de novembre 1964.
RAOUL CREVIER,
Député-Protonotaire.
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Turner,
Avocats,
1155 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, P.Q.,
Procureurs de la demanderesse.

MAISONS MODELES ALCAN A SAINT-BRUNO

COTTAGE DE GRAND LUXE CONSTRUCTION HORS-SÉRIE

Le modèle Oxford est une réplique fidèle du style colonial "Early American", bâti sur un terrain de 8,490 pi. ca. Il comprend, au rez-de-chaussée, un hall d'entrée qui donne sur un luxueux salon. La cuisine en forme d'U se trouve entre la salle de séjour et la salle à manger; elle contient fourneau double encastré, réfrigérateur, machine à laver la vaisselle, broyeur à déchets et meubles de cuisine en Formica. Dans le coin service, à l'arrière de la maison, se trouvent buanderie, salle-vestiaire, placards et cabinet de toilette. Parmi les détails qui contribuent au luxe de la maison, on peut citer : foyer; tapis Harding dans le vivoir, la salle à manger, l'escalier principal et le couloir qui mènent aux chambres de l'étage supérieur; doubles rideaux dans les pièces du rez-de-chaussée. Les murs sont tapissés de papier-tenture. A l'étage supérieur, il y a quatre chambres à coucher, en plus de la chambre à coucher principale, munie de sa propre salle de bains. La salle de bains principale offre l'éclairage indirect. On trouve aussi à cet étage d'amples placards. La salle de séjour est à lambris de bois et à poutres apparentes. Le chauffage s'effectue par un système à l'eau chaude. Les gouttières et les descentes sont en aluminium. Gazon devant la maison et sur les côtés. Allée en asphalte. Le prix total de la maison : $35,000 — comprend tous frais de loi et d'actes notaries et police d'assurance-incendie pour trois ans. Le versement initial minimum est de $4,400 et l'on peut obtenir une hypotheque pour 87½% de la valeur de la maison, payable en 25 ans — avec assurance hypothèque de 2%.

S'adresser coin Beaumont et Arvida, St-Bruno de Montarville, P.Q.
Tél. 653-4404

ALCAN
MAISONS MODÈLES ALCAN

LES MAISONS MODÈLES ALCAN SONT CRÉÉES, INSPECTÉES ET APPROUVÉES PAR ALUMINUM COMPANY OF CANADA, LIMITED, ÉTABLIE AU QUÉBEC DEPUIS 65 ANS

AVIS DE CESSION GENERALE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18e jour de novembre 1964 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à YOUNG MATES SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de novembre 1964, sous le numéro 1791157.
Daté ce 23e jour de novembre 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 660-122

ELIANE ST-PIERRE, épouse commune en biens de ROLLAND PROULX, domiciliée au 6769 de la rue Marquette, app. 3, des Cité et District de Montréal,
Demanderesse,
— VS —
ROLLAND PROULX, gentilhomme, de domicile inconnu,
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, ROLLAND PROULX, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 24e jour de novembre 1964.
RAYMOND PILON,
Député-Protonotaire.
Verschelden, Bourret, Lamontagne & L'Heureux,
Avocats,
801 est, rue Sherbrooke,
Chambre 706,
Montréal,
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 4030 - expropriation

VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE, corporation légalement constituée, ayant sa principale et unique place d'affaires dans la dite ville de St-Bruno de Montarville, district de Montréal.
"Partie - Expropriante"
vs
HARRY LECHTER et DAVID LECHTER, résidant et domiciliés à 889 Broad Street, en la cité de Newark, Etat du New Jersey, l'un des Etats-Unis d'Amérique.
"Parties - Expropriées"

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR

HARRY LECHTER et DAVID LECHTER, parties expropriées, il vous est ordonné de comparaître dans les trente (30) jours.
Montréal le 25 novembre 1964
PIERRE ROCH
Député-Protonotaire
Pouliot, Mercure, LeBel & Prud'Homme
Avocats,
1155 ouest, boul. Dorchester,
Montréal.

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO S-21

POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ SHAWINIGAN

TRAVAUX CIVILS À EXÉCUTER AU POSTE TERMINUS NO 2 DE QUÉBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées en cinq exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h.30 a.m., heure normale de l'Est, le jeudi 17 décembre 1964, relativement

aux travaux civils à exécuter au Poste Terminus no 2 de Québec, comté de Québec, P. Q., le tout en conformité du document d'appel d'offres no S-21.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS ($2 800). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse le contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h.30 a.m. et 5 h. p.m., au :

Bureau des appels d'offres et contrats
Suite 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q.

et en obtenir copie contre un paiement de $25, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada sont invitées à soumissionner.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être clairement indiquée la mention : **Appel d'offres no S-21".**

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson

Montréal, le 24 novembre 1964.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 novembre 1964 à CAMERON FACTORS LTD. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HEVESEY SURGICAL SUPPLY CO. LTD. a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 17 novembre 1964 sous le Numéro 1790317.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 novembre 1964 à CAMERON FACTORS LTD. de toutes dettes, présentes ou futures payables à ELECTRONIC MARKETING CO. OF CANADA LTD. a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 17 novembre 1964 sous le Numéro 1790314.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 novembre 1964 à CAMERON FACTORS LTD. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CANADIAN BIOTRONICS CORP. LTD. a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 17 novembre 1964 sous le Numéro 1790315.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 novembre 1964 à CAMERON FACTORS LTD. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DESIGN AWARD CHAIRS & FURNITURE MFG. CO. LTD. a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 17 novembre 1964 sous le Numéro 1790316.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1964 à CAMERON FACTORS LTD. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JACK SHIOMI, qui fait affaires sur le nom de DEAR SUE a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 17 novembre 1964 sous le Numéro 1790313.

BEAVER HOLDINGS LTD.

AVIS est par les présentes donné que BEAVER HOLDINGS LTD., une corporation constituée sous la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social en la cité de Montréal, s'adressera au Secrétaire de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte sous les provisions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATE à Montréal, Québec, ce 24ième jour de novembre, 1964.
JAMES A. GRANT,
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE MONTREAL-NORD
COMTE DE BOURGET.

ROLE D'EVALUATION

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Cité de Montréal-Nord pour l'année commençant le premier jour de janvier mil ne

Casavant Frères Ltée publie son 46ième rapport — Profits un peu moindres

potins financiers

La Bourse de N.Y. était fermée, hier, à l'occasion du Jour d'Actions de Grâces aux E.-U. Nul doute que les spéculateurs américains remercieront la Divine Providence du comportement pour eux de cette dernière, cette année. Les Bourses de Montréal et de Toronto étaient assez achalandées en dépit du manque de directive, Wall Sereet étant fermé. La Bourse de Londres est redevenue vigoureuse, à la suite de la décision du gouvernement de clarifier sa politique fiscale, etc.

-O-

L'indice du Financial Times de Londres a monté de 4.9 points hier, ce qui serait de bon augure pour ce matin pour les marchés nord-américains.

-O-

Laurentide Financial Corp. vient de vendre aux E.-U. une émission de $5,000,000 de billets garantis 5⅛% 20 ans.

-O-

Union Gas Co. a gagné $1.07 l'action durant l'exercice clos le 30 septembre vs $1.04 antérieurement.

-O-

Davidson & Company, membres des Bourses de Toronto, Montréal et Canadienne et membre de l'IDAC, vient de publier une intéressante étude sur la Corporation de Valeurs Trans-Canada, dont les actions sont inscrites sur les 2 premiers marchés mentionnés.

-O-

Consolidated Paper a déclaré hier un dividende régulier trimestriel de 50 cents, plus un supplément de 10 cents l'action ordinaire, tous deux payables le 15 janvier aux actionnaires inscrits le 4 décembre 1964.

-O-

O'Keefe Brewing Co. érigera une addition de $1,400,000 à son usine d'Ottawa.

-O-

L'Hydro-Québec vient de commencer l'exécution d'un projet de $30,000,000, près d'Angliers, à 290 milles au nord-ouest de Montréal.

-O-

Les $3,000,000,000 de crédits consentis à l'Angleterre expliquent le relèvement de la livre sterling sur le marché monétaire hier.

La capacité de production de Falconbridge Nickel Mines Ltd. pourrait bien doubler au cours de la prochaine décennie, au dire de son président et directeur gérant MM. Horace Fraser. Il a fait cette déclaration, hier, devant la Chambre de Commerce de Sudbury.

-O-

Le président d'Abitibi P & P Co. a déclaré que "sa firme baisserait le prix de son papier-journal seulement si la réduction se généralise à l'est des Montagnes Rocheuses. Les perspectives pour 1965 sont brillantes et présentement les moulins fonctionnent à pleine capacité. Alors, pourquoi réduire les prix ?

-O-

Montreal Locomotive Works Limited livrera, aujourd'hui, aux C.N.R. deux locomotives Century, de la série 424, d'une puissance de 2,400 c.v. Une brève cérémonie en présence des membres de la direction des deux compagnies marquera leur remise à 11 heures, et cette cérémonie sera suivie d'une réception. Ces deux locomotives sont les premières du genre fabriquées pour le compte des chemins de fer nationaux qui les utiliseront pour le service rapide entre Montréal et Edmonton. Elles seront capables d'une vitesse de 80 milles à l'heure et pèseront 260,000 livres chacune.

-O-

Un bref vient d'être émis à la Cour suprême de l'Ontario niant à trois sociétés, la Texas Gulf Sulphur Co., la Leitch Gold Mines Ltd. et la Mastedon-Highland Bell Mines Ltd., les droits qu'elles affirment détenir sur le riche gisement de métaux de base, évalué à $2,000,000,000, découvert par la Texas Gulf près de Timmins. Le bref a été émis par le Royal Trust Co., agissant au nom de la succession de Murray Hendrie, de Hamilton. C'est le deuxième bref qui intervient dans l'histoire de ce gisement de zinc, de cuivre et d'argent, l'un des plus riches jamais découverts au Canada. Le premier bref avait été émis par les sociétés Leitch et Mastedon-Highland, qui affirment avoir des droits de propriété.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La B.C.N. ouvrira une succursale à la Place Victoria

"Il faut envisager que le mouvement d'exode vers l'ouest de la ville prendra fin et que le coeur financier de la métropole reviendra à ses assises d'origine" a déclaré hier M. Louis Hebert, président de la Banque Canadienne Nationale. Continuant dans cette veine, M. Hébert annonçait dernièrement l'aménagement à la Place Victoria d'une succursale de grand prestige qui fait suite au programme d'expansion de la B.C.N. Située au coin nord-est de l'édifice intermédiaire de la Place Victoria, la nouvelle succursale ajoutera au renom de la Banque Canadienne Nationale, qui a déjà son siège social à la Place d'Armes. Cette institution rendrait public son rapport vers le 20 décembre. Son dernier bulletin traite "des quelques faiblesses de la petite entreprise". Plusieurs de ces derniers pourraient peut-être tirer profit de la lecture de ce bulletin, fort bien rédigé.

Les implications de la baisse du prix du papier-journal

A 1 heure p.m., mercredi le 18 novembre, MacMillan Bloedell and Powell River annonçait une réduction de $10 la tonne dans le prix de vente de son papier-journal. Tous les cours sont tombés immédiatement en bloc dans l'industrie, en anticipation que les autres producteurs suivraient la même politique, selon ce qui ressort d'un récent bulletin de Bouchard & Cie Ltée. Depuis, les officiers de diverses compagnies de papier ont exprimé leur surprise, et ont déclaré en choeur qu'ils "étudiaient la situation". Ce qui suit est une analyse de la situation, où, advenant que les producteurs coupent de $10 la tonne le prix du papier-journal, la baisse de revenu est calculée après impôt, et où une projection de prix est établie selon le coefficient prix-profit par action dont jouissaient les titres avant la chute des cours.

	Diminution nette du profit	Projection de la baisse de revenu par action	% des revenus estimés en 1964	Projection du prix
Abitibi	$4,146,000	0.22	21.5	11⅜
B.C. Forest	531,000	0.15	4.8	30⅞
Consolidated	3,719,000	0.63	24.0	32½
Domtar	2,649,000	0.18	11.2	20⅜
Donahue	482,000	0.27	31.8	7⅜
Great Lakes	1,574,000	0.44	31.4	19⅜
MacMillan	3,898,000	0.19	10.3	31⅞
Price	3,575,000	$1.12	33.8	27¾

Westburne Oil Co. en train de vendre sa filiale Westburne Oil Development à Great Plains Development Co.

M. Joseph Beaubien, président de Westburne Oil Company Limited, annonce que des négociations sont en cours avec Great Plains Development Company of Canada Ltd. Ces négociations ont trait à l'achat par Great Plains de la filiale pétrolière entièrement contrôlée par Westburne, Westburne Oil Development Limited. Le prix indiqué dans la proposition de Great Plains est de $8,000,000 pour la filiale de gaz et pétrole, exclusion faite du fonds de roulement, de l'emprunt bancaire à la production, ainsi que de certaines propriétés pétrolières récemment acquises dans la région de House Mountain. Après cette transaction, que l'on s'attend à conclure, début janvier, les actifs de Westburne Oil Company Limited consisteront en liquidités et placements — parmi lesquels est incluse l'autre filiale de Westburne, Saillant (1963) Inc. — ainsi que les propriétés pétrolières du District de House Mountain. M. Beaubien fait remarquer que certaines propositions précises de réinvestissement sont actuellement à l'étude mais qu'il ne serait pas souhaitable d'en divulguer les détails, sauf si ce n'est que la société favoriserait une participation accrue dans le développement économique de la province de Québec.

Mise en liberté de 810,000 actions de Hastings Mining and Development Co. Ltd.

Hastings Mining and Development Co. Ltd. vient d'envoyer à la compagnie Guaranty Trust du Canada une lettre dans laquelle il est dit en partie ce qui suit par M. André Beauchemin, Ing.P., secrétaire-trésorier de la compagnie. "A la suite du consentement de la Commission des valeurs mobilières de Québec et de ceux des Bourses Canadienne et de Toronto, nous vous avisons que le conseil d'administration d'Hastings a consenti à la mise en liberté de 810,000 actions de la compagnie entiercées, sur une base au prorata, tel qu'il suit : 200,000 actions deviennent libres immédiatement, 200,000 le seront le 3 février 1965, 200,000, le mai de la même année et, enfin, 210,000, le 3 août, aussi de la même année. En outre, il apparait les renseignements supplémentaires suivants, mentionnant qu'au 31 août 1964, le groupe des compagnies Sullivan détenait 3,758,400 actions de Hastings, y compris 480,000 actions "poolées" et 3,278,400 actions libres. Sur les 810,000 actions entiercées mentionnées ci-dessus, 330,000 appartiennent à des intérêts hors du groupe Sullivan, dont l'importance vient d'être démontrée dans Mining of Canada, une publication Sanford Evans, et c'est notre intention d'en parler dès que nous disposerons d'espace.

MARCEL CLEMENT

NOMINATION A LA BRASSERIE DOW



G. Lévesque

M. Pierre R. Gendron, président de la Brasserie Dow Limitée, annonce la nomination de M. Gérald Lévesque au poste de vice-président, mise-en-marché, à la Brasserie Dow du Québec Limitée. M. Lévesque, qui a plus de douze ans d'expérience dans l'industrie du brassage au Québec, était ci-devant adjoint au vice-président, mise-en-marché, Canadian Breweries Limited.

Bourse de Toronto

TORONTO — Le mouvement de progression amorcé mercredi par les industrielles s'est poursuivi hier à la Bourse de Toronto. Les spéculatives par contre ont perdu de leur vigueur.

CPR a pris la vedette dans le secteur des valeurs industrielles, gagnant 1 3-4 à 54. La Banque Impériale de Commerce a gagné 1 3-8 à 69 dans un secteur par ailleurs peu animé. Rothmans et Dominion Bridge ont gagné $1 chacun à $22 et $23.

Les papeteries ont eu un regain de vigueur. Consolidated a gagné 1 1-4 à 41 1-8, Price Brothers 1-2 à 42.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Windfall a gagné 6 1-2 cents à 40. Zenmac a haussé de 4 1-2 cents à 44 sur un déplacement de 536,200 actions. Par contre, McWatters a cédé un cent à $1.50.

Les métaux non ferreux ont fait bonne contenance. Hudson Bay a gagné 1-2 à 71 1-2 et Hastings 30 cents à $4.15. Leitc a perdu 50 cents à $4,90 et Highland Bell 50 cents à $8.

Le virement a été de 6,191,000 actions au regard de 7,409,000 mercredi.

À noter...

International Helium Co. a commencé ses opérations de sondage au diamant sur sa propriété en Saskatchewan.

-O-

La Luz Mines a eu un revenu net de $3,583,800 durant l'exercice clos le 30 septembre, contre une perte de $101,800 précédemment.

-O-

Zenith Electric Supply Ltd. vient d'acquérir Atlas Wholesale Radio Ltd., à la suite d'une émission de droits qui a rapporté $407,000.

-O-

La C. S. de Chambly et celle de St-Vincent-de-Paul emprunteront sous peu.

-O-

Les obligations canadiennes aussi bien qu'américaines ont reflété défavorablement ces jours-ci les changements survenus dans les taux monétaires en Angleterre, aux E.-U. et au Canada.

-O-

La Bourse Canadienne a été avisée que le solde de l'option par versement, dû le 11 octobre 1964, comprenant 200,000 actions à $1.00 chacune, en vertu des clauses de l'accord en date du 15 décembre 1963 avec Charter Oil Company Ltd., fut levé et payé le 9 octobre 1964. Des paiements additionnels ont été reçus pour 200,000 actions à $1.50 sur l'option due le 31 décembre 1964, comprenant 500,000 actions à $1.50 chacune, conformément aux clauses dudit accord. Il reste maintenant 300,000 actions à $1.50 à être exercées le ou avant le 31 décembre 1964.

-O-

Columbia Placers Ltd. entendrait mettre sa propriété en production au printemps de 1965, au dire de son président.

-O-

La Bourse Canadienne a été avisée que le solde de l'option par versement, dû le 11 octobre 1964, comprenant 200,000 actions à $1.00 chacune, en vertu des clauses de l'accord en date du 16 décembre 1963 avec Charter Oil Company Ltd., fut levé et payé le 9 octobre 1964. Des paiements additionnels ont été reçus pour 200,000 actions à $1.50 sur l'option due le 31 décembre 1964, comprenant 500,000 actions à $1.50 chacune, conformément aux clauses dudit accord. Il reste maintenant 300,000 actions à $1.50 à être exercées le ou avant le 31 décembre 1964.

-O-

Columbia Placers Ltd. entendrait mettre sa propriété en production au printemps de 1965, au dire de son président.

Cours de l'or

PARIS PC — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 F, vaut aujourd'hui 41.00 F au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $10, vaut 104.20 F.

LONDRES PC — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: $35.09 1-2 à l'achat et $35.11 1-2 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: $35.10 97-100, 251 shillings, sept pence.

IAC
INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que — pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1964 — les dividendes suivants ont été déclarés, payables le 29 décembre 1964 aux actionnaires inscrits en date du 11 décembre 1964:

$1.12½ par action privilégiée à 4½% rachetable et cumulative d'une valeur au pair de $100.

$0.25 ; étant le dividende trimestriel régulier par action ordinaire sans valeur au pair.

Par ordre du Conseil d'administration
E. W. McCracken
Secrétaire

MONTREAL, QUEBEC
le 25 novembre 1964.

Expansion de $580,000

Casavant Frères Limitée a rendu public, hier, son rapport annuel couvrant l'exercice clos le 30 août 1964. Son président du conseil, M. Fred N. Oliver et son président et gérant général, M. Charles Perrault, ing. P., y déclarent en partie ce qui suit :

Durant l'année, les ventes se sont maintenues à un niveau satisfaisant et la réserve de commandes en carnet est demeurée à environ dix-huit mois de production.

Le coût des matières premières a augmenté rapidement; l'étain, en particulier, a connu une hausse spectaculaire, due au climat politique en Malaisie. Le plomb, le zinc en feuille et l'acajou ont aussi affiché de fortes majorations de prix. Ces coûts additionnels, appliqués à des contrats forfaitaires, ont diminué les profits. Durant la même période, nous avons continué le développement des orgues à traction mécanique et nous avons construit et installé nos premiers instruments de ce genre à trois claviers. Bien que ces installations aient contribué sensiblement au prestige de la maison, le rodage de cette nouvelle production a été coûteux. Notre expérience nous a permis de déterminer certains coûts de fabrication qui sont maintenant appliqués aux nouveaux projets.

Pour l'année terminée le 31 août 1964, le profit net, déduction faite des impôts sur le revenu, se monte à $134,788, comparé au profit de $141,869 enregistré l'année précédente. En fonction du capital-actions en cours en fin d'année, ce profit net ressort à $0.55½ par action classe A et $0.25½ par action classe B.

Des dividendes ont été payés régulièrement chaque trimestre au taux annuel de 30 cents l'action sur les actions classe A, ainsi qu'un dividende additionnel de 2½ cents par action, formant un total de 32½ cents.

Un dividende de 2½ cents par action a été payé sur les actions classe B.

Au mois d'octobre 1962, vos administrateurs autorisèrent l'achat d'un terrain attenant au nôtre et des études furent entreprises sur nos méthodes de production. Ces études indiquèrent un besoin d'espace additionnel et de réaménagement des départements existants afin d'améliorer la marche des matériaux, faciliter la surveillance et accroitre la productivité. Nos ingénieurs-conseils, Dufresne, McLagan, Daignault ,appuyèrent ces conclusions.

Donc, vos administrateurs autorisèrent un programme de construction et de réaménagement qui doit coûter environ $580,000, dont $408,000 pour les nouvelles bâtisses, $114,000 pour la machinerie et l'outillage, et $58,000 pour les modifications aux bâtisses actuelles. La construction des nouvelles bâtisses a débuté en mai 1964 et est maintenant terminée; le déménagement vers les nouveaux locaux est complété.

Ces changements, en plus d'augmenter la production, permettront une certaine diversification des opérations, notamment dans les domaines de l'ameublement spécialisé et du bois ouvré.

Les modifications considérables aux méthodes de production de la compagnie durant le prochain exercice, de même que les dérangements inévitables entraînés par le déménagement des départements, ne seront pas sans avoir un effet sur les profits. Tous nos efforts viseront à contrecarrer cette tendance par une production accrue.

Nous comptons que ces investissements seront un gage pour l'avenir qui fera plus que compenser pour une réduction temporaire de bénéfices.

Le 31 août 1964, votre compagnie comptait 245 employés. Les salaires et gages pour l'année, à l'exclusion des versements effectués par la Compagnie à la caisse de retraite, pour les assurances-groupe et pour d'autres avantages sociaux, se sont élevés à environ $1,138,000.

ERNEST LEBLANC LIMITEE
VALTA REFRIGERATION INC.
HELICO LTEE
RODOC INC.

désirent annoncer à leurs nombreux amis, clients et fournisseurs qu'ils occuperont leurs nouveaux locaux situés à :

990 SALABERRY — CHOMEDEY,

LE 1er DECEMBRE 1964.

VICE-PRESIDENTS CORGEMINES



C. Antoine Geoffrion



Lucien Massé

CORGEMINES LIMITEE annonce la nomination de deux vice-présidents : MM. C. Antoine Geoffrion et Lucien Massé.

C. Antoine Geoffrion, C.R., LL.L., associé, Geoffrion & Prud'homme, avocats et procureurs, est également membre du Conseil d'administration de The Royal Trust Company, Abitibi Power & Paper Company Limited, Canada Steamship Lines, Les Distilleries Melchers Limitée, Viau Limitée et de nombreuses autres entreprises.

Lucien Massé, C.A., LL.D., conseil, Massé, Vien & Compagnie, comptables agréés, est également président de La Société Gazifère de Hull Inc., vice-président de La Banque Provinciale du Canada ; membre du Conseil d'administration du Trust Général du Canada, d'Alfred Lambert Limitée, de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la vie et de nombreuses autres entreprises.

LIDO BISCUIT CIE LTÉE CO LTD.



M. Paul E. David, Président, Lido Biscuit Cie, Ltée, annonce la réorganisation suivante au sein de la compagnie, à la suite de l'établissement de la nouvelle usine de St-Lambert, P.Qué.

M. J. P. C. GAUTHIER
Vice-Président Exécutif et Directeur de la compagnie.

M. J. H. ARSENAULT
de Gérant des Ventes devient Vice-Président Mise-en-marché.

M. ÉMILE NOISEUX
devient Gérant de l'usine.

M. PIERRE LACHAPELLE
devient Gérant des Ventes.

•Montréal• •Toronto• •Vancouver•
•Victoria• •Québec• •Winnipeg• •St. Catharines• •Calgary• •Kitchener• •London• •Ottawa• •Owen Sound• •Hamilton•
•New York• •Londres• •Paris•

Notre 75ième anniversaire

Le 1er décembre 1889, feu Monsieur A. E. Ames établissait un bureau à Toronto. Il était loin de prévoir alors les changements qui allaient survenir au cours des soixante-quinze prochaines années. En 1889, la population du Canada n'atteignait pas le quart de ce qu'elle est aujourd'hui. La construction du chemin de fer du Pacifique Canadien ne s'était terminée que quatre ans auparavant. L'Alberta et la Saskatchewan ne devaient faire partie de la Confédération que seize ans plus tard. L'automobile était inconnue.

Alors que le Canada grandissait, A. E. Ames & Co. Limitée prenait de l'expansion. Modeste à ses débuts, cette maison aujourd'hui voit à la création et à la distribution d'émissions de titres de gouvernements et de corporations dans tout le pays. Actuellement, la société et ses filiales, A. E. Ames & Co., membres des Bourses de Montréal, de Toronto, de Winnipeg, de Vancouver et de la Bourse Canadienne, ainsi que A. E. Ames & Co. Incorporated de New York, servent la clientèle par l'intermédiaire de seize bureaux situés au Canada, à New York, à Londres, à Paris et d'un représentant exclusif à Lausanne en Suisse.

Nous avons une confiance illimitée en l'avenir du Canada. En maintenant notre politique de prévoyance et d'intégrité, nous sommes assurés que notre société continuera à progresser au même rythme que notre pays, et qu'en conséquence, nos clients, tout comme nous-mêmes, profiteront des développements qui surviendront dans les années à venir.

A. E. Ames & Co.
Limited

1889—notre 75IÈME année—1964

BÉLANGER OUELLETTE & ASSOCIÉS
Conseillers en administration et ingénieurs industriels

- Personnel : cadres et fonctions
- Evaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Systèmes et procédures de bureau
- Manutention — Mécanisation
- Contrôles : production — prix coûtant — achats — inventaires — budget
- Organisation : Ventes, Distribution
- Etudes de rentabilité
- Planification à longue portée
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTREAL — Tél.: 866-7567

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	4624	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅛
Ackind	200	350	350	350	—10
Alta Gas	750	$35½	35¼	35½	+ ⅜
Alta Gas pr	20	$108	107½	107½	—1
Alta Gas w	615	980	965	980	
Alg Cen	1175	$40¾	40	40¾	+ ¾
Algoma	732	$69⅞	69¼	69¾	+ ¼
Alumini	3027	$32⅛	31⅞	31⅞	+ ⅛
Alum 4¼pr	110	$44⅛	44⅛	44⅛	— ⅛
Alum 2pr 4½	200	$49½	49½	49½	
Analog	2920	$5⅛	5⅛	5⅛	
Analog wts	400	125	120	125	—5
Anthes A	110	$29¼	29	29¼	+ ¼
Argus	2775	$17⅛	17	17	
Arg Bpr	25	$54	54	54	
Arg C P pr	3320	$13⅜	13½	13¼	
Ashdown B	z25	$8	8	8	
Atlan Acc	z30	$20⅛	20⅛	20⅛	
Atl Sugar	785	$18¼	18	18	— ¼
Atl Sug A	200	$25	25	25	+ ¼
Atl Sug pr	20	$103	102½	102½	— ¾
Auto El	225	440	440	440	—5
Bank Mont	497	$69	68¾	68¾	— ¼
Bank NS	481	$78¼	78	78	— ⅛
Bath P	1023	$24¾	24½	24⅝	+ ⅜
Bath P A	65	$63	63	63	
Bath P wts	250	$11	11	11	+ ⅛
Beatty N	2350	$15	14⅝	15	+ ⅛
Bell Phone	5598	$61⅛	60¾	60⅞	— ⅛
Biltmore	z60	$7¼	7	7	
Bow-M pr	40	$52	52	52	— ¼
Bramalea	750	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
Brazil	16287	470	465	465	—5
Bright	55	$75	75	75	
BA Oil	4309	$34¾	34½	34¾	+ ⅛
BC Forest	4365	$29½	29	29⅛	+ ⅜
BC Pack B	100	$19	19	19	— ⅛
BC Pow	z66	47	47	47	
BC Phone	300	$67½	67	67	
BCPh 6¼ prxd	75	$110¼	110	110	— ⅛
BCPh 5¾ pr	z2	$105	105	105	
BCPh 4¾ 56	z5	$102	102	102	
BCPh 4½ pr	30	$95	95	95	
Brockville	100	$7¾	7¾	7¾	
Burns	253	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Cabol	400	34	32	34	+2
Cal Pow	355	$23½	23¼	23½	
Can Bread	100	$9½	9½	9½	
Can Cem	165	$50	49⅞	49⅞	— ⅜
Can Cem pr	81	$29¾	29⅝	29¾	+ ½
CD Sug	427	$26	25¾	25¾	— ¼
CI Fndry	310	$43¾	43½	43½	— ¼
Can Malt	300	$25½	25½	25½	
C Pack A	125	$76	75½	75½	
C Pack B	650	$75½	75½	75½	+ ½
Can Perm	325	$72½	71½	71¾	—1¼
CSL	50	$33	33	33	+ ½
CSL pr	z40	$67⅞	67⅞	67⅞	
Can Wire B	850	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
CAE	150	$10	10	10	— ⅛
C Brew xd	5795	$10⅝	10⅜	10½	
C Brw Bprxd	220	$50¼	50¼	50¼	— ¾
C B Al A w	1340	250	240	250	+10
C B Al B w	145	25	25	25	+10
Cdn Can Z	z35	$15⅛	15	15	
C Chem w	995	925	900	925	+5
C Curt W	300	68	68	68	+8
C Dredge	1420	305	295	295	—5
CP Prod 1pr	100	$53¼	53¼	53¼	
CP Prod 2pr	z10	$48⅛	48⅛	48⅛	
C Found	z50	$5¾	5¾	5¾	
C Found pr	z15	$18	18	18	
CGE pr	25	$43	43	43	+1
Cdn G Inv	298	$60¼	60	60¼	—½
C Hydro	285	$24	24	24	
C Imp Bk C	1433	$67	68⅛	68	+1⅜
C Ind Gas	1425	$11⅛	11⅜	11⅜	+ ⅛
C Ind Gaspr	205	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
CIL	410	$23⅜	22¾	23⅜	+ ¼
C Mars	400	490	490	490	—22
CPR	15845	$55	53¾	54	+1⅜
C Refract	625	$18¼	18	18	
Cdn Tire	75	$44½	44⅛	44½	
C Tire A	125	$42¼	42	42¼	+ ⅛
C Util	30	$38¼	38⅛	36¼	+ ¼
C Util pr	z5	$103	103	103	
CWN Gas	160	$17¾	17⅛	17⅜	
CWN Gpr	100	$17	17	17	
C Westng	160	$46¼	46	46	
Chemcell	3920	$17⅛	17	17	— ⅛
Chemc 175p	120	$40	40	40	+ ½
Chrysler	z15	$61	61	61	
Clairtone	806	$8⅜	8½	8⅛	
Clairton w	800	420	415	415	+10
Col Cell	1770	$10⅛	10	10¼	+ ⅛
C Sevings	z40	$14¼	14¼	14¼	
Con Baks	200	$6	6	6	
C Bldg xd	1450	$8⅛	8⅛	8⅛	
Con Bldg w	102	560	560	560	
Con M S	3595	$42¾	42	42⅜	+ ⅛
Con Paper	4925	$41¼	40	41⅛	+1¼
Con Gas	5710	$13	12⅝	12⅞	+ ⅛
Corby vt	z40	$21	21	21	
Coronation	100	$5¾	5¾	5¾	
Coronth pr	50	$25½	25½	25½	
Coron 3 wts	170	145	145	145	—5
Cosmos	140	$12¾	12¾	12¾	
Crain RL	250	$20	20	20	— ⅛
Crestbrk	200	470	460	460	
Crown Tr	75	$68	68	68	
Crush Int	585	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Cygnus A	1590	435	425	435	+15
Cygnus B	1350	470	465	470	+10
Cygnus pr	300	$24¼	24¼	24¼	— ¼
Delta Acc	z25	$22¾	21¾	21¾	
Delta B pr	35	$116	115½	115½	— ½
Deltona	300	$11	11	11	— ½
Dist Seag	1990	$34⅝	34⅜	34⅝	+ ¼
D Bridge	1465	$23	22	23	+1
Dom Elect	z230	$12⅝	12¼	12¼	
Dofasco	2770	$23½	23	23½	+ ⅜
Dom Glass	125	$17¼	17¼	17¼	— ¼
D Lime wts	100	130	130	130	+5
D Magnes	100	$12	12	12	
Dosco	250	$14⅝	14⅜	14⅝	— ⅛
Dom Stores	2750	$23½	22⅞	23¼	+ ⅜
Dom Tar	6945	$21⅜	20⅞	21⅛	+ ⅛
Dom Text	810	$30⅝	29⅞	30	— ⅜
Du Pont	52	$57⅛	57⅜	57⅜	+ ⅜
Emco	400	$17¾	17⅝	17¾	— ⅛
Exquisite	z25	$7	7	7	
Falcon	1466	$86	86	86	— ½
Fam Play	290	$22¼	22¼	22¼	+ ⅛
Fed Grain	25	$86⅜	86⅜	86⅜	+ ½
Fed Gr pr	50	$29½	29½	29½	— ¼
Fleet Mfg	1000	71	71	71	
Fleetwood	100	$22	22	22	+ ⅛
Ford US	z40	$61	61	61	
Ford Cda	130	$178	175	178	+1
FPE-Plon A	z15	$11	11	11	
Fraser	265	$32½	32½	32½	
Fruehauf	z25	$9⅝	9⅝	9⅝	
Gen Bake	z50	$6½	6½	6½	
GMC	111	$104	104	104	— ½
GP Drill	200	130	130	130	—20c
GP Drlg	200	130	130	130	—20
GP Drill A	200	130	130	130	
GS Wares	360	$15	14¾	15	+ ⅜
Globe A	200	$14½	14	14½	+ ½
GL Paper	1565	$25¼	25	25	
GL Power	300	$27	26¾	27	+ ⅛
G WCoal B	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Gr Wpg G	480	$20⅜	20½	20½	— ⅛
Greyhnd	726	$14½	14¼	14½	
Guar Tr	35	$60½	60½	60½	
H Cotton pr	z10	$99	99	99	
Hard Carp	z25	$23⅞	23⅞	23⅞	
Hard Carp A	125	$21¼	21¼	21¼	+ ½
Hawker-S	1000	$7	7	7	
Hawker pr	50	$101½	101½	101½	+ ¾
Holt Ren	z10	$15	15	15	
Home A	4007	$19	18½	19	+1
Home B	509	$19⅞	19¼	19⅞	+ ¾
Home rts	100932	85	80	81	—2
Home Pf	700	330	315	325	
HBC	z100	$16¾	16¾	16¾	
H B Oil G	900	$16½	16¾	16½	+ ¼
Hur Erie	30	$63¾	63¾	63¾	— ¼
Husky	815	$11¼	11¼	11⅛	
Husky w	220	2	2	2	
Husky CW	2500	3	3	3	+1
Husky D wts	250	470	470	470	+10
Husky A pr	25	$53½	53½	53½	— ⅛
Imp Life	10	$232	232	232	+2
Imp Oil	10303	$55¾	55¼	55⅜	— ⅛
Imp Tob	1470	$14¾	14⅝	14¾	— ⅛
Imp Tob pr	z50	$6⅝	6⅝	6⅝	
Ind Accep	2130	$25¾	25¼	25¼	+ ⅛
I Acc 450 pr	z20	$99½	99½	99½	
Ind Min	100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Ind Wire	2100	170	170	170	+5
Inland Gas	725	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Inland Gw	130	88	88	88	
Ind Mln rts	100	5	5	5	
Int-City Gas	250	$10	10	10	+ ½
Int Nickel	1126	93	92½	92½	— ¼
Int Util	2267	$29¼	28¾	29¼	+ ½
Int Util pr	50	$57¾	57¾	57¾	+ ¾
Inter PL	80	$94½	94½	94½	
Int Sti P	3600	420	410	410	
Inv Grp A	625	$13⅛	13⅛	13⅛	
ITL Ind	100	$8½	8½	8½	+ ¼
ITL Ind pr	z25	$8¼	8¼	8¼	
Jefferson	2570	$9¼	9	9⅛	+ ⅜
Jeff Bw	100	325	325	325	+10
Jockey C xd	2325	460	455	455	—10
Jock C pr	z50	$11	11	11	
Jock 2pr	200	$10¼	10	10¼	
Jock wts	100	49	49	49	—1
Kelly D A	z50	$5¼	5¼	5¼	
Kelsey Co	350	$10¾	10⅝	10¾	— ⅛
Kelvinator	100	$8¼	8¼	8¼	
Labatt	360	$21½	21⅜	21½	+ ⅛
Lafarge A	550	$13	13	13	
LOnt Cem	1925	410	400	405	+5
L O Cem w	4500	94	89	94	+5
Lakeland	400	$7⅛	7	7⅛	
Laura Sec	214	$21⅞	21½	21⅞	+ ⅛
Lau Fin	475	$16⅜	16¼	16¼	
Lau Fin 140	25	$25½	25½	25½	+ ⅛
Lau F 125	z3	$21	21	21	
Levy	z15	$15	15	15	
Levy B pr	200	$20¼	20¼	20¼	— ⅜
LobCo A	3825	$8⅛	8⅛	8½	+ ⅛
LobCo B	1125	$8⅛	8⅛	8½	— ⅛
LobG 1pr	70	$32¾	32¾	32¾	
LobG B pr	25	$32⅜	32⅜	32⅜	+ ⅛
Loeb M	1235	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
MB and PR	6282	$34	33½	33¾	
Magna El	100	300	300	300	
Maher	450	$39¾	39⅝	39⅝	— ⅛
Manolr Ind	z50	175	175	175	
MLT Gard	100	$60	60	60	—3
M Leaf Mill	z20	$16⅛	16⅛	16¼	
Mass-F	2950	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Met Stores	200	$10	10	10	— ⅛
Met Storesp	z10	$22¼	22¼	22¼	
Mid-West	2500	340	340	340	+5
Molson A	75	$36¾	36¾	36¾	+ ¼
Molson B	250	$40½	39½	39½	— ½
Mon Foods	265	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Montex	100	$13½	13½	13½	
Montex pr	1000	$13¾	13¾	13¾	
Montex wts	1000	890	890	890	+5
Mont Loco	z105	$16½	16½	16½	
Moore	740	$60⅞	60¼	60¼	— ¼
Morse B	z50	$12¼	12¼	12¼	
Nat Contain	z50	$6	6	6	
Nat Drug	z70	$11½	11½	11½	
Nat Dr pr	z67	$12½	12½	12½	
Nat Trust	400	$24⅜	24¼	24¼	— ⅛
Neon	100	$10	10	10	
Nia S Sti	50	$26¼	26¼	26¼	
Noranda	2750	$49¾	49¼	49½	+ ⅛
NO NGas	625	$22¾	22⅜	22⅜	
Nor Phone	1690	$12	11⅞	11⅞	— ⅛

(Suite à la page 21)

MARCHE aux BESTIAUX

MONTREAL — Les prix sont restés stables cette semaine aux marchés à bestiaux de Montréal; certains animaux se sont vendus jusqu'à .50 de moins les 100 livres. La demande n'a pas été tellement considérable.

Les arrivages ont été les suivants: 2,588 bovins, 1,551 veaux, 559 porcs, 139 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix valaient de $22.50 à $23.60, ceux de bonne qualité, de $20.85 à $22., les moyens de $18.25 à $20.50, les communs de $12.50 à $18.

Les génisses moyennes se vendaient $18., les communes de $9 à $17.50.

Les bonnes vaches cotaient de $14.50 à $15.50, les meilleures, $16.25, les moyennes de $13.50 à $14.25, les communes de $12 à $13.50, les sujet destinés à la charcuterie et à la mise en conserve de $5 à $11.75.

Les taureaux de bonne qualité valaient $17.50 à $18, les communs et les moyens de $10.50 à $17.25.

Les bons veaux rapportaient de $27 à $32., les moyens de $22 à $27.50, les communs de $10 à $22., les veaux d'herbe de $12 à $16.

Les porcs de catégorie "A" rapportaient de $26.50 à $27.80, les truies, de $16.50 à $18.

Les agneaux de bonne qualité cotaient de $20 à $22., ceux destinés à l'abattage rituel, de $23 à $25, les moutons de $4 à $10, selon la qualité.

COURS du DOLLAR

Le dollar américain a gagné 1-42 à $1.07 9-32.

La livre sterling a gagné 1-4 à $2.99 5-8.

NOMINATION CHEZ CANADIAN PAKETTE LTD.



M. J.R. Annett

Le président de Canadian Pakette Limited, M. Geo. H. Roberts, annonce la nomination de M. John R. Annett aux postes de vice-président et directeur de la compagnie. Ayant à son actif une vaste expérience de l'industrie des produits alimentaires, M. Annett participera activement à la mise en oeuvre du programme de Canadian Pakette Limited visant à l'approvisionnement des entreprises industrielles, institutions et marchés de détail en produits alimentaires en portions.

Denrées alimentaires

MONTREAL PC — Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de fibre: extra-gros 37; A-gros 32-33; A-moyen 25-26; A-petits 21; B 25; C 20. Cageots de bois: un cent de plus.

Beurre: arrivages courants, non admissible: 53 1-2.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québecois blancs 38 1-2, coloré 38 3-4.

Pommes de terre: Québec $1.65 à $1.70 les 75 livres, $1.15 à $1.25 les 50 livres: N.B. nouvelles, $2 les 75 livres, $1.15 à $1.25 les 50 livres, .33 à .34 les 10 livres; Ile-du-Prince-Edouard $2.20 à $2.25 les 75 livres, $1.45 à $1.60 les 50 livres, .36 à .39 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, no 1 en sacs: 14 1-2 à 16, procédé par rouleau, no 1 en sacs, 14 1-4 à 15, autre catégorie pour nourrissage 13. Poudre de lait de beurre pour nourrissage: 10 1-2 à 11.

Fruits et légumes

Voici, telle que publiée par le service d'horticulture du ministère provincial de l'agriculture, la liste des prix payés hier aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands, au Marché central de Montréal:

Pommes: Wolfe River, Wealthy, fameuses $2 à $2.25, Cortland C $2.25, McIntosh de fantaisie $ 3à $3.50, tombées $1.75 le minot.

Betteraves: $1 à $1.25, petites $1.50 les 50 livres.

Carottes: $1.10 à $1.25 les 50 livres, en cellos $2 à $2.50.

Choux: .90 à $1 les 50 livres; rouges ou Savoie $1 la douzaine.

Choux chinois: $1.25 le cageot.

Choux fleurs: $1.50 à $2 la douzaine.

Chicorée et escarolle: $1 le cageot.

Navets: no - $1.10 à $1.25, no 2 .90 à $1 les 50 livres, $1.75 le minot.

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & CO. Members
Montreal Stock Exchange — Canadian Stock Exchange

	Offre	Dem.		Offre	Dem.		Offre	Dem.
Abeta	5	7	Gaspe Copp	29	31	Nw Insco	13	16
Aconic	3	5	Gibson	2	4	Nw Assc Dvp	24½	29½
Advance RL	13	15	Gaspesia	20	25	Natl Mat	42	66
Amal Mng	10	20	En Ola	25	35	Nw Lorie	7	9
Amer Chib	14	17	Gr Wst Mng	80	90	Nipiron	8	10
Americ	—	25	Hucamp	31	35	Norque	9	11
Arnora	⅛	1½	Hull Iron	40	50	Oklend	1	3
Atlas Chib	1	3	Imp Min	3	6	Olympus	55	63
Bald Mtn	4½	7	Independnt	3	5	Nw Pascalis	35	45
Beauport Hldg	17	20	Iroquois	—	50	Pine Pt	33¼	33¾
Boma Chib	41	44	Juma	13	16	Que. Expl.	14	17
Burrex	18	22	Kenmac	1	3	Quelo	4	6
Bracemac	12	15	Kewagama	8	10	Rand Mal	4	6
Cdn Javelin	10½	11	Kukatush	4¾	5¼	Ran Lux	—	52
Coastal Mng	12	15	Lake Beaver	25	28	Seaway	3	4
Delta Mng	29	32	Lun Echo	36	38	Scott Chib	2	4
Cuvier	—	30	Main Oka	4	10	Snowdon	40	46
Dubleaux	4	5	Mariner	42	52	Starlight	⅛	1⅛
Dauphin	4	5	Martin Bird	3	4	Sullico	4¼	5
Elimbe	10	12	Mattagami Bx	31	36	Watson Lake	13	16
Ganda 80var	110	130	Nagonia	80	95	WM. Leye	3	4
Gold Star	80	85	Nemrod	31	40	Young Dave	4	5
Gurney	80	85	Nw Miller Op	31	40			

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 630 ouest, boul. Dorchester

	Offre	Dem.
Adanac Mutual Fd	3.06	3.34
Amalgamated Fin Fd	2.42	2.64
Andreae Equity	2.90	3.17
All Cdn Com	6.25	6.85
All Cdn Div	8.42	9.23
American Growth Fd	10.80	11.80
Beaubran Corp	40.39	43.86
Cdn Growth	6.01	6.57
Cdn Gas - Energy	8.58	9.40
Cdn Investment	4.12	4.52
Cdn Trusteed	4.93	5.39
Canafund	52.48	55.10
Champion Mut Fd Cda	7.18	7.89
Collective Mut Fd	5.92	6.44
Commonwealth Intl	10.62	11.64
C.I. Leverage	9.38	10.38
Corporate Investors	5.91	6.46
Div Inc Shr Serv A	29.45	—
Div Inc Shr Serv B	5.89	6.47
Dom Compd	4.42	4.75
Dom Compd (N-Resdt)	4.27	4.59
Dom Dividend	3.55	3.82
Dom Equity	22.90	23.39
Dynamic Fd	12.28	12.40
European Growth	6.37	6.96
Federated Growth	5.93	6.48
First Oil - Gas	5.51	6.02
Fds Collectif A	7.33	7.97
Fds Collectif B	5.47	5.82
Fds Collectif C	8.16	8.87
Fraser Fd	10.01	10.07
Group Inc	4.25	4.64
Growth Oil - Gas	11.62	—
Investors Growth	8.41	9.14
Investors Intl Mut	5.17	5.62
Investors Mut of Cda	14.78	16.07
Mutual Bond	8.16	8.55
Mutual Accumulating	4.84	5.29
Mutual BIF	5.85	6.13
Mutual Income Fd	6.37	6.96
North Amer Fd Cda	13.74	15.02
One William Stret	15.78	—
Pret et Revenu	7.19	7.86
Provident Mutual	5.90	6.42
Radisson	5.21	5.73
Savings Inv Mut Cda	7.19	7.86
1962 Exc Fd Cda	6.72	6.97
Timed Invest	7.15	7.86
United Accum Fd	8.39	9.17
Western Growth Fd	5.88	6.43
— EN ARGENT AMERICAIN —		
Affil Fd Inc	9.04	9.78
American Bus Shr	4.39	4.75
Boston Fd	10.80	11.80
Bullock Fd	15.11	16.56
Dividend Shares	3.87	4.24
Dreyfus Fd	21.45	23.32
Incorporated Inv	7.91	8.64
Keystone Cust S-1	25.80	28.15
Keystone Cust S-4	5.31	5.80
Keystone Cust K-2	6.03	6.59
Mass Inv Trust	17.47	19.09
Mass Inv Gr Stks	9.22	10.08
Putnam Growth	9.75	10.66
Research Inv Corp	14.13	15.44
Television Electronics	8.18	8.92

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Ajax	5000	9	9	9	
Allied Tel	9900	25	22	25	+2
Alsof	5500	15	15	15	—1
Amg B Bel	5666	16	16	16	
Ameran	500	4½	4½	4½	
Ang Pip	800	$12	12	12	—1¼
Augustus	1083	30	30	30	
Bateman	2000	6½	6½	6½	
Bik Hawk	12900	155	150	150	—8
Bik River	3500	16½	16	16	
Blue Bon	4650	320	315	320	+5
Bluewtr	1000	14	14	14	+2
Bornite	2500	7½	7½	7½	— ⅛
Brinton Car	100	38	38	38	—6
B Presto	5000	16	16	16	—1
Bruneau	2500	26	26	26	+1
Burnt Hill	2500	30	28	28	—3
Camflo	3000	305	295	295	—5
C Delhi	40100	980	975	975	+5
C Dredge	400	300	300	300	
C Magnesit	1100	150	150	150	
Casavant	205	475	475	475	
Cassiar	2100	$12	11⅞	12	
Cent Man	1000	4½	4½	4½	
Cessland	600	105	100	105	+5
Chemaloy	640	104	95	104	+4
Chip Cop	1000	7½	7½	7½	
Chipman	33000	26	25	26	
Cleveland	500	3½	3½	3½	— ⅛
Com Holdg	2000	110	110	110	+10
Com Oil G	9550	47	40	40	
Comodore	1960	$6½	6⅜	6⅜	
Cominga	2000	7	7	7	+1
C Canoram	1000	21	21	21	
C Div Sec A	200	190	190	190	+5
C Dev Sec p	33	$43	43	43	+1
C Mogador	500	30	30	30	—2
C Virginia	9800	45	43	45	
Copstrm	5000	32	31	31½	—1½
Couvrette A	50	$28¾	28¾	28¾	+ ⅛
Crbridge	21000	51	45	46	—2
Delta Elect	300	360	350	350	
Denault	100	$9	9	9	+ ⅛
Dome	100	$34	34	34	— ⅜
D Lease	3500	26	25	25	—1
Dumont	4000	26	24	24	—1
E Ventures	100	34	34	34	
Emp Oil	500	4	4	4	
Equity Ex	13100	26	25½	26	
Fab	5500	15	15	15	
Fano	20400	12	10	10½	— ½
Fiscal	200	$10	10	10	
Flint Rock	1000	40	39	39	
Fontana	10500	5	5	5	+ ⅛
Ft Reliance	4500	22	21	22	+1
Fox Lake	13500	26	23	26	+1½
Frigistors	1000	43	43	43	
Futurity	2000	43½	43	43½	— ½
Ghislau	4000	39	38	39	
Gold Age	7000	8	5	8	+3
Hastings	500	400	400	400	+25
Inspiratn	337	215	210	210	+10
Int Alt Dev	100	135	135	135	—10
Jubilee	2050	195	185	195	
Kelly Des	2000	49	45	49	
Klens	260	550	550	550	—10
Kodiak P	9300	180	170	170	
Kontiki	2000	8	8	8	— ½
Lab Accep	412	9½	9½	9½	— ⅛
Laduboro	600	44	44	44	—5
Lamontag A	325	$16½	16½	16½	— ⅛
Lingside	5000	4	4	4	+ ½
Louanna	10500	27	25½	26	+1
M Hydrage	3500	30	28	30	+1½
Mer Chip	7000	12	10½	11	
Metal Min	1500	151	151	151	+8
Mid Chib	2900	25	25	25	
Mistango	30500	47	44	47	+1
Mt Costign	1000	37	36	37	—1
Mt Pleast	10200	110	105	105	—4
Native M	1700	16	15	15	—2
N Imprial	82425	275	255	270	+20
Newrich	6700	87	81	87	
Nocana	1000	9	9	9	— ⅛
NA Asb	2800	8½	8½	8½	+2
Opem Expl	2000	14	14	14	+ ⅛
Pat Silv	46000	17	13	17	+3
Pembroke E	100	$29	29	29	
Pennbec	2000	8	7½	8	+ ⅛
Permogas	4329	69	65	68	+3
Pitt Gold	2000	5	5	5	+ ⅛
Place Go	700	7½	7	7½	
Pow Cp 1 pr	40	$50¼	50¼	50¼	+ ¼
Que Cobalt	400	190	190	190	
Que Smelt	38000	24½	21	24	+2
Que Ph 50	150	$20½	20½	20½	
Ruby F wts	600	18	18	18	+3
Rusty Lake	3100	62	61	62	+3
St L Dv Lds	200	85	85	85	
St Lucie ex	4000	20	20	20	—3
Select Fin	1000	$5½	5¼	5¼	— ⅛
Silver Tn	6000	26	24	25	
S Dufault	1000	9	9	9	+1
Spartan	1000	55	55	55	+2
Stairs Exp	11400	140	130	137	+7
Std Gold	500	14	14	14	— ½
Suptest Ord	100	$21½	21½	21½	— ⅛
Tache	1000	9	9	9	+ ½
Talisman	1000	58	57	57	—3
Tazin	8000	7	6½	7	
Tooke	200	90	90	90	—4
Ttranstar	90900	80	69	76	+9
Tru Wall Co	100	375	375	375	
Un Obalski	5

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

71, 4ième avenue est, La Sarre, Qué.

AVIS D'ASSEMBLÉES DES DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS SÉRIE "A", SÉRIE "B", SÉRIE "C" et SÉRIE "D" RESPECTIVEMENT DE CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DES ASSEMBLÉES DES DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS SÉRIE "A", SÉRIE "B", SÉRIE "C" ET SÉRIE "D" DE CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION (ci-après appelée la "Corporation") seront tenues aux bureaux de Trust Général du Canada, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec aux dates et aux heures suivantes respectivement :

BILLETS GARANTIS	DATES	HEURES
SÉRIE "A"	22 décembre, 1964	9 A.M.
SÉRIE "B"	22 décembre, 1964	2.30 P.M.
SÉRIE "C"	23 décembre, 1964	9 A.M.
SÉRIE "D"	23 décembre, 1964	11 A.M.

Ces assemblées seront tenues aux fins de considérer et, si jugé opportun, adopter comme résolution extraordinaire, telle que définie dans les actes de fiducie auxquels référence est faite ci-après, des résolutions dans les termes ou substantiellement dans les termes ou substantiellement dans les forme et teneur du texte de résolution extraordinaire dont copie peut être examinée au siège social de la Corporation, ou aux-dits bureaux de Trust Général du Canada, à Montréal, et sera, sur demande, livrée ou postée à tout détenteur de billets garantis en cours de la Corporation. Un résumé de ce texte de résolution extraordinaire apparait ci-après comme suit :

RÉSUMÉ DU TEXTE DE RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE Continental Discount Corporation (ci-après appelée la "Corporation") a déclaré qu'elle se propose de créer et d'émettre des nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" et des nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" ayant les attributs et ayant droit à la garantie tels que ci-après résumés aux fins d'échanger ces valeurs pour les billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" en cours et les débentures série "A", série "B" et série "C" en cours de la Corporation respectivement et a demandé que les détenteurs de ces valeurs en cours consentent à cet échange;

EN CONSEQUENCE, les détenteurs des billets garantis série " " de la Corporation ont résolu par les présentes par voie de résolution extraordinaire, telle que définie dans l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en vertu duquel les billets garantis de cette série ont été émis et qui fut signé par la Corporation en faveur de Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire (ci-après appelé le "fiduciaire"), que :

Lesdits détenteurs sanctionnent (a) l'échange des billets garantis série "A", serie "B", série "C" et série "D" en cours de la Corporation pour des nouveaux billets garantis série "A", serie "B", série "C" et série "D" de valeurs nominales égales, respectivement, de la Corporation, ayant les attributs et ayant droit à la garantie à laquelle on fait référence ci-après et (b) l'échange des débentures série "A", série "B" et série "C" en cours de la Corporation pour des nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" de valeurs nominales égales, respectivement, de la Corporation, ayant les attributs et ayant droit à la garantie à laquelle on fait référence ci-après, ces échanges devant être effectués lorsqu'ils seront requis par la Corporation et dont avis sera publié, sur remise, de temps à autre, à Trust Général du Canada, au 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada, des valeurs en cours respectivement (aucun échange ne sera cependant requis avant le 1er janvier 1965), le tout cependant sous réserve de la condition que les détenteurs des billets garantis en cours de toutes séries de la Corporation et que les détenteurs des débentures en cours de toutes séries de la Corporation aient dûment autorisé, par voie de résolution extraordinaire, les échanges de leurs valeurs en cours pour des valeurs nominales égales de nouvelles séries correspondantes de valeurs de la Corporation ayant les attributs et ayant droit à la garantie résumés substantiellement ci-après, à savoir :

LES NOUVEAUX BILLETS GARANTIS

Les nouveaux billets garantis (les "nouveaux billets garantis") seront émis en séries en vertu d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage (ci-après appelée le "nouvel acte de fiducie des billets garantis") et seront garantis par cet acte de fiducie en faveur de Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire. Les quatre premières séries de nouveaux billets garantis et les montants respectifs qui seront émis originellement seront comme suit :

	Echéances	*à être émis originellement*
Série "A"	$25,000 du 1er mai 1965 au 1er mai 1964, inclusivement, et $150,000 le 1er mai 1975,	$ 400,000
Série "B"	$25,000 du 1er février 1965 au 1er février 1975, inclusivement et $150,000 le 1er février 1976,	$ 425,000
Série "C"	$15,000 du 1er septembre 1965 au 1er septembre 1975, inclusivement et $140,000 le 1er septembre 1976,	$ 305,000
Série "D"	$20,000 du 1er janvier 1966 au 1er janvier 1977, inclusivement et $220,000 le 1er janvier 1978,	$ 460,000
		$1,590,000

Les nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" porteront intérêt au même taux respectif que le taux des billets garantis en cours, à partir du 1er novembre 1964, 1er août 1964, 1er septembre 1964 et 1er panvier 1965 respectivement.

De l'avis des conseillers juridiques de la Corporation, les nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D", et tous billets garantis additionnels de quelque série ou quelques séries que ce soit qui pourront en tout temps être émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis seront garantis également et proportionnellement entre eux par le nouvel acte de fiducie des billets garantis lequel, de l'avis des conseillers juridiques, constituera :

(a) une hypothèque, un nantissement, une mise en gage, une affectation, une cession et un transport, tous de premier rang, fixes et spécifiques, de tous les effets acceptables, tels que définis, ainsi que des renouvellements d'iceux et des substitutions à iceux en dépôt auprès du fiduciaire en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, cette hypothèque, ce nantissement, cette mise en gage, cette affectation, cette cession et ce transport étant exprimés comme couvrant tous les effets acceptables futurs et déposés auprès du fiduciaire ainsi que tous les biens et droits immobiliers qui pourront être acquis par la Corporation, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des billets garantis et de tout acte de fiducie supplémentaire ou autre acte ou document; et

(b) une charge flottante sur tous les autres biens, droits et actifs de la Corporation, présents et futurs, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des billets garantis.

Tant que la Corporation ne sera pas en défaut en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, il lui sera permis de percevoir les paiements effectués sur tous les effets acceptables, et, par ailleurs, de transiger avec ses actifs assujettis à la charge flottante dans le cours ordinaire des affaires.

Le nouvel acte de fiducie des billets garantis pourvoira au rachat des nouveaux billets garantis aux mêmes prix de rachat respectifs que ceux auxquels les billets garantis en cours étaient rachetables.

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des billets garantis (a) à ne pas créer de charge sur ses actifs ou sur son entreprise prenant rang avant ou *pari passu* avec la garantie créée par le nouvel acte de fiducie des billets garantis; et (b) tant qu'il y aura des nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" en cours, à maintenir en tout temps en depôt auprès du fiduciaire des effets acceptables sujets à la charge spécifique du nouvel acte de fiducie d'une valeur globale non inférieure à 120% de la valeur nominale totale des nouveaux billets garantis en cours. Aux fins de déterminer la valeur des effets acceptables, l'encaisse, les effets endossés par toute banque, les obligations gouvernementales et les billets garantis de filiales financières y compris seront évalués à 120% de leur valeur nominale. Sous réserve de ce qui précède, le nouvel acte de fiducie des billets garantis contiendra des dispositions quant à la libération des biens, droits et actifs de la charge spécifique du nouvel acte de fiducie des billets garantis et ce, dans certains cas, et sous certaines conditions qui y seront énoncés.

Le montant total de nouveaux billets garantis qui pourront être émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis sera illimité, sous réserve toutefois du montant déterminé pour lequel les actifs de la Corporation devront être hypothéqués en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, lequel devra toujours être au moins 110% de la valeur nominale globale des nouveaux billets garantis à être en cours. Des billets garantis additionnels ne seront émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis que conformément aux dispositions qui apparaissent en substance ci-après.

Les définitions des mots et des expressions qui sont mentionnés ci-haut et ci-après comme étant définis, sont énoncés dans le texte de résolution extraordinaire, auquel référence est faite.

CERTAINS ENGAGEMENTS QUI SERONT CONTENUS DANS LE NOUVEL ACTE DE FIDUCIE DES BILLETS GARANTIS

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des billets garantis, substantiellement à ce que, *inter alia*, tant qu'il y aura des billets garantis série "A", série "B", série "C" ou série "D" en cours :

1. Ni la Corporation ni ses filiales restreintes, telles que définies, n'encourront ni n'auront de dettes (telles que définies) en cours à quelque moment que ce soit sauf :

(a) des nouveaux billets garantis émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis d'une valeur nominale n'excédant pas 350% du capital de base des emprunts garantis, tel que défini sauf que, pour des périodes qui dans l'ensemble n'excèdent pas six (6) mois dans toute période de douze (12) mois consécutifs, la valeur nominale des nouveaux billets garantis émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis peut excéder 350% mais ne peut excéder 400% du capital de base des emprunts garantis;

(b) des dettes subordonnées, telles que définies, (laquelle définition comprend les nouvelles débentures), de la Corporation d'une valeur nominale globale n'excédant pas 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires, tel que défini;

(c) des passifs contingents de la Corporation et de ses filiales restreintes originant :

(i) d'endossement pour dépôt, dans le cours ordinaire du commerce des compagnies de finance, tel que défini, d'engagements dont d'autres personnes sont initialement responsables;
et

(ii) de garanties, dans le cours ordinaire des affaires, d'engagements dont des commerçants sont initialement responsables quant aux paiements aux manufacturiers;

(d) des dettes de filiales restreintes envers la Corporation ou une autre filiale restreinte; ou des dettes de toute filiale restreinte envers toute corporation ou personne autre que la corporation ou toute autre filiale restreinte jusqu'à concurrence de ce qui est prévu audit texte de résolution extraordinaire; et

(e) des dettes de la Corporation ou d'une filiale restreinte encourues dans le cours ordinaire des affaires mais ne résultant pas d'emprunts comme tels.

2. A moins qu'à la suite d'une législation ou réglementation gouvernementale ou d'une pratique des banques à charte au Canada, les emprunts par la Corporation pour un an ou moins ne soient effectivement rendus impossibles ou sensiblement diminués, au moins vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur nominale globale des nouveaux billets garantis de la Corporation en cours en tout temps seront des billets à courts termes, tels que définis, et des dispositions sont prévues audit texte de résolution extraordinaire afin que la Corporation puisse se conformer à cet engagement en payant par anticipation, sans prime, des billets à long terme, tels que définis, sous réserve des termes et dispositions y prévus. De même façon, si la valeur globale des billets, effets recevables et autres engagements obtenus ou originant d'autre façon du commerce des compagnies de finance, tel que défini, et compris dans les actifs financiers, tels que défini, de la Corporation et de ses filiales financières, telles que définies, devait être inférieure à cinquante pour cent (50%) de leur valeur maximum globale durant une période déterminée, des billets à long terme pourront être payés par anticipation, sans prime, sous réserve des termes et conditions y prévus, le tout tel que prévu audit texte de résolution extraordinaire.

3. La Corporation ne permettra pas que l'avoir net consolidé des actionnaires soit réduit à une somme inférieure à $1,000,000.

4. La Corporation n'encourra ni n'assumera de dettes en devise étrangère, telles que définies, excédant 25% des dettes globales de la Corporation qui seront alors en cours, sauf jusqu'à concurrence de ce qui sera permis par ledit texte de résolution extraordinaire.

5. La Corporation ne permettra pas à une filiale de modifier son capital-actions, d'abandonner sa charte ou d'encourir ou d'assumer toute dette, sauf tel que prévu audit texte de résolution extraordinaire.

6. La Corporation ne vendra ni autrement ne disposera du contrôle de toutes dettes ou de toutes actions d'une filiale qui seront la propriété de la Corporation ou d'une autre filiale, et elle ne permettra pas à une filiale de le faire, sauf dans les circonstances et aux termes et conditions prévus à ce sujet audit texte de résolution extraordinaire.

7. La Corporation n'acquerra ni n'assumera aucune dette, pour emprunts, d'une filiale et ses filiales, sauf jusqu'à concurrence de ce qui sera permis par ledit texte de résolution extraordinaire.

La formule et les termes du nouvel acte de fiducie des billets garantis seront, sous réserve de ce qui précède, à tous égards, tels que la Corporation et le fiduciaire pourront en convenir.

LES NOUVELLES DÉBENTURES

Les nouvelles débentures de la Corporation (les "nouvelles débentures") seront émises en séries en vertu d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage (ci-après appelé le "nouvel acte de fiducie des débentures") à intervenir entre la Corporation et Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire et seront garanties par ledit acte de fiducie. Les premières séries de nouvelles débentures qui seront émises originellement seront comme suit :

	Echéances	*à être émises originellement*
Série "A"	1er juillet 1969	$309,400
Série "B"	1er septembre 1971	$128,500
Série "C"	1er janvier 1975	$235,000
		$672,900

Les nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" porteront intérêt au taux de 6½% l'an à partir du 1er janvier 1965, 1er septembre 1964 et 1er janvier 1965 respectivement.

De l'avis des conseillers juridiques de la Corporation, les nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" et toutes débentures additionnelles de quelque série ou quelques séries que ce soit qui pourront en tout temps être émises en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures seront garanties également et proportionnellement entre elles par cet acte de fiducie qui constituera une charge flottante sur tous les biens fiducie qui constituera une charge flottante sur tous les biens et actifs de la Corporation, présents et futurs, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des débentures, mais cette garantie sera assujettie et subordonnée aux charges spécifiques et flottantes du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou de tout acte supplémentaire à icelui ainsi qu'à la garantie créée en vertu de tout autre acte de fiducie qui pourra être signé pour garantir toute dette qui pourra être émise aux fins de remplacer ou de racheter les nouveaux billets garantis.

Tant qu'elle ne sera pas en défaut en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures, il sera permis à la Corporation de recevoir tous les paiements effectués sur les effets acceptables et, par ailleurs, de transiger avec tous ses actifs dans le cours ordinaire des affaires, sauf tel que mentionné ci-après.

Le nouvel acte de fiducie des débentures pourvoira au rachat des nouvelles débentures aux mêmes prix de rachat respectifs que ceux auxquels les débentures en cours sont rachetables, et au paiement, au fiduciaire en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures, pour le fonds d'amortissement relatif à chaque série de nouvelles débentures, de sommes égales respectivement à celles prévues pour les débentures en cours.

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des débentures à ce que, **inter alia**, tant qu'il y aura des nouvelles débentures Série "A", Série "B" ou Série "C" en cours, ni la Corporation ni l'une de ses filiales restreintes n'encourra ni n'aura en cours à quelque moment que ce soit quelque dette que ce soit sauf (a) des passifs contingents dans le cours ordinaire des affaires, (a) des dettes encourues pour d'autres fins que des emprunts, (c) des nouveaux billets garantis émis en vertu des dispositions du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou des dettes émises pour remplacer ou racheter les nouveaux billets garantis, qu'elles soient ou non émises en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou en vertu d'un acte de fiducie remplaçant le nouvel acte de fiducie des billets garantis, (d) des dettes subordonnées de la Corporation d'une valeur nominale globale n'excédant pas à quelque moment que ce soit 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires et (e) des dettes de filiales restreintes envers la Corporation ou toute autre filiale restreinte ou des dettes d'une filiale restreinte envers toute corporation ou personne autre que la Corporation ou toute autre filiale restreinte jusqu'à concurrence de ce qui est prévu audit text de résolution extraordinaire.

Le nouvel acte de fiducie des débentures contiendra (a) des dispositions pour l'émission de nouvelles débentures additionnelles garanties également et proportionnellement avec les nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" pourvu que les bénéfices nets consolidés, tels que définis ci-après, disponibles pour le paiement d'intérêts sur les nouvelles débentures dans toute période de douze (12) mois consécutifs qui pourront être déterminés par la Corporation durant les dix-huit (18) mois précédant immédiatement le premier jour du mois au cours duquel la résolution des administrateurs autorisant l'émission des nouvelles débentures additionnelles est adoptée, ne soient pas inférieurs à trois (3) fois la somme représentant l'intérêt d'un an sur la valeur nominale globale des nouvelles débentures en cours au moment de l'émission ainsi que des nouvelles débentures qu'on se propose d'émettre et (b) un engagement de ne pas faire de paiements ou de distributions par voie de dividendes, rachat d'actions, réduction de capital ou autrement si la valeur nominale des dettes subordonnées est ou devenait, à cause de ces paiements ou distributions, supérieure à 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires.

Les dispositions ci-haut mentionnées devraient être lues conjointement avec les définitions auxquelles référence est faite plus haut et avec la définition qui suit de bénéfices nets consolidés:

"bénéfices nets consolidés" signifie, pour toute période, le revenu brut, de quelque source que ce soit, de la Corporation et de ses filiales restreintes, à l'exception de ceux qui proviennent de la vente d'immobilisations, mais déduction faite des dépenses d'administration, d'exploitation et de perception, des frais fixes et des autres dépenses de toute nature, y compris les assurances, loyers, intérêts (autres que les intérêts sur la dette subordonnée), provision pour impôts (autres que les impôts sur le revenu et les profits), mais sans déduire l'amortissement des immobilisations, le tout après avoir tenu compte des intérêts minoritaires dans les filiales restreintes et tels que déterminés par les vérificateurs de la Corporation, sur une base consolidée, conformément à une saine pratique comptable.

La formule et les termes du nouvel acte de fiducie des débentures seront, sous réserve de ce qui précède, à tous égards, tels que la Corporation et le fiduciaire pourront en convenir.

En autant que cela est nécessaire pour donner effet aux dispositions de ladite résolution extraordinaire, toutes les modifications et tous les compromis ou tous les abandons de droits des détenteurs des billets garantis en cours contre la Corporation ou sur les actifs de la Corporation sont sanctionnés et le fiduciaire est requis de renoncer à tout défaut, s'il y a lieu, en vertu des actes de fiducie garantissant les billets garantis en cours respectivement et de libérer la Corporation et ses actifs des garanties créées par lesdits actes de fiducie et des obligations assumées par la Corporation en vertu desdits actes, et le fiduciaire est requis de signer tous actes ou documents qu'il peut considérer ou qu'on peut l'aviser comme étant nécessaires ou opportuns pour donner effet à cette libération.

Les détenteurs des billets garantis en cours Série " " sont requis de remettre leurs billets garantis en échange pour les nouveaux billets garantis auxquels ils auront droit, lorsqu'ils en seront requis par la Corporation, accompagnés, dans le cas des billets garantis au porteur, de tous les coupons pour intérêt échéant après la date fixée pour l'émission des nouveaux billets garantis.

ET AVIS EST DE PLUS DONNE que le détenteur d'un billet garanti non immatriculé désirant être présent et voter sans avoir à produire son billet garanti à l'assemblée des détenteurs de cette série ou désirant voter par procuration, peut déposer ce billet garanti auprès de toute banque ou compagnie de fiducie ou autre compagnie satisfaisante au fiduciaire, et toute personne produisant à l'assemblée un certificat de ce dépôt en sa faveur signé par ou au nom de cette banque, compagnie de fiducie ou autre compagnie, suivant une formule satisfaisante au fiduciaire et établissant que le billet garanti restera ainsi déposé tant que le certificat n'aura pas été remis, ou déposant ce certificat avec une procuration en sa faveur, laquelle, quant à la forme, aux termes et à la signature, est satisfaisante au fiduciaire et signée par la personne nommée dans ce certificat, aura droit d'être présent et de voter à l'assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements de ladite assemblée.

Le détenteur d'un billet garanti immatriculé peut, par un document, lequel document quant à la forme, aux termes et à la signature, est satisfaisant au fiduciaire, nommer toute personne comme son procureur pour voter pour lui à l'assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements de ladite assemblée.

Sauf tel que susdit, les seules personnes qui seront reconnues à toute assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements d'icelle comme détenteurs de billets garantis ou comme ayant droit de voter ou d'être présents à une assemblée à ce sujet, seront les personnes qui produiront des billets garantis non immatriculés aux assemblées ainsi que les détenteurs de billets garantis immatriculés.

Des formules de certificats de dépôt et de procuration peuvent être obtenues aux bureaux de la Corporation et du fiduciaire, au 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Le 20 novembre 1964.

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION
Le secrétaire,
MARC LAVIGNE

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	11735	$13¾	13½	13⅝	+ ⅛
Algoma	60	$69¼	69¼	69¼	— ¼
Alliance	3425	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Alumin	1553	$32	31⅞	31⅞	
Alum 4¼ pr	400	$44¼	44¼	44¼	
Alcan 2pr	340	$49½	49¼	49½	
Ang T 265p	25	$54	54	54	
Ang T 290pr	150	$55⅝	55	55	— ⅝
Ang T 4½pr	30	$46	46	46	+1
Argus	1000	$17	17	17	— ⅛
Asbestos	3140	$22½	22	22¼	+ ⅛
Atl Sug	250	$18¼	18¼	18¼	
Auto Accept	420	$69	68¾	68¾	
Bank NS	250	$78¼	78	78	
Banq CN	353	$76¾	76½	76¾	+ ⅜
Bath P	100	$24½	24	24½	+ ½
Bath P A	220	$63	63	63	
Bell Phone	1889	$61¼	60¾	61¼	— ½
Bowater	319	$6⅝	6⅝	6⅝	
Brazil	7603	470	465	470	+5
BA Oil	1595	$34¾	34½	34⅝	+ ⅛
BC Forest	1042	$29½	29	29½	+ ⅜
Bruck A	400	$25	25	25	
Cal Pow	400	$23½	23½	23½	
Can Cem	215	$50	49⅞	49⅞	— ⅛
Can Cem pr	74	$29¾	29½	29¾	+ ½
C Dom Sug	180	$26	25¾	26	
Can Iron	225	$43⅜	43¼	43¼	— ½
CSL	580	$33	32½	33	+ ⅜
CAE	900	$10	10	10	+ ⅛
Can Br xd	2200	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
C Chem w	300	910	910	910	—10
C Imp Bk C	537	$69¼	68¼	69¼	+1⅜
CIL	485	$23¼	22¾	22¾	+ ½
C Marconi	100	495	495	495	
CPR	8770	$55	52½	54	+1⅜
C Refractor	100	$18¼	18¼	18⅛	— ⅛
Cent Del	2500	820	815	820	
Chemcell	1985	$17⅛	17	17	
Coghlin	220	$14¾	14¾	14¾	+ ⅜
Col Cell	800	$10¼	10	10	—1
Con MS	1340	$42¾	42	42¾	+ ⅜
Con Paper	2739	$41⅜	40⅛	41¼	+1¼
Cr Zell A	515	$32	32	32	
Crush Int	100	$12½	12½	12½	
Denison	100	$17	17	17	
Dist Seag	1285	$34⅝	34½	34⅝	+ ⅛
D Bridge	805	$23	22½	23	+1⅛
D Coal pr	100	$9	9	9	
Dofasco	1445	$23½	23	23½	+ ⅜
D Glass	400	$17½	17¼	17¼	— ⅛
D Lime	100	600	600	600	— ¼
Dosco	350	$14½	14½	14½	— ¼
D Stores	5405	$23¼	23	23¼	+ ½
Dom Tar	3855	$21⅜	21	21⅜	+ ⅛
Dom Text	920	$30½	30	30	— ⅜
Donohue	650	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Du Pont	65	$56¾	56¼	56¾	
Electrolux	80	$47	47	47	— ¼
Fraser	280	$33	32⅞	33	+ ½
Frosst A xd	130	$20¼	20	20	
GL Paper	935	$25¼	24⅞	25¼	
Hawker-S	250	$7	6⅞	7	
Hollinger	1500	$34⅜	34	34⅜	+ ⅜
Home A	1112	$18⅞	18½	18⅞	+⅛
Home B	300	$19½	19¼	19½	
Hud Bay	55	$71¾	71	71	—1½
Husky Oil	400	$11¼	11¼	11¼	
Hosie rts	20230	82	78	82	—1
Imp Oil	3873	$55⅝	55¼	55½	+ ⅛
Imp Tob xd	650	$14⅜	14⅛	14⅜	
Imp Tob pr	225	$6¾	6¾	6¾	
Ind Accep	1175	$25⅝	25¼	25⅝	+ ⅜
Inglis	200	385	385	385	+5
Int Nickel	320	$92⅞	92½	92½	+ ⅛
Int Util	1600	$29¼	28¾	29¼	+ ⅜
Loblaw A	375	$8½	8½	8½	— ⅛
Loblaw B	1550	$8⅝	8½	8½	— ⅛
MB PR	3190	$34	33½	33¾	
Mtime Tel	100	$21⅜	21½	21½	
Mass F	975	$29⅞	29⅜	29⅞	+ ⅛
Miron épr	400	$14½	14½	14⅝	+ ⅛
Milch R A	200	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Molson A	500	$37	36½	36½	— ½
Molson B	275	$40	39½	39½	— ½
Nfld Light	265	$10⅛	10⅛	10⅛	
Noranda	925	$49⅛	49¼	49⅜	+ ⅛
NS LP	125	$29	28⅝	29	— ⅛
Pac Pete	300	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Pow Corp	910	$15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
Price Br	3275	$42¼	41⅜	42	+ ⅛
QN Gas	340	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Rio Algom	100	990	990	990	—5
Rockwell	123	$28	28	28	
Rolland A	375	$11	11	11	
Rothmans	330	$21	21	21	
Royal Bank	651	$78⅜	78⅛	78¼	— ⅛
Roy Trust	2075	$34	33½	34	+ ½
Salada-F	400	$12	11⅞	11⅞	+ ⅛
Shell Can	550	$20⅝	20⅜	20⅝	+ ⅛
Shop Save	315	$16⅜	16¼	16⅜	
Simpsons	400	$28	27¾	27¾	— ¼
Steel Can	6030	$25⅞	25	25¾	+ ⅜
Steinbg A	300125	$34¼	34	34¼	+ ⅛
Texaco C	235	$58½	58½	58½	— ⅛
Tor-Dom Bk	100	$70½	70½	70½	+ ⅛
T Fin A	5300	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
Tr C Corp	8565	$10½	10¼	10½	+ ⅛
Tr Can PL	3245	$40⅜	40¼	40⅜	+ ⅛
Tr Mt PL	625	$20¼	19⅞	20⅛	+ ⅜
Trnbull	1275	$11½	11⅜	11½	+1¼
Un Carbide	375	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅛
Union Oil	100	$15	15	15	
Walk GW	510	$36¾	36⅜	36⅜	
Widwood xd	450	$14	13⅞	13⅞	
WCoast Tr	400	$16¼	16	16¼	— ⅛
Weston A	725	$17½	17½	17½	— ⅜
Zellers	100	$14⅛	14⅛	14⅛	

Cours des grains

Cours fournis par Kippen & Company 1155 ouest, boul. Dorchester

WINNIPEG

AVOINE				
Déc	—	—	82⅝	82⅝
Mai	82⅞	—	82⅝	82⅝
Juil	82¾	—	82⅛	82⅜
ORGE				
Déc	—	—	125⅛	125
Mai	126⅜	126⅞	126⅜	126
Juil	—	—	—	—
LIN				
Déc	317⅛	317½	317⅛	317½
Mai	328	328	327⅝	327⅞
Juil	329½	329⅝	329⅛	329⅜
SEIGLE				
Déc	126½	126⅞	126½	126⅝
Mai	133⅞	134⅛	133⅝	134
Juil	—	—	—	134⅜
CORZA				
Nov	302	303	300½	302½
Jan	299½	302	299¼	302
Mars	296¾	301½	296½	301
Mai	296¼	300¼	296¼	300½

Cours des huiles

Cours fournis par Hugh, Mackay & Company

	Offre	Dem.
ANACONDA	6	7½
BLUE CROWN	45	65
CFT	16	17
COOG	40	—
EDORAN	6	6½
GSP	12½	14
LEDUC CALMAR	4	4½
MMO	42	45
MOLLUSCA	3½	6
MONTEREY	16	18
MERLAND	19	20
NYO	28	34
NW RICH	4½	5½
NTH CONT	1	2
PERE MAR	9	12
QUINALTA	24½	25
SAGE	31	33
SASTEX	3¼	3

VILLE MONT-ROYAL

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, à une assemblée générale ajournée tenue lundi soir, le 23 novembre 1964, a adopté le règlement No. 648, soit un règlement pourvoyant à un emprunt de $80,000.00 représentant la part de la Ville dans le coût de reconstruction du chemin Côte de Liesse (Route 2B).

AVIS PUBLIC est de plus donné que, conformément à une résolution adoptée à la séance précitée, une assemblée sera tenue à l'hôtel de ville, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, de 8 heures à 10 heures du soir jeudi, le 3 décembre 1964, afin de déterminer si les électeurs-propriétaires désirent voter sur le règlement No. 648, pourvoyant à un emprunt de $80,000.00.

Donné à Mont-Royal, ce 24ième jour de novembre 1964.

G. ATKINSON,
Secrétaire-trésorier.

DEUX VINS DE TABLE FRANÇAIS DE REPUTATION MONDIALE

BOUCHARD AINÉ & FILS

(BEAUNE, COTE D'OR, FRANCE)

- **BEAUJOLAIS — vin rouge millésimé, Réf. 426 G — Btle — 426 H — ½ Btle.**
- **DRY POUILLY FUISSE — vin blanc Réf. 447 E — Btle. — 447 F — ½ Btle.**

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Régie des Alcools du Québec

BOURSE DE TORONTO

(Suite de la page 20)

NW Util pr	150	$85½	85½	85½	
Nor Phone rt	100	90	75	85	
Ocean Cem	120	$23	23	23	+ ¼
Ogilvie	1120	$14⅞	14¾	14⅞	
Ont Steel	215	$27½	27½	27½	
Oshawa A	220	$35¾	35¾	35¾	
Overland	225	$9¼	9¼	9¼	
Overland pr	225	$11¼	11¼	11¼	
Pac Pete	1878	$12¼	12	12¼	+ ¼
Pac Pete w	220	700	700	700	
Parker	230	$5⅜	5⅜	5⅜	
Peel Elder	210	$6½	6½	6½	
Pembina	625	$9¼	8⅞	8⅞	— ⅛
PC Jwl A	225	$8⅜	8⅜	8⅜	
Pow Corp	2975	$15½	15⅛	15⅜	
Premium	800	200	200	200	
Price Bros	2780	$42⅛	41⅜	42	+ ½
QN Gas	1455	$10⅝	10⅜	10⅝	+ ⅛
QN Gas pr	55	$147	145	147	—2
QN Gas 59w	250	17	17	17	
Quemino	95	$5½	5⅛	5½	
Revelstoke	1970	$11	10⅝	10⅝	— ⅛
Rob 2pr	100	$19¼	19¼	19¼	
R-Nodwell	100	420	420	420	—10
Rockowr

La piste "Grasstex" de Saint-Lambert est officiellement reconnue par la Fédération Internationale de l'Athlétisme

Par Jean-Paul COFSKY

St-Lambert et le progrès

La nouvelle piste Grasstex, de St-Lambert vient de recevoir ses lettres de créance auprès des athlètes, sous forme de bénédiction de la Fédération internationale de l'athlétisme. En effet, j'ai sous les yeux ce matin la copie de lettre de cette association adressée au président de "International Bitumen Emulsions Corporation", fabricants de cette piste Grasstex. Cette lettre dit simplement, sans ambages, que dorénavant tous les records de piste établis sur cette nouvelle substance à l'épreuve de toutes les intempéries d'un climat capricieux, seront officiellement reconnus par la Fédération internationale de l'athlétisme, à commencer par la marque de l'Américain Bob Hayes, qui a couru le 100 mètres en 9.1 secondes déjà sur ce genre de piste. On reconnait également un record de saut à la perche établi par Fred Hansen, et qui attendait patiemment lui aussi qu'on porte au palmarès des records officiels son exploit.

En fin de compte c'est le triomphe du bon sens et du progrès et St-Lambert, au domaine de l'athlétisme, demeure à l'avant garde du succès.

L'exemple du mois d'août dernier...

Cette sanction royale de cette auguste société a été accordée lors du congrès tenu par elle à Tokyo pendant les derniers jeux olympiques. Rien de plus officiel, donc.

Pour mieux illustrer le bien fondé de cette décision, on n'a qu'à se rappeler les derniers essais olympiques tenus à St-Lambert les 7 et 8 août dernier; n'eût été des qualités premières de cette nouvelle piste Grasstex, les dernières compétitions de l'après-midi du dernier jour n'auraient pu se terminer, à cause d'un orage d'une force inouïe qui aurait fait de n'importe quelle piste cendrée une mer de boue. Il aurait fallu au moins trois jours pour remettre en condition une telle piste. D'autant plus que cet orage avait été précédé d'une tornade de vent propre à aveugler de cendre tous les concurrents, et à diminuer d'autant leur performance.

Au lieu de ces désagréments qui auraient certes gâté la journée et pour les athlètes et pour les organisateurs, nous avons vu les athlètes courir sur une piste non affectée par l'orage, non plus que par la cendre remplacée par cette surface malléable Grasstex. Vive le progrès.

Tous y gagnent...

Les arguments de ceux qui s'opposaient à ce genre de nouvelle surface sont bien connus. Ils prétendaient que cette sorte de piste n'étaient qu'à l'avantage des organisateurs, au détriment des athlètes. Pourtant ni John Pennell, ni Fred Hansen, ni Bob Hayes, champions du monde dans leurs sphères respectives ne s'en sont plaints, bien au contraire. Alors pourquoi les autres ne s'y conformeraient-ils pas? Ce qui est assez bon pour un champion du monde, l'est certainement assez pour un débutant! L'ère de la glace naturelle est passée de mode pour les joueurs de hockey, et le hockey ne s'en porte que mieux aujourd'hui. Autrefois on courait sans crampons, ce qui n'avantageait certes pas les coureurs; aujourd'hui le coureur se sert de crampons sur une piste à l'épreuve de toute intempérie et donne le maximum de son talent dans des conditions idéales: qui s'en plaindra? certainement pas le spectateur. Ces pistes coûtent trop cher? Au moment de la construction même, peut-être, encore que ce soit à discuter. Mais à la longue, la question ne se pose même plus; fini l'entretien coûteux et le marquage de lignes; fini les délais pour cause d'inclémence de la température. Une piste de ce genre est maintenant à l'avantage des organisateurs, des athlètes et du public. Quoi de mieux?



Lovell Coleman, joueur arrière des Stampeders de Calgary, a été choisi la semaine dernière le joueur de football canadien le plus remarquable du Canada et, à ce titre, il a reçu le trophée de football Canadian Schenley. Coleman, qui est le premier joueur de Calgary à remporter le championnat de cette catégorie depuis l'institution des trophées il y a 12 ans, a reçu le trophée lors de la présentation officielle qui a été faite hier, à Toronto. Il reçut également une Obligation d'Epargne du Canada de $2,000 et un portrait de lui-même, au jeu, signé par Tex Coulter, ancien gagnant de trophée Canadian Schenley, et maintenant artiste montréalais bien connu.

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
TROT — Conditions — $1,000
2 First Frost R. Paradis 3
3 Dare Devil Pick Cyrenne 7-2
1 Foui Ball J. Jodoin 4
4 Markab Pick M. Aubin 6
5 J. S. Ibaf Y. Plouffe 6
6 Chief Gorsica F. Brochu 8
7 Faber Mar Mic Bouvrette 8
8 Star Lake Mickey Géd. Lachance 10
Aussi éligible
DEUXIEME COURSE
AMBLE — Réclamer — $900
3 Juliana Herbert D. Gillis 5-2
4 Adios Yvonne F. Baise 3
5 Royal Direct B Lachance 4
2 Paceaway 6
7 Kentucky Colonel R. Caldwell 6
1 Mac Phone P. Robillard 8
6 Emil Jay J. Paquette 8
8 Eliminator L. Bourgon 10
Aussi éligible
Indian Creed E. Bradette
TROISIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,000
2 Santaley M. Picard 3
3 The Castle Mar Mic D. Larochelle 7-2
1 Cavalier Pick A. Deguise 4
6 Dick Johnston G. Johnston 6
8 Sammy Dares R. Curran 6
4 Royale Bel Martineau 8
5 Prince A. Grattan 8
7 G. M. See P. Robillard 10
Aussi éligible
Meadow Frisco P. Laframboise
QUATRIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,400
2 Gallant Adios J. Jodoin 3
4 Abbe Dean J. Lefebvre 4
1 Sugar Prince R. Bolly 9-2
3 Rome Hanover F. Baise 6
6 Butch Johnston Johnston 6
5 Dom Dhu J. Cyrenne 8
8 Scotch Andy F. Laframboise 8
7 Poplar Citation Lachance 10
Aussi éligible
Caper Cutter Y. Plouffe
CINQUIEME COURSE
TROT — Réclamer — $1,700
6 Prudence's Boy C. Dupré 3
2 Leonard Abbey 7-2
8 Meander R. Caldwell 4
4 Fryste Rosecroft Alain 6
7 Reese Hanover A. Bédard 6
1 Cloyd Hanover P. Caldwell 8
3 Paris Lad R. Bradette 8
5 Wildwood Chris A. Hanna 10
SIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,000
1 Tecumseh Chief Johnston 2
3 Fiery Jamie P. Robillard 7-2
5 Speedy Sam 4
2 Jimmy Count V. Larose 6
4 Miss Adios Star 6
6 Jos Brooke C. Pelletier 8
8 Michelle C Hen. Filion 8
7 Regret A. Bédard 10
Aussi éligible
Instinct Yates L. Turcotte
SEPTIEME COURSE
TROT — Conditions — $1,100
1 Frisky Al A. Deguise 3
6 Incorporator P. Grenier 7-2
2 Jewell J. Cyrenne 4
3 Mr T. V. R. Coutu 6
4 Clever Stone Bouthillier 6
7 Red Top L. Turcotte 8
8 Cheer Victory C. Paradis 8
5 Cindy Sky A. Hanna 10
Aussi éligible
Singing Duke J. Hauver
HUITIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,800
5 Scotch Newport R. Caldwell 3
2 Coppersmith R. Filion 7-2
3 Ruth Dudley F. Brochu 4
6 Dreadnaught R. Curran 6
7 Well Away M. Turcotte 6
1 Windy City Lachance 8
4 Gallant Star C. Poulin 8
8 Regal Yates Hen. Filion 10
Aussi éligible
Gary Johnston C. Pelletier
NEUVIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $2,200
1 Helen Jo Adios Lachance 3
2 Empire's Haven F. Baise 7-2
4 Ted Hanover P. Caldwell 4
6 Klamath Song C. Pelletier 5
5 Le Montrealer F. Leboeuf 6
3 Just Rice 8
7 P. W. Adios R. Bardier 8
8 Avon Darky Hen. Filion 10
DIXIEME COURSE
AMBLE — Réclamer — $1,000
3 Dee Dee Adios Baillargeon 3
2 Lucy G R. Curran 4
1 Cap Direct Vanderpaelt 9-2
4 Edgewood Eva Martineau 6
7 Gene D L. Bourgon 6
5 Tempest Lady A. Rogers 8
6 L. B. Blackstone C. Pelletier 8
8 Billey Halliday P. Caldwell 10
Aussi éligible
Lucky Shot M. Gingras

Gala des champions à St-Laurent

Régi par le Service des parcs et terrains de jeux de Saint-Laurent, le gala annuel des champions se tiendra cette année le 27 novembre à 6h.30 au gymnase du collège Saint-Laurent.

Débutant par un souper servi aux quelques 400 champions de l'année qui se termine, cette réception offrira des émotions vives aux détenteurs de trophées spéciaux tels que les trophées KINSMEN présentés aux athlètes masculin et féminin, le trophée JOE SHEARS MEMORIAL offert à la personne la plus dévouée à la cause du sport dans la cité, et le trophée SAINT-LAURENT NEWS décerné à l'instructeur de l'année. De plus, près de 100 trophées seront décernés aux équipes et joueurs ayant remporté des championnats quelconques au cours de la saison. Enfin, plus de 500 écussons seront offerts aux membres des équipes championnes. Cette présentation des trophées sera assaisonnée d'un court spectacle de variété donné par quelques talents locaux. Le programme se terminera par le tirage de billets de hockey.

Cette soirée à laquelle assisteront les autorités municipales ainsi que quelques célébrités du monde sportif se fera donc dans une atmosphère des plus enjouée et il ne fait aucun doute que les jeunes de la Cité se souviendront longtemps de ce GALA DES CHAMPIONS 1964.

LASCELLES n'est plus dans le coma

Le conducteur Roland Lascelles, victime récemment d'un accident grave à la piste Blue Bonnets, n'est plus dans le coma à l'hôpital. Ses médecins ont dévoilé qu'il sera en état de subir très bientôt une opération qui permettra de soulager son cerveau de certaines pressions.

Hospitalisé depuis une dizaine de jours, Lascelles reçoit la visite de son épouse quotidiennement. "Il me regarde avec des yeux vitreux et me serre les mains très fort", a-t-elle raconté.

Après un mois passé à la piste Suffolk, près de Boston, le populaire Benoit Côté est de retour à Blue Bonnets où il participera aux derniers programmes de la réunion d'automne.

Côté a déclaré qu'il avait gagné une course, à Suffolk, dans le sulky de Flashy Freight, qu'il s'était classé deuxième avec Tarport Boy, Campbeltown et Reine Richelieu et que ses gains se chiffraient à environ $7,000.

Il a ajouté que Tarport Boy et Campbeltown ont été retirés des courses pour l'année.

Côté a l'intention d'inscrire Flashy Freight et Reine Richelieu dans quelques courses d'ici la fin de la saison. Il s'occupera surtout de l'entrainement des jeunes chevaux de la ferme Richelieu.

Le cas Mahovlich était urgent

TORONTO — Le médecin de Frank Mahovlich, ailier gaucher des Maple Leafs de Toronto, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré que ce joueur de hockey constituait véritablement un cas d'urgence lorsqu'il a été admis à l'hôpital il y a deux semaines. Le Dr Hugh Smythe a cependant refusé de dévoiler la nature du mal de Mahovlich. Celui-ci se trouve à l'hôpital général de Toronto depuis deux semaines. Aucun visiteur n'est admis à le voir.

TROT NOTES — Roger Ponton a écopé d'une suspension de cinq jours pour avoir "aidé" Early Reaper en le laissant passer au quart de mille; Ponton conduisait Candy oMuntain, mercredi, le 25 novembre. — L'épreuve de ce soir est un amble de $2,200. — Ted Hanover et Empire's Haven, qui ont gagné leur dernière course, sont favoris pour l'emporter devant Helen Jo Adios, Just Rice, Le Montrealer, Klamath Song, E.W. Adios et Avon Darky.

Neuf nouveaux élus, hier, au Temple de la renommée du football canadien

TORONTO — Tony Golab, du Ottawa, et Tom Casey, du Winnipeg, sont au nombre des neuf nouveaux membres, élus au Temple de la Renommée du football hier.

Six élus doivent leur élection à leurs prouesses au jeu et trois autres, à leur contribution à ce sport comme directeurs et pilotes.

Les neuf membres en rejoindront 31 autres déjà élus au temple de Hamilton, dont on doit parachever la construction l'été prochain..

Les "bâtisseurs, sont le défunt Bert Warwick, de Winnipeg et Edmonton; Jack Newton, de Toronto et Sarnia; et Mike Rodden, de Kingston.

Les autres joueurs sont Ted Morris, de Toronto; Hawley Welch, de Winnipeg et Regina; Ross Craig, de Peterborough et Hamilton; et Paul Rowe, de Calgary.

Golab a immédiatement brillé à son arrivée à Ottawa en 1939. Il c'est mis en vedette dans l'Union interprovinciale de 1939 à 1941, a été descendu à deux reprises comme pilote de la RCAF pendant la guerre, puis a affiché une merveilleuse tenue avec les Rough Riders pendant six autres saisons avant de prendre sa retraite en 1951.

Casey, neurologiste à l'hôpital des vétérans de Cleveland, sera l'invité d'honneur lors du banquet de la coupe Grey vendredi soir.

Il a fait partie de six équipes d'étoiles de l'Ouest et de quatre canadiennes de 1950 à 1956 avec Winnipeg. Il a évolué à tous les postes offensifs et défensifs au champ-arrière et on s'en souvient très bien comme membre du duo Jake Jacob-Case, dans les airs.

Ted Morris est intimement lié à l'histoire glorieuse des Argos de Toronto. Il était demi des équipes champions de 1933, 37 et 38, en plus de les pilotés à la coupe Grey contre Winnipeg en 1945-46-47.

Welch a fait partie des champions Tiger-Cats de Hamilton en 1928-29 et des Winged Wheelers de Montréal en 1935, en plus d'être membre des Cats vaincus par Winnipeg en 1935. Il a ensuite piloté des équipes à Winnipeg et Regina.

Craig a été reconnu comme un des meilleurs porteurs de ballon dans l'histoire du football canadien. Après ses débuts avec Peterborough en 1904, il a porté les couleurs du Dundas et Hamilton de 1904 à 1920.

Rowe était considéré comme meilleur centre-arrière au pays lorsque Calgary a vaincu Ottawa dans la finale canadienne en 1948. Il a évolué avec Calgary pendant 12 saisons, se méritant le championnat des compteurs à deux occasions.

Bâtisseurs

Warwick est décédé l'an dernier, après une longue carrière en tant que joueur, pilote, gérant et directeur au football canadien.

Newton a dirigé Toronto au championnat du Big Four en 1912 et 1914 et à la coupe Grey en 1914. Il a également piloté les Imperials de Sarnia au titre de l'Ontario en 1920, en plus d'avoir été considéré comme "un pilier du football" pendant 50 ans.

Enfin, Rodden a établi un record d'athlétisme à l'Université Queen et a piloté Hamilton et Toronto dans les années 1920 et 30.

Coupe Grey
Simpson sera remplacé par Joe Zuger

Le pilote Ralph Sazio, du Hamilton, a laissé entendre hier qu'il utiliserait peut-être Garney Henley au poste de centre-arrière samedi.

La déclaration a surpris quelque peu, car Henley, à 180 livres, est reconnu comme un rapide demi offensif et défensif très habile à capter et intercepter les passes.

Toutefois, Sazio n'a assuré personne de cette possibilité lors de la finale canadienne contre les Lions de la Colombie-Britannique à Toronto.

Son premier choix au poste demeure Art Baker, qui n'a pas participé à la deuxième joute de la finale de l'Est samedi dernier.

Son deuxième est Bobby Kuntz, qui a remplacé Baker mais qui doit retourner à la défensive samedi prochain.

Sazio a mentionné Henley en parlant de la joute de samedi dernier, où il avait l'intention de l'utiliser au centre-arrière, mais a dû changer d'idée en raison de la température.

En somme, il a laissé entendre qu'il aura peut-être recours à Henley contre la puissante ligne défensive des Lions sans dévoiler ses plans davantage.

Presse

Sazio a ainsi parlé lors d'une rencontre des joueurs avec la presse hier, avant un léger exercice au cours de l'après-midi.

Tous les joueurs étaient présents, mais Sazio a laissé entendre que Jackie Simpson ne jouerait pas samedi, lors du match télédiffusé par Radio-Canada et CTV à partir de 1h. de l'après-midi.

Cette absence sera compensée par la présence de Joe Zuger à la défensive. On sait que ce dernier a joué un rôle prédominant dans le revers du Ottawa la semaine dernière, notamment avec ses bottés de dégagement.

Les Lions

Les Lions trouvent la semaine de la coupe Grey longue et distrayante. En fait, ils ont pu s'adonner à un entrainement sérieux seulement hier. Ce sera d'ailleurs leur seul exercice avant la joute de samedi.

"Nous avons tenté de les préparer mentalement, mais, quant aux exercices physiques, il n'y en a pas eu", a révélé l'assistant Jim Champion.

Les instructeurs et les joueurs ont bien poursuivi l'étude des films au cours de la semaine, mais n'ont eu qu'une occasion, hier, de mettre leur stratégie à l'essai.

Opinion

Distraction ou non, le pilote Dave Skrien préfère voir son équipe au centre de Toronto qu'à un endroit refiré.

Skrien faisait partie des champions Blue Bombers de Winnipeg qui avaient passé la semaine de la coupe Grey à Aurora en 1953.

Il a rappelé que l'équipe s'était sentie perdue en arrivant en ville et a blâmé cette situation pour le revers de 12-6 subi devant Hamilton même si Jack Jacobs avait lancé 46 passes à l'occasion.

Le médecin de l'équipe a rejoint la formation hier et a l'intention de donner une injection à Sonny Homer samedi en raison de son malaise aux côtes. Homer, qui a déjà subi l'ablation d'un rein, a l'intention de prendre sa retraite après le match.

Aucun membre du personnel d'instructeurs les Lions a prédit un compte élevé, mais Skrien a assuré les gens que la joute sera certes meilleure que les trois précédentes entre les deux rivaux.

Hamilton a remporté la coupe en triomphant 21-10 l'an dernier, a supplanté les Lions 3-0 dans une partie hors concours le 20 juillet, juis a compté à 10 reprises dans les huit dernières minutes de jeu, le 26 septembre, en se méritant un verdict nul de 16-16.

CAPITAL DISPONIBLE
pour
- prêts hypothécaires de toutes sortes (min. $50,000)
- Amalgamation d'entreprises
- Acquisition d'entreprises

INCOMACO INTERNATIONAL LTEE
Administrateurs-conseils pour l'Industrie et le Commerce
Suite 3815, 1 Place Ville Marie, Montréal - Tél.: 866-3524

AUBAINES FORMIDABLES
sur scies portatives
PORTER-CABLE



Un achat spécial nous permet de vous offrir à ce prix d'aubaine les fameuses scies Porter-Cable, extra-robustes (XHD). Moteur léger, genre turbine, tient la ligne à couper propre.
- Embrayage antirecul
- Garde téléscopique
- Godet graisseur
- Roulement à billes
- Ajustement rapide
- Bore enveloppante
- Frein à bouton
- Poignée équilibrée

Modèle 597K — Ampères 12, Lame 7¼" — Régulier $184.00 — Spécial $124.00
Modèle 598K — Ampères 13, Lame 8¼" — Régulier $230.00 — Spécial $160.00

Démonstration, à notre magasin 1406 St-Denis, aujourd'hui même !

1406 ST-DENIS
288-0251
OMER DESERRES
6955, St-Hubert
ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h.30
Stationnement gratuit

la prochaine fois demandez
WHITE HORSE
le scotch léger et agréable



C'est en plein le temps de prendre une Pilsener
Enfin, la dernière tuile! C'est du bon travail. Ce n'est pas certain que notre ami recommencera immédiatement dans une autre pièce, mais c'est certain, qu'après ce travail, il obtiendra beaucoup de satisfaction d'une Pilsener, la bière claire, légère.
Pilsener est brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

Cavalcade SPORTIVE



par Gérard "Gerry" Gosselin

Le public, laissé sur sa faim attend beaucoup de la convention annuelle du baseball organisé

C'est la semaine prochaine qu'aura lieu la convention annuelle du baseball organisé à Houston. Il y a une grande analogie entre ces assises du sport national des Américains et les grandes conventions politiques. Je n'ai vu ces dernières que par le truchement de la télévision, mais j'ai assisté à trois ou quatre réunions annuelles du baseball majeur, où l'on condescend à admettre, dans l'ombre, les représentants des petites ligues à qui on abandonne les miettes, quand tout le monde s'est bien servi. Pour garder son rang dans ce monde choisi, il est de bon ton "d'être vu". Chaque club et chaque organisation y délèguent donc leurs plus brillants représentants, accompagnés d'une fanfare de publicité et munis d'un portefeuille bien garni pour défrayer des dépenses qu'il est également "de bon ton" de faire libéralement. Les hôtels n'ont pas assez de suites pour satisfaire tous ces goûts; les plus cossus louent même des cottages et des villas, à proximité des lieux de réunion, pour tenir leurs caucus impénétrables comme des cénacles, mais où aboutissent les ententes secrètes des coulissiers du métier. On n'y mange que du filet mignon ou des bifteks épais comme ça, arrosés des vins des meilleurs crûs et le bar est ouvert 24 heures par jour dans les chambres des délégués. Personne ne se dérange, mais dans l'énervement des discussions, les espérances d'ententes audacieuses, les désappointements d'échecs imprévus, il faut étancher sa soif avec des cocktails anodins, du déjeuner au coucher. Ces petites rencontres, entrecoupées de téléphones coûteux d'un bout à l'autre de l'Amérique, sont le véritable fourneau où l'on cuit les plats de résistance qu'on servira dans les 20 stades du baseball majeur.

■ ■ ■

Cette année, toutefois, la préoccupation de ces tout puissants ne pourra se limiter aux permutations de gérants qui, chassés d'une ville à cause d'un échec, sont accueillis à bras ouverts dans une autre qui ne demande qu'un changement. On ne pourra se borner à dresser le calendrier des joutes de façon à faire tomber les meilleures dates là où les assistances ont le plus de chances d'être les meilleures. On ne saurait se restreindre aux spectaculaires séances du repêchage, formalités arrangées à l'avance entre les parties concernées, et qui ont pour but d'assurer l'avancement "sur papier" des joueurs qu'on ne veut pas laisser partir, et qu'on ne peut utiliser. Il y aura des problèmes plus importants que le banquet de clôture, avec son tra-la-la de variétés ou de "floor-show". La convention, en effet, devra se choisir un commissaire, expliquer un peu la vente des Yankees à CBS et la situation assez nébuleuse des Athlétiques de Kansas City, sans oublier les faux pas des Braves de Milwaukee. En coulisse, on rira encore des impairs de certains moguls, dans l'affaire Johnny Keane-Bing Devine-Yogi Berra. Pour sa part, le public n'attend rien de nouveau de cette dernière source, car il a eu son éclat de rire à la suite des résultats de la série mondiale. Mais sur les autres sujets, le public a l'impression qu'on l'a laissé sur sa faim et qu'on ne lui a pas tout dit.

■ ■ ■

La convention devra songer au successeur de Ford Frick. Ce dernier, récemment, a déclaré que le futur commissaire devra avoir plus de pouvoirs pour accomplir un travail efficace. On trouve qu'il a attendu passablement longtemps pour se plaindre de ses pouvoirs limités. Plusieurs sont plutôt d'avis que Frick, un homme charmant, aimable, sincère, pacifique, décoratif et un peu pompeux tout de même, a vite pris l'habitude, dès après sa nomination, de pencher insensiblement et probablement par tempérament vers les clubs les plus puissants. On a gardé l'impression que Frick n'était qu'un élégant paravent et qu'en somme, les organisations les plus puissantes faisaient la pluie et le beau temps. On aura sûrement, à Houston, des échos de la vente des Yankees de New York au réseau CBS. Le public, sur ce point, ne se satisfait pas aussi vite des explications auxquelles le commissaire Frick a donné sa bénédiction. Et puis, il y a le cas des Athlétiques et de M. Finley. On peut dire ce qu'on veut de ce dernier, mais si on était content de lui ouvrir les bras pour équilibrer la ligue, il ne faudrait pas que ces mêmes bras se referment pour l'étouffer. La convention devrait aussi débrouiller l'imbroglio où se trouvent les Braves de Milwaukee, engagés par contrat à déménager ailleurs, mais empêchés de partir par un ordre de cour. Et puis, pendant qu'on sera à l'oeuvre, pourquoi la convention ne passerait-elle pas un règlement en vertu duquel, au lieu de congédier les instructeurs après une mauvaise saison, on changerait tout simplement de patrons. Ils ne sont pas plus infaillibles que quiconque et devraient payer, eux aussi, leurs bévues.

HOCKEY

HIER

LIGUE NATIONALE
Détroit 3 Montréal 1
Toronto 4 Chicago 2
Boston 6 New York 1

LIGUE AMERICAINE
Hershey 6 Baltimore 3
Providence 3 Springfield 0
Québec 7 Rochester 4

LIGUE JUNIOR ONTARIO
Hamilton 5 Oshawa 2

LIGUE METRO "A"
Mtl-Nord 6 National 3

CE SOIR

LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh à Baltimore
Québec à Cleveland

LIGUE JUNIOR ONTARIO
Hamilton à Niagara Falls

LIGUE METRO "A"
Verdun à National

LIGUE INTERCOLLEGIALE
Longueuil à Ste-Thérèse

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Détroit	19	10	6	3	48	38	23
Toronto	19	9	6	4	52	44	22
New York	18	7	7	4	41	45	18
Chicago	17	8	8	1	47	44	17
Montréal	17	6	6	5	44	40	17
Boston	18	4	11	3	36	57	11

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Québec	20	15	5	0	89	46	30
Hershey	20	12	6	2	72	50	26
Springfield	22	9	12	1	68	89	19
Providence	20	6	14	0	52	78	12
Baltimore	18	5	11	2	55	59	12

DIVISION OUEST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	20	11	7	2	60	56	24
Pittsburgh	17	9	7	1	51	55	19
Buffalo	16	8	6	2	52	50	18
Cleveland	17	3	10	4	44	60	10

Le Canadien perd du terrain et Détroit prend de l'avance

Les Red Wings de Détroit ont maintenu leur allure en tête de la Ligue nationale en infligeant une défaite de 3-1 aux Canadiens de Montréal qui sont actuellement dans une profonde léthargie. Norm Ullman a compté deux fois pour être la vedette des siens. C'était la troisième défaite consécutive des Canadiens qui reviennent à Montréal après un voyage où ils n'ont gagné qu'un point, un atch nul contre Boston. Ullman a compté six buts au cours de ses quatre dernières parties.

Les Red Wings ont pris une avance de 3-0, à la première période. Ron Murphy a d'abord compté son quatrième but de la saison avec Gordie Howe et Alex DelVecchio. Puis Norm Ullman a enfilé son neuvième but, aidé de Floyd Smith et Parker MacDonald. Ullman a porté le pointage à 3-0, vers la fin de la période, encore sur des passes de Smith et MacDonald, pendant une punition à Jim Roberts.

Claude Provost a déjoué Roger Crozier au milieu de la deuxième reprise. C'était son huitième but de la saison. Jacques Laperrière et Ralph Backstrom ont obtenu des assistances sur ce but.

Aucun but n'a été compté à la dernière période. Roger Crozier a effectué 32 arrêts et Charlie Hodge, 21. Une foule de 14,498 spectateurs assistait à la rencontre.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE
1—Détroit: Murphy (4) (Howe, Delvecchio) 5:52
2—Détroit: Ullman (9) (Smith, P MacDonald) 13:18
3—Détroit: Ullman (10) (P. MacDonald, Smith) 18:06
Punitions: Laperrière 0:51, G. Tremblay 2:31, Barkley 9:43, Bergman 14:24, Roberts 17:33.

DEUXIEME PERIODE
4—Montréal: Provost (8) (Laperrière, G. Tremblay) 10:45
Punitions: Langlois 0:07, Ferguson 5:44, Barkley 15:16.

TROISIEME PERIODE
Aucun but
Punitions: Gadsby 13:27, Talbot 16:16, Harris, Henderson 19:49.

ARRETS:

HODGE	8	5	8	—21
CROZIER	15	11	6	—32

Assistance: 14,498

Boston écrase les Rangers, 6-1

BOSTON — Les Bruins de Boston ont écrasé hier soir les Rangers de New York au compte de 6-1 pour s'approcher à six points du Canadien dans le classement de la Ligue Nationale.

Jim Rivers a compté l'unique but de la première période, avec l'aide de Knibs et Ab McDonald, dans la première minute de jeu.

Reggie Fleming a compté son cinquième but de la saison au début du deuxième vingt, sur des passes de Dean Prentice et Ted Green. Ce dernier a déjoué Jacques Plante, seul, à 10.35 et Forbes Kennedy a enfilé le quatrième but des Bruins, à 13.14, sur un jeu préparé par Green.

Après un but de Eral Ingarfield à la troisième période, les Bruins ont répliqué avec deux autres buts par Dean Prentice et Léo Boivin.

Jacques Plante a effectué 35 arrêts et Eddie Johnston 20. Il y avait 13,715 spectateurs dans les estrades.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE
1—Boston: Rivers (2) (Knibbs, McDonald) 0:54
Punitions: Dornhoeffer, Hadfield 7:09

DEUXIEME PERIODE
2—Boston: Fleming (5) (Prentice, Green) 7:09
3—Boston: Green (3) (sans aide) 10:35
4—Boston: Kennedy (2) (Green) 13:14
Punition: Green 2:00

TROISIEME PERIODE
5—New York: Ingarfield (5) (Duff, Selling) 3:15
6—Boston: Prentice (7) (Boivin, Leiter) 5:25
7—Boston: Boivin (1) (Bucyk, Williams) 13:02
Punitions: Henry 10:07, Fleming 10:07, Boivin 14:20.

ARRETS:

PLANTE	11	9	15	—35
JOHNSTON	7	6	7	—20

Assistance: 13,715

Chicago s'incline devant les Leafs

CHICAGO — Grâce à un ralliement de trois buts en deuxième période, dont deux par Andy Bathgate, les Maple Leafs de Toronto ont vaincu les Black Hawks de Chicago, devant 16,011 spectateurs, pour demeurer sur les talons des Red Wings de Détroit.

Jim Pappin était au banc des punitions quand Chico Maki a compté le premier but du match, à 9.36, sur un jeu préparé par Pierre Pilote et Ken Wharram.

Les Maple Leafs se sont ralliés pour trois buts à la période médiane. Andy Bathgate a obtenu ses 8e et 9e de la saison et Ron Stewart a compté le troisième. Mais Bobby Hull a donné un deuxième but à Chicago, sur des passes de Pierre Pilote et Phil Esposito. C'était son 15ème but de la saison.

Bob Armstrong a compté le dernier but de la rencontre à 7:06 de la dernière reprise, sans aide.

Terry Sawchuk a bloqué 28 rondelles et Glenn Hall, 32.

Il y avait 16,011 spectateurs dans les estrades.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE
1—Chicago: Maki (5) (Pilote, Wharram) 9:36
Punitions: Pilote, Pulford 1:21, Maki 5:07, Pappin 9:30, Stanley 13:17, Hull, Douglas 14:17, Horton 18:57.

DEUXIEME PERIODE
2—Toronto: Bathgate (7) (Armstrong, Kelly) 3:51
3—Chicago: B. Hull (15) (Esposito, Pilote) 8:48
4—Toronto: Bathgate (8) (Keon, Douglas) 14:55
5—Toronto: Stewart (6) (Pappin, Pulford) 15:07
Punitions: Pulford 7:18, Baun 8:39, 16:57, B. Hull 10:36, Pilote 13:43, 18:03.

TROISIEME PERIODE
6—Toronto: Armstrong (3) (sans aide) 7:06
Punitions: Shack 7:30, Stanley 11:03, Nesterenko 12:02

ARRETS:

SAWCHUK	10	9	9	—28
HALL	16	10	6	—32

Assistance: 16,011

Frank Clair attend aujourd'hui une réponse des Argos de Toronto

TORONTO — Frank Clair a soumis ses conditions en vue du poste de pilote des Argos de Toronto hier et ces derniers lui ont promis une réponse aujourd'hui.

Le pilote du Ottawa, après avoir reçu, plus tôt, la permission des directeurs des Rough Riders de "parler" aux Argos, a demandé au directeur gérant Lew Hayman, du Toronto, le plein pouvoir sur les joueurs et un meilleur salaire qu'à Ottawa. On croit qu'il gagnait $20,000 dans la capitale.

Clair a rencontré le gérant général Red O'Quin, des Riders, dans la matinée et celuici lui a offert un nouveau contrat de 3 ans. C'est alors qu'il a obtenu la permission de parler aux Argos.

Selon le président Barry O'Brien, des Riders, "les Argos vont offrir un contrat que Clair va probablement accepter, c'est tout".

Cycle

En acceptant ce contrat, Clair compléterait le cycle. Il a conduit les Argos à la coupe Grey en 1950 et 1952, avant de recevoir son congé. Il est alors retourné aux Etats-Unis avant de revenir à Ottawa en 1956. Les Riders ont toujours participé aux éliminatoires depuis, en plus de remporter la coupe en 1960.

Les Argos n'ont pas remporté le triomphe depuis le départ de Clair et ils cherchent présentement un remplacant à Nobby Wirkowski, ngédié à la fin de la saison.

Conditions

Clair a révélé qu'il irait à Toronto seulement s'il peut amener son assistant Bill Smyth avec lui.

Clair a jusqu'à 10 h. a.m. samedi pour accepter ou rejeter les offres des Riders, mais il attend la réponse des Argos avant ce temps.

Il s'est dit encouragé par les réponses de Hayman à ses propositions. Les Argos seraient prêts à verser $30,000 par année à Clair.

O'Brien a déclaré que les Riders "ne pouvaient refuser à Clair la chance d'améliorer son sort" en raison de son travail passé avec l'équipe.

Selon lui, on aurait refusé à quiconque autre une telle permission ou bien on l'aurait congédié sur le champ."

L'importance des bottés est-elle minimisée?

Entre la défaite et la victoire, souvent il n'y a qu'un... botté

Par Jack SULLIVAN, de la Presse Canadienne

Tip Logan a déjà affirmé que les équipes de football professionnelles au Canada n'accordent pas suffisamment d'importance aux bottés de converti et de placement et la portée que ces bottés ont sur le dénouement des joutes.

Les botteurs s'acquittent de leur tâche d'une façon nonchalante tout simplement pour se débarrasser du ballon, de prétendre Logan.

Il conseillait aux robustes et jeunes Canadiens qui ambitionnent de faire partie un jour d'une équipe de football professionnelle de faire porter davantage leurs efforts sur cette phase de la partie. "Si un jeune Canadien veut être promu au rang professionnel, je lui suggère de devenir un spécialiste des bottés de converti et cela signifie qu'il devra se pratiquer énormément."

Ces remarques que Tip Logan a faites il y a un an ont encore leur raison d'être aujourd'hui. Il suffit de jeter un rapide coup d'oeil sur les statistiques pour constater que les bottés de converti et de placement qui ont été manqués dans les joutes de les Conférences de football de l'Est et de l'Ouest confirment les dires de cette ancienne étoile du football.

Logan a d'ailleurs fait ses preuves suffisamment pour qu'on soit enclin à donner foi à ses opinions. Il n'a raté que quatre tentatives de converti au cours des cinq années qu'il a passées avec les Tiger-Cats de Hamilton. Il en a manqué un en 1951, deux en 1952 et un en 1954. Il a réussi jusqu'à 84 convertis d'affilée.

Il n'est personne dans le football actuel qui puisse prétendre à quelque chose du genre.

C'est ainsi que les statistiques officielles de la ligue de l'Ouest indiquent que seulement 141 des 183 touchés comptés au cours des 16 joutes de la saison ont donné lieu à des convertis. Dans la ligue de l'Est, les botteurs de convertis en ont manqué 24 sur 122.

C'est peut-être difficile à avaler dans un sport professionnel, mais telle est bien la situation.

Logan a sans doute ressenti quelque amertume en regardant les joutes éliminatoires de cette année. Pour ne prendre que la joute de samedi dernier, Don Sutherin des Tiger-Cats n'a pas raté moins de cinq bottés de placement. Quatre d'entre eux n'ont été bons que pour des simples, donnant aux Ticats quatre points seulement sur un nombre possible de 15.

Puis, alors qu'il restait moins de trois minutes de jeu et alors que les Rough Riders d'Ottawa avaient un désavantage de 37-39 dans la combinaison des deux joutes, le bloqueur Moe Racine des Riders, jouissant d'un vent favorable de 3 milles à l'heure, a manqué un placement de 39 verges.

Eut-il compté les trois points qu'Ottawa eut pris les devants par 40-39 avec une bonne chance de conserver l'avance et de passer à la finale de la coupe Grey samedi. Pas assez centré, le botté n'a été bon que pour un point et Hamilton a remporté la victoire par 39-38.

Il y a environ une semaine, Larry Robinson des Stampeders de Calgary manquait cinq placements sur sept dans la deuxième joute de la finale deux de trois de la conférence de l'Ouest contre les Lions de la Colombie-Britannique.

"Que de joutes ont été gagnées ou perdues sur un botté de converti ou de placement", de dire Logan.

Psychologie de Ralph Sazio

HAMILTON — L'instructeur Ralph Sazio des Tiger-Cats de Hamilton a insisté hier sur la nécessité pour son équipe d'être préparée, physiquement et psychologiquement, au moment où elle se lancera contre les Lions de la Colombie-Britannique dans la joute de la coupe Grey.

Même si nous les avons battus l'an dernier, je sais néanmoins que c'est une bonne équipe, a-t-il dit des Lions, ajoutant qu'ils n'ont fait que penser à la coupe Grey pendant toute l'année.

Il a exprimé la confiance de conserver la coupe Grey à Hamilton.

Si les Ticats sont vainqueurs, ce serait leur quatrième coupe en 8 tentatives depuis 1953.

Entretemps, Don Sutherin tente de retrouver sa forme du début de la saison. On se rappelle qu'après avoir démarré à une allure extraordinaire, ce jeune spécialiste de la défense a vu son étoile pâlir à partir du milieu de la saison, commençant à faire des erreurs répétées.

Sazio a déclaré dans une interview que, tout en concédant un avantage aux Lions sur le plan défensif, il considérait néanmoins que les Ticats emploieront des tactiques de défense foncièrement saines contre l'attaque des Lions.

UN SYMBOLE D'EXCELLENCE EN PHARMACIE

- LA LICORNE -

'B. W. & Co.'

Au cours de l'Histoire, la Licorne fut associée aux arts de Pharmacie et de Médecine. De nos jours, elle sert à identifier à travers le monde les produits de la Fondation Wellcome et des Compagnies Burroughs Wellcome affiliées. Comme marque de commerce de 'B. W. & Co.', la Licorne revendique plus de cinquante années de recherche médicale pure et de haute classe.

Avec ce brillant passé, et un plan d'entraînement élaboré, les représentants de 'B. W. & Co.' sont confiants et sûrs dans leurs relations avec médecins et pharmaciens. Actuellement, nous recherchons un **représentant pour la région de Montréal.** Si une carrière chez 'B. W. & Co.' vous intéresse — que vous possédez de fortes aptitudes pour la vente et une formation universitaire, nous aimerions vous rencontrer.

Le salaire sera en fonction de l'expérience. Nous fournissons une automobile et payons les dépenses. De plus, vous profitez de nombreux bénéfices marginaux.

Ecrivez, en toute confiance, à :

DIRECTEUR GENERAL DES VENTES
BURROUGHS WELLCOME & CO. (CANADA) LTD.
BOITE POSTALE 500, LACHINE, P.Q.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

JEAN GAGNON & CIE. LTÉE — COURTIERS D'ASSURANCES — MONTREAL

Etablie en 1929
276 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DRUMOND
MONTREAL 25

AVOCATS

RIEL, LeDAIN, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
M. Riel, C.R. — G. LeDain, C.R.
A. L. Bissonnette — C. Vermette
G. J. Ryan — J.-L. Tétrault
360 ouest rue St-Jacques
Tél.: 849-4585

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

ASSURANCES

ASSURANCES GENERALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES
Horace Labrecque & Fils Ltée
1411, rue CRESCENT
Plus de 50 années d'expérience
MONTREAL — VI. 9-2371



Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

FORUM
Samedi le 28 novembre à 8:00 P.M.
HOCKEY - LIGUE NATIONALE
BOSTON
— VS —
CANADIENS
PRIX : Sièges à $2.00 dans la terrasse en vente aujourd'hui de 10h. a.m. à 9h. et demain à compter de 10 heures. Billets d'admission générale à $1.75 et $1.50 aussi en vente aujourd'hui et demain. Billets d'admission générale à $1.25 en vente samedi soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.



Profitez des aubaines!
Financez vos achats chez le marchand
Pas besoin de faire approuver un prêt d'avance. Vous ne risquez donc pas de laisser passer l'occasion. Renseignez-vous auprès de votre marchand sur son Plan d'achat. C'est un plan commode, peu coûteux et qui comporte une assurance-vie.

IAC
INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED
Une compagnie canadienne qui procure des services de financement et d'assurance aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.



Choisissez votre Scotch aussi soigneusement que votre yacht

Achetez-vous un yacht en considérant surtout sa performance plutôt que son apparence? Si oui, votre Scotch sera sans doute le Black & White.

Pourquoi?

Parce que vous êtes judicieux et que pour vous, c'est le *contenu* qui compte.

Et, qu'est-ce que contient une bouteille de Black & White? Doux mélange - saveur unique - goût exquis.

Ce whisky réputé est distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par et pour des gens qui aiment le Scotch...

Ainsi en est-il des marins d'eau douce.

'BLACK & WHITE'
SCOTCH WHISKY
"BUCHANAN'S"

Fournisseurs attitrés de Sa Majesté
James Buchanan & Co. Ltd.
Distillateurs de Scotch Whisky

L'oeuvre de régionalisation scolaire achève... 52 sur 55

QUEBEC — A une semaine de la date limite du 30 novembre, le gouvernement vient de sanctionner la constitution de cinq autres commissions scolaires régionales, ce qui porte leur nombre à 52 sur un objectif de 55.

En annonçant cette nouvelle, le ministre de l'éducation a déclaré qu'avec la création de ces cinq régionales, l'opération 55 prend vraiment une dimension provinciale. En effet, la sanction de deux ou trois autres commissions scolaires régionales est imminente et les comités régionaux de planification scolaire seront tous en place dans quelques semaines, engagés dans la préparation des plans d'équipement.

Par ailleurs, M. Gérin-Lajoie a rappelé que le colloque du ministre, qui réunira à Québec, les 22 et 23 janvier, les représentants de tous les groupements intéressés, permettra de lancer la deuxième étape de l'opération 55.

Les nouvelles régionales sont celles de l'Estrie, Dollard-des-Ormeaux, Pascal-Taché, Maisonneuve et Louis-Hémon.

L'ESTRIE

La commission scolaire régionale de l'Estrie groupe 74 commissions scolaires des comtés de Brôme, Compton, Drummond, Frontenac, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe. Tant par ses dimensions, qui s'étendent aux limites du diocèse de Sherbrooke, que par sa population totale, 172,507 âmes, cette régionale est la plus grande et la plus populeuse formée jusqu'à maintenant.

La commission scolaire régionale Dollard-des-Ormeaux réunit vingt commissions scolaires des comtés de Terrebonne, Argenteuil, et Deux-Montagnes. Avec ses deux bassins, St-Jérôme et Lachute, elle réunit une population de 65,947 âmes.

PASCAL-TACHE

La commission scolaire régionale Pascal-Taché groupe 32 commissions scolaires des comtés de Montmagny, L'Islet, et Kamouraska. Les principaux centres de cette régionale sont : Montmagny, La Pocatière, St-Pamphile, St-Jean-Port-Joli et L'Islet. Le territoire compte une population de 60,622.

Située au sud-ouest de l'île Jésus, la commission scolaire régionale Maisonneuve groupe les commissions scolaires catholiques de Chomedey, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Ste-Dorothée, dans le comté de Laval. Cette régionale groupe 100,920 âmes.

LOUIS-HEMON

La commission scolaire régionale Louis-Hémon est formée de 24 commissions scolaires du comté de Roberval, qui réunissent une population d'environ 60,000 âmes. Chambord, Roberval, St-Félicien, Normandin, Dolbeau et Mistassini en sont les principaux centres.

Une brochure sur les prêts et bourses en éducation

QUEBEC — Le ministère de l'éducation publie une brochure contenant les renseignements et directives relatifs à l'attribution des bourses et prêts par le Service de l'aide aux étudiants.

L'objectif du gouvernement, en matière d'aide aux étudiants, est de faciliter l'accès aux études supérieures à tous ceux qui en ont la capacité intellectuelle mais ne possèdent pas les ressources financières pour en assumer les frais. En accordant son aide financière, le gouvernement tient compte du fait que la responsabilité de l'éducation se partage entre l'Etat du Québec, les parents et l'étudiant lui-même.

Cette triple responsabilité entre en ligne de compte dans l'attribution des bourses puisque le montant de celles-ci est calculé d'après les frais de scolarité de l'étudiant, d'après sa propre contribution, d'après celle de ses parents et d'après les maximums fixés par la loi ou les arrêtés ministériels.

Le but de la plaquette est de fournir toutes les informations possibles sur la politique du ministère en matière de bourses et de prêts. Ces informations sont données surtout à l'intention du personnel des maisons d'enseignement et des dirigeants des associations d'étudiants.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC — THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

— Etabli en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

J. A. W. ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
A.W. Archambault, C.A.
D. Marchand, C.A.
J.M. Bolvin, C.A.
Gérald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, C.A.
189 e., rue Craig. UN. 1-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
8785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.Sc. Com., C.A.
G. Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Nineteen Eighty Sherbrooke West Building
WE. 7-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Camille Benoit, C.A.
Claude Denis, C.A.
Jean Claude Gagnon, C.A.
50 Place Crémazie, Suite 419
381-5621

PAUL. E. BONNIER & CIE
Comptables agréés
132 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R. V. Barnett, C.A. J. B. Gick, C.A.
H. E. Bell, C.A. A. W. Gilmour, C.A.
A.M. Camirand, C.A. G.P. Keeping, C.A.
H.M. Caron, C.A. K. MacKenzie, C.A.
J.J. Cerrière, C.A. J. Morrison, C.A.
D. J. Finley, C.A. D. C. Scott, C.A.
Associés-résidents
360 ouest, rue St-Jacques, Montréal,
Québec, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver.

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
R. Courtois, C.A. P. Fredette, C.A.
G. Charette, C.A. R. Poupart, C.A.
N. Laleunesse, C.A. L. Robillard, C.A.
H. Mercier, C.A. G. Vary, C.A.
J.-C. Racette, C.A. L. Bellefleur, C.A.
G. Pausse, C.A. H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DENIS, DESMARAIS HOULE & CIE
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncar Mooney, C.A.
87 ouest, Saint-Jacques
VI. 5-3208

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A.
René-P. Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
VI. 5-3248

GALARNEAU, DESMARAIS, CARON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Aimé Galarneau, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Gilles Caron, C.A.
237 ouest, boul. Saint-Joseph
Tél.: 274-2534 Montréal 8

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lajoie, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
3414, avenue du Parc
Suite 309 VI 9-1281

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard P. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brosseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Morin, C.A.
Georges Gagnon, C.A.
6902 Côte des Neiges
RE. 1-3371

LAFONTAINE, BÉDARD & BERTRAND
Comptables agréés
Gaston Bédard, C.A.
Réal Bertrand, C.A.
Georges Lafontaine, L.S.C., C.A.
7070, Chemin de la Côte-des-Neiges
MONTREAL 16 — Tél.: RE. 1-1491

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SÉNÉCAL
Comptables agréés
H. Lavallée, C.A. R. Bédard, C.A.
R. Lyonnais, C.A. L. Gascon, C.A.
J. Lussier, C.A. P. Noiseux, C.A.
R. Sénécal, C.A. P. Bédard, C.A.
M. St-Louis, C.A. D. Crockett, C.A.
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
Paul Hébert, C.A., Syndic
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791
Sherbrooke - Trois-Rivières

LEBLANC & GAGNON
Comptables agréés
Fernand-E. Leblanc, L.S.C., C.A.
Claude Gagnon, C.A.
435 est, rue Laurier
MONTREAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A. R. M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505
Tél. 844-3475

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J. E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Maheu, C.A. B. Robert, C.A.
A.R. Faggiolo, C.A. M. Hurtubise, C.A.
G. Amideneau, C.A. G. Landry, C.A.
L. Jarry, C.A. R. Tremblay, C.A.
M. LeTellier, C.A. Y. Lanaime, C.A.
A. Harel, C.A. J. Côté, C.A.
G. Normandeau, C.A. A. Gaudette, C.A.
G. Yergeau, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, CÔTÉ NORMANDIN & CIE
Comptables agréés
G. R. Normandin, C.A. A. Côté, C.A.
Y. Normandin, C.A. A. Massé, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. A. Roussel, C.A.
Paul-E. Mallette, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 917 866-2891

McDONALD, CURRIE & CO. COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
875-5140
Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Saint John, Halifax, Rimouski, Sept-Iles, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver

GILLES MÉNARD,
Comptable agréé
3310, avenue Maplewood
Appartement 9
Montréal, Qué. RE. 7-9725

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associé Jolicttc)
455 ouest, rue Craig
866-6791

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUÉNETTE
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Guy Guénette, C.A.
Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
85 Place Crémazie — Suite 422
Montréal 11 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
1245 ouest, Sherbrooke
842-6812

NADON & de CARUFEL
Comptables agréés
J.-Emilien Nadon, C.A.
G. Marc de Carufel, C.A.
Pierre Y. de Carufel, C.A.
André Nadon, C.A.
Gérard L'Espérance, C.A.
Robert Dagenais, C.A.
BUREAUX
310 boul. Henri-Bourassa Ouest 331-1210
215 rue St-Jacques Ouest 346-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
606 rue Cathcart 866-9701
Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A.
Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques
Suite 2004
VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.
P. Paquin, C.A. J. Brissette, C.A.
P. Rondeau, C.A. J. Girard, C.A.
J.-P. Roy, C.A. D. Bilodeau, C.A.
C. St-Denis, C.A. P.-Y. Laporte, C.A.
132 ouest rue St-Jacques
842-3811

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 CR. 4-2797

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS E. H. KNIGHT & CO.
Comptables agréés
MONTRÉAL
QUÉBEC — RIMOUSKI

TROTTIER, DROUIN, NADEAU, TREMBLAY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
L.J. Trottier, C.A. P.H. Drouin, C.A.
H.P. Nadeau, C.A. B.B. Tremblay, C.A.
M. Jalbert, C.A.
2015 Drummond, ch. 904
Montréal 25 — 849-2414

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWEY
Comptables agréés
Edifice de la Banque Royale
Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Cap de la Madeleine, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Bahamas, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

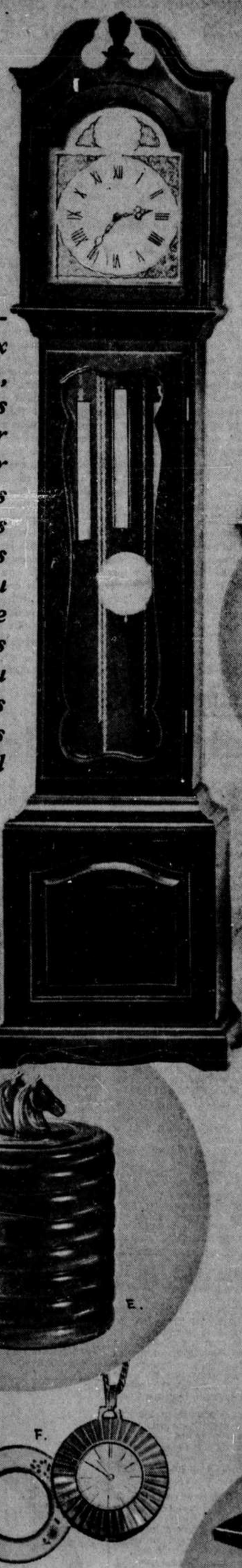
THORNE, MULHOLLAND, HOWSON & McPHERSON ET MIDDLETON HOPE & CO.
Comptables agréés
R.J.P. Dawson, C.A. J.P. Lewis, C.A.
C.A. Poissant, C.A. W.G. Hogg, C.A.
A.C. Shackell, C.A. H. Garbacz, C.A.
Millar Chase, C.A.
G. St-Georges, C.A.
Associés-résidents
Halifax, St. John, Kingston, Toronto, Galt, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Nassau-Bahamas

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
C.A. Desroches, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 e., b. Crémazie DU. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-D. Viau, C.A. Lionel Robin, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
4926 Ave. Verdun, Verdun
PO. 9-3871

EATON

Suggestions-cadeaux pour hommes, pour dames et pour le foyer sélectionnés parmi nos éclatants étalages du rez-de-chaussée et présentés au milieu de rutilantes décorations de Noël



A. *Horloge ancestrale* . . . ajoute une note de distinction au foyer. Carillon "Westminster". Pendule et poids importés. Ebénisterie noyer ou acajou. **450.00**

B. *Réveil-matin musical* . . . en élégant style provincial français. Motif floral sur fond ivoire ou noir. **9.95**

C. *Cendrier pour fumeurs de pipe* . . . en métal avec un centre en liège pour frapper en évidant la pipe. **8.95**

D. *Rasoir pour dames* "Lady Lektronic" par Remington . . . s'emploie avec ou sans cordon. Garniture rose ou bleue. Empaquetage-cadeau. **29.95**





E. *Tabatière Humidor en noyer* . . . doublée de liège avec un couvercle humidifiant. Pour environ 1 lb de tabac. **19.95**

F. *Montre-pendentif* . . . élégant modèle cerclé d'un métal doré auquel l'on peut ajouter au choix un cercle en émail à motif floral. Chaine incluse. **19.95**

G. *Montre-broche* . . . par Lucien Picard, peut aussi se porter avec une chaine. Mouvement suisse de 17-rubis. Emaillée à nuance rouge, blanche, noire, bleue. **49.95**

H. *Montre de style sautoir* . . . métal jaune ou blanc, élégamment frangé de garnitures métalliques sur le dessous. Mouvement suisse. **26.95**

J. *Tabatière porte-pipes Humidor* . . . en noyer américain. Tabatière humidifiante en métal enchassé dans du noyer. Le porte-pipes peut contenir 6 pipes. **29.95**

Montres, horloges, accessoires de fumeurs, au rez-de-chaussée, chez EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9H.30 À 6H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9H.30 À 9H.

T. EATON CO.